



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de l'Essonne représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Elisabeth REYGADÉ et par son Directeur, Monsieur Gaudérique BARRIERE, dûment autorisés à signer la présente convention ;  
Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune d'Epinay-sous-Sénart représentée par son Maire Monsieur Damien ALLOUCH dûment autorisé à signer la présente convention par délibération en conseil municipal ;  
Ci-après dénommé « la commune ou la collectivité »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de l'Essonne en date du 7 juin 2024 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'Epinay-sous-Sénart en date du 10 décembre 2025 figurant en annexe 5 de la présente convention.

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

**Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :**

- Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;
- Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;
- Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.

**Ces missions passent par les objectifs suivants :**

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;

- Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

▪ **Les caractéristiques territoriales suivantes :**

La commune d'Epinay-sous-Sénart compte 11 869 habitants au recensement de 2021. La population a connu une diminution de - 5,9 % en six ans (contre + 0,4 % dans la CA Val d'Yerres Val de Seine et + 2,9 % en Essonne), soit - 1,0 % en moyenne par an (contre + 0,1 % au niveau intercommunal et + 0,5 % au niveau départemental en moyenne par an).

Cette évolution correspond à :

- + 1,0 % en moyenne par an du fait d'un nombre de naissances supérieur au nombre de décès (+ 0,6 % dans l'Epci et + 0,8 % dans le département)
- - 2,0 % en moyenne par an du fait d'un nombre de départs supérieur au nombre d'arrivées (- 0,6 % dans l'Epci et - 0,3 % dans le département)

Au cours de l'année 2023, 157 naissances et 60 décès ont été recensés à Epinay-sous-Sénart.

Une convention territoriale globale (Ctg) a été signée entre la Caf de l'Essonne et Epinay-sous-Sénart. Dans ce cadre, elle finance 1,0 équivalent temps plein (Etp) Chargé de coopération, soit 16 826 €.

Au 1er janvier 2024, 58 % des habitants d'Epinay-sous-Sénart sont couverts par la Caf (50 % dans la CA Val d'Yerres Val de Seine et 53 % en Essonne). La population allocataire représente 2 381 foyers, dont 62 % ont des enfants à charge (65 % dans l'Epci et 59 % dans le département).

La commune se caractérise par une majorité de couples avec enfants (38 %). Les familles monoparentales représentent 24 % des foyers allocataires.

▪ **L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :**

**Dans le domaine de la petite enfance :**

Au 1er janvier 2024, l'offre d'accueil permet de couvrir 34 % des enfants de moins de 3 ans à Epinay-sous-Sénart. Le taux de couverture est inférieur de 21 points à celui de l'Epci (55 %) et inférieur de 19 points à celui du département (52 %). Il est calculé à partir des places offertes par les différents modes d'accueils (Eaje, assistants maternels, école, garde à domicile et micro-crèches Paje) rapportées aux enfants de moins de 3 ans.

65 places d'accueil collectif sont offertes par 2 Eaje Psu\*, contribuant à hauteur de 9 % du taux de couverture.

131 places d'accueil individuel sont offertes par 47 assistants maternels actifs, contribuant à hauteur de 19 % du taux de couverture. En tout, 60 assistants maternels sont agréés par la Pmi à Epinay-sous-Sénart.

37 places sont offertes par les autres modes d'accueil (école, garde à domicile et micro-crèches Paje), contribuant à hauteur de 5 % du taux de couverture.

**Dans le domaine de l'enfance :**

Au 1er janvier 2024, la commune d'Epinay-sous-Sénart offre 5 sites d'accueil périscolaire ainsi que 2 sites d'accueil extrascolaire. Au cours de l'année 2023, ces accueils de loisirs ont déclaré avoir accueilli 1 397 enfants. Cela représente en moyenne 57 heures d'accueil par enfant de 3-11 ans (124 heures dans la CA Val d'Yerres Val de Seine et 157 heures en Essonne). Il existe un plan mercredi formalisé.

**Dans le domaine de la jeunesse :**

Au 1er janvier 2024, la commune d'Epinay-sous-Sénart recense un seul équipement dédié aux jeunes et soutenu par la Caf :

1 club ados déclarant avoir accueilli 93 jeunes au cours de l'année 2023

**Dans le domaine de la parentalité :**

La commune est dotée d'un lieu d'accueil enfants parents (Laep)

**Dans le domaine de l'animation de la vie sociale :**

Il y a 1 centre social « Joséphine Baker »

**Dans le domaine de l'accès aux droits :**

Les habitants d'Epinay-sous-Sénart ont accès à 6 services :

- Espace France Services ou Maison de services au public (1)
- Maison de la justice et du droit ou point d'accès au droit (1)
- Centre communal d'action sociale (1)
- Point relais (1)
- Lieu de rendez-vous social (2)

De plus, 1 épicerie sociale propose des denrées alimentaires et des produits d'hygiène et d'entretien afin de lutter contre la précarité et l'isolement.

▪ **Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants :**

La commune d'Epinay-sous-Sénart appartient à la CA Val d'Yerres Val de Seine qui regroupe 9 communes essonniennes. Il s'agit d'une commune urbaine découpée en 4 Iris\* qui compte 1 quartier prioritaire (QP), à savoir Plaine - Cinéastes (QN09112M). Elle dépend du bassin de vie de Paris et de la zone d'emploi de Créteil.

Au regard de l'indice de besoin de développement territorial de la commune, il apparaît un niveau de priorité comme suit :

- Fort pour la jeunesse, la parentalité et le logement (impayés),
- Moyen pour la petite enfance, et l'accès aux droits,
- Faible pour l'enfance et l'animation de la vie sociale.

Avec un potentiel financier par habitant de 891,19€ et un revenu médian par unité de consommation de 18 880€.

La commune se situe à la 42<sup>e</sup> position en termes de priorité par rapport à l'ensemble des communes du département.

- **Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent :** l'accueil des jeunes enfants, l'enfance, la jeunesse, l'accès aux droits et aux services, le cadre de vie, l'animation de vie sociale.
- **Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs :** Cf plan d'actions annexe 3.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Essonne et la commune d'Epinay-sous-Sénart souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

#### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 3).

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune d'Epinay-sous-Sénart, concernent les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale, de l'accès aux droits et du logement.

▪ **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**

- Un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
- À la pérennisation et au développement des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

▪ **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**

- Le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
- L'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

▪ **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**

- Le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
- L'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

▪ **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**

- Une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
- L'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;

- L'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.
  
- **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
  - L'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
  - La contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.
  
- **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
  - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
  - Les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
  
- **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
  - Un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
  - La détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.
  
- **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
  - L'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
  - L'animation de la vie sociale des territoires ;
  - L'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

### **ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)**

La commune d'Epinau-sous-Sénart met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant<sup>1</sup> (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite**

<sup>1</sup> Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

**enfance.** A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

- **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
- **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
- **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.
- **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- Le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- La liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- Le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- Les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

#### **ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

- Le déploiement du Service Public de la Petite-Enfance,
- Le renforcement et la consolidation des actions autour de l'enfance,
- Le renforcement de l'engagement citoyen et les actions en faveur de la jeunesse spinolienne,
- Le renforcement du maillage partenarial,
- La valorisation et le développement des compétences des équipes d'animation et des bénévoles,
- Le développement des actions et l'adaptation des locaux,
- Construire l'offre spinolienne de la parentalité,
- Renforcer la politique d'accès aux droits sur le territoire,
- Consolider le partenariat au travers de la convention intercommunale d'attribution,
- Soutenir une gestion concertée et équilibrée du peuplement, garante de la mixité sociale et de l'attractivité territoriale,
- Renforcer la coopération avec les services de l'Etat pour lutter contre les marchands de sommeil et suivre la fragilisation des copropriétés,
- Soutenir la réhabilitation du parc existant, tant social que privé, afin d'améliorer la qualité de l'habitat,
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap,
- Soutenir les familles dans leur parcours et leur quotidien.

#### **Les objectifs conjoints sont :**

Dans le domaine de la **petite enfance** :

- Renforcer l'information et l'accompagnement des familles,
- Optimiser l'offre d'accueil sur le territoire,
- Maintenir et consolider les actions de soutien à la parentalité,
- Faciliter l'accueil des publics.

Dans le domaine de **l'enfance** :

- Favoriser l'émancipation et l'inclusion des enfants sur le territoire,

- Renforcer l'accompagnement des familles et la coopération éducative.

Dans le domaine de **la jeunesse** :

- Encourager l'émancipation des jeunes à travers des actions éducatives, culturelles et de loisirs,
- Concevoir et animer un Plan jeunesse au service de l'inclusion et de la participation des jeunes.

Dans le domaine de **la parentalité** :

- Mobiliser et impliquer les familles,
- Développer et structurer la coordination entre les acteurs,
- Développer l'accompagnement de publics prioritaires,
- Développer l'accompagnement/la formation des agents.

Dans le domaine de **l'animation de la vie sociale** :

- Développer et structurer la coordination entre les acteurs,
- Accompagner la montée en compétences des professionnels et des bénévoles engagés,
- Adapter les espaces aux besoins d'accueil, d'animation et de développement des activités,
- Obtenir l'agrément ACF « Animation collective familiale ».

Dans le domaine de **l'accès aux droits** :

- Mettre en application le plan pour l'égalité des femmes et des hommes,
- Lutter contre la fracture numérique,
- Développer et entretenir la communication au niveau de la ville et de l'agglomération (rendre visible les dispositifs, interventions et possibilités d'accompagnement).

Dans le domaine du **logement** :

- Pérenniser le partenariat avec la MOUS Relogement pour accélérer et sécuriser le relogement des 70 ménages restant à reloger,
- Déployer de manière renforcée les outils de la Convention Intercommunale d'Attribution afin de mieux coordonner l'offre et la demande de logements sur le territoire,
- Renforcer les moyens RH des services municipaux, en lien avec l'EPCI CAVYVS, chargés de déployer les différents outils déclinés par la CIL ou la CIA,
- Développer une approche intégrée, pédagogique, préventive et opérationnelle articulant information et accompagnement des propriétaires, repérage des situations à risque, et suivi rigoureux du parc locatif,
- Renforcer les moyens humains, tant en nombre qu'en habilitation (Code de la Construction et de l'Habitat),
- Consolider la transversalité avec les services de la communauté d'agglomération en charge de la compétence,

- Accroître les compétences de suivi, de traitement et d'interdiction des mises en location non conformes, afin de prévenir la commercialisation de logements indignes,
- Mettre en place un partenariat proactif avec la Caf de l'Essonne visant à renforcer le suivi du "permis de louer".

L'annexe 3 et 4 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires signataires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

#### ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf de l'Essonne et la commune d'Epinau-sous-Sénart s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

**Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu.** Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

#### ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf ou la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 2 de la présente convention.

Dans le cadre du comité de pilotage de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La Caf apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

#### **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

## ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

### **1. Le suivi continu du plan d'action**

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre),
- Suivre l'état d'avancement des actions,
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés.

### **2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la collectivité territoriale en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)**

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du comité de pilotage CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- Développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevant les indicateurs de suivi
- Conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Exploitant et communiquant les résultats

[en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques] avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

#### **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.**

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

#### **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION**

### **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## **ARTICLE 13 : LES RECOURS**

### **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## **ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

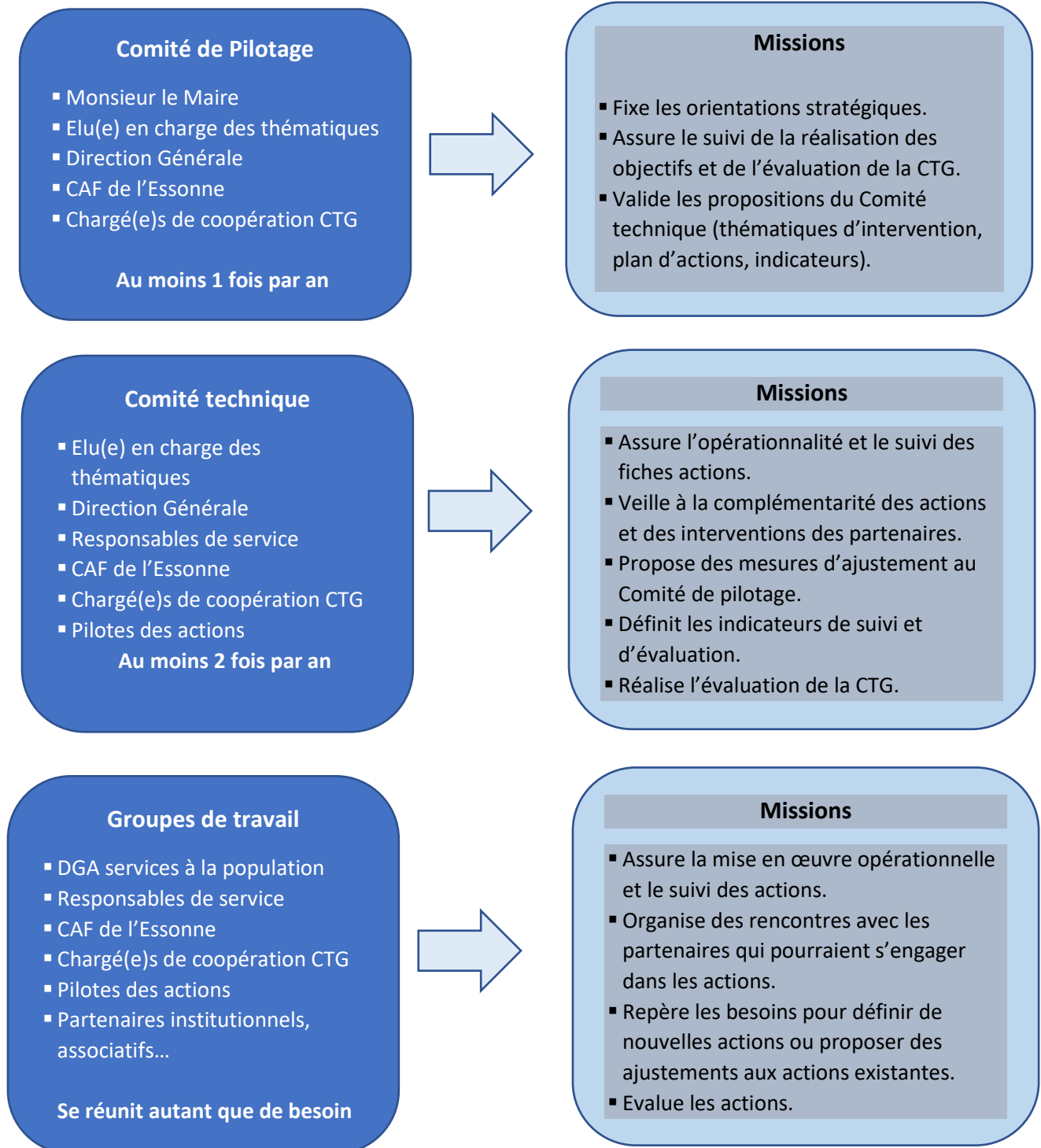
Fait à Evry, le **31 octobre 2025**

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

<b>La Caf</b>		<b>La commune d'Épinay-sous-Sénart</b>
<b>Le Directeur Gaudérique Barrière</b>	<b>La Présidente Elisabeth Reygades</b>	<b>Le Maire Damien Allouch</b>

## ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

La gouvernance est assurée conjointement par la commune d'Epinay-sous-Sénart et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne. Trois instances sont créées :



## ANNEXE 5 – DELIBERATION DE LA COLLECTIVITE

## ANNEXE 6 – RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS DE LA CAF DE L'ESSONNE AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES

<b>Petite enfance (0-3 ans)</b>	Etablissement d'accueil du jeune enfant	Psu	648 909 €
	Relais Petite enfance	Pso Rpe	53 602 €
	Fond public et territoire	Axe 1 Handicap Axe 2 Accès mode d'accueil pour familles fragiles Axe 4 Maintien / développement des structures Axe 5 Appui aux Eaje en difficulté économique Axe 6 Démarches innovantes	
	Direction enfance	Poste de coordonnateur	
<b>Enfance (3-11 ans)</b>	Accueil de loisirs sans hébergement	Pso Alsh périscolaire (maternelle + élémentaire)	26 351 €
		Pso Alsh extrascolaire (maternelle + élémentaire)	33 317 €
	Plan mercredi	Bonus plan mercredi	- €
	Fond public et territoire	Axe 3 Engagement des jeunes Axe 6 Démarches innovantes	
<b>Jeunesse (12-25 ans)</b>	Club ados	Pso Alsh extrascolaire	10 557 €
	Direction jeunesse	Poste de coordonnateur	
		Bafa / Bafd formation	
	Foyer de jeunes travailleurs	Pso Fjt	- €
	Point accueil, écoute jeunes	Ps Paej	- €
	Service municipal et association	Ps jeune	- €
	Projet	Politique de la Ville	5 600 €
		Ville vie vacances	- €
Fond public et territoire	Axe 1 Handicap Axe 3 Engagement des jeunes Axe 6 Démarches innovantes		
<b>Parentalité</b>	Lieu d'accueil enfants parents	Ps Laep	- €

	Contrat local d'accompagnement à la scolarité	Ps Clas	16 543 €
	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité	Subvention	- €
	Centre social doté d'un référent famille	Ps Acf	- €
	Autre	Politique de la Ville	
<b>Animation de la vie sociale</b>	Centre social	Ps Agc	73 694 €
		Ps Acf	- €
	Espace de vie sociale	Ps Animation locale	- €
	Fond public et territoire	Axe 6 Démarches innovantes	
<b>Coopération</b>	Chargé de coopération	Ps chargé de coopération	16 826 €

## ANNEXE 7 – LISTE DES ASSOCIATIONS

Association	Objet
<b>Culture et loisirs</b>	
Association pour la Formation et les Activités de Loisirs Val d'Yerres (A.F.A.L.)	Pratique de la céramique sur le mode d'un savoir partagé entre amateurs. Pratique libre
AMANA & JANNAH	Ateliers créatifs
Association Cultuelle des Musulmans du Val d'Yerres (A.C.M.V.Y.)	Pratique du culte musulman
Association Paroissiale du Val d'Yerres (A.P.V.Y.)	Donner aux paroisses catholiques du Val d'Yerres les moyens matériels de développer l'entraide et la fraternité et d'organiser des activités d'éducation culturelle et spirituelle principalement par l'entretien et l'équipement des bâtiments paroissiaux
Association Franco-Tamouls	L'enseignement de la culture Tamouls
AU PLAISIR DE DANSER	Découverte de la danse en ligne
A.C.S	Mise en place d'action culturelles, sportives et humanitaires en faveur des jeunes
Art Mauni Antillaiz'	Promouvoir la culture et la cuisine des Antilles
Dancing Crew Academy	Cours de danse pour enfants et adultes. Multidanses, hip-hop, dancehall, latin et cross'fitness
FREE ARTS	Reunion d'artistes pour créer des événements, des ateliers afin de récolter des fonds pour les plus démunis
Flash Spectacle	Cours de danse pour enfants à partir de 3 ans et adultes : multi-dance, danse urbaine, danse orientale, Afro'beat, diver's dance, elgo power, hot elgo fitness girly
La Compagnie des Mistigris	Ateliers de théâtre, cours, représentations pour enfants et adultes. Conception de spectacles en lien avec la vidéo. Partenariat avec différentes structures dans le Val d'Yerres
La Petite Fabrik	Cours et stages d'initiation et de perfectionnement à l'aquarelle et au dessin
La Rose de Perse	Développement culturel des femmes à travers des activités artistiques. Lieu d'accueil et d'écoute
Les Amis de Saint Damien	Réhabilitation et entretien de l'ensemble mobilier et immobilier de l'église ; développement de toute activité d'éducation populaire, morale, culturelle, familiale et professionnelle d'assistance, de prévoyance et d'enseignement de toute nature et sous toutes formes
LES COQUELICOTS	Encadrement
Les COUTURIELLES	Encadrement et stage couture

Les Doigts Agiles	Pratique de la couture, du tricot, du crochet, du patchwork, de la broderie et du point compté
Les Souffleurs de Mots	Ateliers théâtre tout public. Stages création et manipulation de marionnettes. Ateliers mensuels d'écriture. Mise en scène, création et diffusion de spectacle
Lomacolorine & Co	Ateliers d'arts plastiques, création d'objets de décoration et de décors de spectacles. Transversalité et partenariat avec d'autres disciplines artistiques telles que la musique et le théâtre
Mots en Cascade	Théâtre
SANGEETHARAGALAYAM	Partage de la culture Tamoul à travers le chant, la danse, les instruments de musique et des cours de Tamoul
Soleil d'Outre-Mer	Promouvoir la culture antillaise et organisation d'élection Miss Small Elégance
Sur un Arbre Perchés	Sensibilisation et reportage vidéo
Théâtre et Autres Jeux Sans Fin (T.A.J.S.F.)	Formation aux pratiques artistiques (théâtre, cirque, clown et cinéma). Création de spectacles vivants, réalisations cinématographiques et audiovisuelles
Tout en scène	Création de spectacles vivants
Union des FAMILLES du Val d'Yerres (U.FA.VAL.)	Aides aux familles par le sport et la culture
<b>EDUCATION ET JEUNESSE</b>	
APE Ecole élémentaire Jacques Brel	Soutien à la coopérative scolaire
APE lycée Maurice Eliot	Animer la communauté de parents afin de créer du lien entre les différents acteurs de la sphère scolaire et périscolaire. Apporter une aide matérielle ou financière au lycée M. Eliot
Ass Bout Mat Chou	Solidariser les assistantes maternelles par l'intermédiaire de formations, sorties pédagogiques et participation aux événements des villes du Val d'Yerres
Cercle d'Initiative et de Réflexion / Association Socio-Culturelle (CIR/AISE)	Association culturelle et socio-éducative. Coach parental et soutien scolaire.
En avant les enfants	Association de parents d'élèves indépendants
Entraide Scolaire Amicale (E.S.A.)	Actions en direction des enfants scolarisés du CP à la Terminale. Accompagnement individualisé de l'enfant pour redonner confiance et rendre autonome. Sensibilisation des parents aux enjeux du travail scolaire. Ouverture de l'enfant sur le monde qui l'entoure grâce à des sorties culturelles
Les anciens du Lycée Maurice Eliot	
Les Jardins de Wilma	Sensibilisation des personnes à l'environnement, à l'alimentation saine et au jardinage biologique à travers des ateliers pédagogiques
Nioumaya	Développer des projets d'impact social et éducatif par le biais du sport

PASSERELLE	Favoriser l'accès à la culture et aux savoirs, lutter contre l'échec et le décrochage scolaire
Prévention Spécialisée Val d'Yerres Val de Seine	Protection de l'enfance
Pro Vélo sud Ile de France	Apprentissage du vélo pour tous les âges et tous les niveaux, de l'équilibre à la circulation motorisée.
SCOUTS ET GUIDES DE France	Formation de citoyennes et citoyens actifs, épanouis et engagés pour la paix. Espace de vie qui répond aux besoins des jeunes de rêver, d'agir et de réussir leurs projets dans une relation de confiance.
TONI'CITEE - UNE JEUNESSE ENGAGEE / VAL D'YERRES VAL DE SEINE	Association socio-culturelle (jeunesse, médiation, culture et événementiel)
Visière solidaire	Création, édition, innovation, fabrication et réparation de tout objet par le biais de l'impression 3D et machinisme. Développement, gestion et création d'activités d'artisanat, de travaux manuels et d'entrepreneuriat notamment via des espaces d'ateliers partagés
<b>CADRE DE VIE ET LOGEMENT</b>	
Abeilles Aide et Entraide	Insertion sociale et professionnelle par l'activité économique des chercheurs d'emploi
ADICES	Défense et information des copropriétaires d'Epinay-sous-Sénart
Ensemble Travaillons à la Réhabilitation pour l'Avenir d'Epinay-sous-Sénart (E.T.R.A.V.E.)	Représentation et défense des intérêts moraux et matériels des locataires de l'ensemble immobilier d'Epinay-sous-Sénart
Groupe de Recherche, d'action et de Travail Ecologique (G.R.A.T.E.)	Faire réfléchir, agir et travailler tous les habitants du Val d'Yerres afin de préserver et améliorer l'environnement, de lutter contre toutes les pollutions et de promouvoir des alternatives écologiques dans tous les domaines
Le Vivre Ensemble	Créer des liens entre les habitants des villes afin de favoriser le vivre ensemble au travers d'activités diverses et d'événements
<b>MEMOIRE</b>	
Fédération Nationale des Combattants Volontaires (F.N.C.V.)	Cérémonies du souvenir et devoir de mémoire
COMITE DU SOUVENIR DU GENERAL DE GAULLE	Devoir de mémoire et participation aux cérémonies officielles
SOUVENIR FRANCAIS	Devoir de mémoire
<b>SOLIDARITE ET SANTE</b>	
ABRIHANDICAP	Lutter contre le rejet et la stigmatisation des enfants en situation de handicap, soutenir les actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap
Association Essonne au Cœur de l'Afrique Solidarité (ASSECA)	Création d'une boutique sociale, participer aux projets de développement en Afrique
A.CO.LI	Développement culturel et rural de la ville de Linzolo (Congo-Brazzaville)

Alliance développement sans frontière	Entraide et solidarité sans frontière nationale et internationale
Association pour de Développement Educatif et Culturel des enfants de Reubeuss (A.D.E.C.U.R.)	Scolarisation des enfants défavorisés du quartier de Rebeuss à Dakar, au Sénégal
Association Diabète et Hypertension en Afrique (A.D.H.A.)	Agir en France pour lutter contre le diabète et l'hypertension artérielle en Afrique
ADHA Empowerment	Créer des forums et organiser des plateformes pour le coaching et mentorat de la cible sur la façon de mener une vie saine. Aider les jeunes atteints de troubles de l'hyperactivité avec déficit de l'attention. Créer des opportunités d'emploi pour les femmes, les jeunes et les personnes défavorisées
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France - France Handicap	Handicap et inclusion au travers d'activités manuelles
ASSOCIATION MAIN DANS LA MAIN D'EPINAY-SOUS-SENART (A.M.M.E.)	Entraide entre citoyens dans le cadre de décès, d'événements de la vie quotidienne
COLLECTIF BURN-OUT	Accompagner et prévenir le burn-out par un groupe de praticiens et d'experts pluridisciplinaires
SERFI-ASSO	Agir dans le domaine social, culturel et de l'humanitaire en faveur des personnes en situation de précarité
Conférence Saint Vincent de Paul	Aides aux familles et personnes précaires
Centre de Rencontre, d'Enseignement et d'Accompagnement pour le Travail et l'Insertion (C.R.E.A.T.I.)	Apprentissage du français pour les adultes et accompagnement à la scolarité des enfants du cours élémentaire et du collège. Organisation de sorties culturelles
CROIX ROUGE FRANCAISE	Urgences, formation et actions sociales
DIVINE	Aide aux plus démunis et des actions en destination de la Cote d'Ivoire et du Congo
Dyspraxique Mais Fantastique 91 (DMF91)	Mieux faire connaître la dyspraxie et venir en aide aux personnes atteintes
FERAF	Assistance et soutien aux femmes en difficulté sociale et l'épanouissement des femmes issues de milieux défavorisés
Fidelia	Apporter un soutien logistique aux établissements scolaires et faciliter l'alphabétisation des enfants en milieu rural au Congo Brazzaville
JLEM	Promouvoir le bien-être et l'équilibre mental des familles et de chacun des membres de celles-ci à travers des activités et des groupes de soutien.
JESUS D'ABORD	Aider les sans-abris en organisant des maraudes
Haïti en Chœur	Promouvoir l'éducation. Promouvoir également le petit entrepreneuriat social et solidaire en Haïti selon les besoins et en lien avec l'éducation et/ou le développement humain
Lieu Ecoute et Accompagnement (L.E.A.)	Association spécialisée dans l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des femmes et enfants victimes de toutes formes de

	violences, notamment conjugales et/ou intrafamiliales
PRAIRIE DES DEBROUILLARDS, BIDOUILLEURS	Association d'entraide, par de petits services
Soins, Aide et Garde à Domicile (SAGAD)	Service polyvalent d'aide et de soins à domicile
Secours Catholique	Action caritative
Secours Populaire Français	Solidarité
SOLEIL D'ÉTÉ	Aide aux familles d'enfants atteints de TDAH et de TSA
Solidarité Ait Barra pour le Développement et la Coopération	Créer un élan de solidarité et de coopération internationale, afin de faciliter le développement des régions reculées
Un Bouchon Une Espérance	Aide aux personnes en situation de handicap par la collecte de tous les bouchons et couvercles en plastique et en liège
Vie Libre Addictions Alcool - Section Montgeron Val d'Yerres Val de Seine	Aide et soutien aux victimes de l'alcoolisme et de toute autre addiction
Vestiaire Val d'Yerres Val de Seine	Récolte, distribution d'équipement de la personne et de la maison
<b>SPORTS</b>	
ASSOCIATION AGREE DE PECHE ET PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (A.A.P.P.M.A.)	Pratique de la pêche et protection du milieu aquatique
AVBVY	Pratique du volley-ball
Athlé Nordique 322	Promotion de la marche nordique en groupe loisirs et en groupe compétition
Badminton Club d'Epinay-sous-Sénart (B.C.E.S.)	Pratique du badminton en loisir et en compétition
Basket Academy Club Epinay-Sous-Sénart (BAC ESS)	Pratique du basket-ball
CLUB MUNICIPAL DE MUSCULATION (C.M.M.)	Fitness
Club Sportif Municipal de Gymnastique (C.S.M.G.)	Club de gymnastique artistique
Ecole Kim Diêu	Pratique des arts martiaux chinois
Elan Nautique du Val d'Yerres (E.N.V.Y.)	Pratique de la natation sportive, du triathlon et de l'aquagym
Football Epinay Club Athlético (FCEA)	Pratique du football
Joie et Gymnastique au Val d'Yerres	Pratique de l'éducation physique, de la gymnastique volontaire et de toutes les activités s'y rapportant
Judo Club d'Epinay-sous-Sénart (JCE)	Pratique du judo
Kayak Epinay Club (K.E.C.)	Pratique du canoë kayak et des sports de pagaie, pratique des sports de pleine nature et défense du patrimoine nautique. Club labélisé SPORT SANTE
LA TRIPLETTE SPINOLIENNE	Club de pétanque
Meltin Fight	Jiu-jitsu brésilien et remise en forme
Ocarina	Cours de yoga et de sophrologie
Skalap Futsal Club	Pratique du futsal
SPB Fit Fight	Perfectionnement boxe pieds poings
Sporting Karaté Budo (S.K.B.)	Pratique du karaté et du self défense
Tennis Club d'Epinay-sous-Sénart (T.C.E.)	Pratique du tennis en loisirs et en compétition
Val d'Yerres Handball	Pratique du handball en loisirs et en compétition à partir de 3 ans

## ANNEXE 8 - EVALUATION

La démarche d'évaluation de la Convention Territoriale Globale va permettre de mesurer l'efficacité des actions mises en place et d'identifier les points forts ainsi que les axes à améliorer. Elle s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs définis dans chacune des fiches actions :

- Des indicateurs qualitatifs (enquêtes de satisfaction, analyse des pratiques, groupes d'échange, impacts observés...);
- Des indicateurs quantitatifs (nombre de participants, de réunions, de supports, de moyens alloués...);
- Des indicateurs d'efficacité des services publics (accessibilité des services, aux informations...);
- Des indicateurs de gouvernance et de pilotage (amélioration de la coordination des acteurs).

Ils permettront de déterminer :

- La pertinence de l'action : est-ce que l'intervention répond aux besoins identifiés ?
- L'efficacité : les objectifs ont-ils été atteints ?
- L'efficience : les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale ?
- L'impact : quels sont les effets à moyen et long terme de l'action ?
- La visibilité : les résultats sont-ils durables dans le temps ?

## ANNEXE 9 – POSTE DE CHARGE(E) DE COOPERATION

<b>Mission principale, raison d'être ou finalité du poste</b>	<p>Sous la responsabilité de la DGA services à la population, le/la chargé(e) de coopération pilote la bonne mise en œuvre et l'évaluation des orientations stratégiques de la ville en matière de développement et de redynamisation du territoire</p> <p>Conduire et mettre en œuvre le projet de territoire défini dans la CTG pour accompagner et améliorer les services aux familles en coordonnant les actions et assurant une coopération efficace entre les services municipaux, les partenaires locaux et la CAF.</p>
<b>Missions et activités du poste</b>	<p>Impulser et mettre en place les politiques locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduire l'évaluation de la CTG précédente</li> <li>• Être force de proposition auprès des élus et des comités techniques et de pilotage</li> <li>• Traduire les orientations politiques en plan d'action</li> <li>• Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités</li> </ul> <p>Mettre en adéquation les offres d'accueil aux besoins des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au diagnostic socio-économique du territoire</li> <li>• Evaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins</li> </ul> <p>Animer la mise en réseau des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les partenaires pour favoriser la mise en œuvre des actions</li> <li>• Développer une culture transversale et partagée entre les différents services et avec les acteurs externes</li> <li>• Veiller à la bonne communication entre les différents acteurs</li> <li>• Assurer la liaison entre la ville et le chargé de développement territorial</li> <li>• Travailler en coordination avec les autres chargés de coopération de la ville en charge des autres thématiques</li> </ul> <p>Suivre et évaluer les actions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le suivi du plan d'action</li> <li>• Développer des outils d'évaluation</li> <li>• Contribuer à l'évaluation des actions et des politiques mises en œuvre</li> </ul>
<b>Profil du poste</b>	<p>Les « savoirs » :</p> <p>Connaissance de l'environnement territorial          Maîtriser la législation et la réglementation applicables aux dispositifs mobilisés          Maîtrise de l'outil informatique</p> <p>Les « savoir-faire » :</p> <p>Conduite de projet          Techniques d'animation et de communication          Capacité rédactionnelle          Sens de la reformulation et de la restitution          Capacité à travailler en équipe et avec des partenaires          Savoir rendre-compte et alerter          Sens de l'initiative</p> <p>Les « savoir-être » :</p> <p>Sens de l'organisation</p>

	Autonomie Esprit d'initiative et force de proposition Sens de l'analyse et de la synthèse Sens relationnel Capacité à travailler en autonomie
--	---

***Suivi des actions en lien avec la CTG :***

Direction de la cohésion : 0.25 ETP

Directrice de la petite enfance : 0.25 ETP

Assistante administrative de la jeunesse : 0.25 ETP

Assistante de la Direction enfance, éducation, jeunesse : 0.25 ETP

## ANNEXE 3 – PLAN D'ACTION ET FICHES ACTION

### Axe 1 : Petite Enfance

- Développement du service public de la petite enfance.
- Encourager l'inclusion de tous les enfants par l'accès à un mode d'accueil.

### Axe 2 : Enfance

- Renforcer et consolider les actions autour de l'enfance.
- Développer les partenariats éducatifs

### Axe 3 : Jeunesse

- Renforcer l'engagement citoyen et les actions en faveur de la jeunesse spinolienne

### Axe 4 : Parentalité

- Construire l'offre spinolienne de la parentalité.
- Développer et consolider le partenariat.
- Favoriser l'accompagnement des acteurs.

### Axe 5 : Animation de la vie sociale

- Renforcement du maillage partenarial.
- Développement des actions et adaptation des locaux.

### Axe 6 : Accès aux droits

- Renforcer la politique d'accès aux droits sur le territoire.

### Axe 7 : Logement

- Consolider le partenariat.
- Soutenir une gestion concertée et équilibrée du peuplement.
- Renforcer la coopération pour lutter contre les marchands de sommeil et suivre la fragilisation des copropriétés.
- Soutenir la réhabilitation du parc existant afin d'améliorer la qualité de l'habitat.

### Axe 8 : Handicap

- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Soutenir les familles dans leur parcours et leur vie quotidienne.

PETITE ENFANCE						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION	PARTENAIRES	FINANCEMENT CAF	Echéances
DEPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE	Renforcer l'information et l'accompagnement des familles	<b>Poursuivre et maintenir les missions du RPE en tant que guichet unique d'inscription</b> (Pour limiter le nombre de démarches d'inscription aux modes d'accueil; simplifier et fluidifier le parcours d'accès du parent à un mode d'accueil individuel ou collectif)	*Visibilité du RPE (application Epinay, communication dans les écoles...) *Augmentation de la fréquence du RPE *Nombre de RDV honorés *Nombre de dossiers d'inscription constitués	CAF Ville Conseil Départemental RPE Service administratif Petite Enfance	Prestation de service unique "Rpe" Mission renforcée : 3 000€/an	Toute l'année
		<b>Développer le « Point information famille » comme espace d'information</b> (Présenter l'offre d'accueil présente sur la commune, présenter les modes d'accueil en fonction des besoins de la famille, offrir un guide petite enfance présentant l'ensemble des services d'accueil proposés par la ville),	*Nombre de personnes présentes *Qualité de l'information *Qualité de la communication *Satisfaction des usagers *Nombre de guides petite enfance distribués *Nombre de parents prenant 1 RDV à l'issue de ces points info	Partenaires locaux (Service communication, Centre socioculturel, Service des affaires familiales, Cité Educative, PMI, centre de santé) Crèche familiale Crèche collective RPE LAEP MPE	Prestation de service unique "Eaje"	Une fois par trimestre
	Optimiser l'offre d'accueil sur le territoire	<b>Engager une réflexion sur l'évolution et l'adaptation de la crèche familiale</b>	*Nombre d'assistantes maternelles non remplacées *Nombre de dossiers refusés lors des commissions d'attribution des places *Diagnostic de territoire (besoins des familles)	CAF Ville (Maire, élue PE, Direction Générale) Directrice petite enfance Responsable de la crèche familiale	<b>Fonds de modernisation des Eaje :</b> Au maximum 80 % du coût par place des travaux. Au maximum 4 800 euros par place rénovée ou 6 800 euros si le projet contient des travaux de gros oeuvre et de développement durable.	2025/2030
		<b>Renforcer l'équipe pluridisciplinaire</b> (Recruter une équipe composée d'un psychologue, d'un référent handicap, d'un éducateur de jeunes enfants; augmenter le temps ETP des animatrices du RPE à hauteur de 1,2 ETP)	*Nombre de recrutements	Service RH de la ville Ddirectrice Petite Enfance CAF	Prestation de service unique "Eaje" / "Rpe"	2025/2030

<p><b>DEPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE</b></p>		<p><b>Optimiser l'accueil occasionnel à la crèche collective</b></p>	<p>*Nombre de dossiers en attente                      *Nombre de places non pourvues                      *Nombre de places pourvues</p>	<p>Elue petite enfance                      Professionnelles du RPE                      Responsable de la crèche collective                      Directrice petite enfance</p>	<p>Prestation de service unique                      EAJE</p>	<p><b>Toute l'année</b></p>
		<p><b>Mobiliser les acteurs locaux pour favoriser une dynamique partenariale et un travail en réseau</b></p>	<p>*Nombre de réunions de concertation                      *Nombre d'actions mises en place                      *Satisfaction des familles sur les actions proposées                      *Satisfaction des partenaires                      *Nombre de RDV avec les familles et les partenaires</p>	<p>Cité Educative                      PMI                      Education Nationale                      RPE                      Crèche familiale                      Crèche collective                      Directrice petite enfance                      RSAI</p>	<p>Prestation de service unique                      "Eaje"                      Cité éducative                      Fonds Publics et Territoires</p>	<p><b>Toute l'année</b></p>
<p><b>FAVORISER L'EMANCIPATION ET L'AUTONOMIE DES FAMILLES</b></p>	<p>Maintenir et consolider les actions de soutien à la parentalité</p>	<p><b>Mener des actions de prévention autour de la parentalité</b>                      (Soirées à thème, réunions de rentrée, événements et actions, ateliers, action de sensibilisation sur des thématiques liées à la prévention)</p>	<p>*Nombre d'actions/événements à destination des familles                      *Nombre de familles présentes                      *Nombre de RDV individuels                      *Questionnaires de satisfaction                      *Fréquence des familles sur les différentes actions</p>	<p>RSAI                      Crèche familiale                      Crèche collective                      Lieu d'Accueil Enfants Parents                      Service petite enfance                      Associations locales                      Cité Educative                      CAF</p>	<p>Prestation de service unique                      "Eaje" Cité éducative                      Fonds Publics et Territoires</p>	<p><b>Toute l'année</b></p>
		<p><b>Consolider les missions et activités du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)</b></p>	<p>*Nombre d'évènements et d'actions mises en place dans l'année                      *Nombre de familles présentes                      *Assiduité des familles sur l'année                      *Questionnaire de satisfaction</p>	<p>CAF                      Cité Educative                      RPE                      LAEP                      MPE                      RSAI                      Crèche familiale                      Crèche collective</p>	<p>Prestation de service unique</p>	<p><b>Toute l'année</b></p>

<b>ENCOURAGER L'INCLUSION DE TOUS LES ENFANTS PAR L'ACCES A UN MODE D'ACCUEIL</b>	Faciliter l'accueil des publics	<b>Favoriser et poursuivre l'accompagnement et l'accueil des enfants en situation de handicap ou en phase de détection</b> (Prévoir la présence d'un référent handicap qui ferait le lien avec les autres services de la ville ; accentuer le travail en transversalité entre la RSAI et la psychologue scolaire ; développer la cellule de veille éducative ; maintenir les analyses de la pratique ; maintenir les formations des professionnelles)	*Nombre d'enfants accueillis dans les structures d'accueils collectifs et individuels (Cfa/Cco) *Nombre de familles adressées par les partenaires (PMI, MDS, etc...) *Nombre d'actions de sensibilisation *Nombre de formations à destination des professionnelles (analyse de la pratique ; formations liées au handicap ; autres)	RSAI Crèche familiale Crèche collective RPE Service petite enfance CMPP CPTS CPO PMI	Prestation de service unique "Eaje" + Bonus "inclusion handicap" + Fonds Publics et Territoires - axe 1	<b>Toute l'année</b>
		<b>Maintenir et valoriser l'accueil des familles en parcours d'insertion professionnelle</b> (Identifier et accompagner les familles déjà accueillies ; identification AVIP ; poursuivre les actions déjà mises en place ; poursuivre et accompagner les familles dans la recherche et l'embauche d'une AMI ; mettre en place les critères de points pour les commissions et favorisant la mixité des familles ; accompagner les familles au plus près de leur besoin lors de l'élaboration des contrats ; optimiser l'accueil occasionnel ; poursuivre la mise en place des rencontres "pré-commission" avec la PMI afin d'échanger sur les besoins des familles).	*Nombre d'enfants accueillis répondant à la mixité liée aux conditions sociales des familles (avec ou sans emploi) *Nombre de familles accompagnées par le RPE pour les démarches employeurs *Nombre de familles en insertion employant une AMI *Projet et labellisation AVIP	France service CAF MPE Crèche familiale crèche collective RPE LAEP	Prestation de service unique "Eaje" + Bonus "mixité sociale" + Fonds Publics et Territoires - axe 4	<b>Toute l'année</b>

ENFANCE						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION	PARTENAIRES	FINANCEMENT CAF	ECHÉANCES
RENFORCER ET CONSOLIDER LES ACTIONS AUTOUR DE L'ENFANCE	Favoriser l'émancipation et l'inclusion des enfants sur le territoire	Création d'un pôle éducatif (Mise en place d'un centre de loisirs extrascolaire)	Nombre d'enfants inscrits Evolution de la fréquentation aux activités Satisfaction des enfants et des familles (enquête de satisfaction)	Ville CAF SDJES	<b>Fonds nationaux ALSH</b> - 270 000 euros maximum pour les opérations de création ou d'extension, rénovation, transplantation conduisant à un développement de l'offre. - 150 000 euros maximum pour les opérations de rénovation ou de transplantation à taille identique. - 25 000 euros maximum pour les opérations d'acquisition de matériels et de mobiliers.	2027-2029
		Création d'une académie éducative	<b>1. Objectifs éducatifs et sociaux</b> - Nombre d'enfants/adolescents accompagnés par les dispositifs (PRE, CLAS). - Taux de réussite scolaire / réduction du décrochage. - Participation aux activités citoyennes (CME/CMJ, forums...). - Nombre de familles bénéficiaires du soutien à la parentalité. - Nombre d'actions de prévention santé réalisées (alimentation, sommeil, conduites à risque...).  <b>2. Ressources humaines</b> - Évolution des ETP : de 11,28 à 13,78 ETP. - Besoins en personnel identifiés pour chaque pôle (éducatif, citoyenneté, santé, culturel...).	Direction Enfance Education Jeunesse SDJES CAF VYVS communauté enfance-Enfance Cité éducative Education Nationale Familles  Associations locales Parents d'élèves Structures de santé locales Médiathèque	Fonds locaux	2026-2030

<b>RENFORCER ET                  CONSOLIDER LES                  ACTIONS AUTOUR DE                  L'ENFANCE</b>		Projet de prévention des rixes	Nombre d'actions de prévention mises en place Nombre de jeunes participants Nombre de partenaires mobilisés	Ville (Services Enfance et Jeunesse) VYVS Villes avoisinantes SDJES CAF Préfecture Associations locales	Fonds Publics et Territoires - Axe 3	<b>2026-2030</b>
		Mise en œuvre et suivi d'un nouveau projet éducatif de territoire 2026-2030 en cohérence avec la CTG, avec 3 axes : - <u>Axe 1</u> : permettre à tous sans distinction d'être accueillis dans les meilleures conditions (formation des agents, renforcement du partenariat, développement d'outils pour favoriser l'autonomie de l'enfant/le jeune) - <u>Axe 2</u> : Apporter des connaissances solides à l'enfant/au jeune afin de lui permettre de prendre des initiatives et de s'émanciper (développement des compétences psychosociales - CPS, encourager les initiatives pour devenir acteur de son parcours et s'impliquer dans la société, transmettre des repères pour construire son autonomie et trouver sa place dans la société) - <u>Axe 3</u> : Assurer une continuité éducative sur tous les temps de l'enfant / du jeune (développer les temps de coordination entre les différents acteurs, garantir l'accès de tous à la découverte d'activités, construire un socle éducatif commun).	Nombre et qualité des formations (handicap, CPS, etc.) Nombre d'agents formés Nombre et qualité des partenariats développés Nombre de réunions entre les partenaires et impact sur les relations et les actions mises en œuvre Nombre, qualité, impact des actions mises en place Evolution de la fréquentation des enfants et des familles Nombre et qualité des outils développés	Services municipaux Caisse des Ecoles Cité éducative Education nationale SDJES CAF Familles IME Séniors Maisons de retraite Associations		<b>2026-2030</b>

<b>DEVELOPPER LES PARTENARIATS EDUCATIFS</b>	Renforcer l'accompagnement des familles et la coopération éducative	Soutien à la parentalité (CLAS, Démon ...)	<p><b>CLAS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants accompagnés par le CLAS,</li> <li>- Nombre de séances d'accompagnement réalisées.</li> <li>- Taux de présence / assiduité des enfants.</li> <li>- Nombre de familles impliquées dans les actions.</li> <li>- Nombre d'actions culturelles ou éducatives -- complémentaires (sorties, ateliers...).</li> <li>- Nombre d'intervenants mobilisés.</li> <li>- Évolution du comportement scolaire (via retours des enseignants)</li> </ul> <p><b>DEMOS (2026) ou dispositif similaire (2027-2030)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants inscrits au dispositif DEMOS.</li> <li>- Nombre d'heures de pratique musicale par enfant.</li> <li>- Nombre de concerts ou représentations organisés.</li> <li>- Nombre de référents sociaux mobilisés.</li> <li>- Taux de participation des familles aux événements.</li> <li>- Évolution des compétences musicales.</li> <li>- Impact sur la concentration et la discipline des enfants.</li> </ul>	<p><b>CLAS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecoles.</li> <li>- Associations locales (Créati, Passerelle).</li> <li>- Bibliothèques.</li> <li>- Parents d'élèves.</li> <li>- CAF, ANCT.</li> </ul> <p><b>DEMOS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Philharmonie de Paris</li> <li>- Mécénat.</li> <li>- Conservatoire</li> <li>- Service culturel municipal.</li> <li>- Associations culturelles.</li> <li>- VYVS</li> </ul>	Prestation de service "CLAS"	<b>2026-2030</b>
		Développement de partenariats et de la transversalité (avec la jeunesse / avec l'enfance, l'école / avec les seniors...)	<p>Nombre de partenaires mobilisés</p> <p>Nombre de réunions organisées</p> <p>Nombre d'actions réalisées</p> <p>Amélioration de la fluidité des transitions et du suivi des parcours</p> <p>Satisfaction des acteurs (enquête, Cotech, réunions de retour d'expérience)</p>	<p>Services municipaux</p> <p>Caisse des Ecoles</p> <p>Cité éducative</p> <p>Education nationale</p> <p>IME</p> <p>Séniors</p> <p>Maisons de retraite</p> <p>VYVS</p>	A définir	<b>2026-2030</b>

JEUNESSE						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION	PARTENAIRES	FINANCEMENT CAF	ECHÉANCES
<b>RENFORCER L'ENGAGEMENT CITOYEN ET LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE SPINOLIENNE</b>	Encourager l' <b>émancipation</b> des jeunes à travers des actions éducatives, culturelles, et de loisirs	Développer les séjours jeunesse	*Nombre de séjours organisés par an *Nombre de participants / taux de remplissage *Répartition par tranche d'âge et par genre *Taux de satisfaction des jeunes et des familles (questionnaire retour) *Nombre de jeunes participant pour la première fois	*CAF *SDJES *Producteurs de séjours jeunesse *Familles	Prestation de service "ordinaire" - déclaration séjour + Bonus CTG "séjour"	<b>2026-2030</b>
		Faciliter l'accès au BAFA par l'accompagnement, la communication et le soutien financier des jeunes volontaires	*Nombre de jeunes inscrits à une session BAFA avec soutien communal *Taux de réussite aux sessions organisées	*CAF *SDJES *Organismes de formation *Mission locale *Familles		<b>2026-2030</b>
		Développement des actions de sensibilisation et de responsabilisation (code de la route, droits et devoirs, estime de soi, compétences psychosociales...)	*Nombre d'actions nouvelles menées *Nombre de jeunes bénéficiaires *Thématique des actions	*CAF *Associations locales *Entreprises locales *Collège/Lycée *Familles	Prestation de service "ordinaire"	<b>2026-2030</b>
		Mettre en place des actions pour la réussite scolaire	*Nombre d'actions menées *Nombre de jeunes bénéficiaires	*CAF *Associations locales *Entreprises locales *Collège/Lycée *Familles	Prestation de service "ordinaire"	<b>2026-2030</b>

<p><b>RENFORCER L'ENGAGEMENT CITOYEN ET LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE SPINOLIENNE</b></p>	<p>Concevoir et animer un Plan Jeunesse au service de l'inclusion et de la participation des jeunes</p>	<p>Développer les structures dédiées à la jeunesse (Créer une Maison des Jeunes 16-25 ans et étudier son mode de gestion, réhabiliter la structure action jeunes) S'approprier également des lieux existants.</p>	<p>*Avancée du projet                      *Taux de fréquentation                      *Nombre de projets portés par les jeunes                      *Nombre de partenariats développés                      * Connaissance de la structure par les jeunes et les familles                      *Satisfaction des usagers</p>	<p>*CAF                      *Jeunes spinoliens                      *Associations locales                      *Service municipaux (urbanisme, culturel, sport)</p>	<p>Fonds locaux</p>	<p><b>2027-2030</b></p>
		<p>Développer des actions de prévention des rixes</p>	<p>*Nombre d'actions de prévention mises en place                      *Nombre de jeunes participants                      *Nombre de partenaires mobilisés</p>	<p>*CAF                      *Préfecture de l'Essonne                      *SDJES                      *VYVS                      *Associations locales                      *Collectivités voisines</p>	<p>Fonds Publics et Territoires - Axe 3</p>	<p><b>2026-2030</b></p>
		<p>Déployer des actions citoyennes et participatives (intergénérationnelles, Assises de la jeunesse)</p>	<p>*Nombre de propositions issues du public jeune                      *Nombre et diversité des projets participatifs réalisés                      *Nombre de jeunes impliqués                      *Diversité des profils                      *Taux de satisfaction</p>	<p>*CAF                      *Jeunes spinoliens                      *Service municipaux (culturel, sport)                      *Associations locales                      *Collège/Lycée</p>	<p>Fonds Publics et Territoires - Axe 4</p>	<p><b>2026-2030</b></p>
		<p>Renforcer les partenariats interservices et avec les acteurs extérieurs (coordination, suivi du PEDT, lien associations, étudier la mise en place d'un comité ou dispositif permettant d'améliorer le partenariat)</p>	<p>*Nombre de réunions interservices organisées par an                      *Nombre de partenaires impliqués dans des actions communes                      *Nombre de projets menés en collaboration                      *Evolution de la lisibilité de l'offre jeunesse                      *Satisfaction des acteurs (enquête, Cotech, réunions de retour d'expérience)</p>	<p>*CAF                      *Tous les services municipaux                      *VYVS                      *Mission locale                      *CIDJ                      *Associations locales</p>	<p>Prestation de service "ordinaire"</p>	<p><b>2026-2030</b></p>

PARENTALITE						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION	PARTENAIRES	FINANCEMENT CAF	Echéances
Construire l'offre spinolienne de la parentalité	Mobiliser et impliquer les familles	Réaliser un diagnostic partagé des besoins des familles pour définir la parentalité (Questionnaire de concertation, réunions collectives, ateliers), identifier les problématiques, définir les besoins.	*Nombre de questionnaires complétés *Nombre de réunions de concertation *Nombre d'ateliers *Nombre de participants *Diversité des acteurs *Livraison du diagnostic *Nombre d'actions qui vont en découler	Services municipaux (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Centre socioculturel) CCAS Familles Parents d'élèves Associations		2026-2028
		Améliorer la communication sur les dispositifs (Recenser l'offre existante ville-agglo, optimiser les supports écrits, diversifier les supports : communication en pied d'immeuble ; distribution aux abords des établissements scolaires, journal de la ville, panneaux lumineux, site internet, crieurs de rue, avoir des lieux ressources identifiées par les parents)	*Diversité des supports de communication *Evolution de la participation des familles aux actions	Services municipaux (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Centre socioculturel, Communication) CCAS VYVS	Prestation de service unique "Eaje" Fonds Publics et Territoires	2026-2030
		Améliorer la relation de confiance avec les familles (Café des parents, soirées thématiques, repas partagés, tenir les engagements)	*Nombre d'actions mises en place *Nombre de parents participants *Taux de fréquentation *Questionnaire de satisfaction	Services municipaux Familles Associations locales		2026-2030
		Organisations de débats et de consultations	*Nombre de débats et consultations *Taux de fréquentation	Services municipaux Familles		2026-2030
		Avoir des lieux ressources identifiés par les parents	*Augmentation de la fréquentation des parents *Amélioration de l'accès et de la connaissance des dispositifs de parentalité *Questionnaire de satisfaction	Services municipaux Familles		2026-2030

<b>Développer et consolider le partenariat</b>	Développer et structurer la coordination entre les acteurs	<p>Coordonner l'offre de services :</p> <p>Réunions interservices municipaux pour construire le parcours de l'enfant de 0 à 25 ans</p> <p>Réunions trimestrielles de tous les acteurs intervenant dans les champs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse pour coordonner les actions et en construire ensemble</p> <p>Mettre en place un calendrier commun pour planifier les réunions ainsi que les projets et actions</p> <p>Formaliser le partenariat par convention ou charte</p> <p>Développer la cellule de veille éducative.</p>	<p>*Nombre de réunions</p> <p>*Nombre et qualité des projets</p> <p>*Nombre de partenaires mobilisés</p> <p>*Nombre de chartes signées</p> <p>*Adoption de pratiques communes</p> <p>*Evolution des dispositifs passerelles</p> <p>*Amélioration de l'intégration des enfants</p> <p>*Satisfaction des familles</p>	<p>Services municipaux</p> <p>CCAS</p> <p>CAF</p> <p>VYVS</p> <p>PMI</p> <p>Associations</p> <p>Professionnels de santé</p>		<b>2026-2030</b>
<b>Favoriser l'accompagnement des acteurs</b>	Développer l'accompagnement de publics prioritaires	Accompagner les parents des jeunes de 12/25 ans	<p>*Nombre d'actions et dispositifs mis en place</p> <p>*Taux de fréquentation des actions</p> <p>*Nombre de personnes accompagnées</p> <p>*Questionnaire de satisfaction</p>	<p>Services municipaux</p> <p>CCAS</p> <p>Caisse des Ecoles</p> <p>Education nationale</p> <p>Associations</p>	<p>Prestation de service unique "Eaje"</p> <p>Fonds Publics et Territoires</p>	<b>2026-2030</b>
		Accompagner les familles isolées et monoparentales				<b>2026-2030</b>
		Accompagner les jeunes parents				<b>2026-2030</b>
		Accompagner la "parentalité inversée" (enfant ou jeunes accompagnant leurs parents allophones dans les démarches)				<b>2026-2030</b>
		Accompagner les "enfants isolés" ou "sans structures adaptées hors temps scolaires"				<b>2026-2030</b>
	Développer l'accompagnement/la formation des agents	Développer et consolider les formations des agents à l'accompagnement au soutien à la parentalité (formations, ateliers pour comprendre les fragilités)	<p>Nombre de formations</p> <p>Nombre d'agents formés</p>	<p>Agents municipaux</p> <p>Direction des ressources humaines</p> <p>Organismes de formation</p>	<b>2026-2030</b>	
Mettre en place des groupes de supervision permettant d'échanger sur les difficultés, les problématiques, les pratiques et favorisant les regards croisés		<p>Nombre de réunions de groupe</p> <p>Impact sur les pratiques</p> <p>Questionnaire de satisfaction</p>	<p>Services municipaux</p> <p>CCAS</p>	<b>2026-2030</b>		

ANIMATION DE VIE SOCIALE						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION	PARTENAIRES	FINANCEMENT CAF	Echéances
RENFORCEMENT DU MAILLAGE PARTENARIAL	Développer et structurer la coordination entre les acteurs	Mise en place de permanences (Caf, Cnav, France travail...)	*Nombre et diversité des permanences *Fréquence des permanences *Evaluation de la pertinence des permanences avec les usagers	CAF, CNAV, CPAM, France Travail	Prestation de service "animation globale et coordination"	2026-2030
		Déploiement d'actions de coordination (numérique, parentalité ...)	*Nombre de nouvelles coordinations développées *Nombre de réunions par coordination *Nombre d'acteurs par coordination *Comptes-rendus des coordinations *Nombre d'actions envisagées par coordination *Nombre et qualité des actions réalisées au sein d'une coordination.	Partenaires de la coordination du numérique : UFAVAL, MAC, Aries Formation, ANS, Médiathèque, Visières solidaires, CREATI, Maison de l'emploi, Conseiller numérique (la Poste + CSC) Partenaires de la coordination parentalité : MPE, RPE, PMI, service jeunesse (HUB, actions jeunes), Prévention Spécialisée (éducateurs); Associations, Toni'Citée, asboumatchoux, CREATI, UFAVAL, le repère des familles, AbriHandicap	Prestation de service "animation globale et coordination"	2026-2030
VALORISATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES EQUIPES D'ANIMATION ET DES BENEVOLES	Accompagner la montée en compétences des professionnels et des bénévoles engagés.	Soutien à la formation qualifiante (DEJEPS, Formation référent famille : projet famille, etc.)	*Nombre de personnel ayant bénéficié de formations qualifiantes *Nombre de formations *Nombre de formation suivies par professionnel de la structure /Diplômes obtenus. *Nombre de formation en adéquation avec les attentes, le poste. *Pour les bénévoles : nombre de bénévoles ayant suivi une formation, nombre et diversité des formations fiche d'évaluation des bénévoles	Organismes de formation locaux (CFE, IFAC, GRETA, Amphia Conseil et formation), Ressources Urbaines, le RADYA, Fédération des centres sociaux, la Croix Rouge, les petits frères des pauvres.	Prestation de service "animation collective famille"	2026-2027 Formation référent-e familles

		Accompagnement individualisé des parcours de formation et d'engagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Nombre d'entretiens réalisés (directeur / salarié)</li> <li>*Nombre d'accompagnement individualisé (animateur référent / bénévole)</li> <li>*Nombre de formations attendues par les bénévoles contre le nombre de formations proposées</li> <li>*Fiches de suivi des accompagnements individualisés.</li> </ul>	Organismes de formation locaux (CFE, IFAC, GRETA, Amphia Conseil et formation), Ressources Urbaines, le RADYA, Fédération des centres sociaux, la Croix Rouge, les petits frères des pauvres.		<b>2026-2030</b>
<b>DEVELOPPEMENT DES ACTIONS ET ADAPTATION DES LOCAUX</b>	Adapter les espaces aux besoins d'accueil, d'animation et de développement des activités.	Réflexion sur les travaux de rénovation et la création d'une annexe au CSC Délocaliser certains ateliers/animations dans les équipements existants (Mac, Epicerie, etc.) Améliorer l'identification du CSC (choix d'une dénomination unique, affichage sur l'équipement et les panneaux de signalisation, campagnes d'information "d'aller-vers", développer la communication sur les programmes notamment via l'application Epinay)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Mise à jour du DUERP (dossier unique d'évaluation des risques Professionnels)</li> <li>*Nombre de réunions de travail</li> <li>Etude de faisabilité</li> </ul>	Services techniques Service santé au travail CAF	Fonds locaux	<b>2026-2030</b>
	Obtenir l'agrément Animation Collective Familles (ACF)	Rencontre des différents acteurs locaux (habitants, usagers, associatifs, professionnels) pour produire un diagnostic en vue de réaliser un projet Animation Collectif Famille	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Evaluation des actions en direction des familles.</li> <li>*Diagnostic familles</li> <li>*Nombre de rencontres pour mettre en œuvre un diagnostic</li> <li>*Comptes rendus des rencontres</li> <li>*Obtention de l'agrément ACF</li> </ul>	CAF, Fédération des centres sociaux		<b>Fin 2026</b>

ACCES AUX DROITS						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION	PARTENAIRES	FINANCEMENT CAF	Echéances
Renforcer la politique d'accès aux droits sur le territoire	Mettre en application le plan pour l'égalité des femmes et des hommes	Valoriser les deux journées dédiées aux femmes : les 8 mars et 25 novembre, informer de leur droit, détecter et identifier des situations pour pouvoir accompagner.	*Nombre d'actions réalisées et thématiques abordées * Nombre de partenaires sensibilisés * Nombre de partenaires mobilisés dans le déroulé des actions *Nombre et typologie des participants *Questionnaire d'évaluation réalisé par les publics *Evaluation et retours d'expérience des partenaires"	CIDFF 91 MEDIAVIPP 91 CYTHEA CSC CAVVYS MDS	/	2026-2030
	Lutter contre la fracture numérique	Maintenir les permanences mises en place avec le conseiller numérique France services, recruter un écrivain public numérique	*Nombre de permanences réalisées * Thématiques abordées * Nombre et typologie des publics accompagnés * Orientations faites aux partenaires * Nombre de partenaires sollicités dans l'accompagnement des publics * Questionnaire d'évaluation réalisé par les publics *Fiches d'évaluation	Ville Association action numérique solidaire	Politique de la ville	2026-2030
	Développer et entretenir la communication au niveau de la ville et de l'agglomération (rendre visible les dispositifs, interventions et possibilités d'accompagnement	Mettre à jour régulièrement le guide édité par la CAVVYS et distribution dans toutes les villes de l'aggl. + internet + réseaux sociaux  Renforcer la communication sur les permanences et les aides déployées par la collectivité	* Nombre de réunions de travail pour la mise à jour ou la complétude du Guide * Nombre de partenaires mobilisés dans les réunions et groupes de travail * Supports et structures de diffusion du guide * Questionnaire d'évaluation réalisé après des publics * Evaluation et retours d'expérience des partenaires	CAVVYS Ville CDAD 91	/	2026-2030

LOGEMENT						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION	PARTENAIRES	FINANCEMENT CAF	Echéances
<b>CONSOLIDER LE PARTENARIAT AU TRAVERS DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION</b>	Pérenniser le partenariat avec la MOUS Relogement pour accélérer et sécuriser le relogement des 70 ménages restant à reloger	Veiller à avoir un suivi régulier des propositions de relogement sur Epinay-sous-Sénart et hors de la commune	*Nombre de réunions *Nombre de relogements finalisés	MOUS VYVS Cabinet EOHS Bailleurs sociaux	/	<b>2026-2030</b>
<b>SOUTENIR UNE GESTION CONCERTEE ET EQUILIBREE DU PEUPLEMENT, GARANTE DE LA MIXITE SOCIALE ET DE L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE</b>	Déployer de manière renforcée les outils de la Convention Intercommunale d'Attribution afin de mieux coordonner l'offre et la demande de logements sur le territoire	Veiller à obtenir une actualisation régulière des tableaux de bord	*Tableaux de bord *Nombre de sorties et d'entrées	Cabinet EOHS VYVS Bailleurs sociaux	/	<b>2026-2030</b>
	Renforcer les moyens RH des services municipaux, en lien avec l'EPCI CAVYVS, chargés de déployer les différents outils déclinés par la CIL ou la CIA	Recrutement d'un deuxième agent au service logement	*Recrutement *Fluidification et meilleur suivi des missions	Service ressources humaines	/	<b>2026-2027</b>
<b>Renforcer la coopération avec les services de l'Etat pour lutter contre les marchands de sommeil et suivre la fragilisation des copropriétés</b>	Développer une approche intégrée, pédagogique, préventive et opérationnelle articulant information et accompagnement des propriétaires, repérage des situations à risque, et suivi rigoureux du parc locatif	Développer et renforcer la communication à destination des habitants et des copropriétés	*Nombre de supports *Nombre de signalements *Nombre d'interventions (Agent habilité, ARS)	Service communication Service Logement Service Urbanisme VYVS ARS	/	<b>2026-2030</b>
	Renforcer les moyens humains, tant en nombre qu'en habilitation (Code de la Construction et de l'Habitat).	Recrutement d'un deuxième agent au service logement	*Recrutement *Fluidification et meilleur suivi des missions	Service ressources humaines	/	<b>2026-2030</b>

	Consolider la transversalité avec les services de la communauté d'agglomération en charge de la compétence.	Intégrer les premiers éléments issus du permis de louer dans le diagnostic du volet « lutte contre l'habitat indigne » du Plan Local de l'Habitat Intercommunal.	Nombre de partages de signalements Nombre de partages d'intervention	Service communication Service Logement Service Urbanisme VYVS ARS		<b>2026-2030</b>
<b>Soutenir la réhabilitation du parc existant, tant social que privé, afin d'améliorer la qualité de l'habitat.</b>	Accroître les compétences de suivi, de traitement et d'interdiction des mises en location non conformes, afin de prévenir la commercialisation de logements indignes.	Former les agents au règlement sanitaire départemental, au Code de construction de l'habitat	Nombre de formations	CNFPT Organisme de formation	Service cadre de vie habitat CAF	<b>2026-2030</b>
	Mettre en place un partenariat proactif avec la CAF de l'Essonne visant à renforcer le suivi du "permis de louer"	Mise en place de deux conventions avec la CAF : - Convention pour "organiser la transmission des données partenariales afin de repérer et signaler les logements pour lesquels une mise en location a eu lieu sans autorisation préalable signée du Maire (APML). - Convention portant sur l'habilitation de la Commune à vérifier les critères de décence définis dans le décret n° 2020-120 et à dresser des constats sur l'état des logements dont les occupants bénéficient d'une aide au logement versée par la CAF (ALF ou ALSI).	Augmentation des démarches administratives des propriétaires Nombre de vérification des critères de décence Nombre de constats dressés Réduction du nombre d'habitats indignes	Services municipaux CCAS CAF	Convention permis de louer	<b>2026-2030</b>

HANDICAP						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION	PARTENAIRES	FINANCEMENT CAF	ECHÉANCES
<b>FAVORISER L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b>	Mise en place d'une Cité du handicap et de l'inclusion	Identifier les besoins en établissant un diagnostic partagé	Nombre d'acteurs Nombre de réunions Domaines de compétences des acteurs Création d'instance de réunions et de pilotage (Copil, Cotech) Régularité des réunions et des suivis Livrabile du diagnostic	Services municipaux CCAS Caisse des Ecoles Cité éducative Préfecture CAF PMI MDPH Education nationale Professionnels de santé Associations Familles / Habitants	Bonus Inclusion handicap EAJE/Aish Ingénierie	<b>2026-2028</b>
		Développer et valoriser le recrutement de personnes qualifiées pour l'encadrement des enfants porteurs d'handicap sur les différents temps (réfèrent handicap en structures petite enfance, AESH, proches aidants...).	Nombre de recrutements Diversité des parcours Formation des personnes	Services municipaux Préfecture Education nationale AbriHandicap APA de Géant	Bonus Inclusion handicap EAJE/Aish Fonds publics et territoires (axe1)	<b>2026-2030</b>
		Développer un dispositif de médiation interculturelle dans les structures accueillant les enfants porteurs d'handicap (Etablissements d'Accueils de Jeunes Enfants, écoles, structures périscolaires et extrascolaires)	Nombre d'actions Nombre de partenaires Nombre de participants Impact des actions	Services municipaux Education nationale Association	bonus inclusion handicap "EAJE"	<b>2026-2030</b>
		Impulser une démarche de labellisation (Epinay, Ville pilote)	Rayonnement géographique Nombre de partenariats Nombre de structures labellisées Type de conventions Intérêt porté par les autres territoires	Services municipaux CCAS Préfecture Autres territoires Associations	/	<b>2027-2030</b>

	Développer et consolider le maillage partenarial	Renforcer la coopération entre les acteurs par la création d'une dynamique partenariale (Work café, réunions thématiques, forum...) afin de mieux identifier et mutualiser les compétences	Calendrier de rencontres partenariales Calendrier des actions Nombre de réunions Nombre et diversité des publics Questionnaires à destination des publics (attente des publics, évaluation des actions)	Services municipaux CCAS Caisse des Ecoles Cité éducative Préfecture CAF PMI MDPH Education nationale Professionnels de santé Associations Familles / Habitants	Ingénierie	<b>2026-2030</b>
		Améliorer la lisibilité des dispositifs et offres par la création d'un guide accessible à tous (guide intuitif, traduit, adapté, braille, audio...)	Plan de communication Diversité des supports Accessibilité de l'information Implication des publics dans l'élaboration	Services municipaux CCAS Caisse des Ecoles Associations Familles / Habitants / Enfants / Aidants	/	<b>2027-2030</b>
		Faire connaître et faire vivre le guide (aller-vers, café rencontre, ateliers et actions existantes) pour sensibiliser les aidants aux ressources et à l'accompagnement dont ils peuvent bénéficier	Nombre d'acteurs Nombre d'actions Nombre de guides distribués Typologie des publics et des lieux Hausse du recours aux dispositifs Mise en place d'un questionnaire	Services municipaux CCAS Caisse des Ecoles Education nationale Partenaires de santé Associations	/	<b>2027-2030</b>
	Favoriser l'accessibilité des personnes en situation d'handicap	Rendre accessibles l'ensemble des équipements publics	Nombre de sites mis en conformité	Services municipaux	/	<b>2026-2030</b>

<b>SOUTENIR LES FAMILLES DANS LEUR PARCOURS ET LEUR QUOTIDIEN</b>		Renforcer l'accessibilité aux activités et au numérique - <u>Pour les activités</u> : Réinterroger nos pratiques pour les (ré)ajuster Mettre en place des outils de constats et d'évaluation Implication des professionnels et du public - <u>Pour le numérique</u> : Renforcer la communication de l'offre existante Proposer une démarche d'aide adaptée (brigades, ateliers...)	<u>Pour les activités</u> : Nombre de services et actions accessibles Evaluation de l'offre existante Nombre et typologie des participants <u>Pour le numérique</u> : Nombre d'intervenants mobilisés Nombre et type d'actions et d'aides mises en œuvre	Services municipaux CCAS Caisse des Ecoles Cité éducative Brigade des solidarités Bénévoles Associations	/	<b>2026-2030</b>
	Développer des actions pour faire évoluer le regard porté sur le handicap	Organiser des temps de sensibilisation à toutes les formes d'handicap par des actions de mise en situation (théâtre forum, interview, débat, handisport...)	Nombre d'actions Nombre de public touché Nombre de partenaires associés Diversité des intervenants Questionnaires de satisfaction (séance, contenu, avis, répercussions sur le regard	Services municipaux CCAS Caisse des Ecoles Cité éducative Associations Intervenants	Fonds publics et territoires (axe 1)	<b>2026-2030</b>
	Former les différents acteurs pour mieux accompagner	Etat des lieux sur la connaissance personnalisée du handicap Mise en place d'un plan de formation en priorisant les agents en lien direct avec le public puis élargir à tous les agents pour développer une culture commune du handicap (voire en faire une marque employeur)	Questionnaire Nombre de formations Diversité des formations Nombre d'agents formés Amélioration perçue dans l'accueil des enfants	Services municipaux CCAS Caisse des Ecoles Cité éducative Associations Organismes de formation	Fonds publics et territoires (axe 1)	<b>2026-2030</b>
	Développer les actions favorisant le répit familial	Définir les besoins et recenser l'offre existante afin de faire le lien entre les deux Etudier la pertinence de mettre en place un dispositif ou un service sur le modèle du dispositif de restauration à domicile des séniors Mobiliser les associations qui pourraient proposer des actions de répit familial	Diagnostic Nombre d'associations mobilisées Nombre de participants à des actions de répit	Services municipaux CCAS Caisse des Ecoles Cité éducative Associations	/	<b>2026-2030</b>

Accusé de réception en préfecture  
091-219102159-20251210-DELIB-38-2025-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025

## ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>EAJE PSU</b>	Crèche familiale 3 rue Alsace Lorraine 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>EAJE PSU</b>	Crèche collective 3 rue Alsace Lorraine 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>RPE</b>	Relais Petite Enfance 3 rue Alsace Lorraine 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>LAEP</b>	Lieu d'Accueil Enfants-Parents Jardin Mosaïque 3 rue Alsace Lorraine 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire</b>	Accueil de loisirs maternel Rue Rossini 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire</b>	Accueil de loisirs élémentaire Rue de l'Île de France
<b>Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire</b>	Accueil périscolaire maternelle et élémentaire Croix-Rochopt Rue de la Croix Rochopt 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire</b>	Accueil périscolaire maternelle et élémentaire Daudet Rue Rossini 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire</b>	Accueil périscolaire maternelle et élémentaire Jacques Brel Square Jean de la Fontaine 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire</b>	Accueil périscolaire maternelle et élémentaire Georges Brassens Rue Alexandre Dumas 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire</b>	Accueil périscolaire maternelle et élémentaire Pré-aux-Agneaux Rue Jean-Paul Sartre 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>Accueils de jeunes</b>	Club Ado – Actions Jeunes Foyer Guy Chatais, Vila Charles Lecocq 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>Accueils de jeunes</b>	Point Information Jeunesse – HUB 322 2 rue Georges Bizet 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>Accueils de jeunes</b>	Point Ecoute Jeunes (PEJ) – HUB 322 2 rue Georges Bizet 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>CLAS</b>	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité Caisse des Ecoles 12 rue du Levant 91860 Epinay-sous-Sénart

<b>PRE</b>	Programme de Réussite Educative Caisse des Ecoles 12 rue du Levant 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>Caisse des Ecoles</b>	Caisse des Ecoles Caisse des Ecoles 12 rue du Levant 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>Centres sociaux/ Espace de vie sociale</b>	Centre socioculturel Joséphine Baker 18 rue Jean-Paul Sartre 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>Point d'Accès au Droit</b>	Point d'Accès au Droit (PAD) 8 rue Johann Strauss 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>Epicerie sociale</b>	Epicerie sociale 6 rue Johann Strauss 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>C.C.A.S.</b>	Centre Communal d'Action Sociale 16 rue Sainte-Geneviève 91860 Epinay-sous-Sénart



## ANNEXE I – DIAGNOSTIC PARTAGÉ

# SOMMAIRE

<b>ANNEXE I – DIAGNOSTIC PARTAGÉ.....</b>	<b>1</b>
INTRODUCTION.....	5
<b>PARTIE I : CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DE LA COLLECTIVITÉ/L'EPCI.....</b>	<b>6</b>
CHAPITRE I - PRESENTATION DU TERRITOIRE .....	6
A- <i>Situation géographique</i> .....	6
B- <i>Les quartiers</i> .....	8
C- <i>L'habitat et l'urbanisme</i> .....	10
D- <i>Le contrat de ville</i> .....	11
E- <i>Les transports</i> .....	13
F- <i>Les équipements et services municipaux et/ou intercommunaux</i> .....	13
G- <i>Le partenariat local : les acteurs associatifs</i> .....	14
CHAPITRE II - PORTRAIT SOCIO-DEMOGRAPHIQUE (SOURCE DES DONNEES : INSEE ET CAF) .....	14
A- <i>Evolution de la population</i> .....	14
B- <i>La population par tranche d'âge</i> .....	15
C- <i>La composition des ménages</i> .....	16
D- <i>Le profil socio-économique de la population</i> .....	19
1. La population en âge de scolarisation .....	19
2. Le niveau de diplôme de la population non scolarisée (15 ans et plus) .....	20
3. Les catégories socio-professionnelles .....	21
E- <i>La vie économique locale</i> .....	22
1. Le tissu économique.....	22
2. L'emploi et le chômage .....	22
3. La fiscalité et le niveau de vie.....	25
<b>PARTIE II : ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE .....</b>	<b>28</b>
CHAPITRE I - PETITE ENFANCE .....	30
A- <i>Politique Petite enfance de la collectivité</i> .....	30
B- <i>Politique Petite enfance de la Caf</i> .....	31
1. Convention d'objectifs et de gestion (Cog) Etat – Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) 2023-2027	31
2. Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) Cnaf – Caf de l'Essonne 2023-2027 .....	31
3. Schéma départemental d'accompagnement des familles (Sdaf 91) .....	32
4. Les orientations de la branche famille .....	32
5. L'intervention de la branche famille en Essonne.....	33

C-	<i>Offre en accueil collectif et individuel</i> .....	34
1.	L'organisation du service petite enfance.....	34
2.	L'offre en accueil .....	37
a.	L'accueil collectif .....	39
b.	L'accueil individuel.....	41
D-	<i>Financements de la Caf en direction de la Petite enfance</i> .....	45
E-	<i>Implantation des équipements Petite enfance</i> .....	46
F-	<i>Synthèse et préconisations</i> .....	47
1.	Les constats .....	47
2.	Les problématiques .....	49
3.	Les enjeux.....	51
G-	<i>Objectifs stratégiques et opérationnels</i> .....	51
CHAPITRE II – ENFANCE.....		54
A-	<i>Politique Enfance de la collectivité</i> .....	54
B-	<i>Politique Enfance de la Caf</i> .....	55
1.	Convention d'objectifs et de gestion (Cog) Etat – Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) 2023-2027 55	
2.	Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) Cnaf – Caf de l'Essonne 2023-2027 .....	55
3.	Schéma départemental d'accompagnement des familles (Sdaf 91) 2021-2025 .....	56
C-	<i>Offre en accueil collectif</i> .....	56
1.	L'organisation de la Direction Enfance, Education et Jeunesse.....	57
2.	L'offre en accueil collectif.....	58
	Fonctionnement des équipements .....	58
a.	Le secteur scolaire .....	58
b.	Les activités périscolaires et extrascolaires .....	60
c.	La caisse des écoles.....	65
D-	<i>Zoom sur la politique éducative</i> .....	66
1.	La cité éducative.....	66
2.	Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) / Plan mercredi.....	67
3.	Les études dirigées .....	68
E-	<i>Financements de la Caf en direction de l'Enfance</i> .....	69
F-	<i>Implantation des équipements Enfance</i> .....	70
G-	<i>Synthèse et préconisations</i> .....	71
1.	Constats.....	71
2.	Problématiques .....	71
3.	Enjeux .....	72
H-	<i>Objectifs stratégiques et opérationnels</i> .....	72
CHAPITRE III – JEUNESSE .....		74
A-	<i>Politique Jeunesse de la collectivité</i> .....	74
B-	<i>Politique Jeunesse de la Caf</i> .....	75
C-	<i>Offre dédiée à la Jeunesse</i> .....	76
1.	L'organisation du service Jeunesse .....	78
2.	L'offre en accueil collectif.....	79
	Fonctionnement des équipements.....	79
D-	<i>Financements de la Caf en direction de la Jeunesse</i> .....	87
E-	<i>Implantation des équipements Jeunesse</i> .....	88
F-	<i>Synthèse et préconisations</i> .....	89
1.	Les constats .....	89
2.	Les problématiques .....	89
3.	Les enjeux.....	90
G-	<i>Objectifs stratégiques et opérationnels</i> .....	91
CHAPITRE IV – PARENTALITE .....		93
A-	<i>Politique Parentalité de la collectivité</i> .....	93
B-	<i>Politique Parentalité de la Caf</i> .....	93

C-	<i>Offre dédiée à la Parentalité</i> .....	95
	Fonctionnement des équipements .....	95
	<i>Le soutien à la parentalité au sein de la Maison de la Petite Enfance</i> .....	95
	<i>Le soutien à la parentalité au sein de la Caisse des Ecoles</i> .....	97
	<i>Le soutien à la parentalité au sein du Centre socioculturel Joséphine Baker</i> .....	98
D-	<i>Financements de la Caf en direction de la Parentalité</i> .....	99
E-	<i>Synthèse et préconisations</i> .....	99
1.	Constats .....	99
2.	Problématiques .....	99
3.	Enjeux .....	100
F-	<i>Objectifs stratégiques et opérationnels</i> .....	100
CHAPITRE V - ANIMATION DE LA VIE SOCIALE .....		103
A-	<i>Politique Animation de la vie sociale de la collectivité</i> .....	103
B-	<i>Politique Animation de la vie sociale de la Caf</i> .....	103
C-	<i>Offre dédiée à l'Animation de la vie sociale</i> .....	104
	Fonctionnement des équipements .....	105
	<i>Le centre socioculturel Joséphine Baker</i> .....	105
	<i>Le service municipal de la vie associative et sportive</i> .....	110
	<i>La médiation culturelle</i> .....	111
	<i>L'épicerie sociale</i> .....	112
D-	<i>Financements de la Caf en direction de l'Animation de la vie sociale</i> .....	113
E-	<i>Implantation des équipements Animation de la vie sociale</i> .....	113
F-	<i>Synthèse et préconisations</i> .....	114
1.	Constats .....	114
2.	Problématiques .....	115
3.	Enjeux .....	115
G-	<i>Objectifs stratégiques et opérationnels</i> .....	116
CHAPITRE VI - ACCES AUX DROITS .....		118
A-	<i>Politique Accès aux droits de la collectivité</i> .....	118
B-	<i>Politique Accès aux droits de la Caf</i> .....	119
C-	<i>Offre dédiée à l'Accès aux droits</i> .....	122
1.	Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) .....	122
2.	Le Point d'Accès aux Droits (P.A.D.) .....	122
	Fonctionnement des équipements .....	126
3.	Autres dispositifs concourant à l'accès aux droits .....	126
D-	<i>Synthèse et préconisations</i> .....	127
1.	Les constats .....	127
2.	Les problématiques .....	128
3.	Enjeux .....	129
E-	<i>Objectifs stratégiques et opérationnels</i> .....	129
CHAPITRE VII - LOGEMENT .....		131
A-	<i>Politique Logement de la collectivité</i> .....	131
1.	Politique logement de la ville .....	131
2.	Politique habitat de la ville .....	132
B-	<i>Politique Logement de la Caf</i> .....	133
C-	<i>Offre dédiée au Logement</i> .....	133
D-	<i>Zoom sur le logement social</i> .....	134
1.	Contexte de la politique logement .....	134
2.	Contexte politique habitat .....	135
E-	<i>Synthèse et préconisations</i> .....	139
1.	Constats .....	139
2.	Problématiques .....	139
3.	Enjeux .....	140
F-	<i>Objectifs stratégiques et opérationnels</i> .....	140

CHAPITRE VIII - HANDICAP .....	143
A- <i>Politique Handicap de la collectivité</i> .....	143
B- <i>Politique Handicap de la Caf</i> .....	143
C- <i>Offre dédiée au Handicap</i> .....	144
D- <i>Synthèse et préconisations</i> .....	146
1. Constats.....	146
2. Les problématiques .....	146
3. Les enjeux.....	146
E- <i>Objectifs stratégiques et opérationnels</i> .....	147

**ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTSE ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE**

**ANNEXE 3 – PLAN D’ACTION ET FICHES ACTION**

**ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG**

**ANNEXE 5 – DELIBERATION DE LA COLLECTIVITE**

**ANNEXE 6 – RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS DE LA CAF DE L’ESSONNE AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES**

**ANNEXE 7 – LISTE DES ASSOCIATIONS**

**ANNEXE 8 – EVALUATION**

**ANNEXE 9 – POSTE DE CHARGE(E) DE COOPERATION**

## Introduction

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) et la Ville d'Épinay-sous-Sénart. Elle permet d'élaborer conjointement un projet social global qui vise à renforcer l'attractivité de la ville, l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants et habitantes. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et à l'inclusion numérique, le logement et la prise en compte du handicap.

La première Convention Territoriale Globale signée par la ville d'Épinay-sous-Sénart a été conclue pour une durée de 4 ans et arrive à son terme au 31 décembre 2025. Un bilan de cette CTG a été réalisé en collaboration avec la CAF, préalablement à l'élaboration de la nouvelle CTG.

La démarche de renouvellement de la CTG de la ville d'Épinay-sous-Sénart a été conduite concomitamment avec celle du renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT). Ces deux dispositifs permettent de poser un cadre structurant pour l'action publique locale et sont complémentaires. Leur renouvellement en même temps et pour une durée identique de cinq ans a offert l'opportunité d'engager une réflexion collective sur les besoins des habitants en matière de politiques publiques communales.

Plusieurs réunions ont été organisées :

- Des réunions entre les services municipaux, le CCAS et la Caisse des écoles ont permis d'élaborer le bilan de la précédente CTG, d'élaborer des constats et d'identifier les enjeux et actions.
- Des réunions de cadrage et de travail avec les cosignataires, en l'occurrence la CAF pour la CTG et le SDJES représenté par la Ligue de l'Enseignement de l'Essonne pour le PEDT.
- Des comités techniques ont permis des temps d'échanges avec les acteurs du territoire (Elus, services municipaux, Education nationale, parents d'élèves, Préfecture...) pour réaliser un bilan des actions déjà mises en place et travailler sur l'élaboration de nouveaux axes et actions.
- Des comités de pilotage pour valider la démarche de renouvellement et du diagnostic, les axes, actions et indicateurs définis et enfin la validation des documents

La nouvelle Convention Territoriale Globale permet ainsi de répondre à plusieurs objectifs :

- Avoir une vision globale,
- Fixer un cap commun,
- Adapter les actions aux besoins du territoire,
- Valoriser les actions.

## PARTIE I : CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DE LA COLLECTIVITÉ/L'EPCI

### CHAPITRE I - Présentation du territoire

#### Caractéristiques 2023

La commune d'Épinay-sous-Sénart appartient à la CA Val d'Yerres Val de Seine qui regroupe 9 communes essonniennes. Il s'agit d'une commune urbaine découpée en 4 Iris\* qui compte 1 quartier prioritaire (QP), à savoir Plaine - Cinéastes (QN09112M). Elle dépend du bassin de vie de Paris et de la zone d'emploi de Créteil.

Avec une superficie de 4 km<sup>2</sup>, Épinay-sous-Sénart affiche une densité de 3 315 habitants par km<sup>2</sup> au dernier recensement (2 667 dans l'Epci et 728 dans le département).

En termes d'occupation des sols, les zones urbanisées représentent 39 %, les espaces verts et forêts 61 %.

*\* Ce découpage défini par l'Insee (îlots regroupés pour l'information statistique) permet la diffusion de données infracommunales.*

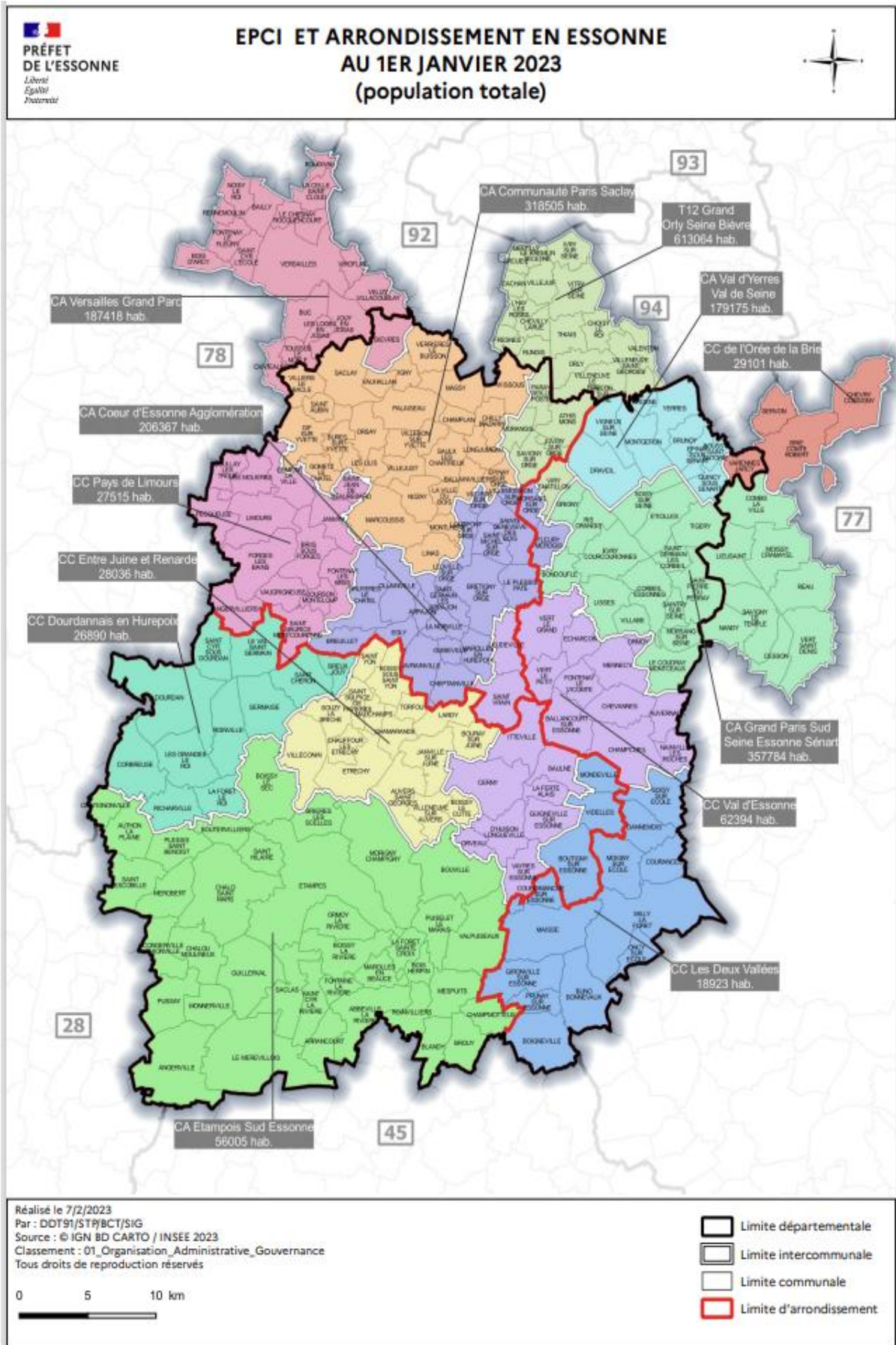
*Sources :  
Insee, Recensement de la population 2021  
Corine Land cover, Occupation des sols 2019*

#### A- Situation géographique

Épinay-sous-Sénart est une commune située à 22 kms au sud-est de Paris dans le département de l'Essonne. Elle est membre de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine qui regroupe 8 autres communes et comprend un total de 177 954 habitants en 2022.

La commune s'étend sur un territoire couvrant une superficie totale de 357 hectares dont 61% est occupée par des espaces verts et forêts ce qui explique la forte densité de la population : 3 291 habitants par km<sup>2</sup> au dernier recensement de la population de 2022 (2 681 au sein du territoire de l'agglomération VYVS et 734 dans le département).\*

\*Il convient de préciser que les données sont actualisées avec le recensement de la population 2022 alors que les données dans l'encadré CAF sont issues du recensement de la population 2021.



## B- Les quartiers

Epinay-sous-Sénart s'organise en quartiers aux typologies urbaines et architecturales bien différenciées :

- La Ville nouvelle, datant des années 1960-1970, forme l'essentiel de son parc de logements avec un urbanisme majoritairement de type collectif,
- L'ancien bourg, dénommé « Vieil Epinay », qui est composé de maisons de ville anciennes et de pavillons plus récents.

La ville s'articule autour de plusieurs quartiers : Croix Rochopt, le vieil Epinay, Talma et le quartier prioritaire Plaine Cinéastes.

### Focus sur le Quartier Politique de la Ville (QPV) Plaine-Cinéastes

Depuis plusieurs années, la Ville d'Epinay-sous-Sénart, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine et ses partenaires sont engagés dans un processus de renouvellement urbain ayant pour principaux objectifs la lutte contre les fragilités sociales et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Après un projet concernant le quartier des Cinéastes mené dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine (PRU), l'action de rénovation urbaine se poursuit depuis 2017 sur le quartier de la Plaine avec un nouveau projet de renouvellement urbain comprenant sur le volet résidentiel la démolition de 216 logements sociaux, la construction de 100 logements diversifiés et la réhabilitation de 940 logements locatifs sociaux.

La recomposition du secteur se concentre autour d'une polarité urbaine confortée et redynamisée autour de l'opération « Cœur de Ville » dans le but également de constituer autour de cette polarité le carrefour économique et social de la ville. Elle s'appuie sur la création d'un maillage viaire articulé autour du « trait d'union » pour désenclaver le quartier et le reconnecter au reste de la ville, notamment aux équipements situés au sud (futur pôle éducatif et maison de santé pluridisciplinaire) et aux aménités paysagères environnantes.

Quelques données statistiques du quartier La Plaine-Cinéastes (2020) :

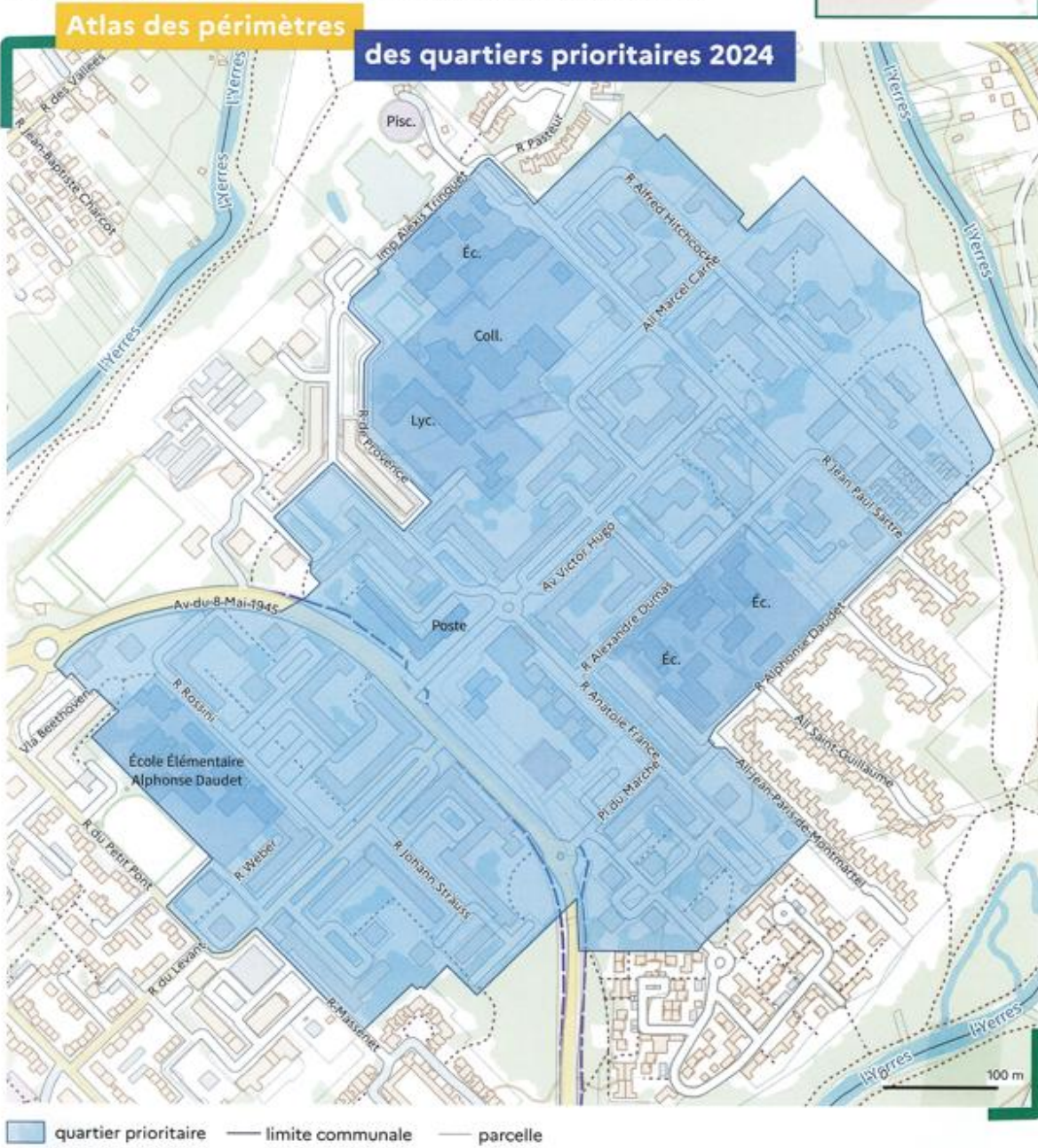
- 7 547 habitants (61,83% de la population),
- Une population très jeune et une présence moindre de personnes âgées (45,9 % de jeunes de moins de 25 ans et 12,3 % de plus de 60 ans),
- 34,7% part de familles monoparentales,
- Taux de pauvreté de 31%,
- 1 706 allocataires CAF en 2023 et 4 852 personnes couvertes,
- Nombre élevé de demandeurs d'emploi (882 sur 1 370),
- Part des emplois précaires plus importante dans le QPV que dans le reste de la commune (5,5 points d'écart),
- 27% part de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2022-2023,
- 23,9% de taux de retard scolaire en 6ème et 16% en 3ème en 2022-2023, avec une hausse significative après la crise sanitaire (En 2020-2021, taux respectifs de 12,1% et 14,4%).

Département : Essonne (91)

Commune(s) : Épinay-sous-Sénart

Quartier : Plaine - Cinéastes (QN09112M)

Quartier prioritaire (QP) de la politique de la ville 2024  
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.  
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Pour télécharger la carte : [https://sig.ville.gouv.fr/atlas/QP\\_2024](https://sig.ville.gouv.fr/atlas/QP_2024)

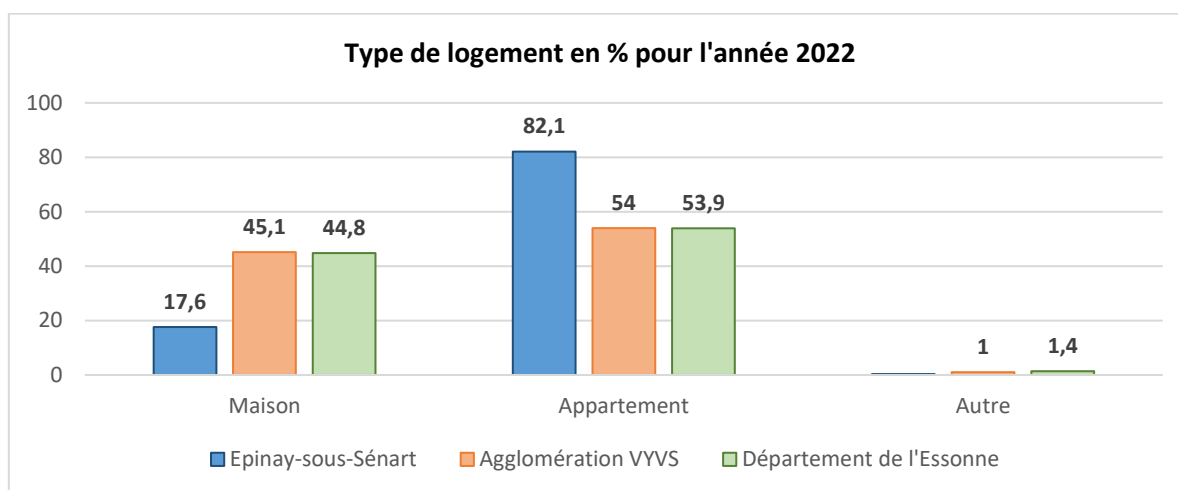
Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023  
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 01/2024

### C- L'habitat et l'urbanisme

Epina-y-sous-Sénart s'est urbanisée en moins d'une décennie à partir de 1963 avec la création de la ville nouvelle. En 1963, lorsque les travaux de l'opération « Grand Ensemble Val d'Yerres » commencent, la ville comprend moins de 900 habitants pour atteindre près de 15 000 habitants en 1975.

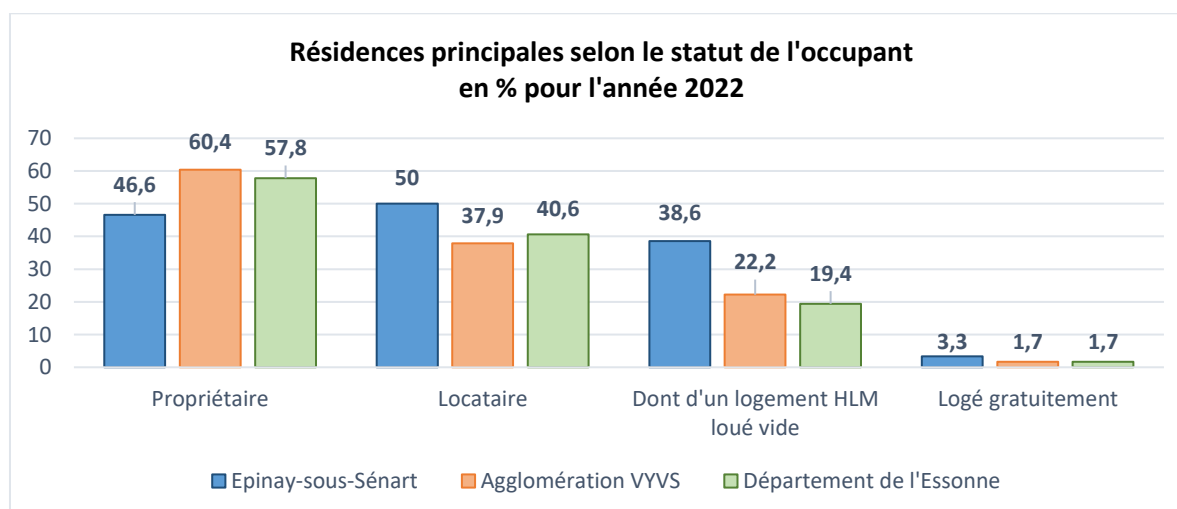
**En 2022, le nombre de logements sur la commune est estimé à 4 662 dont 29 résidences secondaires et logements secondaires (source Insee).**

La ville d'Epina-y-sous-Sénart se caractérise par un **fort taux de logements collectifs : 82,1%** sont des **appartements**, pourcentage très largement supérieur à celui du territoire de l'agglomération (54 %) et du département de l'Essonne (53,9 %).



Sources : INSEE, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

Parmi les **4 300 résidences principales, 46,6 % sont occupées par des propriétaires** (60,4 % au niveau de l'agglomération et 57,8 % au niveau départemental), **50 % par des locataires** (37,9 % au niveau de l'agglomération et 40,6 % au niveau départemental) dont 38,6 % qui bénéficient d'un logement HLM loué vide (22,2 % au niveau de l'agglomération et 19,4 % au niveau départemental).



Sources : INSEE, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

## D- Le contrat de ville

Le contrat de ville « engagements quartiers 2030 » a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Le quartier Plaine Cinéaste est concerné.

### Les dispositifs présents sur le quartier :

- Le NPNRU,
- La Cité Educative,
- Le projet DEMOS,
- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour les élémentaires et les collégiens,
- Le Programme de Réussite Educative (PRE),
- La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP),
- Les permanences d'accès au droit et d'écrivain public,
- Le Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZLD).

### Les priorités identifiées sont les suivantes :

#### **1. Le logement :**

- Poursuivre la rénovation urbaine dans le quartier La Plaine,
- Développer des initiatives avec les habitants dans le cadre de la GUSP sur le QPV Plaine-Cinéastes,
- Renforcer la mixité sociale en lien avec les bailleurs, la CA VYVS et les services de l'Etat (lutte contre la délinquance, charte de peuplement...),
- Renforcer la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil dans le parc privé,
- Mettre en place un plan de sauvegarde des copropriétés dégradées.

#### **2. L'éducation :**

- Renforcer la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant,
- Poursuivre le développement d'un écosystème favorable à l'épanouissement éducatif de l'enfant,
- Conforter le positionnement des parents comme acteurs éducatifs avec un rôle central dans la construction et l'évaluation des projets éducatifs,
- Soutenir l'innovation éducative en faveur de la réussite et de l'ouverture des possibles,
- Être dans une démarche inclusive qui donne une place à chaque enfant dans l'école et dans la ville.

#### **3. La culture :**

- Renforcer l'accès aux pratiques artistiques et culturelles au sein du QPV au travers des partenariats institutionnels et/ou associatifs, par des actions « hors les murs », des résidences d'artistes de la Maison des Arts et de la Culture (MAC).

#### **4. L'emploi :**

- Créer des Entreprises à but d'emploi pour les spinoliens les plus éloignés de l'emploi (TZCLD),
- Développer des formations en lien avec les acteurs du territoire (Visière solidaire et les acteurs économiques de la ZAE et ville),
- Faciliter l'accès à la ZAE en développant des modes de transports alternatifs pour une mobilité durable (vélo, navettes, co-voiturage, etc.).

## **5. La jeunesse :**

- Mettre en place un plan jeunesse : plan ambitieux, concret et construit pour et avec les jeunes,
- Positionner le jeune comme acteur de son parcours et acteur de la vie de la Cité,
- Donner place à toutes les jeunesses, dans une démarche inclusive, innovante et ouverte,
- Renforcer les dispositifs d'information à la citoyenneté, d'insertion sociale et professionnelle au sein ou en lien avec le HUB322 et les structures d'accueil des jeunes sur la ville,
- Soutenir l'ambition scolaire, l'émancipation et l'ouverture des possibles,
- Faciliter l'accès aux droits, promouvoir la santé, développer le bien-être et favoriser l'évolution dans un climat sain, serein et épanouissant,
- Poursuivre les dynamiques intercommunales pour lutter contre les rivalités territoriales et ouvrir les possibles.

## **6. Les seniors :**

- Mettre en place un plan seniors 2024-2030 défini par la ville pour favoriser le maintien à domicile et prévenir la perte d'autonomie,
- Favoriser l'adaptation des logements et l'habitat intergénérationnel.

## **7. Le lien social et l'accès aux droits :**

- Développer une offre globale de services à la population (CCAS/PAD/Logement/Sénior/Education sur le pôle de service public,
- Poursuivre le développement du centre socioculturel sur le QPV,
- Renforcer l'offre -ville et associations- d'apprentissage du français (ASL et FLE),
- Renforcer les actions de soutien à la famille (soutien à la parentalité) et favoriser l'implication des pères.

## **8. La tranquillité publique et la prévention de la délinquance :**

- Consolider l'intervention de la prévention spécialisée sur le QPV,
- Soutenir les actions de prévention portées par la police municipale intercommunale (Epinay-Boussy),
- Développer le plan anti-rixes entre les villes du Val d'Yerres dans une logique de territorialité,
- Renforcer les équipements de sécurisation des espaces publics.

## **9. La prévention santé :**

- Renforcer les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à la santé (Forums, Journées thématiques...),
- Renforcer l'installation de médecins libéraux sur le QPV et à la maison de santé,
- Poursuivre le travail engagé avec APA de Géant et l'accès à une activité physique adaptée pour tous.

La ville d'Epinay-sous-Sénart mène également une politique volontariste en matière de handicap, avec la mise en place de la Cité du Handicap et de l'Inclusion avec APA de Géant, AbriHandicap et la Préfecture de l'Essonne.

## E- Les transports

La ville d'Epina-y-sous-Sénart se caractérise par un **fort enclavement urbain et un déficit d'accessibilité** (taux de motorisation des ménages de 74,5 % en 2022 sur la commune, 67,9% seulement dans le QPV en 2020), sachant qu'en 2022, 2 242 ménages sont équipés d'une seule voiture et 963 de 2 ou plusieurs voitures sur 4 329 ménages spinoliens.

Elle est traversée d'ouest en est par **deux axes de transports** :

- La route départementale 94,
- La voie ferrée reliant Paris Gare de Lyon à Melun, sans toutefois avoir de gare RER implantée sur son territoire. L'accès aux gares les plus proches, Brunoy et Boussy-Saint-Antoine, est estimé à entre 20 à 30 minutes à pied.

Trois lignes de bus desservent la commune : les lignes 9101, 4111 et le 4120.

## F- Les équipements et services municipaux et/ou intercommunaux

Epina-y-sous-Sénart dispose de nombreux équipements publics sur son territoire :

Type de structure	Equipements et services
Structures de la petite enfance	1 crèche familiale 1 crèche collective 1 Relais Petite Enfance (RPE) 1 Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
Etablissements scolaires	5 groupes scolaires 1 collège 1 lycée
Structures péri et extrascolaires	1 accueil de loisirs maternel 1 accueil de loisirs élémentaire 5 accueils périscolaires
Structures jeunesse	1 espace d'animation « Action Jeunes » 1 Point d'Information Jeunesse / Hub 322 1 Point écoute jeunes L'Association de Prévention Spécialisée du Val d'Yerres Val de Seine qui intervient sur le QPV
Caisse des écoles	1 Caisse des Ecoles
Equipements insertion	1 maison de l'emploi (CA VYVS) 1 mission locale (CA VYVS)
Structures animation sociale et solidarités	1 Centre socioculturel 1 épicerie sociale 1 Point d'Accès au Droit (PAD) 1 ligne d'écoute pour tous 1 brigade des solidarités
Séniors	1 espace pour les séniors
Equipements sportifs	1 complexe sportif 1 complexe sportif évolutif couvert (Cosec) 1 stade 1 city-stade 1 terrain de pétanque 1 terrain de tennis 2 dojos

	1 terrain de basket 1 terrain de Work-out
<b>Culture</b>	1 Maison des Arts et de la Culture 1 bibliothèque médiathèque (CA VYVS) 1 conservatoire de musique (CA VYVS)

### G- Le partenariat local : les acteurs associatifs

Avec plus d'une centaine d'associations, Epinay-sous-Sénart bénéficie d'un tissu associatif riche et diversifié dans les domaines de la culture et des loisirs, des sports, de l'éducation et de la jeunesse, sur le devoir de mémoire, les solidarités et la santé ainsi que le cadre de vie et le logement.

## CHAPITRE II - Portrait socio-démographique (Source des données : Insee et Caf)

### Dynamisme démographique 2023

La commune d'Epinay-sous-Sénart compte **11 869 habitants** au dernier recensement. La population a connu une diminution de - 5,9 % en six ans (contre + 0,4 % dans la CA Val d'Yerres Val de Seine et + 2,9 % en Essonne), soit - 1,0 % en moyenne par an (contre + 0,1 % au niveau intercommunal et + 0,5 % au niveau départemental en moyenne par an).

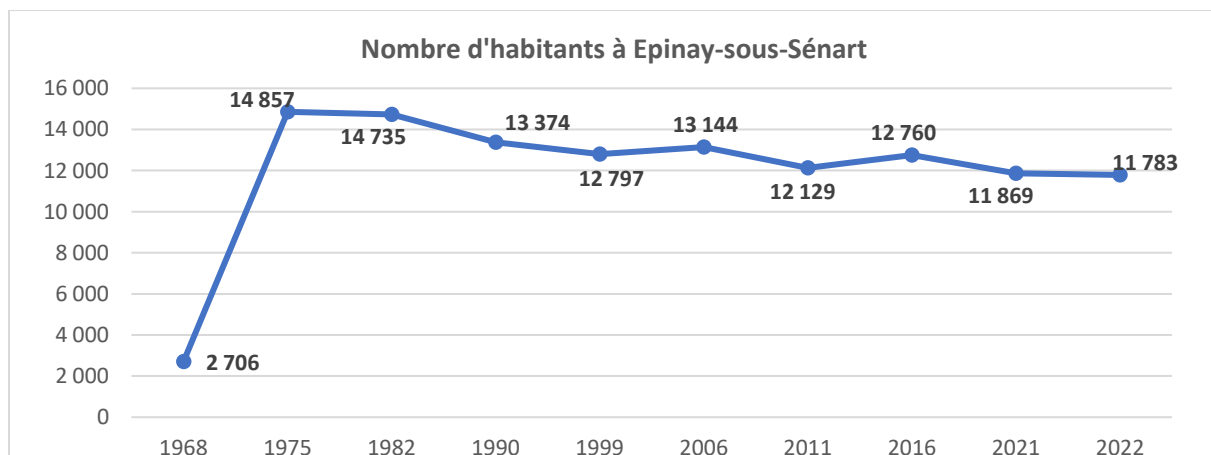
Cette évolution correspond à :

- + 1,0 % en moyenne par an du fait d'un nombre de naissances supérieur au nombre de décès (+ 0,6 % dans l'Epci et + 0,8 % dans le département)
- - 2,0 % en moyenne par an du fait d'un nombre de départs supérieur au nombre d'arrivées (- 0,6 % dans l'Epci et - 0,3 % dans le département)

Au cours de l'année 2023, 157 naissances et 60 décès ont été recensés à Epinay-sous-Sénart.

Sources :  
 Insee, Recensement de la population 2021  
 Insee, Etat civil (naissances et décès domiciliés) 2023

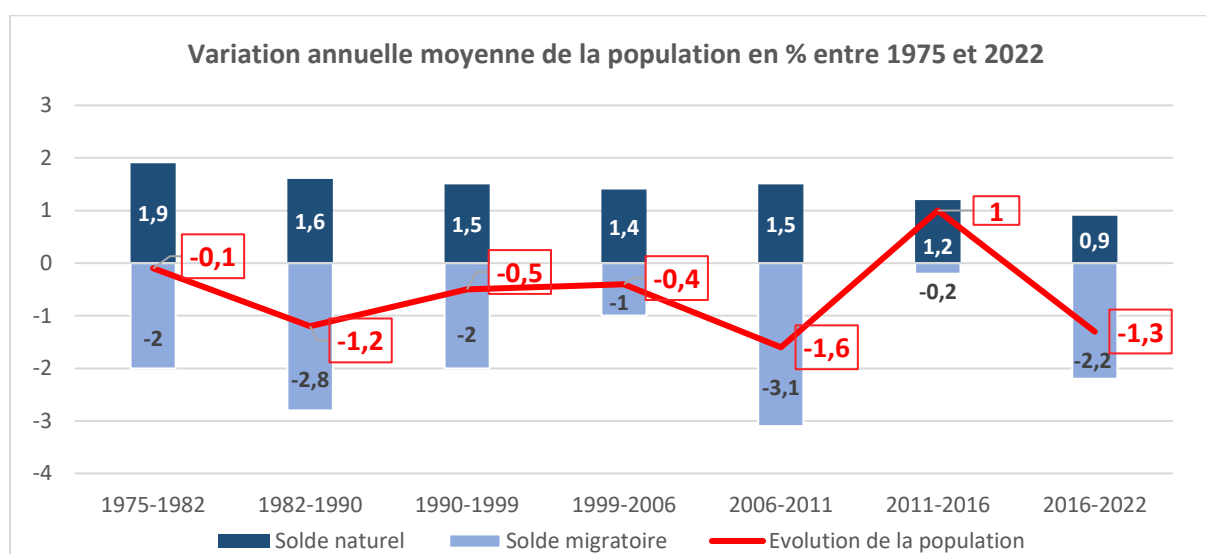
### A- Evolution de la population



Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénombremments, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

Après une forte poussée démographique jusqu'en 1975 liée à la création de la ville nouvelle, Epinay-sous-Sénart compte 11 783 habitants\* (recensement 2022 de l'INSEE), représentant 6,62% de la population du territoire intercommunal. Elle est confrontée à une **décroissance démographique constante depuis le milieu des années 70**, due en partie à un **solde migratoire** (différence entre les entrées et les sorties) **négatif non compensé par le solde naturel** (différence entre les naissances et les décès).

\*Il convient de préciser que les données sont actualisées avec le recensement de la population 2022 alors que les données dans l'encadré CAF sont issues du recensement de la population 2021.



Sources : Insee, RP1975 au RP1999 dénombrements, RP2011 au RP2022 exploitations principales – Etat civil.

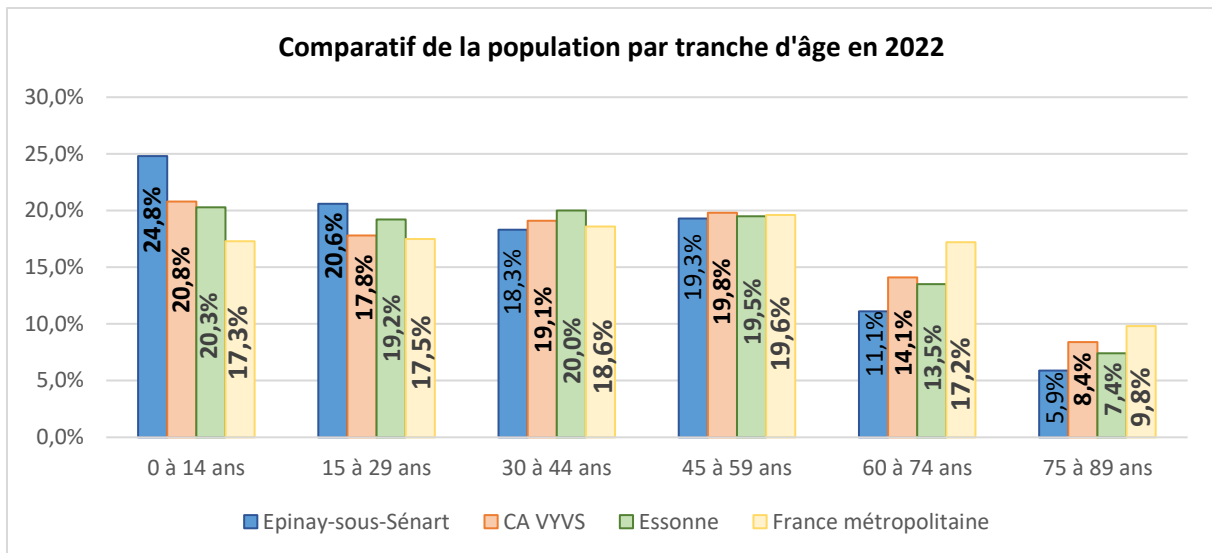
Entre 2016 et 2022, la ville d'Epinay-sous-Sénart a connu une **variation annuelle moyenne de sa population de -1,3%**. Cette baisse s'explique notamment par les relogements des ménages spinoliens concernés par la démolition de logements dans le cadre du projet de rénovation urbaine des Cinéastes et le vieillissement de la population entraînant une sous-occupation des logements.

A noter que la **majorité de la population** se situe dans le **quartier prioritaire la Plaine-Cinéastes**, avec 7 547 habitants en 2020, soit **61,87%** de la population spinolienne.

## B- La population par tranche d'âge

Tranche d'âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	12 129	100	12 760	100	11 783	100
0 à 14 ans	3 010	24,8	3 388	26,6	2 917	24,8
15 à 29 ans	2 545	21	2 621	20,5	2 429	20,6
30 à 44 ans	2 694	22,2	2 500	19,6	2 161	18,3
45 à 59 ans	2 121	17,5	2 306	18,1	2 272	19,3
60 à 74 ans	1 244	10,3	1 370	10,7	1 310	11,1
75 ans ou plus	514	4,2	574	4,5	694	5,9

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

La population spinolienne se caractérise par sa jeunesse : **45,4 % de la population a moins de 29 ans** (recensement INSEE 2022) : 24,8% de 0 à 14 ans et 20,6% de 15 à 29 ans. La Ville d'Epinay-sous-Sénart connaît un taux de jeunes largement supérieur à celui de l'agglomération (38,6% : 20,8% de 0 à 14 ans et 17,8 % de 15 à 29 ans) et à celui du département de l'Essonne (39,5% : 20,3% et 19,2%). A souligner une proportion de jeunes de moins de 25 ans très élevée dans le quartier la Plaine-Cinéaste par rapport à l'ensemble de la Ville : une moyenne de 46% entre 2015 et 2020 contre 40,6% pour l'ensemble de la commune.

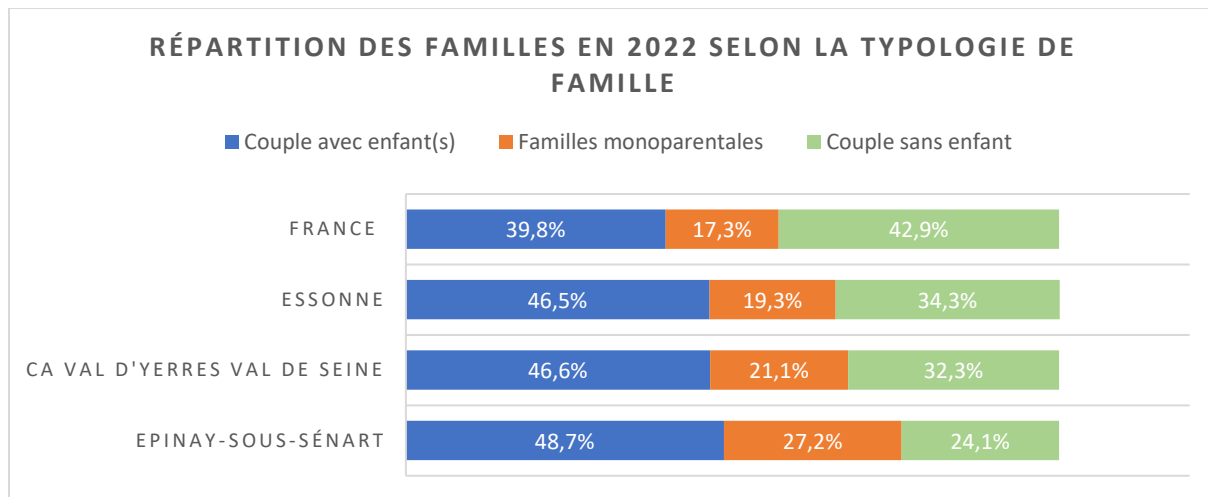
Elle a également une part des plus de 60 ans plus faible que sur les autres strates : **17% de la population a plus de 60 ans** à Epinay-sous-Sénart, contre 20,9% dans le département de l'Essonne, 22,5% sur le territoire intercommunal et 27% en France métropolitaine. Toutefois, il convient de noter une évolution entre 2020 et 2022, avec une part des plus de 60 ans qui prend 1.1%, passant de 15,9% à 17%. Au sein du quartier prioritaire, on constate une présence moindre de personnes âgées avec 12,3% en 2020 contre 15.9% au sein de la commune. Toutefois, la part de personnes âgées de plus de 60 ans a progressé au sein du quartier prioritaire, passant de 11,5% en 2015 à 12,3% en 2020.

### C- La composition des ménages

Ménages selon leur composition									
	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2011	%	2016	%	2022	%	2011	2016	2022
<b>Ensemble</b>	4 486	100,00	4 352	100,00	4 329	100,00	12 058	12 665	11 695
<b>Ménages d'une personne</b>	1 252	27,9	1 027	23,6	1 296	29,9	1 252	1 027	1 296
Hommes seuls	501	11,2	416	9,6	492	11,4	501	416	492
Femmes seules	752	16,8	611	14,0	804	18,6	752	611	804
<b>Autres ménages sans famille</b>	153	3,4	71	1,6	90	2,1	476	170	200
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	3 081	68,7	3 254	74,8	2 943	68,0	10 330	11 469	10 199
Un couple sans enfant	802	17,9	697	16,0	703	16,2	1 716	1 494	1 528
Un couple avec enfant(s)	1 569	35,0	1 792	41,2	1 465	33,8	6 475	7 688	6 351
Une famille monoparentale	710	15,8	766	17,6	775	17,9	2 139	2 286	2 320

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025

En 2022, Epinay-sous-Sénart compte **4 329 ménages** dont **2 943 ménages avec famille**, soit 68% des ménages. La population spinolienne a ainsi une structure très familiale avec toutefois une baisse du nombre de ménages composés de couples avec enfant(s) entre 2016 et 2022 (-18,2%) et **une hausse continue du nombre de ménages de familles monoparentales depuis 2011**.



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025

Les **familles** sont **essentiellement composées de couples avec enfant(s)** et représentent 48,7% de la population spinolienne, soit 2 points de plus que les échelons intercommunal et départemental et près de 9 points de plus que la France métropolitaine.

Les **familles nombreuses** (3 enfants et plus) constituent une **part importante des familles spinoliennes** avec 21,4% et a légèrement progressé depuis 2016 (+0,8 points) alors que les familles du territoire du Val d'Yerres Val de Seine et de l'Essonne comptent un taux respectif de familles nombreuses à hauteur de 12,8% et 12,6%.

La ville se caractérise aussi par **une surreprésentation des familles monoparentales (27,2%)**, soit 6 points de plus que sur le territoire intercommunal, près de 8 points de plus que le territoire essonnien et 10 points que le territoire national. Le nombre de familles monoparentales est en constante progression et a évolué de 3,7% entre 2011 et 2022. Les familles monoparentales sont principalement composées de femmes seules avec enfant(s) : en 2022, 23,4% de femmes seules avec enfant(s) et seulement 3,8% d'hommes seuls avec enfant(s).

Type de famille	2011	%	2016	%	2022	%
<b>Ensemble</b>	<b>3 122</b>	<b>100</b>	<b>3 311</b>	<b>100</b>	<b>3 028</b>	<b>100</b>
<b>Couples avec enfant(s)</b>	1 579	50,6	1 795	54,2	1 475	48,7
<b>Familles monoparentales</b>	732	23,5	805	24,3	823	27,2
Hommes seuls avec enfant(s)	102	3,3	103	3,1	116	3,8
Femmes seules avec enfant(s)	630	20,2	702	21,2	707	23,4
<b>Couples sans enfant</b>	811	26,0	711	21,5	729	24,1

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP 2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

Au sein du QPV Plaine Cinéastes, la part des familles monoparentales est encore plus forte : 34,7% contre 28,5% dans la commune au recensement 2020. Elle a augmenté de 2,7% entre 2016 et 2020, passant de 32% à 34,7%.

Au regard de ces éléments, la question de l'accompagnement à la parentalité est donc centrale.

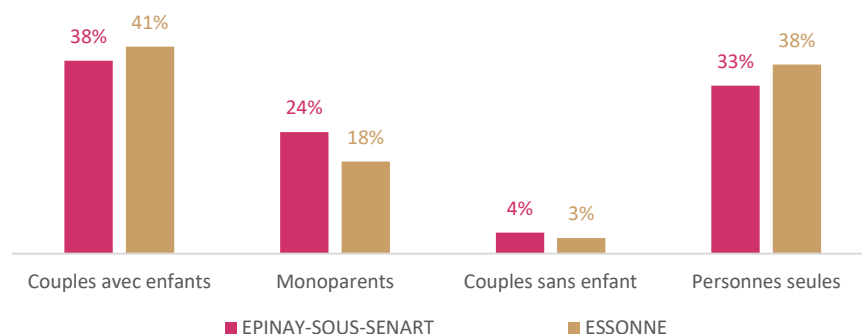
### Population allocataire 2023

Une convention territoriale globale (Ctg) a été signée entre la Caf de l'Essonne et Epinay-sous-Sénart. Dans ce cadre, elle finance 1,0 équivalent temps plein (Etp) Chargé de coopération, soit 16 826 €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, **58 % des habitants d'Epinay-sous-Sénart sont couverts par la Caf** (50 % dans la CA Val d'Yerres Val de Seine et 53 % en Essonne). La population allocataire représente 2 381 foyers, dont 62 % ont des enfants à charge (65 % dans l'Epci et 59 % dans le département).

La commune se caractérise par une majorité de couples avec enfants (38 %). Les familles monoparentales représentent 24 % des foyers allocataires.

Situation familiale des foyers allocataires  
 au 31 décembre 2023



La Caf verse quatre grandes catégories de prestations\* :

	Epinay-sous-Sénart	Essonne
Famille ( <i>Af, Cf, Ars, Aeeh, Asf, Ajpp</i> )	56 %	52 %
Logement ( <i>Apl, Alf, Als</i> )	41 %	37 %
Jeune enfant ( <i>Paje</i> )	16 %	16 %
Précarité ( <i>Aah, Rsa, Ppa</i> )	53 %	44 %

\* La somme des pourcentages est supérieure à 100 %, un foyer allocataire pouvant percevoir plusieurs catégories de prestations.

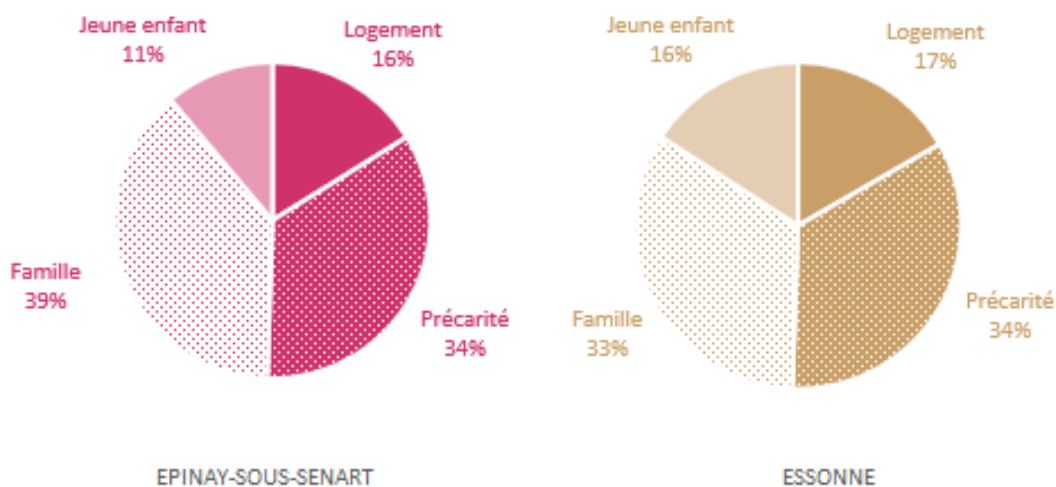
Source : Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2023 (FR6)

## Montants versés au titre de 2023

Au cours de l'année 2023, 18 949 791 € ont été versés aux allocataires au titre des prestations :

Famille ( <i>Af, Cf, Ars, Aeeh, Asf, Ajpp</i> )	7 266 122 euros
Logement ( <i>Apl, Alf, Als</i> )	3 064 868 euros
Jeune enfant ( <i>Paje</i> )	2 111 415 euros
Précarité ( <i>Aah, Rsa, Ppa</i> )	6 507 387 euros

### Répartition du montant de prestations versées au cours de l'année 2023



Source : Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2023 (FR6)

## D- Le profil socio-économique de la population

### 1. La population en âge de scolarisation

Tranche d'âge	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	746	547	73,3	68,7	77,4
6 à 10 ans	1 027	1 014	98,8	99,5	98,2
11 à 14 ans	757	746	98,5	98,3	98,8
15 à 17 ans	582	555	95,4	91,4	98,5
18 à 24 ans	1 101	529	48	47,6	48,5
25 à 29 ans	746	29	3,9	3,6	4,2
30 ans ou plus	6 437	116	1,8	1,8	1,8

Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

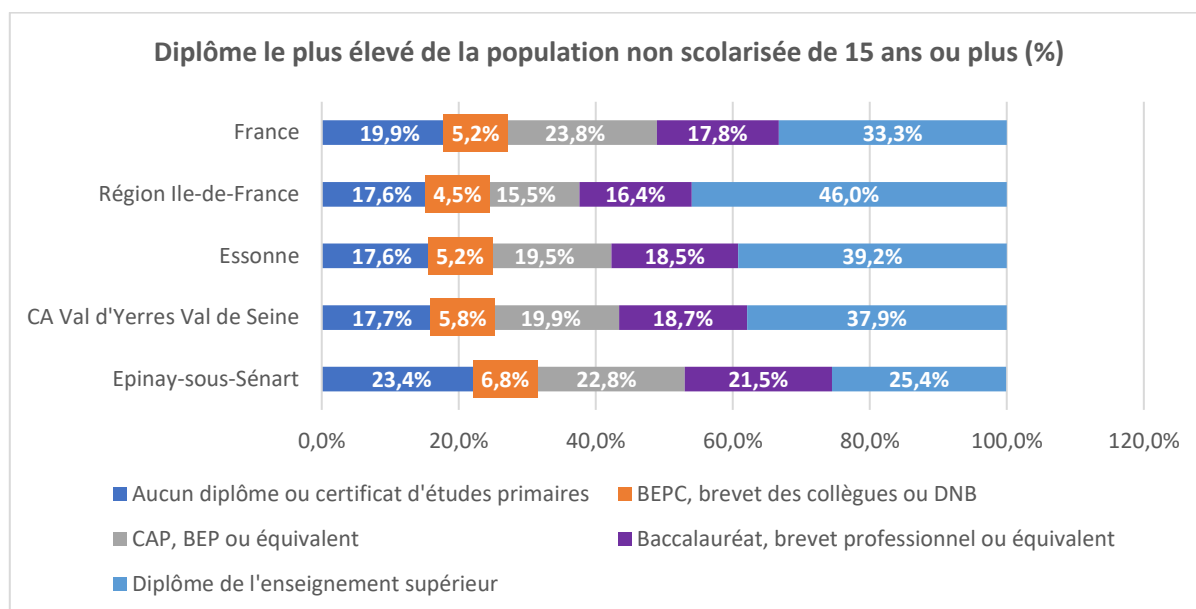
Le **taux de scolarisation des enfants et des jeunes spinoliens de 2 à 17 ans s'inscrit dans des taux similaires à ceux de l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, de l'Essonne et de la France.**

Concernant le QPV Plaine Cinéastes, en 2020, le taux de scolarisation des 15-24 ans s'élevait à 62,6% : 66,1 % pour les femmes et 58,8% pour les hommes.

A partir de la **tranche d'âge de 18 à 24 ans**, Epinay-sous-Sénart est **en-dessous de la moyenne intercommunale et départementale** (48% contre 54,5% et 56,2%) mais également de la moyenne nationale (51,9%) ce qui suggère un moindre accès ou maintien dans les études supérieures.

Sur la tranche des 25-29 ans, les taux chutent logiquement car moins de jeunes poursuivent leurs études après 25 ans. Il convient de noter que la ville a un taux de scolarisation sur cette tranche d'âge encore plus faible que les autres strates : 3,9% contre 8,3% pour le territoire de l'agglomération, 8,8% pour la France et 10% pour l'Essonne.

## 2. Le niveau de diplôme de la population non scolarisée (15 ans et plus)



Sources : Insee, RP2011, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Le **taux de personnes sans diplôme ou titulaires d'un certificat d'études primaires est très supérieur** tant à la moyenne nationale qu'aux moyennes de la communauté d'agglomération, de l'Essonne et de la Région Ile-de-France puisqu'Epinay-sous-Sénart enregistre un taux de 23,4% de sans diplôme ou titulaire d'un certificat d'études primaires contre des taux entre 17,6% et 19,9% sur les autres territoires.

La ville enregistre également des taux largement supérieurs de personnes ayant comme diplôme le plus élevé un baccalauréat ou un diplôme de l'enseignement professionnel avec 22,8% pour les diplômes des CAP, BEP ou équivalent et de 21,5% pour les diplômes du baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent en comparaison de de la communauté d'agglomération, de l'Essonne et de la Région Ile-de-France.

Bien que la ville affiche un **taux relativement faible de diplômés de l'enseignement supérieur**, une progression notable est à souligner puisque ce taux est passé de 20,6% en 2011 à 25,4% en 2022, soit

une hausse de 4,8 points. Cependant, malgré cette progression, le taux reste inférieur à ceux des autres strates ce qui traduit des freins persistants notamment à l'accès à l'enseignement supérieur, à la mobilité et des difficultés socio-économiques.

Diplôme	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	7 637	3 469	4 169
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	23,4	22,4	24,3
BEPC, brevet des collèges, DNB	6,8	6,2	7,4
CAP, BEP ou équivalent	22,8	23,7	22,1
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	21,5	21,8	21,2
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+2	10,0	9,3	10,5
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+3 ou bac+4	8,2	8,2	8,2
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+5 ou plus	7,3	8,5	6,3

Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

L'analyse des données fait ressortir que :

- Les **femmes** sont **plus nombreuses à ne détenir aucun diplôme ou uniquement un certificat d'études primaires** (24,3 % contre 22,4%). Dans le QPV Plaine Cinéaste, ce taux s'élevait à 38,3% en 2020.
- Les hommes sont plus diplômés d'une part pour les CAP et BEP avec +1,6 points et d'autre part pour les diplômes de l'enseignement supérieur de niveau bac+5 ou plus avec 2,2 points d'écart.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'action de la Cité éducative, les données étant issues du recensement de la population 2022.

### 3. Les catégories socio-professionnelles

	Epina y-sous-Sénart	CA VVVS	Essonne
<b>Agriculteurs exploitants</b>	0,0%	0,0%	0,1%
<b>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</b>	2,5%	2,7%	2,9%
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	6,4%	14,4%	15,0%
<b>Professions intermédiaires</b>	14,2%	17,2%	16,9%
<b>Employés</b>	21,6%	16,9%	16,3%
<b>Ouvriers</b>	15,4%	8,8%	9,9%
<b>Retraités</b>	18,5%	23,8%	21,5%
<b>Autres personnes sans activité professionnelle</b>	21,5%	16,2%	17,4%

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025

Les **catégories socio-professionnelles (CSP) les plus représentées** à Epinay-sous-Sénart sont les **employés** (21,6%) et les **autres personnes sans activité professionnelle** (21,5%). Ces CSP ainsi que celle des ouvriers (15,4%) restent supérieures entre 4 et 6 points par rapport à l'agglomération et au département.

En revanche, les parts des retraitées, des professions intermédiaires ainsi que des cadres et professions intellectuelles supérieures s'avèrent inférieures de 3 points à 8 points par rapport à l'agglomération et au département.

## E- La vie économique locale

### 1. Le tissu économique

Etablissements économiquement actifs en 2022	Epinay-sous-Sénart	CA VYVS	Essonne
<b>Nombre d'établissements économiquement actifs</b>	518	11 575	96 678
Industrie manufacturières, industries extractives et autres	2,3%	3,8%	4,1%
Construction	<b>18,1%</b>	13,2%	12,2%
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	<b>30,1%</b>	24,2%	27,4%
Information et communication	5%	5,7%	5,6%
Activités financières et d'assurance	2,3%	3,2%	3,8%
Activités immobilières	2,3%	4,3%	4,4%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de service administratifs et de soutien	<b>14,9%</b>	19,4%	19,8%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	16,6%	16,5%	13,5%
Autres activités de services	8,3%	9,7%	9 %

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2024

L'**économie spinolienne** est caractérisée **principalement** par le **secteur tertiaire marchand** (commerce, transports, hébergement et restauration) **et le secteur de la construction**. Le premier représente 30,1% des entreprises spinoliennes, soit entre 2,7 et 5,9 points de plus par rapport au Département et à l'agglomération tandis que le secteur de la construction concerne 18,1% des établissements du territoire, soit entre 4,9 points et 5,9 points par rapport à l'agglomération et au département. Les activités spécialisées quant à elles représentent quant à elle 14,9% (en recul d'1,1 point depuis 2019), soit plus de 4 points d'écart avec les autres strates qui ont développé ce secteur.

### 2. L'emploi et le chômage

Taux d'activité et d'emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2022

	Epinay-sous-Sénart	CA VYVS	Essonne	France
<b>Taux d'activité*</b>	73,4%	76,7%	76,3%	75,2%
<b>Taux d'emploi**</b>	60,6%	68,3%	68,6%	66,3%

Source : Insee, RP 2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025

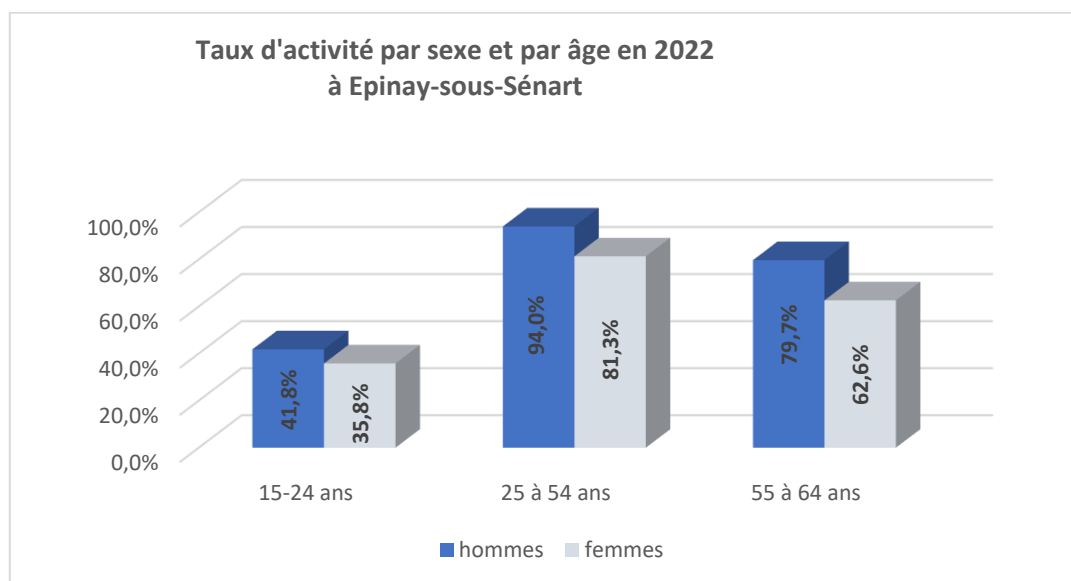
\*Taux d'activité = rapport entre le nombre d'actifs (occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante

\*\*Taux d'emploi = rapport entre le nombre de personnes en âge de travailler (15-64 ans) ayant un emploi et la population totale des personnes en âge de travailler.

Activité et emploi selon le sexe en 2022	Epinay-sous-Sénart	CA VYVS	Essonne
<b>Taux d'activité</b>	<b>73,4%</b>	<b>76,7%</b>	<b>76,3%</b>
Taux d'activité féminin	68,4%	74,4%	74,3%
Taux d'activité masculin	79,1%	79,1%	78,3%
Taux d'activité des femmes de 15 à 24 ans	35,8%	37,3%	38,1%
Taux d'activité des hommes de 15 à 24 ans	41,8%	41,5%	41,8%
Taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans	81,3%	89,2%	88,1%
Taux d'activité des hommes de 25 à 54 ans	94,0%	94,4%	93,0%
Taux d'activité des femmes de 55 à 64 ans	62,6%	63,8%	65,0%
Taux d'activité des hommes de 55 à 64 ans	79,7%	71,0%	71,2%
<b>Taux d'emploi</b>	<b>60,6%</b>	<b>68,3%</b>	<b>68,6%</b>
Taux d'emploi féminin	55,7%	66,0%	66,4%
Taux d'emploi masculin	66,0%	70,8%	70,8%
Taux d'emploi des femmes de 15 à 24 ans	21,8%	29,0%	30,4%
Taux d'emploi des hommes de 15 à 24 ans	27,9%	31,0%	32,5%
Taux d'emploi des femmes de 25 à 54 ans	68,6%	79,7%	79,2%
Taux d'emploi des hommes de 25 à 54 ans	80,6%	86,1%	85,5%
Taux d'emploi des femmes de 55 à 64 ans	51,7%	58,9%	60,2%
Taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans	69,1%	65,2%	65,7%

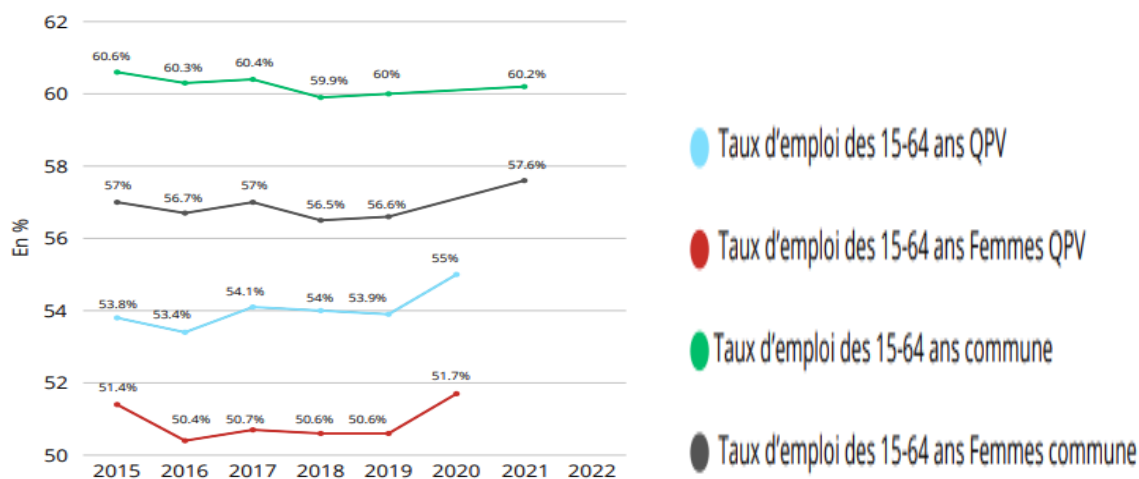
Source : Insee, RP 2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025

**A Epinay-sous-Sénart, en 2022, le taux d'activité et le taux d'emploi sont inférieurs aux autres strates, d'1,8 à 3,3 points pour le taux d'activité et de 5,7 à 8 points pour le taux d'emploi. Par ailleurs, le taux d'activité reste plus faible chez les femmes que chez les hommes sur toutes les strates, et variant de 4 à 5 points sur les autres strates alors que la différence est de 10,7 points sur Epinay-sous-Sénart. Il en est de même pour le taux d'emploi qui varie de 4,4 à 5,4 points sur les autres strates quand la ville affiche une différence de 10,3 points.**



Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025

En 2022, la ville d'Epina-y-sous-Sénart compte 5 422 actifs dont 346 hommes et 306 femmes pour la tranche des 15 à 24 ans et 1 912 hommes et 1 990 femmes pour la tranche des 25 à 54 ans. **Le taux d'activité féminin des 15-24 ans est inférieur de 6 points à celui des hommes** et s'accroît encore pour la tranche des 25 à 54 ans avec 12,7 points d'écart. Le **taux d'emploi** présente également des différences importantes avec un taux d'emploi féminin, de 21,8% contre 27,9% pour les hommes de la tranche 15-24 ans et de 68,6% contre 80,6% pour la tranche des 25 à 54 ans.



Source : Insee, Recensement de la population, RP 2015 à 2021  
Rétrospective chiffres Epina-y-sous-Sénart, Quartier La Plaine-Cinéastes  
CA Val d'Yerres Val de Seine

**Dans le QPV Plaine Cinéastes, le taux d'emploi est systématiquement plus faible que dans la ville :** 53-55% dans le quartier prioritaire quand il s'affiche autour des 60% sur le territoire communal. La différence s'accroît également pour le taux d'emploi des femmes du QPV, entre 50,4 et 51,7% contre 53,4% et 55% sur la période 2015-2020, ce qui s'explique par le difficile accès au marché du travail.

Taux de chômage selon la tranche d'âge en 2022	Epina-y-sous-Sénart	CA VYVS	Essonne
<b>Taux de chômage</b>	<b>17,5%</b>	<b>10,9%</b>	<b>10,1%</b>
Taux de chômage des 15 à 24 ans	36,1%	23,9%	21,4%
Taux de chômage des 25 à 54 ans	14,9%	9,8%	9,1%
Taux de chômage des 55 à 64 ans	15,1%	7,9%	7,6%

Source : Insee, RP 2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025

Epina-y-sous-Sénart comptabilise 949 chômeurs en 2022 avec un taux de chômage très supérieur à l'agglomération et au département, bien qu'elle affiche un recul du nombre de chômeurs de 9,62% depuis 2016 (- 101 chômeurs). Toutes les tranches d'âge sont impactées et plus particulièrement les jeunes de 15 à 24 ans qui affiche un taux de chômage de 36,1% en 2022 et montre l'importance de poursuivre le développement des dispositifs d'accompagnement des jeunes.

Activité des adultes allocataires									
Emploi		Chômage		Inactivité		Adultes allocataires		dont Étudiants	
2 042	60%	348	10%	1 003	30%	3 393	100%	21	1%

Source : Fichier des allocataires CAF - Données sociales au 31/12/2023 (FR6\_1223)

Au 31 décembre 2023, 60% des adultes allocataires d'Épinay-sous-Sénart occupent un emploi tandis que 10% sont en recherche d'emploi et 30% sont inactifs.

### Précarité 2023

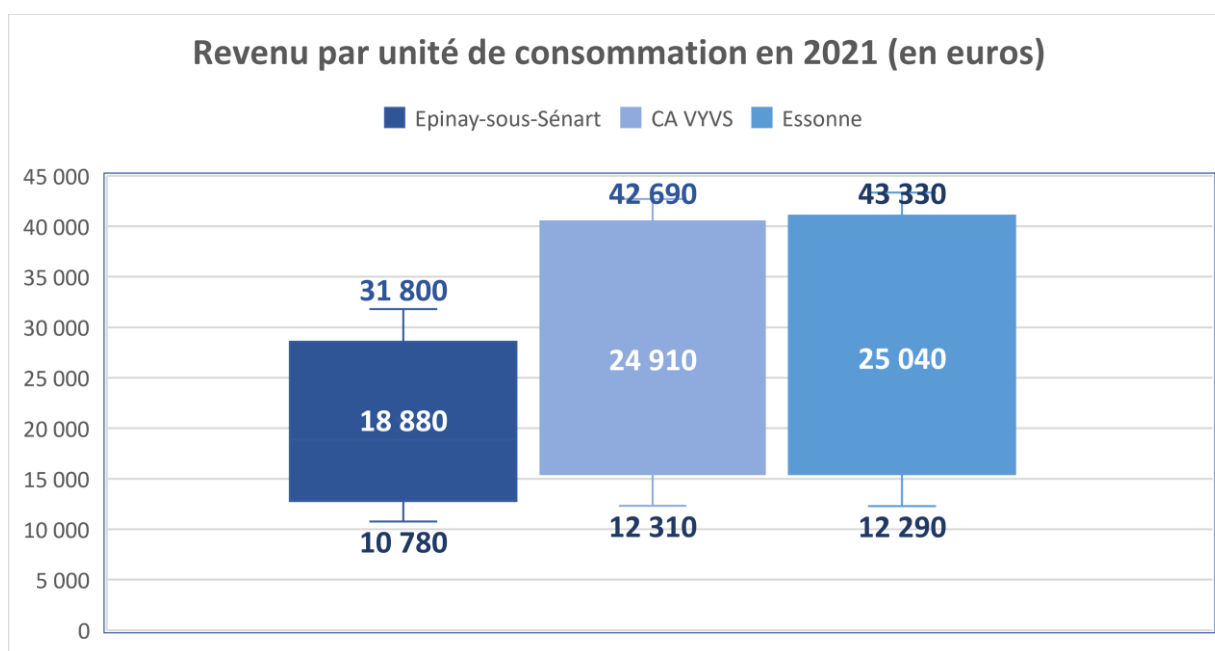
Parmi les 1 273 foyers bénéficiaires des prestations précarité, 805 perçoivent la prime d'activité (Ppa), 351 le revenu de solidarité active (Rsa) et 220 l'allocation aux adultes handicapés (Aah). **Les bénéficiaires de prestations précarité représentent 53 % des allocataires de la commune** (46 % dans la CA Val d'Yerres Val de Seine et 44 % en Essonne).

Ils sont 8 % à cumuler un minimum social (Rsa ou Aah) avec la prime d'activité (7 % au niveau intercommunal et 7 % au niveau départemental).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 42 % des foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus à Épinay-sous-Sénart, soit 1 253 euros par mois et par unité de consommation (33 % dans l'Epci et 31 % dans le département).

Source : Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2023 (FR6)

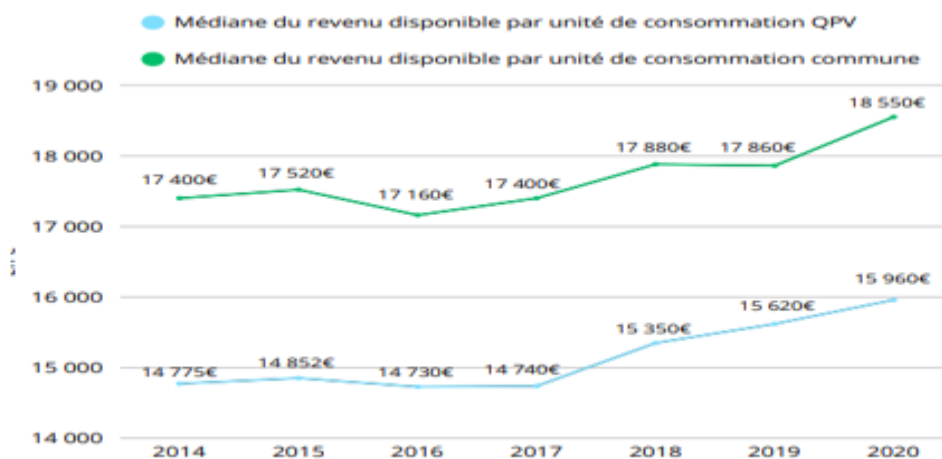
### 3. La fiscalité et le niveau de vie



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) en géographie au 01/01/2025

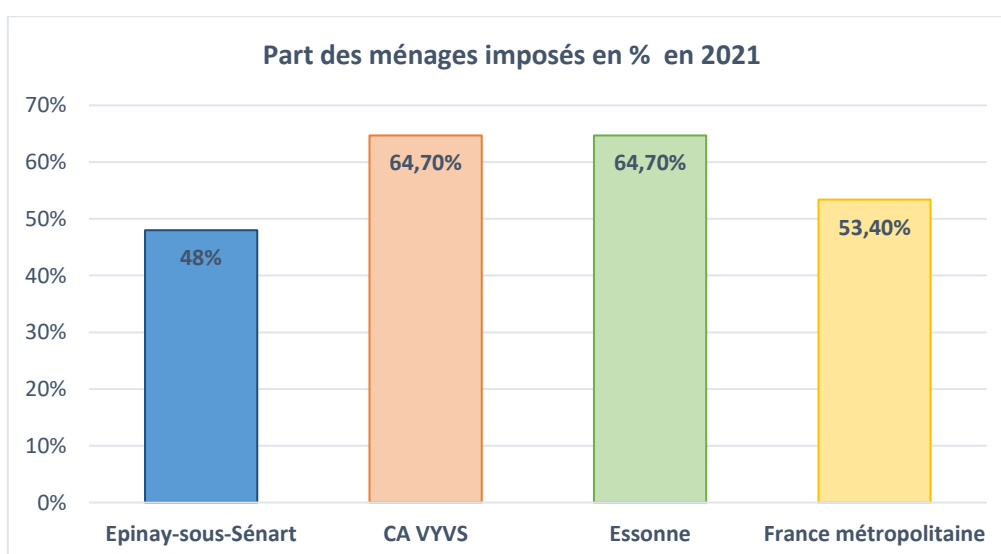
Le **revenu médian annuel des ménages par unité de consommation à Epinay-sous-Sénart est très en dessous des autres strates** et souligne la **vulnérabilité des ménages spinoliens** : la médiane est inférieure de 4 200 € par rapport à la médiane nationale et de plus de 6 000 € par rapport à celles de l'agglomération et du département.

Les 1er (minimum) et dernier (maximum) décile des revenus annuels des ménages souligne également la fragilité de la population spinolienne avec un premier décile de 10 780 € soit inférieur de plus de 1 500 € aux autres strates et un 9ème et dernier décile affichant une différence de plus de 10 800 € avec l'agglomération et le département.



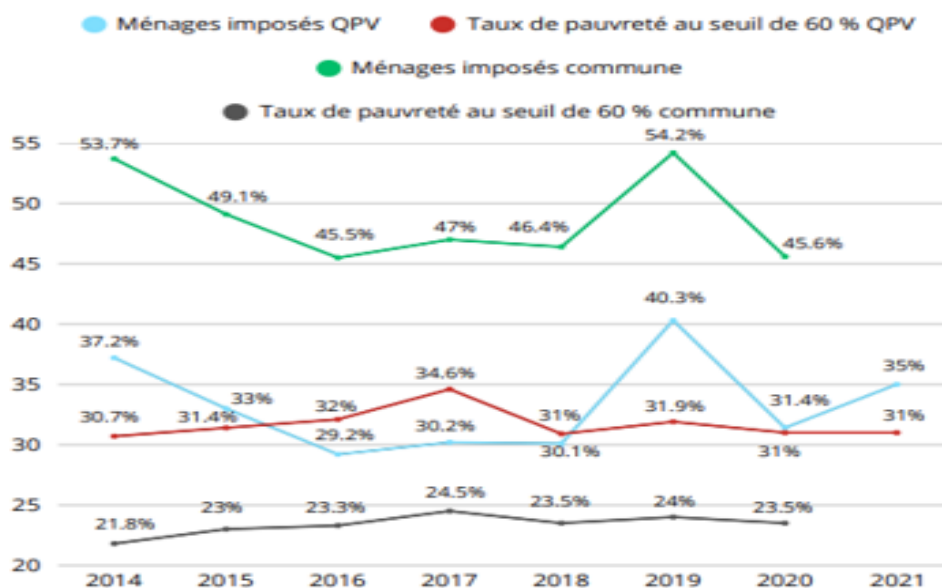
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-CNAV-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)  
 Rétrospective chiffres Epinay-sous-Sénart, Quartier La Plaine-Cinéastes - CA Val d'Yerres Val de Seine -

Les inégalités de revenus sont encore plus marquées dans le QPV qui, en 2020, affiche un revenu médian annuel de 15 960 € alors que celui dans la commune s'élève à 18 880 €, soit une différence de 15,46%.



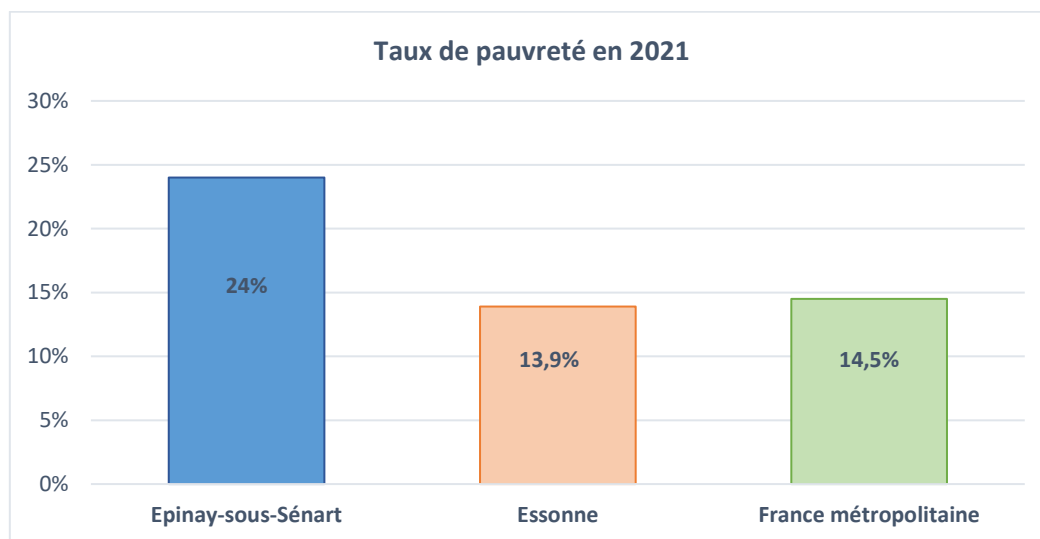
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2025

La **part des ménages imposés** s'élève à **48%**, soit 5,4 points de moins qu'au niveau national et 16 points en dessous des niveaux intercommunal et départemental.



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiloSoFi)  
 Rétrospective chiffres Epinay-sous-Sénart, Quartier La Plaine-Cinéastes - CA Val d'Yerres Val de Seine -

Le taux de ménages imposés est plus faible dans le QPV que dans la commune de plus de 10%.



Sources : Insee-DGFip-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2025

Les données socioéconomiques traduisent un **taux de pauvreté sur la commune largement supérieur aux taux départemental et national**. Depuis 2015, le taux de pauvreté sur la commune varie entre 23% et 24% avec un pic à 24,5% en 2017. Le taux de pauvreté est accentué dans le QPV puisqu'il oscille autour de 31%, après être monté jusqu'à 34,6% en 2017.

Les tranches d'âge les plus touchées sont les 30 à 39 ans avec un taux de pauvreté de 31% et les 40 à 49 ans avec un taux de 30%.

Revenu des allocataires par rapport au seuil de bas revenus					
Revenu inférieur au seuil de bas revenus		Revenu supérieur ou égal au seuil de bas revenus		Revenu indéterminé	
992	42%	1 174	49%	215	9%

Source : Fichier des allocataires CAF - Données sociales au 31/12/2023 (FR6\_1223)

En 2023, 42% des allocataires d'Epinau-sous-Sénart vivent sous le seuil des bas revenus, à savoir 1 100 euros par unité de consommation en 2020, soit 4% de plus qu'en 2020.

Poids des prestations parmi les ressources des allocataires									
Moins de 50% de leurs ressources		Entre 50% et 74% de leurs ressources		Entre 75% et 99% de leurs ressources		100% de leurs ressources		dont 50 % ou plus de leurs ressources	
1 585	67%	178	7%	76	3%	327	14%	581	24%

Source : Fichier des allocataires CAF - Données sociales au 31/12/2023 (FR6\_1223)

En 2023, les prestations versées par la CAF représentent en moyenne 50% ou plus des ressources pour 24% des allocataires d'Epinau-sous-Sénart. Parmi eux, 14% dépendent à 100% des prestations de la CAF.

## PARTIE II : ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

Source de données : différents rapports d'activité et bilans des équipements et/ou d'activités

# PETITE ENFANCE



## CHAPITRE I - Petite enfance

### Contexte 2023

La compétence Petite enfance relève de la commune.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune d'Epinay-sous-Sénart dénombre **480 enfants de moins de 3 ans** : ce sont 126 enfants en moins qu'en 2016 (soit - 21 % contre - 9 % dans la CA Val d'Yerres Val de Seine et - 4 % en Essonne). Parmi eux, moins de 5 bénéficient de l'Aeeh (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé).

Au sein des familles allocataires, 53 % des enfants de moins de 3 ans ont un besoin potentiel d'accueil régulier au regard de l'activité de leurs parents (parent seul ou deux parents en emploi ou en recherche d'emploi). C'est 13 points de moins que dans l'Epci et 13 points de moins que dans le département.

Il y a 2 établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) implantés à Epinay-sous-Sénart. En matière de relais Petite enfance, parents et professionnels peuvent s'adresser au Rpe d'Épinay-sous-Sénart.

*Sources :*  
*Insee, Etat civil (naissances domiciliées) 2021 à 2023*  
*Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2023 (FR6)*  
*Conseil départemental, Pmi 2023*

### A- Politique Petite enfance de la collectivité

La politique petite enfance s'inscrit dans **une démarche globale de parcours éducatif**, articulée avec les autres politiques municipales en faveur de l'enfance et de la jeunesse et où l'enfant est placé au cœur des enjeux municipaux. Elle vise à **garantir l'épanouissement de l'enfant dans tous ses espaces de vie**, en cohérence avec les valeurs de solidarité, d'inclusion et d'égalité des chances portées par la ville.

Cette politique se structure autour de **4 axes majeurs** :

- La **prise en charge adaptée** aux besoins évolutifs des familles et des enfants,
- Le **renforcement de l'inclusion** sous toutes ses formes au sein des différents lieux d'accueil de la Maison de la Petite Enfance (MPE),
- La **montée en compétence** continue **des professionnels** de la petite enfance,
- La poursuite du travail de **soutien à la parentalité**.

Cette politique s'articule pleinement avec les orientations de la Cité éducative traduisant la volonté municipale de faire de l'éducation et de la réussite scolaire un marqueur fort du territoire, où l'action des différents acteurs fait système et permet de construire un parcours éducatif continu depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

La dynamique territoriale repose ainsi sur une **logique de réseau généralisé**, favorisant la prise en charge cohérente des enfants et notamment des plus petits. Pour cela, cinq axes ont été définis, dans lesquels la politique petite enfance s’inscrit :

- 1) Garantir le **bien-être** de l’enfant,
- 2) Favoriser la **persévérance scolaire et l’insertion**,
- 3) Faire de la ville un **territoire apprenant**,
- 4) Permettre l’**inclusion** à l’école et dans la ville,
- 5) Créer une **synergie d’actions** où chacun à sa place.

## B- Politique Petite enfance de la Caf

### 1. Convention d’objectifs et de gestion (Cog) Etat – Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) 2023-2027

La politique d’accueil du jeune enfant est au carrefour d’enjeux majeurs : la lutte contre la reproduction des inégalités sociales dès le plus jeune âge, l’accès et le maintien dans l’emploi des parents, l’égalité entre les femmes et les hommes, le répit parental, l’inclusion des enfants en situation de handicap, le développement et l’épanouissement des enfants. Les engagements de la Branche Famille dans le domaine de la Petite enfance pour la période 2023-2027 s’inscrivent dans le cadre de l’élaboration du Service public de la Petite enfance (Sppe) afin de répondre aux besoins d’accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles :

- Garantir à tous les parents un égal accès à l’information et une offre d’orientation et d’accompagnement tenant compte de leurs besoins et de ceux de leurs enfants
- Contribuer à développer et pérenniser des places d’accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre en tout point du territoire
- Favoriser l’accès réel de tous les enfants aux modes d’accueil
- Contribuer à l’accompagnement et au contrôle des modes d’accueil afin de garantir au sein de chacun d’eux une offre de qualité au moins conforme aux exigences de la Charte d’accueil du jeune enfant.

### 2. Contrat pluriannuel d’objectifs et de gestion (Cpog) Cnaf – Caf de l’Essonne 2023-2027

Sur le territoire départemental, la déclinaison de ces engagements s’organise autour de cinq enjeux majeurs qui structurent la politique petite enfance de la Caf de l’Essonne.

Enjeux	Défis
<b>Rendre accessible une information personnalisée à tous les parents sur l'ensemble des modes d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les relais petite enfance (Rpe) à assurer la mission renforcée de guichet unique</li> <li>• Accompagner l’appropriation de monenfant.fr</li> </ul>
<b>Améliorer la visibilité des conditions d'accès à un mode d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outiller les gestionnaires pour renforcer leurs capacités d’attribution des places d’accueil au plus près des besoins des familles du territoire</li> </ul>

<b>Réduire les inégalités d'accès territoriales à un mode d'accueil collectif et individuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'offre d'accueil individuel et la profession d'assistant maternel (indépendants, en Mam, en crèche familiale)</li> <li>• Maintenir l'offre d'accueil existante</li> <li>• Encourager la création de places en réduisant les inégalités territoriales</li> </ul>
<b>Encourager l'inclusion de tous les enfants par l'accès à un mode d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les places à vocation d'insertion professionnelle en collectif et en individuel sur l'ensemble du département</li> <li>• Soutenir les solutions d'accueil innovantes</li> <li>• Renforcer l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje)</li> </ul>
<b>Renforcer l'accompagnement autour de la qualité de l'offre d'accueil auprès des gestionnaires et des professionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner l'appropriation de la charte qualité d'accueil par les professionnels</li> <li>• Mobiliser l'ensemble des moyens financiers pour accompagner les structures vers un accueil de qualité</li> </ul>

### 3. Schéma départemental d'accompagnement des familles (Sdaf 91)

Le Schéma départemental d'accompagnement des familles de l'Essonne de l'Essonne (Sdaf91) dans laquelle la Caf est engagée avec les institutions locales, poursuit les engagements pour la structuration d'une offre de qualité en faveur des familles et de leurs enfants, avec un axe fort vers les publics les plus fragiles.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<b>Pérenniser et développer une offre d'accueil éducative et de services de qualité en direction des enfants de 0-12 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les créations de places en visant à réduire les inégalités territoriales</li> <li>• Maintenir et optimiser l'offre d'accueil en Eaje en l'adaptant aux besoins des familles</li> <li>• Soutenir l'offre d'accueil individuel et la profession d'assistant maternel Participer à la structuration d'une offre périscolaire et extrascolaire de qualité</li> <li>• Développer des actions communes en direction des enfants et de leurs parents en amont de la scolarisation et dès la 1ère scolarisation</li> </ul>
<b>Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique et d'enfants issus de familles en situation de pauvreté ou inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le développement d'une offre d'accueil en Eaje, chez les assistants maternels, en accueils collectifs de mineurs pour les enfants aux besoins spécifiques</li> </ul>

### 4. Les orientations de la branche famille

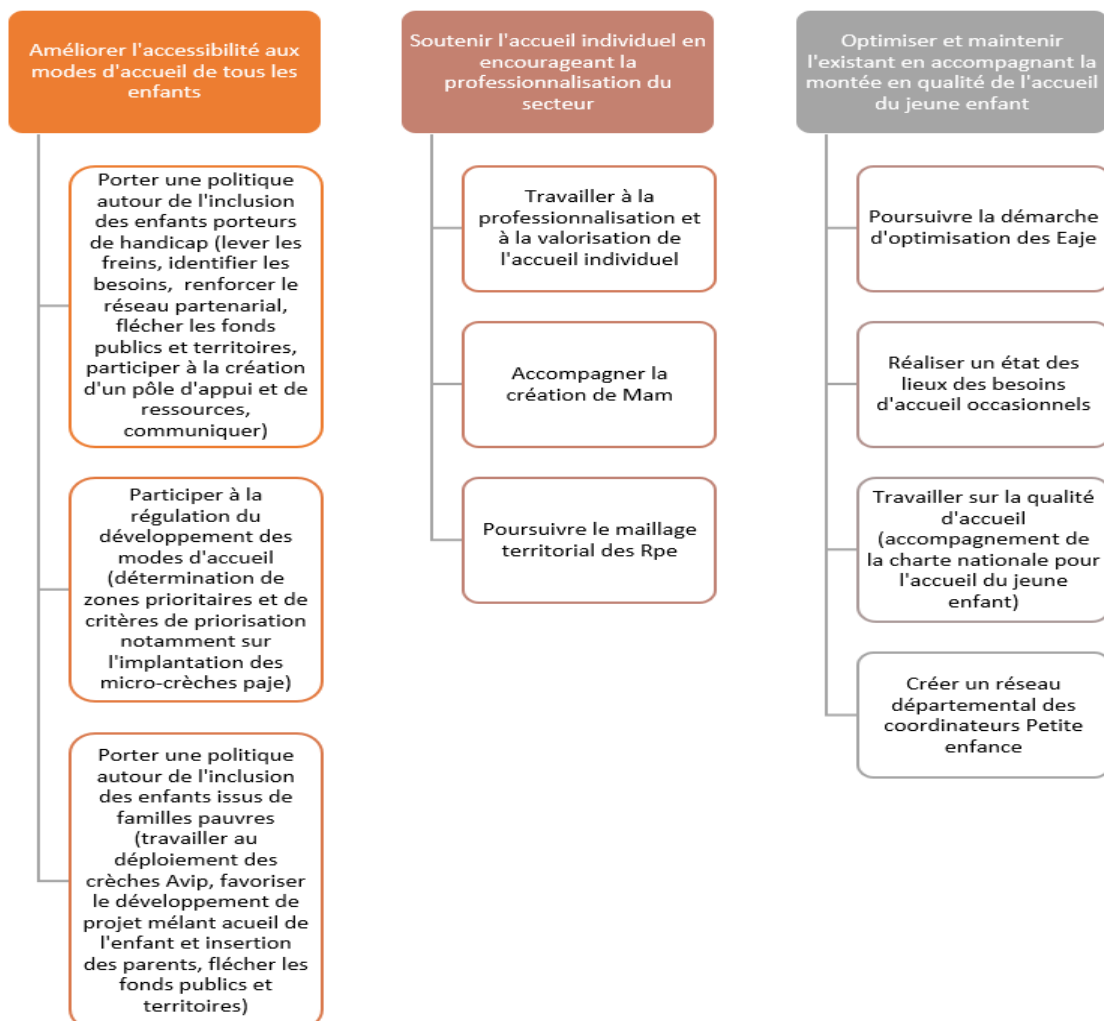
La Branche soutient de longue date les familles dans la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle. Au-delà de cette volonté, la politique d'accueil du jeune enfant marque un enjeu et un investissement essentiels dans la réduction des inégalités sociales et territoriales. En effet, intervenir de façon précoce et continue auprès des enfants et améliorer la qualité des modes d'accueil contribue à leur socialisation et favorise leur développement. C'est pourquoi, la Branche famille accompagne le développement des services qui se veulent accessibles à tous les enfants avec une attention particulière portée à ces derniers en situation de fragilité.

## Les orientations politiques sont basées sur trois documents nationaux de référence :

- **La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** qui met en évidence le nécessaire besoin de continuer l'accompagnement du développement des modes d'accueil collectifs et individuels notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, tout en assurant la mixité sociale au sein des modes d'accueil et en améliorant leur qualité éducative.
- **Le rapport du Haut Conseil de l'enfance, de la famille et de l'âge (HCFEA) qui décline 6 axes prioritaires** afin de répondre aux enjeux d'une inclusion plus précoce des jeunes enfants avec handicap dans les services communs.
- **La Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027** qui se fixe comme objectif de répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance.

### 5. L'intervention de la branche famille en Essonne

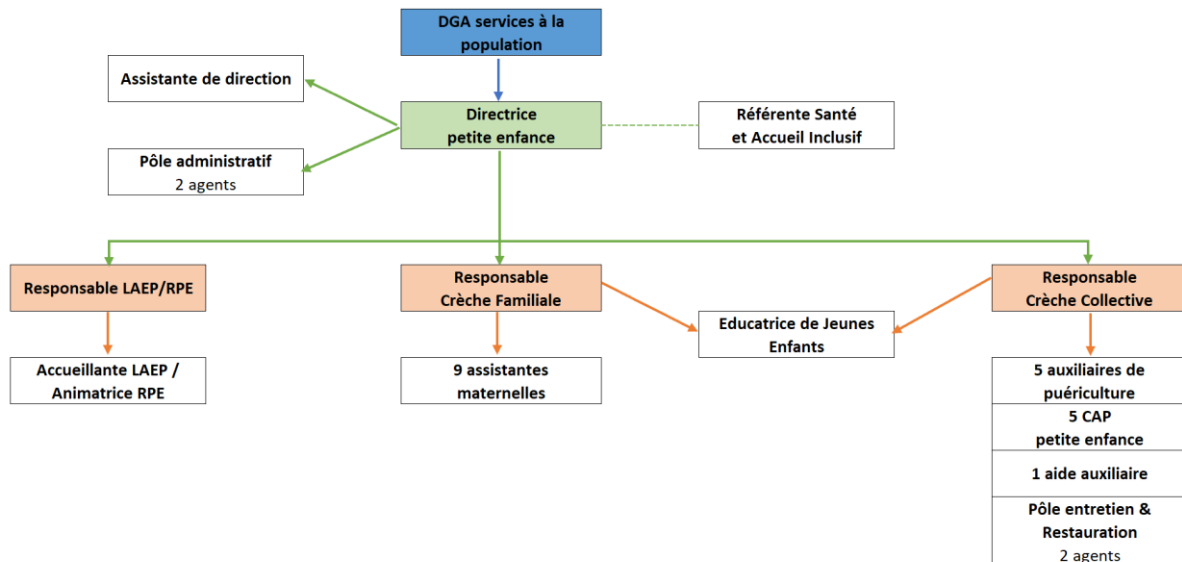
En Essonne, **trois défis majeurs** ont été identifiés permettant de déterminer un plan d'actions pour décliner la politique en matière de Petite enfance de la Caf pour les années à venir.



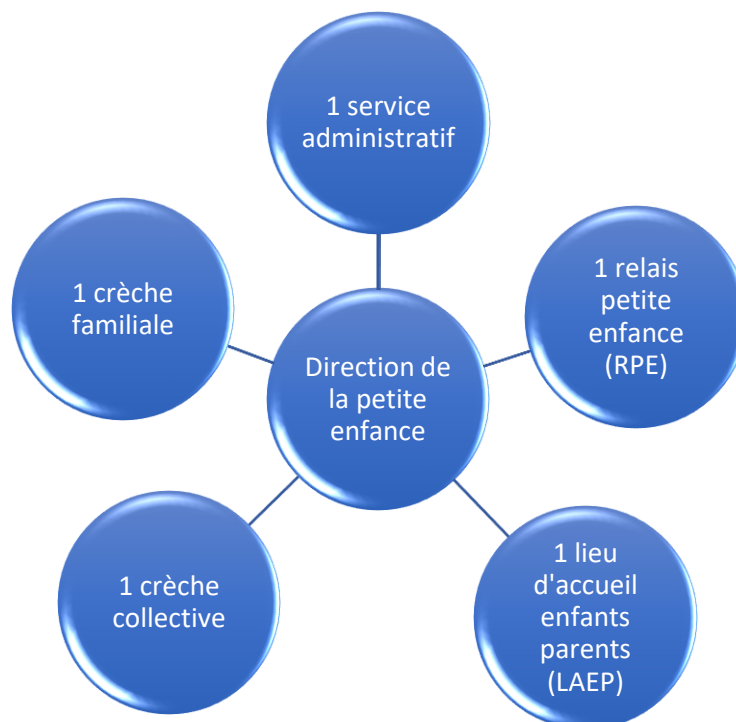
## C- Offre en accueil collectif et individuel

### 1. L'organisation du service petite enfance

Organigramme de la direction de la petite enfance :



Véritable pôle dédié aux spinoliens, la Direction de la petite enfance regroupe en un même lieu les différents services municipaux de la petite enfance :



La Maison de la Petite Enfance (MPE) a pour vocation de répondre aux besoins en mode d'accueil des familles et s'implique aussi dans le soutien et l'accompagnement à la parentalité.

### La direction de la petite enfance

Rattachée à la Direction Générale Adjointe des services à la Population, la directrice Petite Enfance est chargée d'**assurer la gestion administrative, financière et du personnel** de la maison de la petite enfance.

Elle **coordonne le fonctionnement des différentes structures** en lien avec les responsables. Elle met en œuvre le projet municipal d'accueil de la petite enfance, dans le respect des textes législatifs non seulement en termes d'hygiène et de sécurité mais également en développant tous les moyens concourant au bien-être et à l'épanouissement des enfants.

La directrice petite enfance a aussi pour mission, en collaboration avec son équipe, de **recenser les besoins des familles** en matière d'accueil du jeune enfant, de les **informer sur les différents modes d'accueil existants** sur la ville et d'organiser l'attribution des places en crèche. Elle **anime, soutient et facilite le travail et la cohésion** de l'équipe pluridisciplinaire de la MPE.

Elle **travaille en transversalité**, en lien et de manière cohérente, avec les services de la ville. Elle coordonne, développe et anime des partenariats avec les acteurs de la Petite Enfance et de la Parentalité, en particulier **avec les services de PMI et de la Caisse d'Allocations Familiales**.

### Le service administratif de la Maison de la Petite Enfance

Le service administratif de la Maison de la Petite Enfance est le **lieu central d'informations** pour les familles. Il assure notamment les missions suivantes :

- **Accueillir physiquement et téléphoniquement** le public de la maison de la petite enfance.
- **Renseigner les administrés** sur les services aux familles et sur les différents modes d'accueils.

**En 2025**, la Maison de la Petite Enfance a mis en place **un Point information famille**. Cette initiative vise à :

- **Rendre plus visible les actions du service** petite enfance sur les modes d'accueil collectifs et individuels en offrant un espace d'information et de conseils aux familles spinoliennes et futurs parents.
- **Optimiser le parcours des parents** dans la recherche d'un mode d'accueil.
- **Présenter les différentes structures d'accueil** petite enfance et leurs fonctionnements.
- **Présenter les différents services de la parentalité**.
- **Renseigner les familles** sur leurs droits, les démarches qu'elles peuvent faire et l'existence des dispositifs d'aides et d'accompagnements spécialement élaborés pour elles.
- **Aider les familles** à identifier plus facilement le bon interlocuteur.

Ce Point Information Famille Petite Enfance se traduit par **une réunion d'information une fois par trimestre**, le jeudi de 17h à 18h30 **au centre socioculturel Joséphine Baker**. Elle est animée par les agents du service Petite Enfance (personnels administratifs, responsables et accueillantes RPE/LAEP, responsables et éducatrice des deux structures) selon un planning préétabli. 6 familles sont venues s'informer à la réunion du 9 octobre 2025.

### La crèche familiale

La structure organise l'accueil des enfants au domicile **des assistantes maternelles**, agréées par le conseil départemental de l'Essonne et employées par la Mairie d'Epinau-sous-Sénart. L'établissement possède **un agrément pour 30 places d'accueil** d'enfants.

Les assistantes maternelles, professionnelles de la Petite Enfance, accueillent **chacune 3 enfants**, âgés de 4 mois à l'entrée à l'école maternelle, de 7h à 19h.

C'est un mode d'accueil individualisé et adapté au rythme de chaque enfant et à ses besoins (repas, sommeil, développement moteur...).

Afin de favoriser la socialisation, l'éveil et l'autonomie de l'enfant, le service organise des temps en collectivité à travers **des ateliers adaptés à chaque enfant**, accompagné de son assistante maternelle.

Les assistantes maternelles bénéficient tout au long de l'année de **formations internes** (journées pédagogiques) **et externes**, afin de parfaire leur pratique professionnelle.

Elles sont **encadrées et accompagnées par une responsable Educatrice de Jeunes Enfants, une Educatrice de Jeunes Enfants et une Référente Santé Accueil Inclusif**, lors de visites à domicile régulières et sur les temps collectifs.

Lorsque l'assistante maternelle est absente (congé, formation, maladie), une solution dite de relais est organisée au domicile d'une autre assistante maternelle du service, permettant ainsi la continuité de l'accueil.

Un suivi des enfants et un accompagnement des familles sont également assurés par l'équipe encadrante.

Le service propose des temps de **rencontre avec les familles** : « samedi en familles », exposition photos, fêtes de l'été et de l'hiver.

#### La crèche collective

La structure a une capacité d'accueil de **35 places** et accueille de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi, des enfants âgés de 4 mois jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.

Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 5 enfants non marcheurs et 1 adulte pour 8 enfants marcheurs.

Les **enfants sont répartis en trois groupes** et sont encadrés par une équipe pluridisciplinaire qui assure leur sécurité affective et tient compte de leurs besoins et de leurs capacités.

Grâce aux jeux libres et aux activités proposées, les enfants explorent et développent leurs capacités sensorielles, motrices et relationnelles.

Un suivi et un accompagnement des familles est assuré par l'équipe lors de réunions, d'échanges et de divers événements tout au long de l'année.

#### Le relais petite enfance (RPE)

Le relais petite enfance est un **service destiné aux parents employeurs, aux assistants maternels indépendants (AMI) et aux gardes à domicile**, avec les enfants qu'ils accueillent.

1 responsable et 1 animatrice forment l'équipe de ce service.

#### Le lieu d'accueil enfants parents (LAEP)

Le **lieu d'accueil enfants parents** est un service destiné à tout enfant de moins de 6 ans, accompagné d'un référent adulte qu'il soit de la famille ou non. Les assistantes maternelles indépendantes ne doivent pas le fréquenter, il y a un RPE sur la commune, lieu ressource pour elles. C'est un lieu anonyme et gratuit. Seul le prénom de l'enfant est demandé.

Les 2 accueillantes sont les 2 professionnelles qui gèrent également le RPE.

## 2. L'offre en accueil

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'offre d'accueil permet de couvrir **34 % des enfants** de moins de 3 ans à Epinay-sous-Sénart. Le taux de couverture est inférieur de 21 points à celui de l'Epci (55 %) et inférieur de 19 points à celui du département (52 %). Il est calculé à partir des places offertes par les différents modes d'accueils (Eaje, assistants maternels, école, garde à domicile et micro-crèches Paje) rapportées aux enfants de moins de 3 ans.

**65 places d'accueil collectif** sont offertes par 2 Eaje Psu\*, contribuant à hauteur de **9 % du taux de couverture**.

En 2023, les Eaje Psu ont déclaré une ouverture moyenne de 227 jours par an (222 en Essonne) et l'inscription de 115 enfants au cours de l'année. Les places sont occupées à 54 %\*\* (52 % en Essonne). Le nombre moyen d'enfants accueillis par place est de 1,8\*\*\* (1,7 en Essonne).

**131 places d'accueil individuel** sont offertes par 47 assistants maternels actifs, contribuant à hauteur de **19 % du taux de couverture**. En tout, 60 assistants maternels sont agréés par la Pmi à Epinay-sous-Sénart.

78 % des assistants maternels agréés sont actifs (77 % en Essonne). Ces professionnels ont accueilli 126 enfants au cours de l'année 2023.

Dans la commune, la Caf finance 0,9 équivalent temps plein (Etp) animateur Rpe. Cela permet une bonne couverture des assistants maternels au regard de l'objectif actuel fixé par la Cnaf d'un maximum de 59 assistants maternels actifs par Etp (52 à Epinay-sous-Sénart contre 59 dans la CA Val d'Yerres Val de Seine et 61 en Essonne).

**37 places** sont offertes par les **autres modes d'accueil** (école, garde à domicile et micro-crèches Paje), contribuant à hauteur de **5 % du taux de couverture**.

*\*La prestation de service unique (Psu) est une aide au fonctionnement versée par la Caf aux établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) sous réserve du respect de certaines conditions.*

*\*\*Le taux d'occupation rapporte le nombre d'heures d'accueil au nombre d'heures d'ouverture théorique au regard du nombre de places agréées, de l'amplitude journalière d'ouverture et du nombre de jours d'ouverture.*

*\*\*\*Le nombre moyen d'enfants accueillis par place rapporte le nombre d'enfants inscrits au cours de l'année au nombre de places agréées.*

Sources :

Cnaf, Observatoire national de la Petite Enfance (Onape) 2022

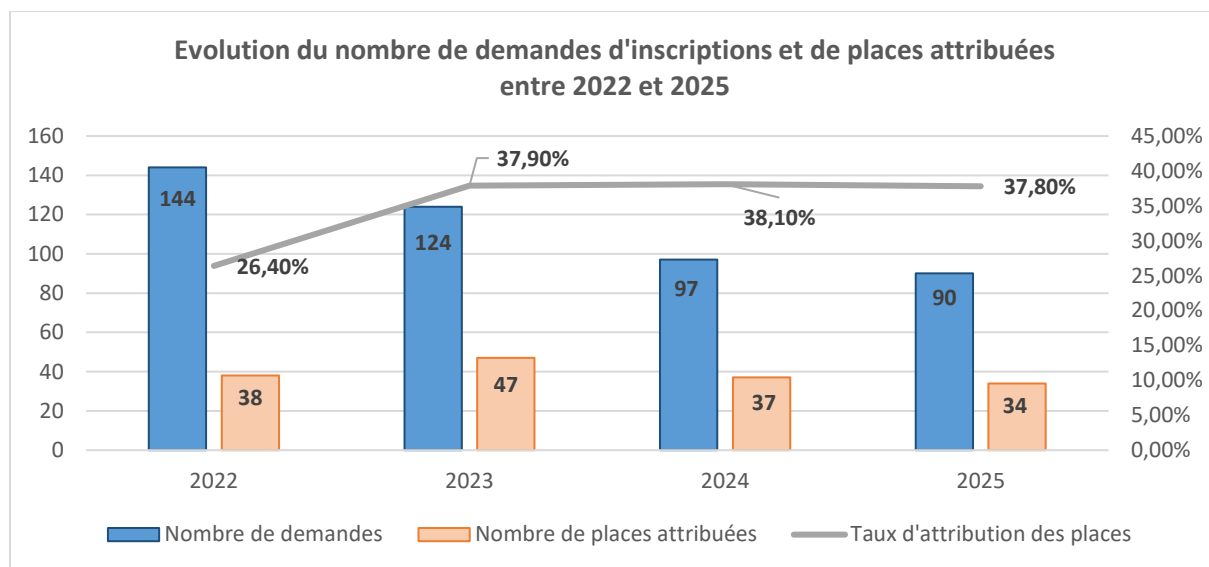
Caf, Portail partenaires 2023 (Maia/Omega)

Conseil départemental, Pmi 2023

Accos, Pajemploi 2023

Gestion	Type de gestion / gestionnaire	Mode	Type de structure	Places proposées			
				2022	2023	2024	2025
Publique	Collectivité Ville d'Epinay-sous-Sénart	Prestation de service unique	Crèche collective	35	35	35	35
			Crèche familiale	30	30	30	30

### Demandes d'inscriptions et nombre de places attribuées



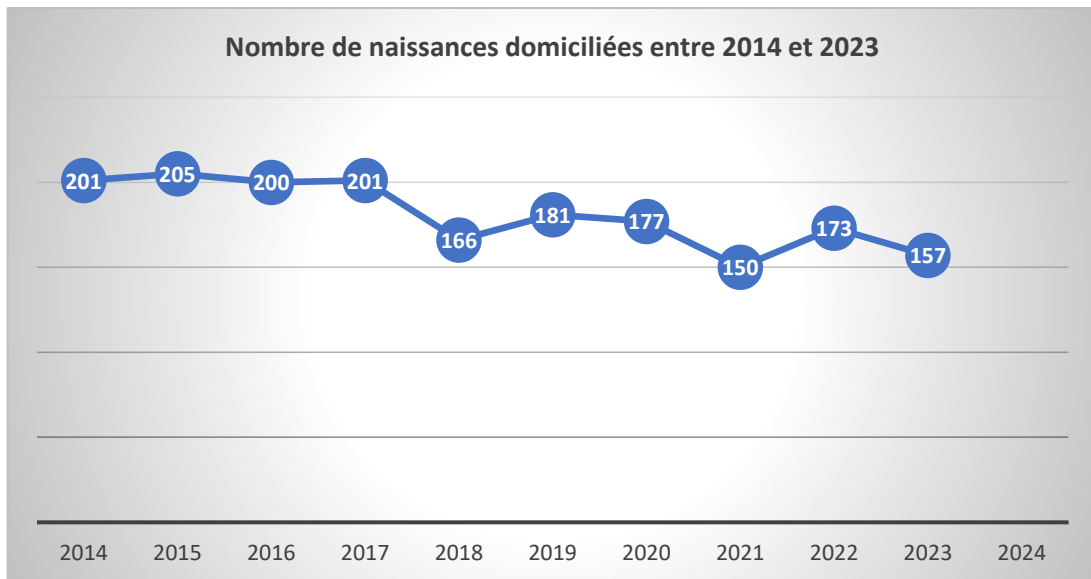
Sur l'ensemble de la période 2022 -2025 :

- Total demandes : 455
- Total attributions : 156
- Taux moyen d'attribution sur la période : **34,3 %**

### Répartition acceptations / Refus

Années	Nb total des demandes d'inscription	Nb désistement avant commission	Nb refus de la commission	Nb refus provenant des parents	Nb places attribuées
2022	144	9	84	13	38
2023	124	5	59	13	47
2024	97	0	53	7	37
2025	90	3	50	3	34

Tendance à la baisse des demandes d'inscriptions qui fait écho à la baisse de la natalité sur la Ville.



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2024

#### a. L'accueil collectif

L'accueil collectif est destiné aux enfants accueillis en établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) à partir de 4 mois révolus pour les deux structures (crèche familiale / crèche collective) jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. 65 places sont proposées.

##### Les types d'accueil

- **L'accueil régulier** complet ou à temps partiel est caractérisé par des besoins connus à l'avance et récurrents,
- **L'accueil est occasionnel** lorsque les besoins des familles sont ponctuels et non récurrents,
- **L'accueil est qualifié d'urgence** lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés,
- **L'accueil atypique** se caractérise par un accueil en crèche familiale avant 7h et après 20h00 selon les besoins des familles.

##### La démarche d'inscription

**La fiche de pré-inscription** est disponible sur le site de la ville, à l'accueil de l'hôtel de ville ainsi qu'à l'accueil de la MPE.

Lors de la demande ou du dépôt du dossier de pré-inscription, il est proposé aux familles un rendez-vous avec la responsable et / ou l'animatrice du Relais Petite Enfance afin qu'elle puisse les accompagner et les orienter dans leur demande.

Une attestation de dépôt de dossier en 2 exemplaires est remise aux familles afin de notifier la bonne prise en compte de leur demande.

Dans le cadre de l'élaboration et du suivi de contrats tripartite, il existe une pré-commission où sont présents les services de la Protection Maternelle et Infantile, l'infirmière / Référente Santé Accueil Inclusif et la directrice petite enfance. Cette rencontre permet d'échanger et d'étudier les demandes des familles à besoins spécifiques.

Il est impératif que le médecin de la PMI ou les services de la Maison Départementale des Solidarités (MDS) adresse un courrier à joindre au dossier d'inscription de la famille, dans le but d'identifier le cadre du contrat tripartite, les besoins, les objectifs ainsi que l'échéancier de l'accompagnement.

Les 3 parties, la famille, le service et la PMI, sont signataires et s'engagent sur le suivi de ce contrat. Sont également prises en considération les demandes des partenaires sociaux (association Léa, Val d'Yerres prévention, la balle au bond, etc.).

La **commission petite enfance** se déroule **une fois par an**, entre avril et mai de chaque année. Tout dossier incomplet est refusé et n'est pas étudié lors de cette commission.

A ce jour, les dossiers sont priorisés en fonction de la date d'inscription, puis selon le besoin identifié par nos partenaires et son caractère prioritaire ; mais aussi, la prise en compte de la situation familiale (mère isolée, jumeaux).

Depuis 2020, la ville expérimente l'anonymisation des dossiers.

Sont présents à cette commission : l'élue Petite Enfance, la directrice petite enfance, la responsable de la crèche familiale, la responsable de la crèche collective, la responsable du RPE ainsi que l'assistante administrative en charge du suivi global de la commission.

À la suite de cette commission, dans le cadre d'un avis favorable, les parents reçoivent un courrier les invitant à prendre contact avec la responsable du service dans un délai de 15 jours.

En cas de refus lors de la commission, un courrier est également adressé aux familles et invite les parents à se rapprocher impérativement du service petite enfance s'ils souhaitent un renouvellement de leur demande pour la commission suivante.

De plus, les parents ayant reçu des refus sont invités à une réunion d'information organisée par la responsable du RPE, en présence d'assistantes maternelles indépendantes afin de leur présenter les modes d'accueil individuels et de les accompagner dans la recherche de ce mode d'accueil.

#### Les dispositions financières

La facturation est établie en fonction du contrat d'heures de présence, signé au moment de l'admission. Sur ce contrat figure un tarif horaire calculé d'après les ressources imposables déclarées auxquelles est appliqué le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

Le tarif horaire est calculé en fonction :

- Des ressources N-2 de la famille qui inscrit l'enfant.
- De la composition de la famille qui inscrit l'enfant.
- Du barème défini par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

## Taux d'effort 2025 de la CNAF

Nombre d'enfants à charge du foyer	Accueil collectif et Micro-crèche	Accueil familial ou parental
1 enfant	0,0619%	0,0516%
2 enfants	0,0516%	0,0413%
3 enfants	0,0413%	0,0310%
4 enfants	0,0310%	0,0310%
5 enfants	0,0310%	0,0310%
6 enfants	0,0310%	0,0206%
7 enfants	0,0310%	0,0206%
8 enfants	0,0206%	0,0206%
9 enfants	0,0206%	0,0206%
10 enfants	0,0206%	0,0206%

Le taux d'effort des familles tient compte du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales et des ressources annuelles imposables des parents ou représentants légaux. Ce taux d'effort est délimité par un montant plafond et un montant plancher redéfinis chaque année par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Le service CDAP (Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires) mis à disposition par la Caisse d'Allocations Familiales permet de visualiser les ressources des familles et d'établir leur tarif horaire.

La présence d'un ou plusieurs enfants en situation de handicap à la charge de la famille (bénéficiaire de l'AEEH ou reconnu par la MDPH) permet d'appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur même si l'enfant n'est pas celui accueilli au sein de l'établissement.

### **b. L'accueil individuel**

L'accueil individuel est destiné à tout enfant accueilli au domicile d'une assistante maternelle et /ou d'une garde à domicile.

**En 2023, 131 places d'accueil individuel** étaient offertes **par 47 assistants maternels actifs**. En tout, 60 assistants maternels étaient agréés par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) à Epinay-sous-Sénart.

**126 enfants étaient accueillis** chez les Assistantes Maternelles Indépendantes de la commune, dont **71 résidant sur la commune et 55 hors commune**.

18 enfants étaient accueillis à l'extérieur.

### **Profil des assistantes maternelles sur la Ville**

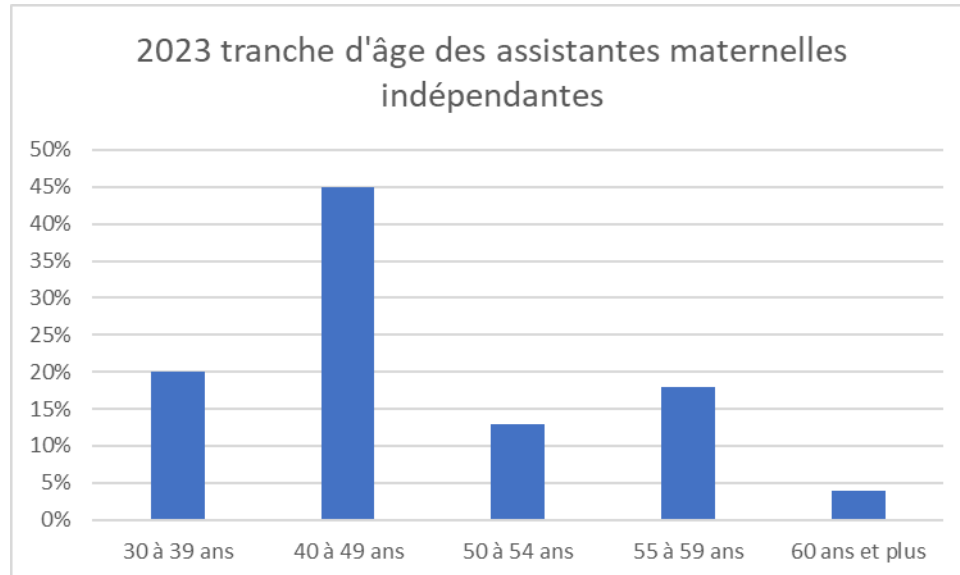
Les assistants maternels de la ville sont des professionnels de la petite enfance ayant suivi une formation de 120 heures pour obtenir un agrément délivré par la protection maternelle et infantile (PMI) qui est un service du Conseil Départemental.

Les assistants maternels peuvent réaliser un projet d'accueil qui présentent leurs modalités d'accueil, leurs valeurs professionnelles, des propositions d'activités et le quotidien de l'enfant.

Un contrat établi avec le parent employeur définit les modalités d'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle.

L'indemnité d'entretien est définie en fonction des horaires de l'enfant.

L'indemnité de repas : le montant est négocié avec l'AM s'il le fournit.



#### Les allocataires bénéficiaires de la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant)

En 2023, 84 familles ont embauché 1 assistant maternel pour des enfants de moins de 6 ans.

#### Le fonctionnement du RPE

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'informations et d'échanges à destination des parents employeurs, des assistants maternels indépendants (AMI), des gardes à domicile, sur l'accueil du jeune enfant. Il est à souligner que depuis 2024, cet établissement a acquis la compétence de guichet unique petite enfance.

Il propose :

- Des informations sur les différents modes d'accueil, en accueillant toutes les familles souhaitant une place au sein de la MPE.
- Un accompagnement sur les démarches liées à l'embauche d'une assistante maternelle.
- Des ateliers enfants/AMI.
- Des formations pour les AMI et gardes à domicile.
- Un accompagnement plus important pour les familles dans le besoin.

Les horaires d'ouverture :

Lundi de 8h30 à 12h30

Mardi de 8h30 à 16h

Mercredi de 9h à 13h

Jeudi de 8h30 à 17h30

Vendredi de 8h45 à 17h30

### Le fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) nommé jardin Mosaïque, a pour rôle essentiel de faciliter les échanges, de créer du lien, d'accompagner la réflexion et d'écouter petits et grands. C'est un lieu de rencontres, de partage et de dialogue.

Le jardin Mosaïque accueille gratuitement, sans inscription, les enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un adulte, dans un lieu aménagé avec 2 accueillants garants des règles de vie de ce lieu.

Les horaires d'ouverture :

Lundi de 14h à 17h

Mercredi de 14h30 à 17h30

Le terme « Mosaïque » évoque la diversité des couleurs qui rappelle la pluri culturalité des familles spinoliennes ainsi que la diversité des modèles familiaux existants.

Le « Jardin » évoque quant à lui, un espace de détente et de quiétude où les parents et les enfants peuvent venir se poser en famille et, en fonction des envies, rencontrer d'autres enfants et adultes. C'est un espace de bien-être, de liberté et d'ouverture.

Un « Jardin » est aussi un lieu où l'on peut semer dans l'espoir de voir mûrir le fruit d'un travail auprès des familles en faveur de relations adultes-enfants épanouies.

### Planning de chaque agent sur les 2 structures

Le planning des 2 agents pour le RPE représente 1.20 ETP (45h25) et celui du LAEP représente un total de 26h.

	LUNDI		MARDI	MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI
	Responsable	Animatrice	Animatrice	Responsable	Animatrice	Responsable	Animatrice	Responsable	Animatrice	Responsable
Matin	Permanence /RDV	Atelier	Atelier	Permanence Et RDV administratif		Permanence /RDV	Atelier	Atelier	Atelier	RDV
Après-midi	LAEP		Permanence téléphonique	LAEP		Réunions diverses RPE/LAEP		Permanence et RDV administratif		
Total heures	4h	3h15	6h30	4h	3h15	4h30	4h	7h75	7h75	2h (1f/mois)

## Exemples d'actions menées entre 2022 et 2025 par les différents établissements

<p><b>Maison de la Petite enfance</b></p>	<p>Création d'un poste de Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI). Intervention de la RSAI sur les deux EAJE dans le cadre du suivi du développement de l'enfant, d'actions d'accompagnement vers les professionnelles, d'actions d'accompagnement vers les familles ; de campagne de sensibilisation à destination des professionnelles et des familles. Mise en place du service public de la petite enfance (SPPE). Formations continues et valorisation des compétences des professionnelles. Coordination des acteurs (CAF, Cité Educative, élue petite enfance, Education Nationale, PMI, services de la ville) autour du parcours de l'enfant (réunions/échanges/travail en transversalité).</p>
<p><b>Relais Petite Enfance</b></p>	<p>Réunions d'informations à destination des assistants maternels indépendants. Formations à destination des assistants maternels indépendants. Mise en place d'ateliers d'éveils et de jeux. Maintien des partenariats avec la Maison Des Solidarités (MDS), la Protection Maternelle et Infantile (PMI), la CAF, les associations par le biais de la Cité Educative.</p>
<p><b>Crèche familiale</b></p>	<p>Maintien de l'accueil d'enfants issus de familles en insertion (entre 2022 et 2024, 30 familles dont un seul parent travaille ; 1 famille sans emploi). Formation des professionnelles en prévision de l'accueil et de l'accompagnement d'enfants en situation de handicap. Adaptation et optimisation de l'équipement (création d'un espace bibliothèque ; achat de matériel SNOEZELEN). Ateliers divers proposés aux enfants et assistantes maternelles. Adaptation à la prise en charge du public (contrats tripartites ; contrats avec des horaires atypiques). Partenariat avec la RSAI pour le suivi des Projets d'Accueils Individualisés (PAI). Actions passerelles à destination des enfants qui rentrent à l'école entre la structure et les écoles maternelles.</p>
<p><b>Crèche collective</b></p>	<p>Maintien de l'accueil d'enfants issus de familles en insertion (entre 2022 et 2024, 33 familles dont un seul parent travaille ; 13 familles dont les deux parents sont sans emploi). Accueil et accompagnement d'enfants en situation de handicap : proposition d'ateliers sensoriels pour une meilleure inclusion (entre 2022 et 2024, 2 enfants ont été accueillis). Adaptation et optimisation de l'équipement (création d'un espace découverte ; mobiliers innovants ; réhabilitation de la biberonnerie). Accueil d'enfants dès 4 mois à compter de septembre 2025. Adaptation à la prise en charge du public (maintien et développement de l'accueil occasionnel ; modifications des contrats en cours d'année en fonction des besoins des familles ; contrats tripartite). Partenariat avec la RSAI pour le suivi des Projets d'Accueils Individualisés (PAI). Actions passerelles à destination des enfants qui rentrent à l'école entre la structure et les écoles maternelles.</p>

De nombreuses actions de soutien à la parentalité sont menées par les différents services de la Maison de la Petite Enfance (cf. volet parentalité, pages 94 à 95).

## D- Financements de la Caf en direction de la Petite enfance

### Montants versés au titre de 2023

<b>Petite enfance (0-3 ans)</b>	Etablissement d'accueil du jeune enfant	Psu	648 909 €
	Relais Petite enfance	Pso Rpe	53 602 €
	Fond public et territoire	Axe 1 Handicap Axe 2 Accès mode d'accueil pour familles fragiles Axe 4 Maintien / développement des structures Axe 5 Appui aux Eaje en difficulté économique Axe 6 Démarches innovantes	
	Direction enfance	Poste de coordonnateur	

De plus, ont été versés aux familles allocataires au cours de l'année 2023 :

- 2 111 415 € au titre des prestations liées au jeune enfant (*Paje*)
- 7 266 122 € au titre des prestations liées à la famille (*Af, Cf, Ars, Aeeh, Asf, Ajpp*)

Sources :  
*Caf, Portail partenaires 2023 (Maia/Omega)*  
*Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2023 (FR6)*

## E- Implantation des équipements Petite enfance



## F- Synthèse et préconisations

### 1. Les constats

#### L'accueil collectif et individuel

##### **La crèche collective**

La crèche collective n'est pas qu'un mode d'accueil. C'est aussi **un lieu d'écoute, d'échange, de ressource.**

**Les parents se mobilisent** à travers les actions proposées (**café des parents, évènements festifs, sorties** en famille, etc.).

On observe **une stabilité et une bonne cohésion d'équipe** (organisation par section / relais entre agents/ agents bien formés).

- Favorisées par **la disponibilité et l'implication des professionnels**, le bien être des équipes engendre **le bien-être des enfants**.
- **Une équipe dynamique et motivée** (proposition de projets, mise en place d'une organisation pour le bien-être de l'enfant, implication dans la mise en œuvre du projet pédagogique) qui se forme pour développer et enrichir sa pratique.
- **Une disponibilité dans l'accueil** des familles et la prise en charge des enfants.

#### Des aménagements agréables et efficaces :

- Espaces internes (remise en état de la biberonnerie).
- La MPE (espace agréable et bien adapté).

#### Des partenariats :

- La PMI (dans le cadre des contrats tripartites).
- PARH 91 (afin d'accompagner l'équipe, la famille et l'enfant autour du handicap).
- Des intervenants extérieurs pour soutenir l'éveil artistique et culturel à proposer aux enfants (éveil musical, artistique, sensoriel).

##### **La crèche familiale**

**Les assistantes maternelles répondent aux besoins réels de certaines familles** concernant l'accueil en horaires atypiques (6h30 / 20h : 2 - 3 familles concernées).

L'accueil individuel et collectif est **un mode d'accueil apprécié**, il répond aux besoins des enfants et des familles : proximité, groupes réduits (moins d'enfants = plus d'individualité), accompagnement renforcé pour les situations particulières.

**La structure s'adapte aux besoins** des enfants et des parents.

**Des visites à domicile** qui sont réalisées par l'éducatrice de jeunes enfants.

Les assistantes maternelles sont demandeuses de davantage de visites pour maintenir le lien, échanger sur les pratiques, **avoir un regard sur :**

- **Leur activité,**
- **Leur temps d'accueil rencontre des parents,**
- **L'accompagnement lors des renouvellements de l'agrément** de l'assistante maternelle.

### Une équipe dynamique et engagée :

- Initiatives d'**ateliers**,
- **Une forte solidarité** (véritable collectif avec un fort sentiment d'appartenance).

La Crèche familiale contribue à rompre l'isolement. De nombreuses activités sont proposées, et les assistantes maternelles s'approprient les lieux au-delà des temps d'animation (utilisation libre de la salle de motricité, du jardin, des couloirs, etc.).

- Des journées pédagogiques : 3 par an (2 en interne – 1 en lien avec la MPE).
- Des analyses de la pratique appréciée par les professionnels.
- Des partenariats : collaboration enrichissante notamment avec le PARH 91.

### ***Le Relais Petite enfance***

Une bonne fréquentation des assistantes maternelles indépendantes (AMI).

Sur les 47 AMI actives en 2023, 34 fréquentaient les ateliers et 42 au total ont été en lien avec le RPE (atelier-réunion-formation-information...).

**Le RPE est un lieu ressource** pour ces professionnels qui travaillent seuls à leur domicile. La fréquentation aux formations proposées le montre aussi : en 2023, 21 AMI différentes se sont inscrites via le RPE et en 2024, 27 AMI différentes.

**La fréquentation des familles : en 2023, 157 familles différentes** ont été accueillies par le RPE. **En 2024, 145 familles différentes** accueillies.

### **Une bonne mobilisation des familles sur les événements proposés :**

- Chaque année, **l'atelier moteur** est ouvert aux familles durant 1 matinée. Une dizaine y participe. Certains parents prennent même une demi-journée ou décalent leurs horaires, pour venir accompagner leur enfant sur cet atelier.
- **Rencontre familles/AMI au mois de juin** : une vingtaine de familles se déplace chaque année et une quinzaine de professionnels.
- **Fête de fin d'année** : 80/90 adultes enfants sont présents.
- Les assistantes maternelles indépendantes s'investissent aussi sur ces événements sur leur temps personnel, une quinzaine chaque année.

### ***Le Lieu d'Accueil Enfants Parents***

Réouverture en janvier 2024 de ce service de soutien à la parentalité. **97 séances** ont été proposées pour un total d'heures de 221h.

Jusqu'en juillet 2024, 3 créneaux de 2 heures étaient proposés par semaine : lundi après-midi, mercredi matin et mercredi après-midi. A la suite du peu de fréquentation le mercredi matin, il y a eu un changement vers **2 créneaux horaires de 3h, le lundi et le mercredi après-midi**.

**81 familles différentes et 106 enfants différents ont été accueillis.**

Suite au changement d'horaire, une bonne fréquentation est observée, alors que le mercredi matin, il n'y avait aucune famille durant plusieurs séances.

## ***La Maison de la Petite Enfance***

Arrivée de la directrice petite-enfance en août 2024.

**Mise en place d'un pôle administratif** avec une clarification des missions de l'équipe administrative.

**Mise en place du Service Public de la Petite-Enfance depuis janvier 2025** et dont les objectifs sont :

- De **recenser les besoins** des familles et y répondre,
- **D'informer et d'accompagner** les familles en délivrant un premier niveau d'information et en les orientant vers les ressources compétentes (point information famille/guichet unique),
- De **planifier le développement des modes d'accueil**.

Sur le volet « soutien à la parentalité » :

- **Mise en place d'un conseil des parents**, associant des parents et des professionnels,
- **Création d'un Point information famille**,
- **Commission d'attribution des places** pour un mode d'accueil : mise en place d'une grille de critères de points en septembre 2025.

Concernant le maillage territorial et le développement du partenariat : développement du lien avec les acteurs locaux.

- **Travail en réseau** et en lien avec la cité éducative et l'Education Nationale.
- **Travail en transversalité** avec les différents services municipaux et intercommunaux.

Le PEDT (Projet Educatif De Territoire) 2022-2025 fait l'objet d'une convention entre la Ville, les services de l'État, l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il est à destination des 3-17 ans et a pour objectif de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les différents temps de l'enfance et de la jeunesse, qu'ils soient sous la responsabilité de la collectivité, pour les activités périscolaires et extrascolaires, ou celle de l'Éducation Nationale pour les temps d'enseignement en prenant en compte les projets d'école.

Ce document n'intègre pas le secteur de la petite enfance. L'objectif souhaité par l'équipe municipale est d'élargir la tranche d'âge en y intégrant notamment les 0-3 ans.

Dynamique du public et des équipes : bonne fréquentation des structures, lieu identifié et reconnu, utilisation des locaux par des associations.

La MPE c'est différents services avec une complémentarité des actions et des projets. La fréquentation de l'établissement par le public est globalement en hausse.

**Un dispositif de rencontre annualisé (fin juin)**, est mis en place **entre la psychologue scolaire des écoles maternelles et l'infirmière / RSAI de la MPE**. C'est une mesure d'accompagnement et de suivi qui est à destination des enfants qui rentrent à l'école maternelle, et plus précisément, pour ceux ayant des besoins spécifiques. Cette démarche est à mettre en lien avec celle de la cellule de veille éducative.

## **2. Les problématiques**

### ***La crèche collective***

Il y a une **nécessité de développer l'offre en occasionnel** car, on constate moins d'enfants présents le mercredi ou pendant les vacances scolaires. Une réflexion a été menée afin de proposer plus de places sur cette formule d'accueil (plage horaire : 9h30-16h) et **en lien avec les besoins réels des parents** (matin ou en journée).

Les espaces extérieurs : des points d'attentions sont à apporter concernant la sécurité et l'agencement.

### ***La crèche familiale***

Mobilisation des familles : une réelle **nécessité de plus impliquer celles-ci dans les actions proposées.**

En septembre 2025, la diffusion d'un questionnaire par la responsable a offert la possibilité de mieux comprendre leurs attentes et leurs besoins. Sur 19 questionnaires distribués, 12 ont été retournés. La majorité des familles a indiqué être disponible le vendredi ou le samedi, de préférence à 9h, 10h ou après 17h. Les familles sont également favorables à des temps d'échanges et de rencontres uniquement entre parents. A la question, qu'aimeriez-vous que l'on puisse vous proposer, les familles ont répondu pour leurs enfants, d'aller voir des animaux, des ateliers peinture au doigt, des puzzles, pâte à modeler. Pour eux, les parents souhaiteraient aller à la bibliothèque, à la Maison des Arts et Culture ou de la gym.

Le soutien à la parentalité : difficulté à renforcer les liens avec les familles.

- Actions proposées : **réorganiser ponctuellement les horaires** du service pour adapter les évènements selon la disponibilité des familles (en réflexion),
- Mise en place de **temps conviviaux et d'échanges** (ex. : samedi en famille, temps d'échanges avec des thématiques...).

Evolution de la structure :

- En 2025-juillet 2026 : la crèche compte **9 assistantes maternelles**, dont 4 avec une restriction d'accueil d'enfants de plus de 24 mois uniquement.
- En septembre 2026 : prévision de 6 à 7 assistantes maternelles (2 voire 3 départs à la retraite).

### ***Le relais petite enfance***

La mobilisation des familles et des professionnels :

2 rencontres ont été programmées en 2024 (les pleurs de Bébé ; les émotions). 5 professionnelles sur les 2 séances et 2 familles sur 1 séance. Au regard des enjeux de parentalité, nous ressentons la nécessité de mobiliser les familles sur ces temps d'échanges.

### ***Le lieu d'accueil enfants-parents***

Certains mois, nous observons des périodes un peu plus calmes, contrairement à d'autres qui sont bien chargées. Le taux de fréquentation est notamment plus important et constant durant la période hivernale où il peut être plus difficile de sortir à l'extérieur, le LAEP offrant un lieu couvert adapté.

### ***La Maison de la Petite Enfance***

Les actions de prévention (dispositifs de soutien à la parentalité) rencontrent **une faible participation**, notamment celles organisées sans les enfants ou le samedi matin.

Le dispositif RSAI/psychologue scolaire est peu développé. Certaines écoles restent encore à intégrer cette action.

### **Equipe pluridisciplinaire :**

Il y a lieu de renforcer l'équipe pluridisciplinaire : la MPE ne dispose pas de psychologue. Or, la présence de ce professionnel joue un rôle essentiel dans le soutien au développement des enfants,

l'accompagnement des professionnels et le soutien aux familles. Au sein des structures, ce besoin est clairement identifié.

L'éducatrice de Jeunes Enfants présente sur la MPE partage son activité entre la crèche collective et la crèche familiale à 50% soit 2.5 jours par semaine pour chaque structure. Au-delà des textes réglementaires fixant les quotités de temps de travail, il y a une difficulté à assurer une continuité des missions, notamment en raison de la complexité à organiser des temps de rencontre avec les deux responsables.

### 3. Les enjeux

- **Répondre à l'obligation du service public de la petite enfance (SPPE)** et mettre en place les compétences obligatoires (recenser les besoins des familles et y répondre, informer et accompagner les familles, planifier le développement des modes d'accueils, mettre en place un conseil des parents, etc.),
- **Rendre accessible une information personnalisée** à tous les parents sur l'ensemble des modes d'accueil,
- **Améliorer la visibilité** des conditions d'accès à un mode d'accueil,
- **Réduire les inégalités d'accès** à un mode d'accueil collectif et individuel,
- **Favoriser** les conditions liées à la **qualité de l'offre d'accueil** auprès des professionnels,
- **Maintenir le partenariat et le travail en réseau**,
- Déployer la **cellule de veille éducative**,
- **Ouvrir le PEDT** (projet éducatif de territoire) dans un créneau d'âge compris entre 0 et 25 ans pour inclure les 0-3 ans et les 18-25 ans,
- **Encourager l'inclusion de tous les enfants** par l'accès à un mode d'accueil,
- **Renforcer l'accompagnement de la continuité éducative**.
- Prévoir de **nouveaux aménagements d'accueil** à la crèche collective à destination des enfants accueillis dès 4 mois.
- Mener une **réflexion sur l'évolution de la crèche familiale** à moyen terme.
- Le RPE accompagnant un nombre plus important de familles en difficulté vis-à-vis de la démarche parents-employeurs, **réfléchir à une augmentation de l'agrément pour 1.20 ETP**. En effet, ces accompagnements spécifiques demandent plus de temps pour les RDV. De plus, depuis 2024, le relais ayant la compétence renforcée de guichet unique petite enfance, cela inclut une charge plus conséquente de rencontres avec les familles demandeuses pour l'accès à un mode d'accueil. Il en va de même pour la constitution du dossier d'inscription, qui, s'il est incomplet oblige l'équipe à fixer un nouveau RDV.

## G- Objectifs stratégiques et opérationnels

### Objectif stratégique I - Déploiement du service public de la petite enfance

#### Objectif opérationnel 1 : Renforcer l'information et l'accompagnement des familles

- Action 1 : Poursuivre et maintenir les missions du RPE en tant que « guichet unique » d'inscription
- Action 2 : Développer le « Point information famille » comme espace d'information

### **Objectif opérationnel 2 : Optimiser l'offre d'accueil sur le territoire**

- Action 1 : Engager une réflexion sur l'évolution et l'adaptation de la crèche familiale
- Action 2 : Renforcer l'équipe pluridisciplinaire (psychologue, RPE : modification du temps ETP à hauteur de 1.20 ETP ; référent handicap).
- Action 3 : Optimiser l'accueil occasionnel à la crèche collective.
- Action 4 : Mobiliser les acteurs locaux pour favoriser une dynamique partenariale et un travail en réseau.

### **Objectif stratégique II – Favoriser l'émancipation et l'autonomie des familles**

#### **Objectif opérationnel 1 : Maintenir et consolider les actions de soutien à la parentalité**

- Action 1 : Mener des actions de prévention autour de la parentalité
- Action 2 : Consolider les missions et activités du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

### **Objectif stratégique III : Encourager l'inclusion de tous les enfants par l'accès à un mode d'accueil**

#### **Objectif opérationnel 1 : Faciliter l'accueil des publics**

- Action 1 : Favoriser et poursuivre l'accompagnement et l'accueil des enfants en situation de handicap ou en phase de détection
- Action 2 : Maintenir et valoriser l'accueil des familles en parcours d'insertion professionnelle

# ENFANCE



## CHAPITRE II – Enfance

### Contexte 2023

Avec 328 habitants de moins de 25 ans pour 100 habitants de 65 ans ou plus au dernier recensement, la population d'Epinay-sous-Sénart est plus jeune que la population essonniennne dans son ensemble dont l'indice de jeunesse\* atteint 216 (et 195 dans la CA Val d'Yerres Val de Seine).

La commune dénombre **593 enfants âgés de 3 à 5 ans et 1 190 enfants âgés de 6 à 11 ans**. Au cours des six dernières années, l'évolution a été de - 121 enfants d'âge maternel et - 161 enfants d'âge élémentaire, soit globalement - 14 % dans la commune (+ 1 % dans l'Epci et + 2 % dans le département).

Parmi eux, 58 bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), à savoir 13 enfants de 3-5 ans et 45 enfants de 6-11 ans.

*\*L'indice de jeunesse rapporte ici la population des moins de 25 ans à celle des 65 ans ou plus. S'il est supérieur à 100, il témoigne de la prédominance d'une population jeune. A contrario, plus il est faible, plus la population est âgée. Cet indicateur permet des comparaisons dans le temps et dans l'espace.*

Sources :  
Insee, Recensement de la population 2021  
Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2023 (FR6)

### A- Politique Enfance de la collectivité

A Epinay-sous-Sénart, la politique en faveur de l'enfance s'inscrit dans **une démarche ambitieuse et globale** qui place l'enfant au cœur des priorités municipales. Convaincue que **l'éducation constitue un levier majeur d'égalité des chances**, la collectivité s'attache à développer un parcours éducatif continu de la petite enfance à l'adolescence, favorisant **l'épanouissement de chaque enfant** dans l'ensemble de ses espaces de vie : scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Malgré un contexte budgétaire contraint, la ville a fait le choix d'accentuer ses engagements en faveur de l'éducation, avec notamment **le renforcement des effectifs d'ATSEM, l'amélioration de la qualité de la restauration scolaire, la modernisation des équipements scolaires** (installation d'écrans numériques interactifs), **la mise en place de programmes périscolaires innovants** (« les 5 défis pour enfants curieux », « les olympiades du midi »), **l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leurs familles** ou le suivi individualisé des enfants en difficulté via le Programme de Réussite Educative (PRE).

Ces actions s'inscrivent dans une vision globale, portée par **la démarche « Cité éducative »**, label obtenu en 2022 et renouvelé en 2025, qui fédère l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire autour d'un projet commun pour **un territoire apprenant, inclusif et solidaire**.

A travers le PEDT et cette démarche « Cité éducative », la ville affirme l'éducation et la réussite scolaire comme des marqueurs forts du territoire, en mobilisant l'ensemble des partenaires dans une dynamique systémique et durable.

Cette approche territoriale permet une prise en charge cohérente et inclusive des enfants, dès la petite enfance et jusqu'à l'insertion professionnelle, en valorisant l'école tout en agissant au-delà de ses murs.

La politique enfance s'articule autour de cinq axes structurants :

1. Garantir **le bien-être** de l'enfant
2. Favoriser **la persévérance scolaire**
3. Faire de la ville **un territoire apprenant**
4. Permettre **l'inclusion** à l'école et dans la ville
5. Créer **une synergie d'action** où chacun à sa place

## B- Politique Enfance de la Caf

### 1. Convention d'objectifs et de gestion (Cog) Etat – Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) 2023-2027

La Branche famille veille à réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaire pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants. Dans ce cadre, les engagements de la Cnaf avec l'Etat pour la période 2023-2027 sont de :

- Soutenir le maintien et le développement des accueils péri et extrascolaires
- Renforcer l'accessibilité financière et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs
- Favoriser les départs en vacances en séjours collectifs
- Accompagner la qualité des projets pédagogiques des structures.

### 2. Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) Cnaf – Caf de l'Essonne 2023-2027

Sur le territoire départemental, la déclinaison de ces engagements s'organise autour de trois enjeux majeurs qui structurent la politique enfance de la Caf de l'Essonne.

Enjeux	Défis
<b>Réduire les inégalités territoriales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prioriser les investissements Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh)</li> <li>• Soutenir la formation des professionnels</li> <li>• Redéfinir la politique locale en matière d'investissement en favorisant les projets qui comportent une dimension développement durable</li> </ul>
<b>Favoriser l'épanouissement des enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le soutien à la création d'Alsh</li> <li>• Favoriser le développement des ludothèques en quartiers prioritaires et zones rurales</li> <li>• Promouvoir les projets éducatifs de territoire et les plans mercredi auprès des gestionnaires</li> <li>• Favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances par la promotion des dispositifs temps libre</li> </ul>
<b>Réduire les inégalités sociales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir une politique "handicap" locale en s'appuyant sur le Pôle d'appui et de ressources handicap</li> <li>• Encourager la réduction des disparités de tarification en Accueils collectifs de mineurs (Acm)</li> <li>• Accompagner l'évolution des financements (complément inclusif en Alsh)</li> </ul>

### 3. Schéma départemental d'accompagnement des familles (Sdaf 91) 2021-2025

Comme indiqué dans la thématique Petite enfance, le Schéma départemental d'accompagnement des familles de l'Essonne de l'Essonne (Sdaf91) dans laquelle la Caf est engagée avec les institutions locales, poursuit les engagements pour la structuration d'une offre de qualité en faveur des familles et de leurs enfants, avec un axe fort vers les publics les plus fragiles.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<b>Pérenniser et développer une offre d'accueil éducative et de services de qualité en direction des enfants de 0-12 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les créations de places en visant à réduire les inégalités territoriales</li> <li>• Maintenir et optimiser l'offre d'accueil en Eaje en l'adaptant aux besoins des familles</li> <li>• Soutenir l'offre d'accueil individuel et la profession d'assistant maternel Participer à la structuration d'une offre périscolaire et extrascolaire de qualité</li> <li>• Développer des actions communes en direction des enfants et de leurs parents en amont de la scolarisation et dès la 1ere scolarisation</li> </ul>
<b>Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique et d'enfants issus de familles en situation de pauvreté ou inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le développement d'une offre d'accueil en Eaje, chez les assistants maternels, en accueils collectifs de mineurs pour les enfants aux besoins spécifiques</li> </ul>

#### C- Offre en accueil collectif

##### Offre 2023

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune d'Epinau-sous-Sénart offre 5 sites d'accueil périscolaire ainsi que 2 sites d'accueil extrascolaire. Au cours de l'année 2023, ces accueils de loisirs ont déclaré avoir accueilli 1 397 enfants. Cela représente en moyenne 57 heures d'accueil par enfant de 3-11 ans (124 heures dans la CA Val d'Yerres Val de Seine et 157 heures en Essonne). Il existe un plan mercredi formalisé.

Les tickets loisirs ont été utilisés à hauteur de 27,0 % durant l'année scolaire 2022/2023 (26,7 % dans l'Epci et 22,7 % en Essonne). Ils ont permis de payer des activités de loisirs à 231 enfants de 6-15 ans\* (ex. inscription dans une structure agréée, abonnement piscine...).

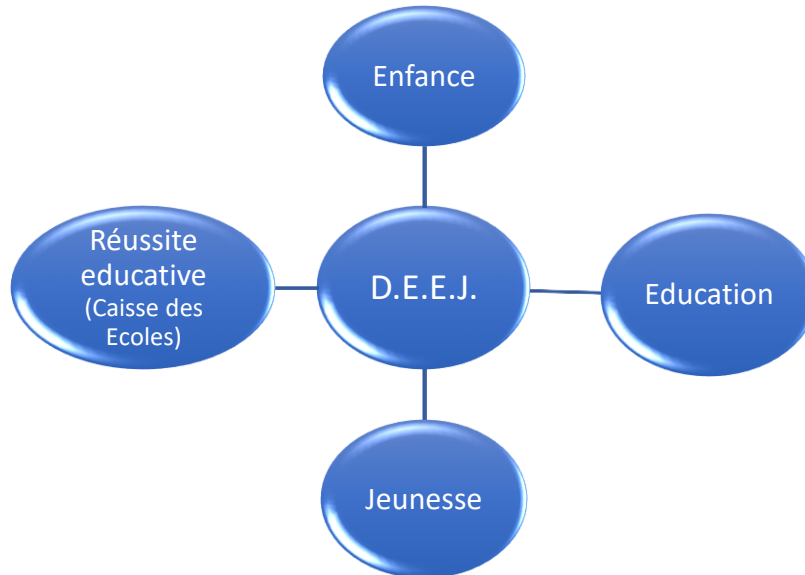
Par ailleurs, 17 enfants de 4-19 ans\* sont partis en vacances en 2023 dans le cadre du dispositif Vacaf « Aide aux vacances des enfants ». Cette aide permet de compenser une partie des frais liés à un séjour en centre de vacances collectives agréé par la Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (Drjcs). Cela représente un taux d'utilisation de 1,3 % (2,0 % au niveau intercommunal et 1,8 % au niveau départemental).

*\*Les familles concernées sont celles qui présentent un quotient familial inférieur ou égal à 719 euros.*

Sources :  
 Caf, Portail partenaires 2023 (Maia/Omega)  
 Caf, Sias Atl et Vacaf 2023

## 1. L'organisation de la Direction Enfance, Education et Jeunesse

Depuis novembre 2023, le service enfance-éducation a évolué et est devenu la direction enfance-éducation-jeunesse (DEEJ). Cette direction est rattachée à la direction générale adjointe des services à la population et est organisée en plusieurs services :



### *La directrice enfance-éducation-jeunesse*

Au sein de la direction générale des services à la population, la Directrice des services enfance-éducation-jeunesse, restauration et de la caisse des écoles a pour mission de **définir et de mettre en œuvre les orientations municipales en matière de politique éducative**. Elle encadre hiérarchiquement l'ensemble des pôles de la direction, l'assistante de la direction et la gestionnaire scolaire, soit 7 agents.

### *La responsable enfance*

Au sein de la direction enfance, éducation, jeunesse, la responsable enfance a pour mission de définir et de mettre en œuvre les orientations municipales en matière de politique enfance de la collectivité afin **d'assurer les meilleures conditions d'accueil des enfants sur les structures périscolaires et extrascolaires**. Elle encadre et dirige les services rattachés sous sa direction soit 83 agents.

### *La responsable scolaire*

Au sein de la direction enfance, éducation, jeunesse, la responsable scolaire a pour mission de définir et de mettre en œuvre les orientations municipales en matière de politique scolaire de la collectivité afin **d'assurer les meilleures conditions d'accueil des enfants** en lien avec l'Éducation Nationale. Elle encadre et dirige les services rattachés sous sa direction soit 23 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

### *La responsable restauration*

Au sein de la direction enfance, éducation, jeunesse, la responsable restauration a pour mission de définir et de mettre en œuvre les orientations municipales. Elle encadre et dirige les services rattachés sous sa direction soit 24 agents, répartis sur **cinq offices**.

### **Le responsable jeunesse**

Au sein de la DEEJ, le responsable jeunesse a pour mission de définir et de mettre en œuvre les orientations municipales en matière de politique jeunesse de la collectivité afin d'**assurer les meilleures conditions d'accueil des jeunes sur les structures loisirs et sur le pôle ressources jeunesse-HUBB 322**. Il encadre et dirige les pôles rattachés sous sa direction soit 8 agents.

### **Le responsable de la Caisse des Ecoles**

Le responsable de la Caisse des écoles d'Épinay-sous-Sénart, assure la **gestion financière et administrative de l'établissement** : élaboration et suivi du budget, préparation et organisation des conseils d'administration, gestion des ressources humaines et du fonctionnement quotidien. Il est garant de la bonne utilisation des fonds publics et du respect du cadre réglementaire, tout en veillant à la **qualité du service rendu aux familles et aux écoles**. Il encadre et dirige une équipe de 24 agents, en assurant leur organisation, leur coordination et leur accompagnement au quotidien.

## **2. L'offre en accueil collectif**

### **Fonctionnement des équipements**

#### **a. Le secteur scolaire**

#### **Liste des groupes scolaires**

La ville d'Épinay-sous-Sénart dispose de **6 groupes scolaires** :

- Groupe scolaire Jacques Brel,
- Groupe scolaire Georges Brassens,
- Groupe scolaire Croix-Rochopt
- Groupe scolaire Alphonse Daudet,
- Groupe scolaire Pré aux Agneaux,
- Groupe scolaire Talma, dont la gestion est partagée entre la ville d'Épinay-sous-Sénart en cogestion avec la ville de Brunoy.

**Deux classes de Moins de Trois Ans** (anciennement Toute Petite Section) accueillent chacune jusqu'à 20 enfants âgés de 2 ans et plus, au sein des écoles maternelles :

- Alphonse Daudet pour les enfants des secteurs Croix-Rochopt et Daudet,
- Georges Brassens pour les enfants des secteurs Brel, Brassens et Pré aux Agneaux.

La scolarisation s'effectue **uniquement le matin de 8h30 à 11h30** afin de respecter le rythme de l'enfant et est adaptée aux besoins de chacun.

La ville accueille également au sein de certaines écoles :

- **Des classes ULIS** (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) situées au sein des écoles élémentaires de la Croix-Rochopt et de Talma et qui permettent l'accueil de façon différenciée des élèves en situation d'handicap (capacité maximale d'accueil de 12 enfants).
- **Une classe UPE2A** (Unité Pédagogique Pour Elèves Allophones Arrivants), localisée à l'école élémentaire Pré aux Agneaux qui permet de scolariser des élèves du CP au CM2 nouvellement arrivés en France et ne maîtrisant pas suffisamment la langue française et les apprentissages fondamentaux pour intégrer un cursus classique.

- **Le RASED** (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté), dépendant de l'Education Nationale, qui dispensent des aides aux élèves des écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté.

Classes concernées	2021/2022		2022/2023		2023/2024		2024-2025		2025/2026	
	Effectifs totaux	Dont Spinoliens	Effectifs totaux	Dont Spinoliens	Effectifs totaux	Dont Spinoliens	Effectifs totaux	Dont Spinoliens	Effectifs totaux	Dont Spinoliens
Ulis à Epinay	12	5	12	3	12	6	12	6	12	8
Ulis hors commune	-	8	-	7	-	3	-	12	-	13**
UPEAA *	22	10	19	10	16	4	10	6	15	13
UPEAA hors commune	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
<b>Totaux</b>	<b>34</b>	<b>23</b>	<b>31</b>	<b>20</b>	<b>28</b>	<b>14</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>34</b>

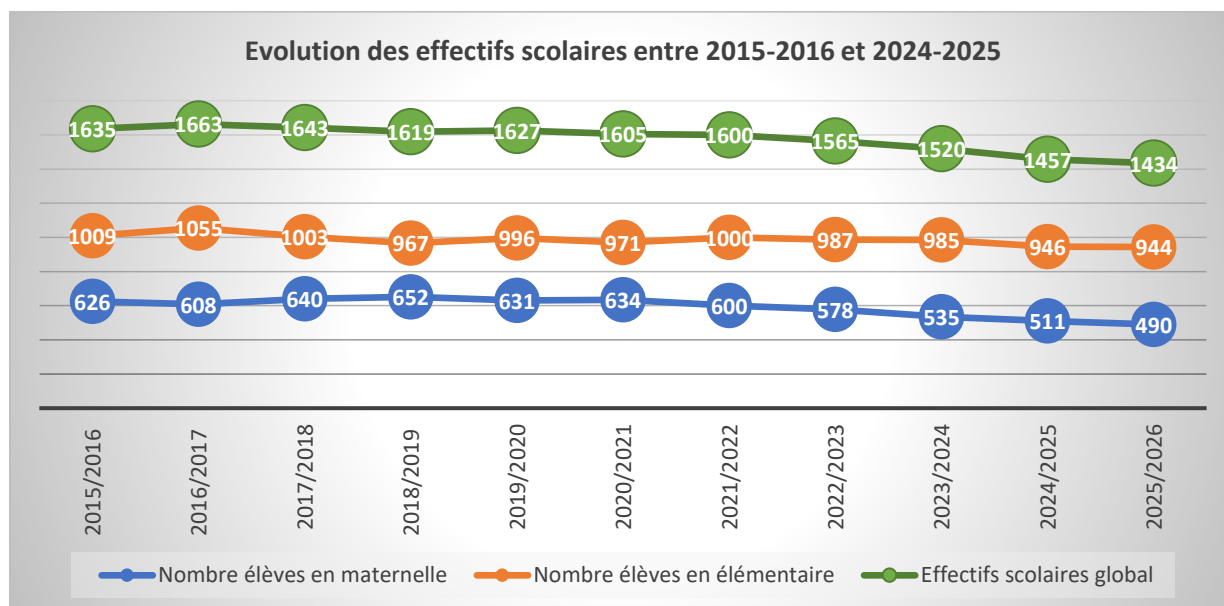
\*Beaucoup d'arrivées et de départs en cours d'année

\*\* 5 Brunoyens + 8 à confirmer avec les autres communes (continuité de scolarité par rapport à 2024/2025)

Pour l'année scolaire 2025-2026 (chiffres au 1er septembre 2025), la ville d'Epinay-sous-Sénart comptabilise :

- **489 élèves** accueillis au sein des **5 écoles maternelles** dont 28 enfants accueillis dans les deux classes de moins de 3 ans.
- **916 élèves** en **écoles élémentaires**.
- **8 élèves** scolarisés en **classe ULIS** au sein de la commune.
- **15 élèves** en **UP2A** dont 13 Spinoliens.

### Evolution des effectifs scolaires :



La ville **soutient** les écoles **dans leurs projets** et les accompagne notamment **dans leurs pratiques pédagogiques** via la **dotation d'outils numériques**. C'est pourquoi, elle a mis en place un plan pluriannuel d'investissement depuis 2022 afin d'équiper l'ensemble des classes élémentaires spinoliennes avec des écrans numériques interactifs (ENI), soit 61 ENI. Ainsi, depuis 2022, 10 ENI ont

été installés et répartis dans les différentes écoles élémentaires à chaque rentrée scolaire, soit 40 ENI au total en 2025.

## b. Les activités périscolaires et extrascolaires

Les différentes activités proposées sur les temps péri et extrascolaires font l'objet d'un **règlement intérieur** qui présentent les modalités d'inscription, le fonctionnement des accueils, les modalités d'encadrement, la tarification, les règles d'hygiène et de sécurité.

### Les accueils périscolaires :

La commune a **deux types d'accueil périscolaire, habilités** par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES) :

- Les accueils périscolaires ouverts sur chaque structure scolaire de la ville les matins et les soirs de 7h à 8h20 et de 18h à 19h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- Les accueils périscolaires du mercredi (à la suite de la mise en place du plan mercredi), ouverts de 7h à 19h sur l'accueil de loisirs maternel Alphonse Daudet et l'accueil de loisirs élémentaire Pré aux Agneaux.

Pour bénéficier de ces accueils, **les familles doivent procéder préalablement aux inscriptions** de leurs enfants via le portail famille afin d'éviter toute pénalité de paiement. Elles bénéficient d'un délai de prévenance de 72h (jours ouvrés). Si les familles ne sont pas dans le délai de prévenance précité, leurs enfants sont accueillis dans le respect du taux d'encadrement, moyennant une majoration de +50% par rapport à leur tarif de base.

La tarification est un forfait en fonction du quotient familial par tranche appliqué aux familles.

Accueils pré et post scolaires										
TRANCHES	1	2	3	4	5	6	7	8	SANS	EXTERIEUR
PRÉ	0,55 €	0,70 €	0,85 €	1,00 €	1,15 €	1,30 €	1,45 €	1,60 €	2,40 €	3,20 €
POST	0,55 €	0,70 €	0,85 €	1,00 €	1,15 €	1,30 €	1,45 €	1,60 €	2,40 €	3,20 €
PRÉ ET POST	0,90 €	1,15 €	1,40 €	1,60 €	1,85 €	2,10 €	2,35 €	2,60 €	3,85 €	5,20 €

Accueils de loisirs maternel et élémentaire (mercredis et vacances)										
TRANCHES	1	2	3	4	5	6	7	8	SANS	EXTERIEUR
1/2 journée Repas inclus	2,25 €	2,90 €	3,55 €	4,20 €	4,85 €	5,50 €	6,15 €	6,80 €	10,20 €	13,60 €
Journée Repas inclus	3,50 €	4,60 €	5,70 €	6,80 €	7,90 €	9,00 €	10,10 €	11,20 €	16,80 €	22,40 €

Le taux d'encadrement sur les temps d'accueil du matin et du soir, en application du PEDT/Plan Mercredi mis en place sur la ville, est le suivant :

Taux d'encadrement en maternel	Taux d'encadrement en élémentaire
1 adulte pour 14 enfants	1 adulte pour 18 enfants

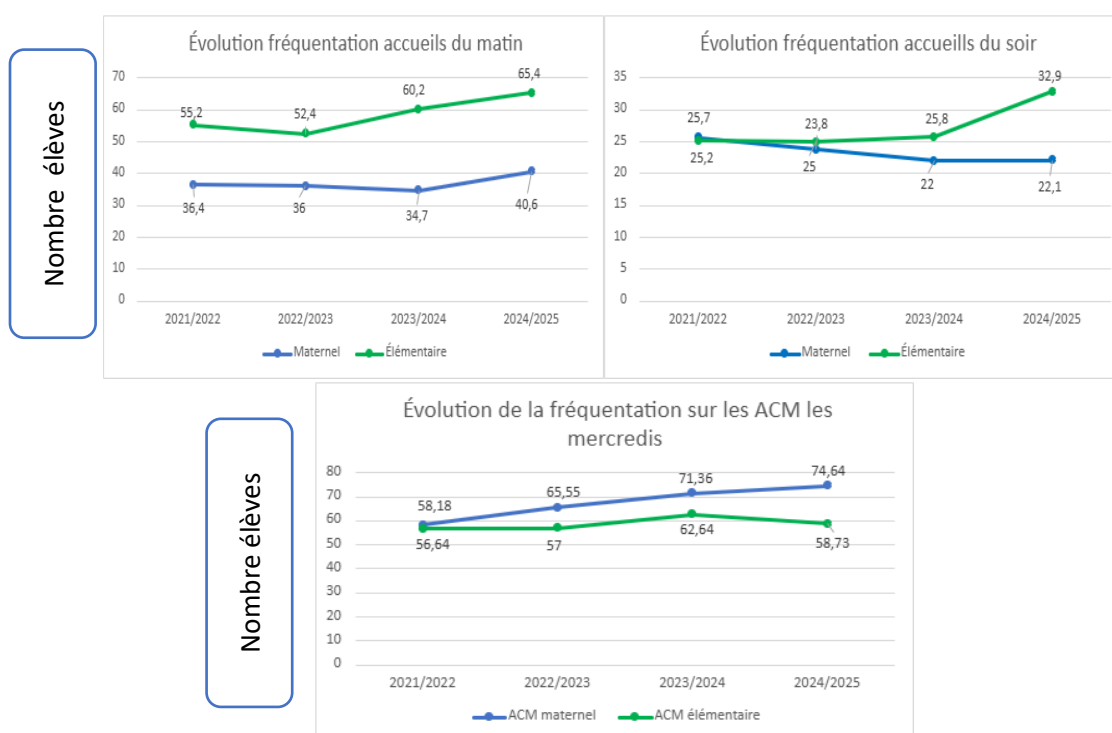
Pour les mercredis, le taux d'encadrement est le suivant :

Taux d'encadrement en maternel	Taux d'encadrement en élémentaire
1 adulte pour 10 enfants	1 adulte pour 14 enfants

### La capacité d'accueil par structure périscolaire

Structure	Capacité d'accueil en Maternelle (-6 ans)	Capacité d'accueil totale*
Croix Rochopt	57	57
Alphonse Daudet (pré post et mercredis)	85	85
Jacques Brel	31	31
Pré aux Agneaux I (accueils pré et post)	50	50
Pré aux agneaux II (mercredis)	Pas d'autorisation d'accueil	237
TOTAUX	223	460

\* Il n'y a pas de règlementation concernant la capacité d'accueil des enfants scolarisés en élémentaire, du moment qu'il y a du mobilier adapté à la tranche d'âge 6-11 ans et que la capacité d'accueil globale n'est pas dépassée.



Sur la période de 2021/2022 à 2024/2025, nous constatons une évolution de la fréquentation moyenne sur les différents accueils périscolaires, à savoir :

- Une **légère hausse de la fréquentation sur les accueils du matin**, tant en maternelle qu'en élémentaire ;
- Les **accueils du soir ont évolué de manière croissante en élémentaire** tandis que **les accueils en maternelle ont baissé** jusqu'en 2023/2024, pour se stabiliser depuis.
- Les **mercredis** nous pouvons observer une **hausse de la fréquentation en maternelle** tandis que **chez les élémentaire** il y a eu une hausse jusqu'en 2023/2024, et **un recul sur la dernière année scolaire 2024/2025**.

### Les accueils extrascolaires (vacances scolaires) :

Les accueils extrascolaires, appelés communément centres de loisirs maternel et élémentaires, accueillent :

- Les enfants scolarisés de la Petite Section à la Grande Section pour le centre de loisirs maternels au sein de l'école maternelle Alphonse Daudet.

- Les enfants du CP au CM2 pour le centre de loisirs élémentaires à l'école élémentaire Pré aux Agneaux.

Les parents peuvent emmener leurs enfants entre 7h et 9h et les récupérer entre 17h et 19h. L'accueil peut se faire **en demi-journée** comme suit :

LIEUX D'ACCUEIL	POUR UN ACCUEIL UNIQUEMENT LE MATIN	POUR UN ACCUEIL UNIQUEMENT L'APRÈS-MIDI
<b>ACCUEIL DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE</b> Rue de l'île de France	Départ possible en fin de matinée de 11h30 à 12h, mais le repas est facturé. ou départ après le déjeuner entre 13h et 13h30.	Arrivée entre 11h30 et 12h ou arrivée après le déjeuner de 13h à 13h30 mais le repas est facturé.
<b>ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL</b> Rue Rossini	Départ possible en fin de matinée de 11h à 11h30, mais le repas est facturé. ou départ après le déjeuner entre 13h et 13h30.	Arrivée entre 11h et 11h30 ou arrivée après le déjeuner entre 13h et 13h30 mais le repas est facturé.

Pour pouvoir bénéficier de ces accueils, **les familles doivent faire les inscriptions** via le portail famille afin d'éviter toute pénalité de paiement. Elles ont un délai de prévenance de 15 jours avant le premier jour des vacances pour réaliser leur démarche d'inscription et/ou de désinscription.

Si les familles ne sont pas dans le délai de prévenance de 15 jours avant le premier jour des vacances, leurs enfants sont accueillis dans le respect du taux d'encadrement, moyennant une majoration de +50% par rapport à leur tarif de base.

La tarification est un forfait en fonction du quotient familial par tranche appliqué aux familles.

Accueils de loisirs maternel et élémentaire (mercredis et vacances)										
TRANCHES	1	2	3	4	5	6	7	8	SANS	EXTERIEUR
1/2 journée Repas inclus	2,25 €	2,90 €	3,55 €	4,20 €	4,85 €	5,50 €	6,15 €	6,80 €	10,20 €	13,60 €
Journée Repas inclus	3,50 €	4,60 €	5,70 €	6,80 €	7,90 €	9,00 €	10,10 €	11,20 €	16,80 €	22,40 €

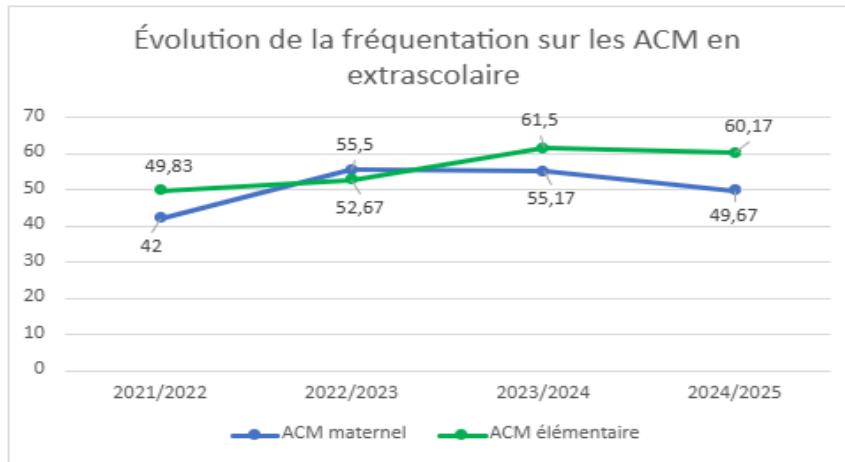
Le taux d'encadrement sur les accueils extrascolaires, en application du PEDT/Plan Mercredi mis en place sur la ville, est le suivant :

Taux d'encadrement en maternel	Taux d'encadrement en élémentaire
1 adulte pour 8 enfants	1 adulte pour 12 enfants

La capacité d'accueil par structure extrascolaire :

Structure	Capacité d'accueil
Accueil de loisirs maternel Alphonse Daudet	85 enfants de 3 à 6 ans
Accueil de loisirs élémentaire Pré aux Agneaux	237 enfants de 6 à 11 ans
<b>TOTAL</b>	<b>322 enfants</b>

Nombre élèves



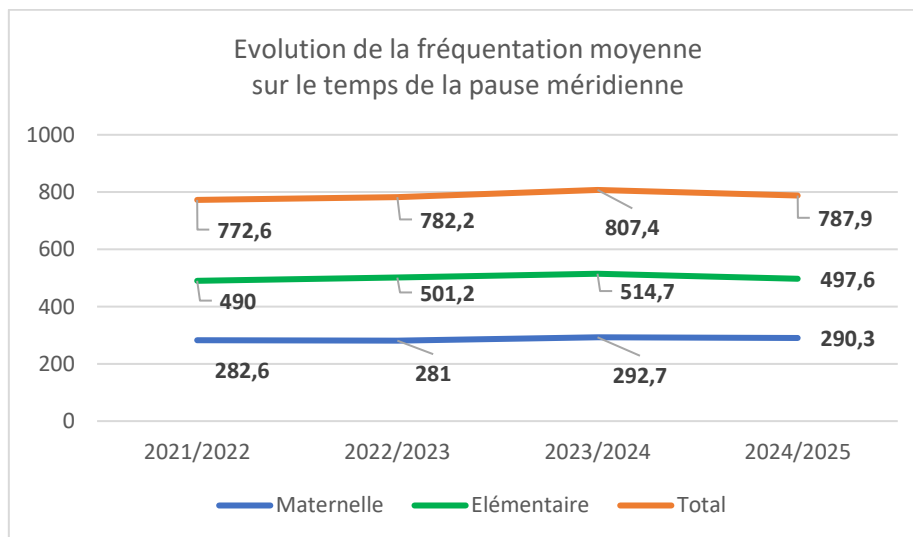
Depuis l'année scolaire 2021-2022, nous avons constaté une hausse de la fréquentation des centres de loisirs. Le léger recul sur l'année scolaire peut s'expliquer par la baisse des effectifs scolaires en maternelle.

**La pause méridienne :**

La pause méridienne se déroule de 11h30 à 13h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur les restaurations scolaires et pour les mercredis et durant les vacances scolaires dans les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Les animateurs de la ville encadrent les temps de restauration élémentaire et les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) en maternelle.

Nombre élèves



Ceci est la fréquentation journalière moyenne par an par section (maternelle ou élémentaire).

**Le personnel d'animation :**

Dans un souci de respecter la réglementation SDJES et de pérenniser les équipes sur le terrain, la collectivité a fait le choix de professionnaliser les animateurs en finançant des BAFA, BAFD et BPJEPS.

Année	BAFA Général	BAFA Approfondissement	BAFD Général	BAFD Perfectionnement	BPJEPS
2021	4	2	1	1	0
2022	0	6	3	5	0
2023	3	2	2	2	0
2024	0	1	2	1	0
2025	0	2	0	3	1
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>1</b>

Chaque année, au vu du départ de certains agents (volonté personnelle de reprise des études, reconversion, etc.), les équipes sont réorganisées afin de prendre en compte la réglementation SDJES en termes de quotas de diplômés, stagiaires, non diplômés et dans la mesure du possible de mixité des équipes. Le tout en gardant au maximum **une stabilité des équipes** de l'année précédente, toujours dans un souci de pérennisation des équipes pour le bien-être de tous (enfants, animateurs, directeurs d'écoles, enseignants).

Pour cette année **2025/2026**, la ville comptabilise **32 agents** dont 2 en vacation horaire contactés pour renforcer l'encadrement des enfants sur les ACM pendant les vacances scolaires.

Sur l'ensemble des agents, nous avons :

- 18 agents **titulaires BAFA** (soit **56,25%** des agents),
- 3 agents stagiaires,
- 4 agents BAFD stagiaires en fin de formation,
- 3 agents titulaires du BAFD,
- 1 agent titulaire du BPJEPS,
- 3 agents sans qualification (soit **9,37%** des agents).

#### **Projets portés par le service enfance :**

Le service Enfance déploie une programmation riche et diversifiée sur les temps périscolaires et extrascolaires afin de favoriser l'épanouissement des enfants, l'autonomie, la créativité et le vivre-ensemble. Ainsi, sur la pause méridienne, les enfants bénéficient d'activités sportives (Olympiades du midi), manuelles et créatives, de jeux de société, de temps calmes autour de la lecture et de la musique. Il coconstruit également avec les écoles des voyages virtuels en fin d'année scolaire.

Après le goûter, le **dispositif « 5 défis pour enfants curieux »** propose également un apprentissage ludique autour de 5 parcours : « autour des mots », « arts et cultures », « langues et civilisations », « parcours citoyen » et « sciences et inventions ». La nouvelle année scolaire permettra également aux élémentaires de s'initier à la batterie et aux maternelles de bénéficier de séances de sophrologie.

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) portent également **des projets d'animation** tout au long de l'année, ponctués de journées à thème (laïcité, droits de l'enfant, etc.), de sorties et découvertes culturelles, de spectacles réalisés par les enfants pour restituer leurs travaux, de repas partagés avec les parents ou d'initiations telles que le **« savoir à rouler à vélo »**. L'ACM élémentaire est également engagé depuis quatre ans dans un **projet intercommunal de lutte contre les rixes** avec des rencontres tout au long de l'année, en partenariat avec quatre autres villes : Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Quincy-sous-Sénart et Varennes-Jarcy. Enfin, la période estivale est rythmée par de nombreux moments conviviaux et actions de vie collective tels que les barbecues, les pique-niques, des veillées et nuitées dès 3 ans.

### Les autres offres d'accueil : les séjours vacances d'été :

Des séjours sont proposés sur l'été depuis de nombreuses années.

Depuis l'été 2022, la ville propose un séjour dans le cadre de la lutte contre les rixes en partenariat avec les villes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Quincy-sous-Sénart et Varennes-Jarcy. Chaque ville bénéficie de **12 places pour des enfants âgés de 9 à 11 ans**.

Année	Type de séjour	Nombre d'enfants partis en séjour	Nombre de bénéficiaires VACAF	Filles	Garçons
2022	Séjour campagne	12	5	6	6
2023	Séjour montagne	11	3	1	10
2024	Séjour mer	10	1	3	7
2025	Séjour montagne	11	6	9	2
<b>TOTAL</b>		<b>44</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>25</b>

De plus, a minima, **un deuxième séjour est proposé, chaque été**, en priorité pour les enfants spinoliens âgés de 6 à 11 ans.

Année	Type de séjour	Nombre d'enfants partis en séjour	Nombre de bénéficiaires VACAF	Filles	Garçons
2022	Séjour itinérant	15	8	5	10
2023	Séjour loisirs	15	6	8	7
2024	Séjour campagne	22	3	17	5
2025	Séjour itinérant	14	6	8	6
<b>TOTAL</b>		<b>66</b>	<b>23</b>	<b>38</b>	<b>28</b>

**L'intégralité des séjours sont déclarés sur VACAF/AVEL.** La ville renouvelle chaque année la convention de partenariat avec VACAF/AVEL. Le prochain renouvellement aura lieu en janvier 2026.

#### c. La caisse des écoles

La Caisse des Ecoles, établissement public communal présidée par Monsieur le Maire, porte également **plusieurs dispositifs d'accompagnement éducatif et citoyen**, à savoir :

- **Le Programme de Réussite Educative (PRE)** visant à **soutenir la réussite scolaire** des enfants et des adolescents présentant des difficultés. Il offre un accompagnement individualisé et pluridisciplinaire.
- **Les ateliers langage** proposant aux enfants de grande section de maternelle ayant des difficultés de langage des activités ludiques sur le **travail du langage oral et l'acquisition du vocabulaire nécessaire à l'entrée au CP**. Les ateliers langage menés par les animatrices du PRE accueillent 10 enfants dans chaque école maternelle, soit un maximum de 50 enfants sur une année scolaire.
- **Le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS)** visant à **soutenir les enfants scolarisés en école élémentaire et au collège dans leur parcours éducatif** en leur offrant un accompagnement personnalisé en dehors des heures de classe. Le portage du CLAS par la caisse des écoles cible prioritairement le public des écoles primaires, avec l'accompagnement de **48 enfants sur l'année 2025**. Il a pour objectif de favoriser la réussite scolaire, **prévenir le décrochage scolaire** et de renforcer le lien entre l'école, la famille et les acteurs locaux.

- **Les Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes (CME et CMJ)**, espace de dialogue, d'échange, de réflexion et de débats pour les jeunes Spinoliens souhaitant s'impliquer dans la vie de la commune. Le CME comprend 24 enfants et le CMJ 17 jeunes.
- **Le Dispositif d'Education Musical en Milieu Orchestral et à Vocation Social (DEMOS)** qui s'adresse aux enfants de 7 à 12 ans issus des quartiers relevant de la politique de la ville. Le projet DEMOS d'une durée de 3 ans, permet à 12 enfants d'accéder à la musique classique par la pratique d'un instrument de musique en milieu orchestral.

#### D- Zoom sur la politique éducative

Le principe fondamental instauré à Epinay-sous-Sénart est de mettre l'enfant ou le jeune au cœur du projet pédagogique. Cela signifie :

- Le rendre pleinement acteur de la mise en œuvre et l'évaluation du projet, dans une approche adaptée à son âge ;
- Être à son écoute et être attentif à son environnement, pour en tenir compte dans les actions mais aussi pour alerter quand cela est nécessaire ;
- Rester respectueux, bienveillant et exemplaire dans toutes les activités et dans tous les échanges avec lui et avec la famille ;
- Avoir pour objectif premier son épanouissement éducatif, autrement dit le développement de son bien-être, de son estime, de son rapport aux autres ;
- Se mettre au service de son parcours éducatif, en développant une démarche complémentaire et partenariale avec les autres acteurs éducatifs et de loisirs du territoire.

##### 1. La cité éducative

En janvier 2022, Épinay-sous-Sénart a obtenu la labellisation nationale Cité Éducative, dispositif qui reconnaît et soutient les territoires engagés en faveur de la réussite éducative et de l'égalité des chances. Cette labellisation constitue un levier essentiel pour renforcer la cohérence et la continuité des parcours éducatifs, de la petite enfance à l'insertion professionnelle des jeunes.

La Cité Éducative repose sur **une gouvernance tripartite associant l'État, la Ville et l'Éducation nationale**, en lien étroit avec les partenaires institutionnels, associatifs et les familles. Elle permet de coordonner les interventions des différents acteurs éducatifs auprès des jeunes de 0 à 25 ans, autour **d'une vision partagée et d'une démarche de coéducation**.

Au niveau national, les Cités Éducatives poursuivent trois grandes priorités :

1. **Conforter le rôle de l'École**, en la rendant attractive et ouverte sur son environnement, en développant les coopérations pédagogiques et les projets partenariaux innovants (classes actives, savoir rouler à vélo...) et en améliorant le climat scolaire, tout en favorisant l'ouverture des locaux aux temps périscolaires.
2. **Promouvoir la continuité éducative**, en articulant les différents temps de vie de l'enfant et du jeune. Cela suppose de développer des dispositifs de persévérance scolaire et de lutte contre le décrochage, de renforcer l'implication des parents dans le parcours éducatif et de soutenir l'accompagnement à la parentalité (accrochage scolaire, persévérance scolaire, accompagnement à la parentalité...).

3. **Ouvrir le champ des possibles**, en donnant aux enfants et aux jeunes les clés de leur émancipation. Cet objectif se traduit par une meilleure découverte des filières de formation et du monde du travail, la mise en œuvre d'actions variées (forum des métiers, découverte de l'entrepreneuriat...), et un accès effectif aux ressources culturelles, sportives et sociales du territoire.

Localement, à Épinay-sous-Sénart, ces priorités nationales se déclinent dans un plan d'actions structuré autour de **cinq axes locaux** :

- Garantir le **bien-être** des enfants et des jeunes ;
- Favoriser la **persévérance scolaire et l'insertion** ;
- Faire de la ville un **territoire apprenant** ;
- Permettre **l'inclusion** dans la ville et à l'école ;
- Créer **une synergie d'actions** où chacun a sa place.

La programmation de la Cité Éducative est révisée chaque année afin de s'adapter aux priorités réelles du territoire et aux besoins évolutifs des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Cette approche s'appuie sur la coordination et **l'articulation avec les principaux dispositifs et programmes éducatifs locaux**, tels que :

- Le Programme de Réussite Éducative (PRE),
- Le Programme de Réussite d'Insertion des Jeunes (PRIJ),
- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS),
- Le Réseau d'Éducation Prioritaire (REP),
- Le Contrat de Ville,
- La Cité de l'Emploi, qui favorise l'accès à l'emploi et à l'orientation professionnelle des jeunes.

Concrètement, la Cité Éducative a déjà permis de développer des actions portées par les services municipaux, les établissements scolaires et les partenaires locaux : dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire, ateliers culturels, sportifs et numériques favorisant l'ouverture et la mixité, programmes de soutien à la parentalité, médiation citoyenne et culturelle, prévention des violences urbaines, promotion de l'égalité filles-garçons, etc. Ces initiatives illustrent la capacité du territoire à conjuguer les efforts des différents acteurs pour proposer des réponses adaptées aux besoins des jeunes et de leurs familles.

Ainsi, la Cité Éducative contribue à renforcer la continuité éducative, à intensifier les prises en charge autour et au-delà du cadre scolaire, et à créer une dynamique territoriale fondée sur la coopération et l'innovation. Elle s'articule pleinement avec le Projet Éducatif Territorial (PEDT) et la Convention Territoriale Globale (CTG). Le renouvellement de ces dispositifs représente une opportunité de capitaliser sur les acquis de la Cité Éducative et de poursuivre, dans la durée, l'ambition d'une ville où chaque enfant et chaque jeune peut s'épanouir et réussir.

## 2. Le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) / Plan mercredi

Le PEDT relève d'une **démarche partenariale**, à l'initiative de la ville d'Épinay-sous-Sénart, avec les services de l'Éducation Nationale, la SDJES et l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

Il constitue un outil essentiel pour mobiliser toutes les ressources locales autour d'un projet commun afin de **garantir une continuité éducative cohérente entre les différents temps de l'enfant**, qu'ils soient sous

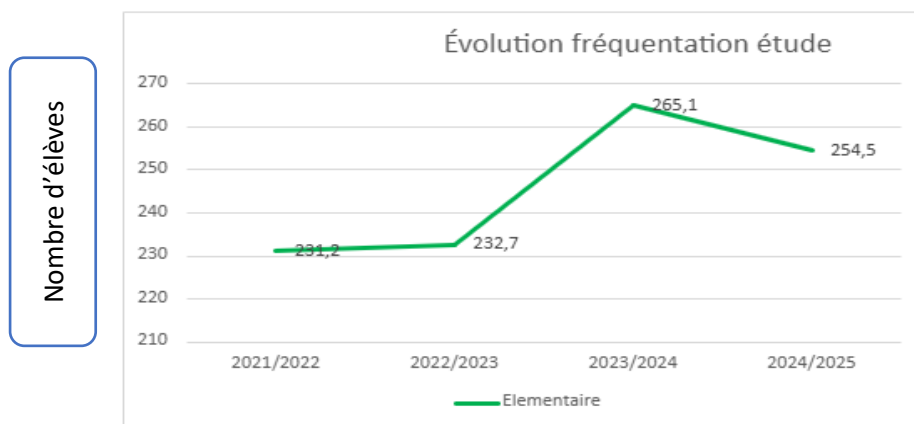
la responsabilité de la collectivité, pour les activités périscolaires et extrascolaires, ou celle de l'Éducation Nationale pour les temps d'enseignement en prenant en compte les projets d'école.

**Centré sur les enfants de 3 à 17 ans**, le **PEDT 2022-2025** a contribué au développement d'un accueil favorisant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants, l'égalité des chances, l'équité tarifaire et la co-construction avec les familles et les acteurs éducatifs.

**Le nouveau PEDT élargit désormais son périmètre aux enfants et jeunes de 0 à 25 ans** dans un souci de renforcer l'accompagnement global des parcours éducatifs. En cohérence avec la Convention Territoriale Globale, avec laquelle il partage des objectifs complémentaires de parentalité, d'inclusion, de coordination et de mise en synergie des politiques éducatives et sociales, le PEDT/plan mercredi sera renouvelé pour la même durée et la même période garantissant **ainsi une cohérence d'ensemble et une complémentarité renforcée des dispositifs**.

### 3. Les études dirigées

Les études sont mises en place, tous les jours de classe, de 17h à 18h, en école élémentaire. C'est une étude semi-dirigée avec un encadrant pour 15 enfants maximum afin que les enfants puissent faire leurs devoirs dans de bonnes conditions. L'encadrement est réalisé majoritairement par des enseignants (33 enseignants, 1 psychologue scolaire, 1 AVS).



## E- Financements de la Caf en direction de l'Enfance

### Montants versés au titre de 2023

<b>Enfance (3-11 ans)</b>	Accueil de loisirs sans hébergement	Pso Alsh périscolaire (maternelle + élémentaire)	26 351 €
		Pso Alsh extrascolaire (maternelle + élémentaire)	33 317 €
	Plan mercredi	Bonus plan mercredi	- €
	Fond public et territoire	Axe 3 Engagement des jeunes Axe 6 Démarches innovantes	

De plus, ont été versés aux familles allocataires au cours de l'année 2023 :

- 22 745 € au titre des tickets loisirs jeunes
- 2 828 € au titre des séjours Vacaf « Aide aux vacances des enfants »

Source :  
Caf, Portail partenaires 2023 (Maia/Omega)  
Caf, Sias Atl et Vacaf 2023

## F- Implantation des équipements Enfant



## G- Synthèse et préconisations

### 1. Constats

- **La réorganisation de la Direction Enfance, Education et Jeunesse** a permis de faciliter les interactions et la transversalité.
- **Le partenariat renforcé** a été développé avec les différents acteurs : Education nationale, écoles, associations, organismes de l'Etat.
- L'ouverture du champ des possibles avec la démarche Cité éducative.
- L'organisation et le développement de temps d'échange et de **concertation** (réunions avec les parents d'élèves, avec l'inspection académique et les directeurs d'écoles, entre les directeurs d'écoles et les référents périscolaires, comités de pilotage réunissant les différents partenaires sur des sujets structurants comme le PEDT/plan mercredi, la réorganisation du temps périscolaire, les assises de la Cité Educative).
- **Des activités organisées sur les différents temps** nombreuses, diversifiées et adaptées aux besoins et enjeux identifiés.
- Le développement de **la place du parent** au sein des structures.
- Les dispositifs ciblés sur **l'accompagnement scolaire et l'éducation**.
- La **labellisation de la cité éducative** a favorisé le travail en réseau et la multiplicité d'actions.
- La **stabilité des effectifs d'animation**.
- La **professionnalisation des agents** (BAFA, BAFD, PAI, informations préoccupantes).
- La mise en place et/ou la **mise à jour de documents structurants** (règlement intérieur, guide de l'enfance, guide portail famille, etc.).
- L'accroissement du nombre **d'enfants en situation de handicap** ou à besoins spécifiques avec la nécessité d'améliorer encore leur encadrement et leur accompagnement.
- Le **manque d'AESH** sur les temps de la pause méridienne avec pour conséquence une prise en charge difficile des enfants sans connaissance préalable de leur situation.
- Le **partage des locaux entre les temps péri et extra scolaires et l'éducation nationale** entraîne de la manutention et un manque d'aménagement des espaces d'accueils.
- La **difficulté d'accéder aux infrastructures sportives** (complexe, COSEC, etc.) en raison de leur occupation.

### 2. Problématiques

- L'accompagnement des **enfants en situation de handicap** ou à besoins spécifiques nécessitant un personnel qualifié et des moyens dédiés pour accompagner ces enfants sur leurs temps éducatifs et de loisirs (scolaire, périscolaire et extrascolaire).
- L'accompagnement des **enfants en fragilité scolaire**.
- Le besoin de renforcer le **partage d'informations entre les écoles et le périscolaire** sur les attentes des enfants ayant des besoins spécifiques.
- La **difficulté pour certains parents** à suivre et à accompagner la scolarité de leurs enfants.
- Le besoin de rendre **la communication** plus lisible, plus accessible et plus cohérente ainsi que de diversifier les canaux d'information (papier, numérique, présence terrain).
- La nécessité d'assurer plus de **fluidité et de suivi dans les étapes essentielles du parcours de l'enfant**, de la petite enfance à l'enfance, de l'enfance à la jeunesse.
- Le **lien nécessaire entre les différentes communes** du bassin intercommunal et entre les différents âges.
- L'espace d'accueil est réduit et les équipes d'animations rencontrent des difficultés pour s'approprier les locaux pour l'affichage et l'aménagement de l'espace. En élémentaire, seuls deux préaux sont mis à disposition pour accueillir les enfants.

- Les difficultés à pouvoir mobiliser les structures sportives pour des activités sur les temps périscolaires et extrascolaires du fait de leurs occupations.

### 3. Enjeux

- Affirmer l'importance de la **scolarité comme levier d'émancipation**.
- Contribuer à la réussite des enfants par une **offre éducative globale et cohérente**.
- Prévenir encore davantage **les phénomènes de violence** et de rivalité territoriale via le développement des échanges et de nouveaux projets intercommunaux.
- Favoriser **l'émancipation et l'inclusion** des enfants sur le territoire.
- Valoriser **la place des familles**.
- Développer **la communication** avec les familles.
- Renforcer **le partenariat et la transversalité** avec les différents acteurs éducatifs.
- Diversifier et rendre attractive l'offre d'accueil en accédant plus facilement aux infrastructures sportives de la ville.

## H- Objectifs stratégiques et opérationnels

### Axe stratégique 1 : Renforcer et consolider les actions autour de l'enfance

**Objectif opérationnel 1** : Favoriser l'émancipation et l'inclusion des enfants sur le territoire

- Action 1 : Création d'un pôle éducatif (Mise en place d'un centre de loisirs extrascolaire)
- Action 2 : Création d'une académie éducative
- Action 3 : Projet de prévention des rixes
- Action 4 : Elaboration d'un nouveau Projet Educatif de Territoire (2026-2030)

### Axe stratégique 2 : Développer les partenariats éducatifs

**Objectif opérationnel 1** : Renforcer l'accompagnement des familles et la coopération éducative

- Action 1 : Soutien à la parentalité (CLAS, Démonstrations ...)
- Action 2 : Développement de partenariats et de la transversalité (avec la jeunesse / avec l'enfance, l'école / avec les seniors...)

# JEUNESSE



## CHAPITRE III – Jeunesse

### Contexte 2023

La commune d'Épinay-sous-Sénart dénombre **1 165 jeunes âgés de 12 à 17 ans et 1 099 jeunes âgés de 18 à 24 ans** au dernier recensement. Au cours des six dernières années, l'évolution a été de - 2 jeunes mineurs et - 41 jeunes majeurs, soit globalement - 2 % dans la commune (- 1 % dans l'Epci et + 4 % dans le département).

Parmi eux, 55 bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) ou de l'allocation aux adultes handicapés (Aah), à savoir 50 jeunes de 12-17 ans et 5 jeunes de 18-24 ans.

52 % de la population des 15-24 ans suivent des études (52 % dans la CA Val d'Yerres Val de Seine et 54 % en Essonne) et 26 % travaillent (respectivement 34 % et 31 %). Les 21 % restants entrent dans la catégorie des NEET\*, étant sans emploi, sans stage ni en étude (respectivement 15 % et 15 %).

Plus précisément, le taux de chômage\*\* des 15-24 ans atteint 35,3 % (24,5 % au niveau intercommunal et 21,6 % au niveau départemental). A titre de comparaison, le taux de chômage des 15-64 ans est de 17,2 % dans la commune (respectivement 11,2 % et 10,3 %). L'écart entre filles et garçons est de 3,7 points (- 2,3 points dans la CA Val d'Yerres Val de Seine et - 1,5 point en Essonne), avec respectivement 37,3 % et 33,5 % de jeunes au chômage à Epinay-sous-Sénart.

\* *Ce sont des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (Not in Education, Employment or Training).*

\*\**Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) d'une même tranche d'âge.*

Sources :  
*Insee, Recensement de la population 2021  
Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2023 (FR6)*

### A- Politique Jeunesse de la collectivité

La commune d'Épinay-sous-Sénart développe **une politique jeunesse volontariste**, inscrite **dans une vision globale de l'éducation, de l'émancipation et de la citoyenneté**. Elle s'adresse aux jeunes de 11 à 29 ans, avec une attention particulière portée aux publics les plus fragilisés.

Cette politique s'inscrit dans une dynamique plus large portée par la municipalité, où **l'éducation et la jeunesse sont considérées comme des priorités transversales du territoire**. À travers la Convention Territoriale Globale, le Projet Éducatif de Territoire et la démarche « Cité éducative », la ville affirme son engagement pour garantir la continuité des parcours, l'égalité des chances et la prévention des ruptures.

**L'accompagnement des jeunes s'étend de la scolarité à l'insertion professionnelle**, en favorisant la cohérence entre les temps de vie, les espaces éducatifs formels et non formels, et les ressources locales.

La commune affirme notamment sa volonté de :

- **Soutenir les parcours** éducatifs, professionnels, culturels et citoyens des jeunes,
- **Réduire les inégalités** d'accès à l'information, à la formation, à la santé et à la mobilité,
- **Lutter contre les phénomènes de repli**, d'isolement, de violences et de rivalités territoriales,
- **Valoriser l'engagement** et la participation des jeunes à la vie locale,
- **Créer une synergie** entre les services municipaux, les institutions et les associations.

## B- Politique Jeunesse de la Caf

### 1. Convention d'objectifs et de gestion (Cog) Etat – Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) 2023-2027

Les Caf ont renforcé leurs interventions auprès des adolescents et disposent de plusieurs leviers pour contribuer davantage aux politiques en faveur des jeunes adultes. À l'échelle locale, elles accompagnent et elles financent des actions à visée de prévention primaire des risques spécifiques à la tranche d'âge 12- 25 ans ainsi que des projets visant à soutenir l'autonomisation des jeunes et leur accès aux droits au-delà du logement.

Dans ce contexte, la COG 2023-2027 se structure autour de trois engagements :

- Structurer une offre d'information et d'accompagnement à visée généraliste ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes en consolidant l'offre de service en faveur du logement et en favorisant l'engagement citoyen ;
- Renforcer l'accès aux droits et aux services, en densifiant les partenariats entre les branches Famille et Maladie ainsi que les autres acteurs intervenant auprès des jeunes.

### 2. Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) Cnaf – Caf de l'Essonne 2023-2027

Le nombre de 12-25 ans augmente en Essonne ainsi que les difficultés liées à cette tranche d'âge : précarité financière, santé dont santé mentale, addictions, rixes, conduites à risque, orientation, déscolarisation, harcèlement, emploi et logement.

De plus, le contexte géographique et socio-démographique de l'Essonne montre une diversité de situations qui nécessitent de s'adapter localement.

Enfin, l'accompagnement vers l'autonomie doit se poursuivre dans un cadre partenarial sur la base d'une information globale sur les droits et se consolider autour de l'engagement des jeunes.

Sur le territoire départemental, la déclinaison des engagements de la Cog s'organise donc autour de cinq enjeux majeurs qui structurent la politique jeunesse de la Caf de l'Essonne.

Enjeux	Défis
<b>Mettre en réseau les acteurs de la jeunesse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des modalités d'interconnaissance des missions et des actions au sein de la Caf.</li> <li>• Se coordonner avec les acteurs locaux autour des problématiques des jeunes pour une meilleure identification des besoins et une efficacité accrue des actions partenariales.</li> <li>• Articuler l'action des partenaires sur les différents champs pour la création d'un parcours jeune.</li> </ul>
<b>Adapter la politique jeunesse aux besoins réels locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser la réalisation des projets en assurant la pérennité des financements.</li> <li>• Rechercher et expérimenter des modes d'intervention innovants en lien avec les acteurs locaux et</li> </ul>

	<p>l'identification des particularités de chaque territoire en s'appuyant sur les Ctg.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gagner en souplesse sur les critères des prestations de service avec une politique adaptée et complémentaire sur les fonds locaux.</li> </ul>
<b>Accompagner les jeunes dans leur autonomie et leur citoyenneté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer sur les prestations légales et inscrire la demande dans un parcours coordonné.</li> <li>• Poursuivre et initier le soutien aux logements accompagnés et aux solutions innovantes.</li> <li>• Améliorer l'attractivité du Bafa par un accompagnement financier.</li> <li>• Poursuivre la coordination avec le Sdjes notamment sur le volet qualitatif de la formation Bafa.</li> </ul>
<b>Adapter l'intervention de la Caf en direction des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moderniser la communication en direction des jeunes.</li> <li>• Assurer la présence de la Caf sur les lieux de vie des jeunes et les événements les concernant.</li> </ul>
<b>Développer une politique en direction des parents d'adolescents et de jeunes adultes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'émergence d'équipements dédiés à l'accompagnement des parents d'adolescents et de jeunes adultes.</li> </ul>

### 3. Schéma départemental d'accompagnement des familles (Sdaf 91) 2021-2025

Le Schéma départemental d'accompagnement des familles de l'Essonne de l'Essonne (Sdaf 91) dans laquelle la Caf est engagée avec les institutions locales, poursuit les engagements pour la structuration d'une offre de projets en direction de la jeunesse équitablement répartie sur l'ensemble du département, tournée vers les jeunes pour qu'ils s'approprient les dispositifs qui leur sont destinés dans un cadre partenarial mieux coordonné.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<b>Encourager et soutenir le développement de l'offre jeunesse, notamment dans les territoires les moins dotés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documenter la situation des jeunes et de leurs besoins et accroître la connaissance des acteurs sur les politiques soutenues et dispositifs existants</li> <li>• Accompagner le développement de l'offre de service à l'attention des jeunes</li> </ul>
<b>Développer l'accès aux droits, structures et dispositifs des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la visibilité et la fréquentation des structures jeunesse et impliquer les jeunes dans les dispositifs qui leurs sont dédiés</li> <li>• Accroître la connaissance mutuelle des acteurs pour une meilleure orientation des jeunes</li> </ul>
<b>Maintenir et optimiser la coordination partenariale autour de la jeunesse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérenniser une gouvernance opérationnelle en matière de jeunesse</li> <li>• Accroître l'articulation des interventions des signataires du schéma</li> </ul>

#### C- Offre dédiée à la Jeunesse

**L'offre jeunesse** actuelle s'inscrit **dans la continuité des constats partagés** avec la CAF dans la présente CTG, à savoir :

- **Une forte présence de jeunes** sur le territoire (plus de 45 % de la population a moins de 30 ans),
- **Un taux de chômage élevé** chez les 15–24 ans (36,1 % en 2022),
- **Des inégalités d'accès** à l'information, à la mobilité, à la formation et aux droits selon les quartiers.

Epinay-sous-Sénart dispose sur son territoire de **deux établissements du second degré** :

- Le collège la Vallée.
- Le lycée général et technologique Maurice Eliot.

Pour **l'année scolaire 2025-2026**, les établissements du second degré d'Epinay-sous-Sénart accueille :

- **659** collégiens dont **622** Spinoliens.
- **697** lycéens dont **284** Spinoliens.

Ces éléments justifient une offre jeunesse structurée, visible et cohérente, portée par la collectivité à travers deux équipements complémentaires, ci-après présentés.

**La structure Action Jeunes** est un **accueil collectif de mineurs déclaré** auprès du SDJES. Elle accueille les jeunes principalement après les cours, le samedi et pendant les vacances scolaires, autour d'activités culturelles, sportives, de loisirs et de sensibilisation citoyenne.

**La Structure Information Jeunesse (SIJ)**, intégrée au Pôle Ressources Jeunesse (Hub 322), est animée par deux informatrices jeunesse qualifiées et un agent d'accueil, tous agents municipaux. Elle propose **une information généraliste gratuite** sur des thématiques telles que l'orientation, l'emploi, le logement, la santé ou la mobilité internationale, diffusée à travers des ateliers, formations, permanences et accompagnements individualisés. Elle constitue **un espace ressource essentiel** pour les jeunes du territoire, en lien avec les besoins identifiés localement.

L'accompagnement est complété par des ressources internes et partenariales :

- **Une psychologue** qui assure une écoute au sein du Point Accueil Ecoute Jeunes,
- **La Mission locale** qui tient une antenne dédiée à l'insertion au sein du Hub 322,
- **Des prestataires ou associations partenaires** qui interviennent ponctuellement dans le cadre de projets spécifiques.

La précédente CTG avait déjà mis en évidence **un besoin d'aller davantage vers les jeunes** dans une logique d'inclusion active, ainsi qu'une nécessité de renforcer la coordination entre les acteurs jeunesse. Ces constats restent pleinement d'actualité.

### Offre 2023

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune d'Epinay-sous-Sénart recense un seul équipement dédié aux jeunes et soutenu par la Caf :

- 1 club ados déclarant avoir accueilli 93 jeunes au cours de l'année 2023

Au cours de l'année 2023, ont été financés :

- 4 projets Politique de la ville (Pdv)

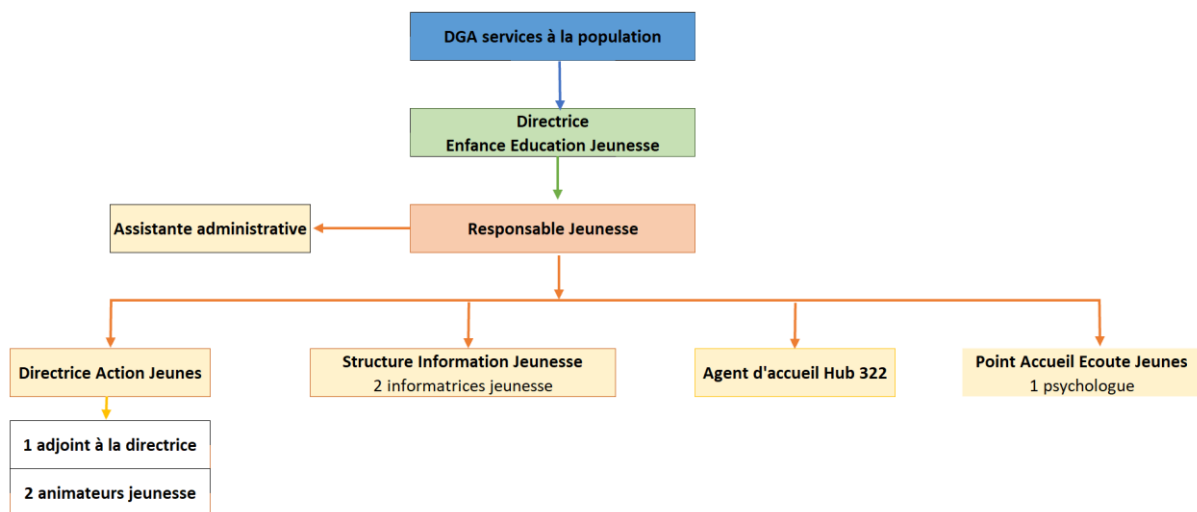
Sources :  
Caf, Portail partenaires 2023 (Maia/Omega)  
Caf, Sias Afi 2023

## 1. L'organisation du service Jeunesse

Le service jeunesse de la commune d'Épinay-sous-Sénart agit en faveur des jeunes de 11 à 29 ans à travers une mission transversale articulée autour de **quatre grands axes** :

1. Garantir **un accueil de qualité, accessible et adapté** aux besoins de chaque tranche d'âge.
2. Favoriser **l'accès aux loisirs, à la culture, au sport**, et plus largement à toute activité contribuant à l'épanouissement personnel et collectif des jeunes.
3. Permettre **l'accès à l'information et à l'orientation**, en accompagnant les parcours scolaires, professionnels et citoyens.
4. Mettre en œuvre **des actions de prévention**, pour outiller les jeunes face aux risques et les accompagner dans leurs choix de vies.

Organigramme du service Jeunesse :



Ressources humaines mobilisées :

Le service jeunesse d'Épinay-sous-Sénart repose sur une équipe pluridisciplinaire représentant un total de 7,94 équivalents temps plein, répartis comme suit :

- 1 ETP : un responsable jeunesse,
- 0,5 ETP : une assistante administrative mutualisée avec le service Enfance,
- 3,3 ETP : quatre animateurs au sein d'Action Jeunes, dont une directrice et un adjoint,
- 2 ETP : deux informatrices jeunesse à la SIJ,
- 1 ETP : une chargée d'accueil assurant l'accueil du public au Hub 322,
- 0,14 ETP : une psychologue assurant une permanence d'écoute dans le cadre du Point Accueil Écoute Jeunes.

L'équipe est renforcée ponctuellement par des vacataires durant les vacances scolaires, en fonction des besoins liés aux projets ou à l'évolution de la fréquentation.

## 2. L'offre en accueil collectif

Le service jeunesse s'engage auprès des 11-29 ans en proposant une offre diversifiée, allant des loisirs à la citoyenneté, en passant par l'accès à la culture, l'information jeunesse, la prévention et l'accompagnement des parcours.

Tranche d'âges	Thématiques	Structure	Contenu
11-17 ans	Loisirs	Structure Action Jeunes	L'accueil propose tout au long de l'année une programmation variée : ateliers de loisirs, activités sportives, jeux de société, sorties, séjours, stages culturels et soirées à thème. Ouvert en période scolaire à hauteur de 18 heures par semaine, et durant les vacances scolaires 40 heures hebdomadaires. L'accès se fait sur la base d'une adhésion annuelle, via un dossier d'inscription obligatoire.
13-29 ans	Information / Orientation	Structure Information Jeunesse	Un accueil gratuit et anonyme, ayant pour mission d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes dans leurs démarches sur des thématiques variées telles que la santé, le logement, la formation, l'orientation, la mobilité, ou encore l'engagement solidaire. La structure est ouverte du lundi au vendredi, avec des temps d'accueil libre et des rendez-vous individualisés selon les besoins.
11-29 ans	Santé	Point Ecoute Jeunes	Le Point Accueil Écoute Jeunes est un espace d'écoute, gratuit et anonyme, destiné aux jeunes. Il est animé par une psychologue professionnelle de la collectivité. Il est ouvert les jeudis et vendredis, de 14h30 à 18h, tout au long de l'année (hors vacances scolaires).
11-29 ans	Accès à la culture	Structure Action Jeunes Structure Information Jeunesse	Pour Action Jeunes, des sorties culturelles encadrées sont organisées tout au long de l'année : spectacles, concerts, expositions ou pièces de théâtre, avec un accès privilégié à des événements gratuits ou à faible coût, en lien avec les projets pédagogiques. Pour la Structure Information Jeunesse, un accompagnement à l'accès à la culture est proposé à travers la diffusion d'informations et la mise à disposition d'offres gratuites ou à tarifs réduits sur des événements culturels locaux, départementaux ou régionaux.

L'ensemble des agents du service jeunesse partagent une mission commune : celle de répondre aux attentes et aux besoins des jeunes, tout en veillant à la mise en œuvre cohérente de la politique jeunesse municipale.

Chaque poste comporte des spécificités, liées à la réglementation en vigueur (notamment celle du SDJES pour les accueils collectifs de mineurs) ou aux engagements contractuels liés à une labellisation, comme pour la Structure Information Jeunesse.

### Fonctionnement des équipements

#### Objectifs et missions :

La structure Action Jeunes accueille les 11-17 ans dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs déclaré auprès du SDJES.

Ses objectifs sont les suivants :

- **Favoriser l'épanouissement du jeune**, en encourageant la mixité, la participation, l'expression libre, la valorisation, la découverte d'activités nouvelles et la promotion de la santé.
- **Ouvrir le champ des possibles**, en proposant des activités culturelles, sportives et de loisirs, en valorisant des parcours inspirants.
- **Développer des actions « hors les murs »**, en allant à la rencontre des jeunes sur leurs lieux de vie, leurs espaces sociaux et leurs établissements scolaires.
- **Prévenir les rivalités territoriales** en développant un rapport bienveillant et constructif à l'altérité et à la confrontation d'idées, en favorisant la mobilité et le lien avec les autres villes du territoire.
- **Faire des jeunes et des familles de véritables acteurs** de la programmation, en créant des temps d'échange, de partage et de co-construction.

Horaires d'ouverture :

*En période scolaire :*

- Mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h
- Mercredi de 14h à 19h
- Samedi de 14h à 18h

*Pendant les vacances scolaires :*

- Du lundi au vendredi : 10h-12h30 et 14h-19h
- Des nocturnes et journées continues sont organisées selon la programmation.

Modalités d'accès :

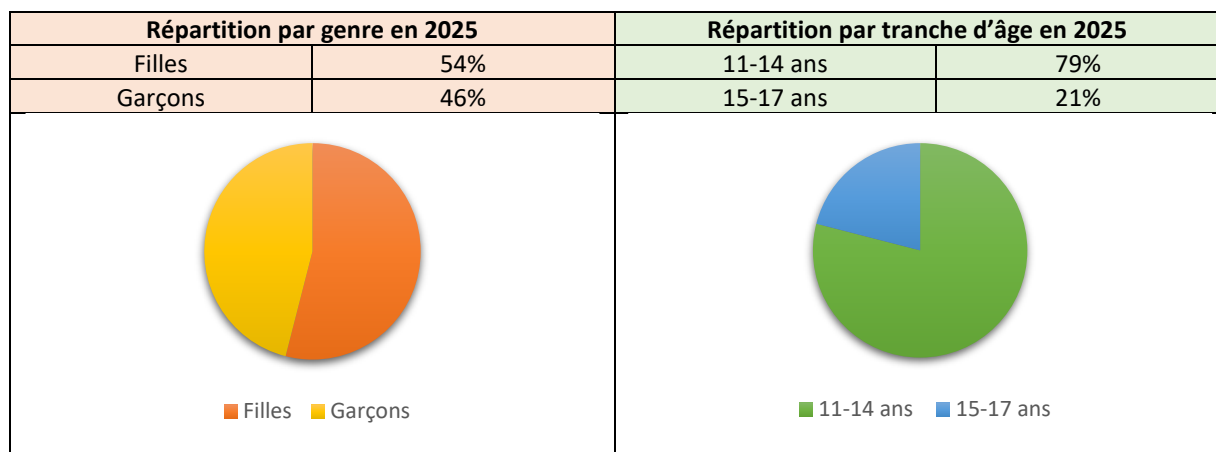
L'inscription se fait via un dossier annuel comprenant fiche sanitaire, règlement intérieur signé, autorisations parentales et **une participation financière de 5 €**.

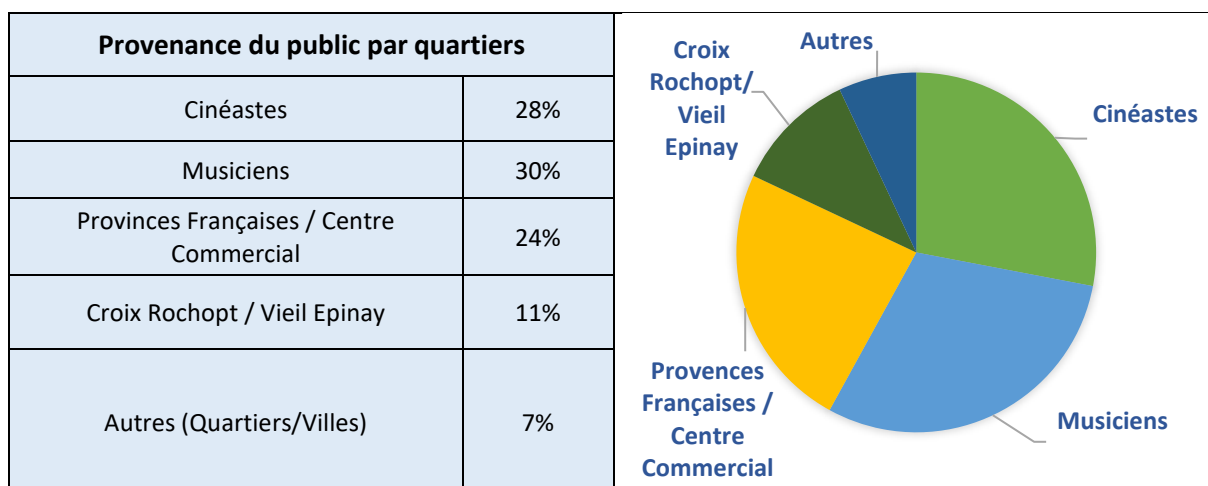
Les jeunes peuvent entrer et sortir librement durant les horaires d'ouverture. Une feuille d'émergence est tenue à l'entrée de la structure et complétée par les jeunes eux même.

Public accueilli :

**En 2025, 159 collégiens et 42 lycéens sont adhérents.** La majorité des jeunes accueillis ont entre 11 et 14 ans. Avant 2025, la fréquentation était principalement masculine. Le travail réalisé par l'équipe d'animation a permis de faire progresser la mixité en 2025.

Les jeunes proviennent de l'ensemble des quartiers de la ville, à l'exception du quartier Talma, dont une partie de la jeunesse, en raison de la proximité géographique, fréquente les structures de la ville voisine.





Lien avec les familles :

Le lien avec les familles est entretenu à travers des temps conviviaux tels que des repas partagés, des soirées jeux et des événements organisés dans la structure tout au long de l'année.

Durant l'année 2024-2025, huit actions spécifiques ont été mises en place pour favoriser l'échange, la participation et la co-construction avec les familles. Ces temps ont permis d'instaurer une relation de confiance, de valoriser les jeunes dans leur parcours, et d'impliquer les familles dans la dynamique éducative portée par Action Jeunes.

Partenariats :

La structure développe des projets avec :

- Les services municipaux : sport, culture (MAC), enfance, seniors,
- Le collège La Vallée,
- La prévention spécialisée,
- Le Programme de Réussite Éducative,
- Les services jeunesse de la Communauté d'Agglomération VYVS,
- La médiathèque Jules Verne,
- Le Centre Socioculturel Joséphine Baker,
- Des associations locales sportives et culturelles.

Projets mis en œuvre :

Les projets menés au sein d'Action Jeunes traduisent la volonté d'offrir aux adolescents des expériences variées favorisant l'expression, la découverte et la citoyenneté :

- Ateliers d'expression artistique : théâtre-forum, organisation de ciné-débats et soirées à thèmes,
- Découverte de la région,
- Ciné-débat,
- Sorties et activités intercommunales,
- Soirées à thème,
- Actions au collège : ateliers ludiques, débats,
- Séjours éducatifs.

## Les différents séjours entre 2022 et 2025

Année	Typologie	Lieu / durée	Nb jeunes	Remarques
2022	Colo apprenante	Haute-Garonne, 6 jours	36	
2023	Colo apprenante	Creuse, 7 jours	20	Âges 11–17 ans
	Séjour interco (agglomérations)	8 jours	7/ville (≈28)	Partenariat Brunoy, Boussy, Quincy, Épinay
	Séjour insertion	6 jours	10 (dont 2 Spinoliens)	Groupe rapatrié après 48h
2024	Séjour ville	Corrèze, 8 jours	19	Âges 11–17 ans
	Mini-séjours	4×3 jours (De juil. 2023 à déc. 2024)	36	
2025	Séjour ville	Savoie, 2×7 jours	17	
	Colo apprenante	Dourdan, août	6	

### Actions menées dans le cadre du plan anti rixes :

Afin de contenir les rivalités territoriales entre les jeunes d'Épinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart, après le décès d'un jeune Quincéen, un plan anti rixes a été mis en œuvre en 2021, avec le soutien du Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et au Sport (SDJES), avec un double objectif :

- Prévenir les rixes chez les jeunes en favorisant la rencontre, la coopération et la connaissance mutuelle.
- Outiller les professionnels afin qu'ils adoptent une posture éducative commune et soient en capacité d'intervenir en amont des tensions et ainsi d'anticiper les conflits.

### Actions menées auprès des jeunes

- **Raid Fil Vert** : rencontre annuelle organisée par l'Agglomération, mobilisant 7 jeunes par ville autour d'épreuves sportives et cognitives. Ce rendez-vous historique, existant depuis les années 1990, constitue un temps fort d'échanges et de dépassement collectif.
- **Olympiades intercommunales** : instaurées depuis 2024 sur les périodes de petites vacances. Chaque semaine de vacances, 7 jeunes par ville participent à des épreuves sportives, avec un classement et une remise de prix en été. Ces olympiades favorisent la régularité des échanges et la construction de liens durables entre jeunes de communes différentes.
- **Rencontres intercommunales** : 12 rencontres prévues en 2025 entre les villes de Boussy, Brunoy, Quincy-sous-Sénart et Épinay-sous-Sénart. Ces rencontres, organisées à tour de rôle par chaque ville, permettent aux jeunes de se découvrir à travers des activités ludiques, sportives ou culinaires, favorisant la mixité et la cohésion.

### **Actions menées avec les professionnels**

- **Des réunions de pilotage** : participation régulière aux instances du plan anti rixes (4 CODIR et 4 COTECH par an), permettant un suivi stratégique et opérationnel.
- **Des formations** : une formation spécifique programmée sur les techniques de débat, afin d'outiller les animateurs dans la gestion des tensions verbales et la prévention des escalades de conflits.
- **Des partages interprofessionnels** : échanges d'expériences dans le cadre des rencontres intercommunales, renforçant la cohérence éducative et la posture commune face aux risques de rixes.

### **Structure Information Jeunesse (SIJ)**

#### **Missions et objectifs :**

La SIJ est un lieu d'accueil libre, gratuit et anonyme, accessible aux jeunes de 11 à 29 ans. Elle propose une information généraliste sur les thématiques suivantes : orientation, formation, emploi, jobs d'été, logement, mobilité, santé, droits, engagement citoyen, culture.

L'objectif est de favoriser l'accès à l'autonomie et à l'insertion sociale et professionnelle, par le biais :

- D'accueils individualisés,
- D'ateliers collectifs,
- D'actions « hors les murs »,
- D'un travail en réseau partenarial, notamment dans le cadre de la Cité éducative.

#### **Horaires d'ouverture :**

- Lundi : 9h-12h30 / 14h-18h
- Mercredi : 14h-18h30
- Mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h30 / 14h-18h

Les matins sont réservés à la coordination et à la gestion administrative.

#### **Équipe :**

La SIJ est animée par deux informatrices jeunesse diplômées et un agent d'accueil. Elle travaille en lien avec des partenaires de terrain (Mission Locale, Pôle Emploi, CIO...).

#### **Public accueilli :**

**En 2024, 1 191 jeunes** ont été reçus en entretien individuel, dont **153 accompagnants**. Au total, la structure a comptabilisé **1 898 passages** (1 510 accueils individuels et 388 actions collectives).

Les jeunes accueillis sont majoritairement âgés de 11 à 17 ans.

Des jeunes des communes voisines (Brunoy, Boussy-Saint-Antoine...) sont également accompagnés.

Répartition par genre		Répartition par tranche d'âge		Provenance du public	
Femme	46%	11-17 ans	52%	Commune	72%
Homme	52%	18-23 ans	39%	Autre commune	13%
NR/NB	2%	24-29 ans	7%	NR	15%

■ Femme ■ Homme ■ NR/NB

■ 11-17 ans ■ 18-23 ans ■ 24-29 ans

■ Commune ■ Autre commune ■ NR

### Fréquentation mensuelle :

Année	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
2022*	28		2			3	1			1		35	70
2023	108	55	56	22	93	171	144	19	90	152	95	79	1084
2024	25	45	98	124	103	111	173	92	131	129	83	77	1191
2025**	52	54	105	67	53	62	116	106					615

\* Données très partielles en 2022 (non consolidées)  
\*\* Données disponibles uniquement de janvier à août 2025

### Analyse des pics de fréquentation et thématiques associées

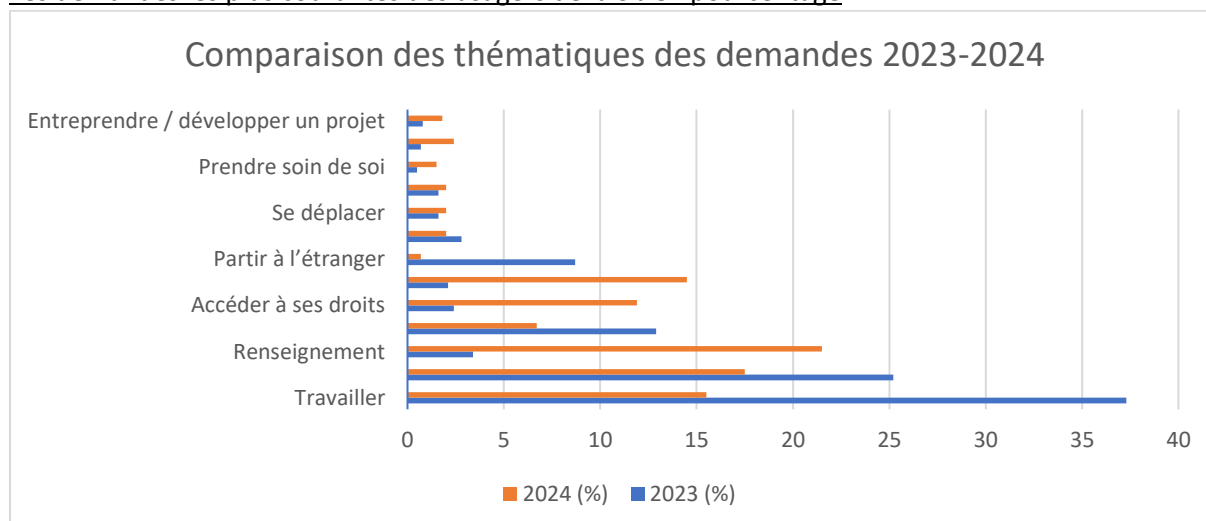
- **Janvier** : mobilisation liée aux recherches de stages (notamment les 3ème), actions hors les murs (*Booste ton avenir*).
- **Mars–Mai** : accompagnement sur les rapports de stage, mobilisation pour les jobs d'été, démarches administratives (recensement citoyen et Journée Défense et Citoyenneté, obligatoire pour pouvoir s'inscrire aux examens), dépôt des dossiers Parcoursup.
- **Juin** : baisse de fréquentation due aux examens, mais maintien de demandes sur les emplois saisonniers.
- **Juillet** : pic marqué chaque année (résultats Parcoursup, recherche d'emploi saisonnier, Tremplin Jeunes Citoyen sur activités estivales municipales).
- **Août** : hausse de fréquentation autour de l'affectation scolaire et des jobs étudiants.
- **Septembre/Octobre** : nouvelles demandes liées aux alternances, inscriptions en établissement scolaire et emplois saisonniers de fin d'année.
- **Novembre/Décembre** : activités municipales (fin d'année) et emplois étudiants.

L'analyse met en évidence **une fréquentation fortement corrélée aux temps forts de l'année scolaire et professionnelle** des jeunes :

- **Orientation et démarches** administratives en hiver/printemps,
- **Emploi saisonnier et affectations scolaires** en été,
- **Alternance et rentrée scolaire** en septembre/octobre,
- **Emplois étudiants et activités municipales** l'été et en fin d'année.

La SIJ joue ainsi un **rôle central de guichet d'orientation et d'accompagnement** en fonction des cycles scolaires, professionnels et citoyens.

## Les demandes les plus courantes des usagers de la SIJ en pourcentage :



### Analyse des demandes effectuées à la SIJ (2023-2024)

#### 1. Mutation du profil des demandes

En 2023, la SIJ était principalement sollicitée pour des **thématiques liées au travail (37,3 %)** et à **l'engagement citoyen (25,2 %)**, soit près des deux tiers des demandes.

En 2024, le profil évolue fortement : les demandes se déplacent vers des besoins d'accompagnement administratif et juridique avec le renseignement (21,5 %), les démarches administratives (14,5 %) et l'accès aux droits (11,9 %), qui représentent ensemble près de la moitié des sollicitations.

On observe donc un basculement clair des demandes concernant l'emploi/engagement vers les droits/démarches.

#### 2. Une baisse des sollicitations sur les sujets liés à la mobilité et le travail

- Souhait de partir à l'étranger : baisse conséquente de 8,7% en 2023 à 0,7% en 2024 qui pourrait s'expliquer par des contraintes financières post-crise, un contexte international moins favorable à la mobilité internationale ou une priorité donnée à l'ancrage local (emploi, études, démarches).
- Les sollicitations liées au travail reculent de 37,3 % en 2023 à 15,5 % en 2024, et les demandes sur l'engagement de 25,2 % à 17,5 %. Cette forte diminution s'explique par un facteur organisationnel interne avec le renouvellement complet de l'équipe en 2024. Cette transition a réduit la communication et la mise en œuvre de dispositifs spécifiques sur ces thématiques et a directement impacté les demandes.

#### 3. Nouveaux besoins en émergence

- Accès aux droits (+9,5 %) et démarches administratives (+12,4 %) : conséquence directe du recentrage de l'accueil en 2024 sur les besoins concrets et immédiats des jeunes.
- Étrangers en France : progression (0,7 % → 2,4 %) qui confirme le rôle de guichet, avec un besoin croissant de médiation administrative et juridique.
- La santé : bien que marginale, la demande triple (0,5 % → 1,5 %). Cette hausse s'explique par l'intégration d'une offre santé/bien-être dans la programmation 2024 et par la présence du Point Accueil Écoute Jeunes au sein du pôle ressource jeunesse, qui renforce l'attention portée aux questions de santé mentale.

#### 4. Enseignements sur l'offre de la SIJ

En un an, la perception par les usagers de la fonction de la SIJ a évolué : **d'un lieu de projet et d'opportunités** (emploi, engagement, mobilité internationale) en 2023, elle s'oriente plutôt en 2024 **vers une fonction de guichet d'accès aux droits, d'appui administratif et de médiation sociale**.

Ce changement traduit la double influence des mutations organisationnelles internes (renouvellement d'équipe) et des attentes nouvelles des jeunes (accompagnement administratif, santé, droits).

Toutefois, dès lors que des offres spécifiques sont mises en avant (emploi, insertion, engagement, santé), les flux de demandes s'orientent rapidement vers la SIJ. Par conséquent, cette dernière doit trouver un équilibre entre son rôle de guichet administratif et sa mission de valorisation des projets et de l'engagement des jeunes au travers des actions qu'elle porte.

#### Projets mis en œuvre :

La Structure Information Jeunesse développe chaque année une programmation diversifiée pour accompagner les jeunes dans leur orientation, leur insertion et leur bien-être, à savoir :

- Jobs d'été,
- Ateliers CV / lettre de motivation / simulation d'entretien,
- SOS rentrée,
- Formation BAFA,
- Permanences au lycée, au collège et au CSC,
- Ateliers santé : sexualité, contraception, alimentation, santé mentale,
- Accompagnement des volontaires au Tremplin Jeunes Citoyens du Conseil départemental de l'Essonne,
- Point Accueil Ecoute Jeunes,
- Chantiers jeunes.

#### ***Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)***

La commune propose également **une permanence d'écoute psychologique au sein du Hub 322**, animée par une psychologue de la collectivité, à destination des 11–25 ans. Ce Point Accueil Écoute Jeunes constitue un soutien complémentaire essentiel dans la prévention du mal-être et des ruptures.

#### Missions et objectifs :

Le PAEJ est **un espace d'écoute, d'orientation et de soutien psychologique, gratuit et anonyme**, destiné aux jeunes de 11 à 25 ans. Il traite des situations de mal-être, souffrance psychologique, conflits familiaux, violences, conduites à risque, ruptures scolaires ou sociales. L'objectif est d'agir dans un but préventif lorsque c'est encore possible, et permettre d'éviter une dégradation de la situation du jeune. Lorsque la situation demeure complexe et/ou les difficultés vont nécessiter un travail thérapeutique sur le long terme, une orientation adaptée aux besoins du jeune est réalisée.

Afin de favoriser la rencontre avec les jeunes, des permanences sont organisées au lycée Maurice Eliot, et au collège La Vallée, à raison d'une fois par mois.

#### Horaires d'ouverture

Les permanences ont lieu, les :

- Jeudi de 16h à 18h30
- Vendredi de 14h30 à 17h
- Hors vacances scolaires

### Équipe

Le PAEJ est animé par une psychologue diplômée.

### Public accueilli

Le PAEJ accueille des jeunes confrontés à des difficultés variées, certaines ponctuelles, d'autres relèvent de troubles anciens, non diagnostiqués, jamais été pris en charge. Le dispositif constitue alors une première porte d'entrée vers le soin.

Toutefois, les limites rencontrées par le public sont importantes : délais d'attente très longs dans les structures spécialisées (près de deux ans au CMPP et au CMP de secteur) et précarité financière des familles, qui rend difficile l'accès à un suivi psychologique en libéral.

Sur l'année scolaire 2024–2025, 27 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du PAEJ. Ils ont approché le dispositif de différentes manières : par la SIJ, lors des permanences organisées en collège ou en lycée, ou en se présentant directement au Hub 322. Au total, 66 rendez-vous ont été proposés, dont 45 honorés et 21 non aboutis, ce qui peut illustrer le besoin d'accompagner ce type de démarche.

### Partenariats

Le PAEJ est en lien avec :

- Le collège La Vallée et le lycée Maurice Eliot,
- Les dispositifs PRE et CLAS de la Caisse des Ecoles.
- Les professionnels de santé et institution de soin présentes sur le territoire,
- La SIJ et la Mission locale.

## D- Financements de la Caf en direction de la Jeunesse

### Montants versés au titre de 2023

<b>Jeunesse (12-25 ans)</b>	Club ados	Pso Alsh extrascolaire	10 557 €
	Direction jeunesse	Poste de coordonnateur	
		Bafa / Bafd formation	
	Foyer de jeunes travailleurs	Pso Fjt	- €
	Point accueil, écoute jeunes	Ps Paej	- €
	Service municipal et association	Ps jeune	- €
	Projet	Politique de la Ville	5 600 €
		Ville vie vacances	- €
	Fond public et territoire	Axe 1 Handicap Axe 3 Engagement des jeunes Axe 6 Démarches innovantes	

Source :  
 Caf, Portail partenaires 2023 (Maia/Omega)  
 Caf, Sias Afi 2023

## E- Implantation des équipements Jeunesse



## F- Synthèse et préconisations

### 1. Les constats

#### ▪ Deux équipements structurés et identifiés

La ville dispose de **deux structures jeunesse complémentaires** : Action Jeunes (11-17 ans) et la Structure Information Jeunesse (11-29 ans). Elles sont animées par des professionnels formés, investis et stables, qui travaillent en lien avec les autres services municipaux et les partenaires du territoire (Cité éducative, CIO, Mission Locale, établissements scolaires, associations locales, centre socioculturel...).

#### ▪ Des jeunes présents et demandeurs

La **fréquentation** est **satisfaisante** (plus de 200 jeunes adhérents à Action Jeunes, près de 1 900 passages à la SIJ), avec des jeunes motivés pour s'impliquer. Les retours sont globalement positifs sur les séjours, les projets citoyens, les temps collectifs et l'accompagnement individuel.

#### ▪ Des actions variées, ciblées et bien accueillies

Les professionnels proposent des **ateliers thématiques** (loisirs, sport, emploi, orientation, santé mentale...), des **séjours éducatifs**, **des chantiers jeunes**, des animations dans les quartiers, une permanence d'écoute, et des temps conviviaux avec les familles.

#### ▪ Une dynamique d'implication et de participation en cours de structuration

Plusieurs projets ont été coconstruits avec des jeunes. **Le dispositif Tremplin Jeune Citoyen** a permis à certains d'entre eux de s'engager bénévolement auprès de la collectivité.

Une phase préparatoire aux Assises de la Jeunesse est actuellement en cours : environ une centaine de jeunes participe à l'élaboration d'un questionnaire qui sera diffusé à l'ensemble des jeunes Spinoliens. L'objectif est de mieux identifier leurs besoins, leurs appétences et leurs attentes afin de construire une démarche participative adaptée et durable.

#### ▪ Un lien de confiance avec les familles

**Des temps d'échange** tels que les **portes ouvertes, repas partagés ou soirées jeux** ont permis de créer des liens entre les structures et les parents. Certains expriment des besoins d'écoute ou de soutien éducatif, en particulier face à des situations de décrochage ou de conflits avec leur adolescent.

▪ La commune accueille une jeunesse nombreuse, dynamique et engagée, mais également confrontée à **des fragilités structurelles** ; précarité, déscolarisation, taux de chômage élevé chez les 15-24 ans, et inégalités d'accès à l'information ou à la mobilité, en particulier dans les quartiers prioritaires.

### 2. Les problématiques

#### ▪ Des jeunes en rupture ou éloignés des dispositifs

Certains jeunes, notamment entre **16 et 25 ans**, **restent à distance des structures** : jeunes déscolarisés, jeunes parents, jeunes sans emploi ni formation. Ils ne s'identifient pas à l'offre actuelle ou n'en ont pas connaissance.

#### ▪ Manque d'un lieu dédié aux 16-25 ans

Il n'existe pas aujourd'hui de **lieu pensé pour les jeunes adultes**. L'accueil dans les structures actuelles reste parfois trop institutionnel ou non adapté aux besoins de cette tranche d'âge.

- Visibilité inégale de l'offre jeunesse

**L'offre est riche, mais mal connue.** Certains jeunes découvrent tardivement les programmations ou les projets proposés. L'usage des réseaux sociaux n'est pas structuré.

- Ruptures dans les parcours

Les jeunes peuvent sortir des dispositifs scolaires après la 3<sup>ème</sup>, ou après une première formation, sans accompagnement structuré vers la suite. Les moments charnières (Parcoursup, recherche d'emploi, orientation post bac) sont peu couverts.

- Fragilités psychosociales en hausse

Les professionnels identifient **de plus en plus de jeunes en situation de stress intense, d'isolement ou de mal-être** (pression scolaire, conflits familiaux, anxiété face à l'avenir).

- Coordination interprofessionnelle à renforcer

Même si des liens existent, il reste des **marges d'amélioration dans la coopération** entre le service jeunesse, la prévention spécialisée, l'éducation, le social et les acteurs du territoire.

### 3. Les enjeux

- Formaliser et mettre en œuvre **un Plan Jeunesse local**, coconstruit avec les jeunes, les partenaires et la municipalité, afin de donner une cohérence stratégique et évolutive à l'ensemble des actions menées. A la suite de différents temps de concertation, 4 axes principaux ont été définis :
  - ✓ **L'accès aux structures et le « hors les murs** : développer les actions « aller vers », autrement dit aller à la rencontre des jeunes en dehors des structures pour mieux les connaître et créer un lien de confiance, et en lien avec les actions « mener à », autrement dit rendre plus attractifs pour les jeunes les équipements et événements municipaux. Avec une attention à la place des jeunes femmes dans l'espace public et dans les actions jeunesse et avec l'enjeu de s'adresser à tous les jeunes, en particulier les plus difficiles à capter : ceux en rupture avec l'institution.
  - ✓ **Le climat éducatif et l'épanouissement du jeune** : dans la ville, dans son établissement, au sein de son domicile, dans ses différents espaces sociaux (y compris les espaces numériques), avec une attention à porter sur les problématiques de santé mentale, violences, harcèlement, aide familiale, michetonnage, pressions sociales, sédentarité, addictions, rapport à son corps, etc.).
  - ✓ **La construction de l'adulte de demain** : valoriser la jeunesse, encourager l'engagement, l'entrepreneuriat et l'ambition, impliquer les jeunes en tant que citoyens, etc.
  - ✓ **L'ouverture du champ des possibles** : donner aux jeunes le maximum de clés pour leur donner envie d'aller vers la culture, travailler sur l'ambition scolaire, l'orientation professionnelle et l'insertion, favoriser la quête de l'excellence.
- **Créer un lieu ressource, un espace identifié pour les 16-25 ans**, favorisant l'accueil libre, l'écoute, l'engagement et les projets jeunes.
- **Consolider les actions de prévention** et d'accompagnement des jeunes en rupture ou fragilisés.

- **Structurer une communication jeunesse** cohérente, visible et adaptée aux usages numériques actuels.
- **Ancrer durablement la participation des jeunes**, en valorisant leurs idées, leurs rôles dans les projets et leur contribution citoyenne.
- **Créer des passerelles** entre les services Enfance et Jeunesse afin d'assurer une continuité éducative lors du passage à l'adolescence et d'éviter les ruptures de fréquentation.
- **Renforcer la continuité éducative** et l'accompagnement dans les parcours (collège → lycée → études → insertion).
- **Développer une offre « hors les murs »** régulière pour aller vers les jeunes éloignés ou absents des structures.
- Créer les conditions **d'une meilleure coordination entre professionnels** autour de la jeunesse : réunions interservices, suivi partagé, outils communs.
- **Consolider le lien avec les familles**, à travers des actions spécifiques à destination des parents d'adolescents ou de jeunes adultes, et en croisant les dynamiques de soutien à la parentalité existantes.
- **Être attentif aux situations spécifiques des jeunes en transition vers la parentalité**, en lien avec les dispositifs d'accompagnement social existants.
- **Mobiliser des leviers de financement adaptés**, notamment la Prestation de Service Jeunes de la CAF, pour soutenir durablement le développement du service jeunesse.

## G- Objectifs stratégiques et opérationnels

### Objectif stratégique 1 : Renforcer l'engagement citoyen et les actions en faveur de la jeunesse spinolienne

#### Objectif opérationnel 1 : Encourager l'émancipation des jeunes à travers des actions éducatives, culturelles et de loisirs

- Action 1 : Développer les séjours jeunesse accessibles et thématiques
- Action 2 : Faciliter l'accès au BAFA par l'accompagnement, la communication et le soutien financier des jeunes volontaires
- Action 3 : Proposer des actions de sensibilisation et de responsabilisation autour du code de la route, des droits et devoirs
- Action 4 : Mettre en place des actions favorisant la réussite scolaire, en lien avec les établissements scolaires et les familles

#### Objectif opérationnel 2 : Concevoir et animer un Plan Jeunesse au service de l'inclusion et de la participation des jeunes

- Action 1 : Développer les structures dédiées à la jeunesse, à travers la création d'une Maison des Jeunes et la réhabilitation de la structure Action Jeunes
- Action 2 : Renforcer la prévention en mettant en œuvre des actions ciblées sur les phénomènes de rixes et de violences intercommunales, en lien avec les partenaires institutionnels et les acteurs de terrain
- Action 3 : Déployer des actions citoyennes et participatives, notamment à travers les Assises de la Jeunesse comme espace de consultation des jeunes, développer des projets intergénérationnels et d'autres formes de participation
- Action 4 : Renforcer la coordination interservices et le partenariat avec les acteurs externes, En s'appuyant sur le PEDT et la CTG

# PARENTALITÉ



## CHAPITRE IV – Parentalité

### Contexte 2023

Le public familial représente 62 % des foyers allocataires à Epinay-sous-Sénart. Ces derniers sont composés à 38 % de couples avec enfants et 24 % de familles monoparentales (respectivement 44 % et 21 % dans la CA Val d'Yerres Val de Seine et 41 % et 18 % en Essonne).

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 386 foyers allocataires avec enfants sont séparés ou divorcés, soit 26 % (22 % au niveau intercommunal et 22 % au niveau départemental).** Ce sont 40 nouvelles séparations qui sont survenues en 2023.

En 2023, 69 grossesses ont été déclarées à la Caf par les allocataires.

*Source : Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2023 (FR6)*

### A- Politique Parentalité de la collectivité

La ville d'Epinay-sous-Sénart place **le soutien à la parentalité au cœur de ses priorités**, considérant que l'épanouissement des enfants et des jeunes passe aussi par l'accompagnement des parents dans leurs missions éducatives. Aussi, la Ville met en place une offre diversifiée de services et de dispositifs pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

Qu'ils s'agissent de **dispositifs d'accueil** pour la petite enfance (RPE, LAEP), **d'espaces de rencontres pour les familles** tels que le centre socioculturel **ou de programmes d'accompagnement à la parentalité** (PRE, CLAS, etc.), chaque action vise à **renforcer les compétences parentales**, à **rompre l'isolement**, à **soutenir les familles en difficulté** et à créer un environnement favorable à l'épanouissement familial.

### B- Politique Parentalité de la Caf

#### 1. Convention d'objectifs et de gestion (Cog) Etat – Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) 2023-2027

La branche Famille est un acteur majeur du soutien à la parentalité et déploie une politique ambitieuse visant à répondre aux préoccupations des parents liées à l'arrivée d'un enfant, à sa scolarité, sa santé, son développement ou encore aux difficultés pouvant être rencontrées, notamment en cas de séparation.

Dans un contexte de profondes mutations économique et sociale, les familles sont affectées par ces transformations créant de nouveaux questionnements et difficultés.

**La Cog 2023-2027 pose ainsi de nouveaux objectifs**, en cohérence avec l'évolution des besoins des familles. L'ambition est d'accompagner tous les parents en enrichissant la palette d'offres de services tout en soutenant les démarches innovantes à travers de nouvelles expérimentations.

Pour ce faire, pour la période 2023-2027, l'action de la branche Famille s'articulera autour de 4 axes :

- **Le soutien aux parents** dès l'arrivée de l'enfant ;
- **Le renforcement de l'accessibilité** et de la lisibilité de l'offre de soutien à la parentalité ;
- **La diversification des actions** notamment en direction des parents d'adolescents ;
- **Le renforcement des actions de prévention** et d'accompagnement des fragilités familiales notamment en cas de situation de monoparentalité.

## 2. Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) Cnaf – Caf de l'Essonne 2023-2027

Sur le territoire départemental, la déclinaison de ces engagements s'organise autour de trois enjeux majeurs qui structurent la politique parentalité de la Caf de l'Essonne.

Enjeux	Défis
<b>Renforcer l'offre de soutien à la parentalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les structures de soutien à la parentalité en fonction des besoins des territoires (Espace de rencontre, Laep...)</li> <li>• Rendre accessible et visible l'offre de soutien à la parentalité à tous les parents</li> <li>• Accompagner les parents en situation de rupture familiale et assurer le même niveau d'information pour les parents non-gardiens</li> </ul>
<b>Développer les parcours attentionnés dans une logique d'offre globale de service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les parents dès l'arrivée de l'enfant</li> <li>• Elaborer l'offre de service sur les violences intra familiale dont le pack nouveau départ</li> <li>• Assurer le juste droit pour tous les parents</li> <li>• Favoriser l'articulation inter-service autour des familles pour prévenir les situations de précarité (familles monoparentales)</li> </ul>
<b>Renforcer l'efficience de la communication en direction des allocataires, des partenaires et du personnel de la Caf</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner l'appropriation de la politique parentalité de la Caf auprès des partenaires et du personnel</li> <li>• Améliorer la qualité de la communication auprès des allocataires</li> </ul>

## 3. Schéma départemental d'accompagnement des familles (Sdaf 91) 2021-2025

Le Schéma départemental d'accompagnement des familles de l'Essonne de l'Essonne (Sdaf91) dans laquelle la Caf est engagée avec les institutions locales, poursuit son soutien à la **structuration d'une offre d'appui à la parentalité**, par le **maintien d'une coordination partenariale** départementale et le **renforcement de l'accessibilité** des actions de soutien à la parentalité.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<b>Maintenir la coordination partenariale pour une meilleure visibilité des actions de soutien à la parentalité sur les territoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérenniser la tenue des comités et des réseaux départementaux pour essayer une politique cohérente et trouver une réponse adaptée aux besoins identifiés</li> <li>• Renforcer la communication auprès des familles et des partenaires</li> </ul>
<b>Renforcer l'accès à l'offre d'appui à la parentalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les besoins des familles selon leur parcours de vie : naissance - petite enfance - enfance - scolarité - adolescence - séparation</li> <li>• Promouvoir une politique parentalité sur les territoires dépourvus d'actions / structures parentalité</li> </ul>

- Avoir une approche intégrée de la parentalité dans le déploiement des politiques publiques sectorielles : petite enfance - enfance / jeunesse / animation de la vie sociale

### C- Offre dédiée à la Parentalité

#### Offre 2023

La commune n'est pas dotée d'un panier de services parentalité\*.

Plus précisément, on recense à l'échelle de la commune :

- aucun porteur de projet du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap)
- 2 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) qui prend en charge 8 groupes d'élèves
- aucun lieu d'accueil enfants parents (Laep)

La commune compte 1 centre social mais il n'y a pas de référent famille. Enfin, il n'y a ni permanence de médiation familiale ni espace rencontres à Epinay-sous-Sénart.

*\*Un panier de services parentalité est défini par la Cnaf comme la présence simultanée d'au moins un porteur de projet du Réaap, un Clas et un Laep.*

*Source : Caf, Portail partenaires 2023 (Maia/Omega)*

### Fonctionnement des équipements

L'offre de parentalité de la ville **est diversifiée** et vise à accompagner les familles dans les différents moments de la vie de leurs enfants.

#### *Le soutien à la parentalité au sein de la Maison de la Petite Enfance*

La Maison de la Petite Enfance est un établissement qui centralise en un même lieu l'ensemble des informations relatives à la Petite Enfance. Les différents services (crèche collective, crèche familiale, Relais Petite Enfance, Lieu d'Accueil Enfants/parents, service Petite Enfance) ont pour mission d'apporter une réponse globale aux besoins des familles (information, orientation, inscription, accompagnement à la parentalité). En effet, les lieux d'accueil sont également des lieux d'accompagnement des parents.

Tout en reconnaissant les parents comme premier acteur de la vie de l'enfant, les professionnelles accompagnent et agissent en prévention pour soutenir la parentalité.

#### **Le Lieu d'Accueil Enfants-parents (LAEP)**

Comme indiqué précédemment<sup>1</sup>, le jardin Mosaïque, situé au sein de la Maison de la Petite Enfance a réouvert ses portes en janvier 2024. Il accueille gratuitement, sans inscription, les enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un adulte, dans un lieu aménagé avec 2 accueillantes garantes des règles de vie de ce lieu.

<sup>1</sup> Cf Fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents, page 44.

**Le LAEP** est un espace de prévention qui joue un rôle important dans la socialisation et le soutien de la relation parents-enfants. C'est aussi un **acteur majeur dans le soutien à la parentalité**.

Chaque famille vient pour des raisons différentes : parent un peu isolé, inquiétude quant au futur accueil en crèche ou chez une AMI (séparation), entrée à l'école maternelle....

Chaque année, un bilan qualitatif et quantitatif est réalisé par le biais d'un questionnaire remis aux familles fréquentant le lieu. En 2025, sur une période de deux mois (de mai à juin), 32 questionnaires ont été distribués aux familles. Celles-ci les ayant remplis sur place, les documents ont tous été réceptionnés.

La grande majorité des accompagnants étaient des **mères** de famille (29/32), venant avec des **enfants de moins de 3 ans** (35/39). A noter qu'aucun enfant de plus de 4 ans n'est venu sur cette période.

Sur les 32 familles accueillies, autant habitent la commune d'Epinais-sous-Sénart (16) que de communes aux alentours (16).

A la question de savoir la raison pour ces familles de venir au Jardin Mosaïque, les professionnelles constatent que la majorité vient pour son enfant **afin qu'il rencontre et joue avec d'autres enfants** (coché 30 fois) et **pour partager un moment avec lui** (25 fois), le tout dans « **un lieu couvert adapté** » (27 fois). Concernant ce choix de réponse « profiter d'un lieu couvert adapté aux 0-6 ans », cette proposition a été faite car les professionnelles se doutaient que cela pouvait être une motivation à venir. En effet, elles ont remarqué un taux de fréquentation plus important et constant durant la période hivernale où il est peut-être plus difficile de sortir à l'extérieur, au parc etc.

Puis viennent en grand nombre les **échanges, avec d'autres parents** (20 fois) et **avec les accueillantes** (19 fois). Ces dernières réponses confortent les accueillantes dans le fait que c'est un point sur lequel elles peuvent axer leur travail : **favoriser le lien entre les familles et être « disponibles » pour les familles qui le souhaitent**.

Les adjectifs « **accueillant, chaleureux, agréable et convivial** » se dénotent du reste. Ces adjectifs confirment leur envie de rendre ce lieu chaleureux, qui est peut-être aussi favorisé par le fait d'être 2.

A noter qu'il n'y a pas eu de commentaires négatifs.

### Exemples d'actions menées entre 2022 et 2025 par les différents établissements

<b>Maison de la Petite Enfance</b>	Mise en place d'un point information petite enfance en 2025. Objectif : fluidifier, améliorer et faciliter le parcours des parents pour l'accès à un mode d'accueil. Informer et orienter. Ateliers de prévention de la RSAI à destination des parents. Mise en place d'un conseil des parents pour les deux crèches.
<b>Relais petite enfance</b>	Information et accompagnement des parents. Accompagnement des familles en difficulté sociale. Portes ouvertes dont l'objectif est de mettre en lien les familles en recherche d'un mode d'accueil individuel et les assistantes maternelles indépendantes.
<b>Lieu d'Accueil Enfants-Parents</b>	Accueil d'enfants de moins de 6 ans et leurs accompagnateurs : proposition d'un cadre ludique et chaleureux.
<b>Crèche familiale Crèche collective</b>	Spectacle commun avec les 3 services (RPE, crèche collective, crèche familiale). Ateliers : bébé massage, cuisine, COSEC. Evènements (samedi en famille, soirées à thème, Semaine de la petite enfance, fêtes d'été et d'hiver, spectacles). Portes ouvertes. Café des parents. Sorties de fin d'année scolaire.

### **Le soutien à la parentalité au sein de la Caisse des Ecoles**

La Caisse des Ecoles de la commune d'Épinay-sous-Sénart propose des dispositifs de soutien scolaire pour aider les élèves dans leurs devoirs et renforcer leurs compétences académiques.

**Les ateliers Langage**, destinés aux **enfants de grande section de maternelle**, ont pour objectif de stimuler le langage oral et de renforcer la confiance en soi avant l'entrée au CP. Organisés en petits groupes après la classe, ils s'appuient sur des jeux, histoires et échanges favorisant l'enrichissement du vocabulaire et l'expression orale. Au-delà de l'accompagnement des enfants, ces ateliers accordent une place centrale aux parents. Ils sont invités à participer à certains temps, à suivre les progrès de leur enfant et à prolonger les activités à la maison. Ce partenariat valorise leur rôle éducatif et renforce la relation école-famille.

**Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** vise à **soutenir les enfants des écoles élémentaires en difficulté dans leur parcours éducatif** en leur offrant un accompagnement personnalisé en dehors des heures de classe. Il a pour objectif de favoriser la réussite scolaire, à travers des temps d'aide aux devoirs, des activités culturelles, scientifiques ou artistiques, de prévenir le décrochage scolaire et de renforcer le lien entre l'école, la famille et les acteurs locaux. C'est donc un dispositif à la fois pédagogique et parental, qui contribue à la réussite scolaire, à l'ouverture culturelle et au bien-être des enfants.

**Le Programme de Réussite Éducative (PRE)** s'adresse **aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans rencontrant des difficultés scolaires, sociales ou familiales** susceptibles de freiner leur parcours. Il repose sur un accompagnement individualisé et global, qui prend en compte à la fois la scolarité, la santé, la vie familiale et sociale. Chaque enfant bénéficie d'un parcours personnalisé défini avec sa famille, en lien avec l'école et les partenaires locaux (associations, professionnels de santé, structures sociales). Le PRE constitue ainsi **un outil de soutien à la parentalité, permettant d'associer les parents aux décisions, de valoriser leur rôle.**

**Le programme DÉMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale)** permet à des **enfants de 7 à 12 ans**, souvent issus de quartiers prioritaires, de découvrir la musique classique à travers la pratique orchestrale. Pendant trois ans, les enfants participent régulièrement à des ateliers en petits groupes et en orchestre, encadrés par des musiciens professionnels et des animateurs. Au-delà de l'apprentissage musical, DÉMOS développe la concentration, la confiance en soi et l'esprit collectif. Le projet implique aussi fortement les familles, qui sont associées à la progression des enfants et invitées à partager les temps forts (concerts). À Épinay-sous-Sénart, **une chorale des parents** a même été créée dans le cadre de la cohorte en cours, renforçant encore le lien enfant-parents en leur donnant une place active et valorisée dans le projet.

Année						Action / Dispositif	Partenaires	Lieux
2023		2024		2025*				
Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	**Ateliers Langage	Éducation nationale, Ville, Association Coup de Pouce	Ecoles communales
47	48	46	51	26	25			

2023		2024		2025*				
Filles 115	Garçons 143	Filles 128	Garçons 162	Filles 97	Garçons 115	PRE	Éducation nationale, CGET, associations locales, Ville	Ancien centre de loisirs
2022/2023		2023/2024		2024/2025				
Filles 20	Garçons 20	Filles 21	Garçons 16	Filles 24	Garçons 16	CLAS	Éducation nationale, CAF, CRÉATI, Asso Passerelle, État	Ancien centre de loisirs Centre Socioculturel Joséphine Baker
2020/2023		2023/2026						
Filles 10	Garçons 5	Filles 6		Garçons 6		DEMOS	Philharmonie de Paris Ville Communauté d'agglomération	Maison des Arts et de la Culture

\* Chiffres arrêtés au 25 septembre 2025.

\*\* Les ateliers langage sont inclus dans les chiffres du PRE

### *Le soutien à la parentalité au sein du Centre socioculturel Joséphine Baker*

**L'accompagnement à la parentalité est très souvent impulsé par les centres sociaux.** La ville d'Épinay-sous-Sénart a également **une cité éducative** avec des actions aussi en direction de l'accompagnement des parents. Il est à noter également le travail mis en place par **la MPE** (Maison de la Petite Enfance) et **la Protection Maternelle et Infantile (PMI)**.

Le CSC propose de nombreux ateliers : des cours de français avec les ASL- FLE, des ateliers parents-enfants avec des temps d'échange sur des thématiques en lien avec la parentalité.

Devant cette offre, le CSC a souhaité impulser **une nouvelle dynamique pour placer les parents au cœur de la démarche**. Depuis le mois de mai 2025, l'équipe du CSC est accompagnée par Nolwen MALLAIVRE, micro entrepreneuse et formatrice indépendante pour mettre en place le futur projet d'accompagnement à la parentalité du centre social.

Après **deux séances de formation sur le thème de la parentalité**, nous avons mis en place une enquête auprès des familles rencontrées au CSC, lors des animations en pied d'immeuble et aux sorties des écoles. L'enquête portait sur le jour et l'heure qui serait opportun pour réunir les familles qui souhaiteraient nous accompagner dans **une démarche participative** sous la forme de groupes de réflexion. Cette enquête a fait état de **plus de 50 parents** qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

Une première rencontre des familles s'est déroulée au CSC avec **19 parents** et un accueil spécifique pour leurs enfants permettant d'avoir les parents disponibles pour un temps de travail. Des premières propositions ont été émises et seront revisitées lors d'un second temps de concertation. Ce groupe "constitué" sera amené à se rencontrer régulièrement au cours de l'année pour poursuivre le travail de réflexion et de suivi des actions d'accompagnement à la parentalité mises en place.

Il est important de noter que cette méthode est un travail préparatoire de l'équipe en vue d'impulser la démarche de placer l'humain au cœur de nos décisions. Travail qui se poursuivra dans le cadre de l'évaluation du projet social 2022-2026 et de son renouvellement à partir de janvier 2027.

## D- Financements de la Caf en direction de la Parentalité

### Montants versés au titre de 2023

Parentalité	Lieu d'accueil enfants parents	Ps Laep	- €
	Contrat local d'accompagnement à la scolarité	Ps Clas	16 543 €
	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité	Subvention	- €
	Centre social doté d'un référent famille	Ps Acf	- €
	Autre	Politique de la Ville	

Sources :  
Caf, Portail partenaires 2023 (Maia/Omega)  
Caf, Sias Afi 2023

## E- Synthèse et préconisations

### 1. Constats

- L'augmentation de la **précarité des familles**.
- L'**augmentation des situations d'accompagnement** auprès des parents.
- Le **manque d'accès ou de compréhension de l'information**.
- La **méfiance** ou méconnaissance des institutions.
- La **peur de la stigmatisation** pour certains parents entraînant une difficulté à établir une relation de confiance familles / services.
- Le **besoin d'accompagnement** des parents **dans la gestion des conflits** et les relations avec leurs enfants à partir de l'adolescence.
- **Un enjeu d'interaction** entre les services municipaux et les acteurs associatifs.

### 2. Problématiques

- La **difficulté à mobiliser les parents les plus en difficulté**.
- La **faible participation des familles aux actions** de soutien à la parentalité.
- La mobilisation ou remobilisation du parent dans sa fonction de parent.
- La **valorisation des compétences parentales** et la conciliation entre vie familiale, professionnelle et sociale.
- Le **repérage des familles à besoins spécifiques** (barrière linguistique, fracture numérique, problématiques sociales).

- Le **besoin d'accompagnement spécifique pour certains publics** : jeunes parents, parents d'adolescents et jeunes adultes (12-25 ans), parents d'enfants en situation d'handicap, parents d'enfants en fragilité (scolaire ou autre).
- Le **manque d'espaces d'échanges adaptés** aux parents.
- Le **manque de visibilité et de lisibilité de l'offre globale** malgré une offre importante et diversifiée.
- La formation des professionnels (**manque d'outils**).

### 3. Enjeux

- **Placer le parent au cœur de l'éducation** de leur enfant.
- **Soutenir les parents** dans leurs compétences parentales et faciliter la conciliation des différents temps.
- Mettre en place **des actions pour aller vers** les parents les plus en difficulté.
- Proposer **des actions de répit, de loisirs et d'échanges** entre parents.
- **Améliorer la relation de confiance** avec les institutions et les services.
- **Développer un accompagnement spécifique** pour les jeunes parents, parents d'adolescents et jeunes adultes (12-25 ans), parents d'enfants en situation d'handicap, parents d'enfants en fragilité (scolaire ou autre).
- **Améliorer le repérage des familles à besoins spécifiques** (langue, outils informatiques).
- **Accompagner les agents dans la prise en charge et l'accompagnement de situation complexe** (écoute, posture, orientation).
- Développer **une communication transversale** pour mieux identifier l'offre municipale.
- **Renforcer la coordination** des actions et dispositifs sur la ville.

### F- Objectifs stratégiques et opérationnels

#### Objectif stratégique n° 1 : Construire l'offre spinolienne de la parentalité

##### Objectif opérationnel n° 1 : Mobiliser et impliquer les familles

- Action 1 : Réaliser un diagnostic partagé des besoins des familles
- Action 2 : Améliorer la communication sur les dispositifs
- Action 3 : Améliorer la relation de confiance avec les familles (café des parents, soirées thématiques, repas partagés)
- Action 4 : Organisation de débats et consultations
- Action 5 : Avoir des lieux ressources identifiées par les parents

#### Objectif stratégique n° 2 : Développer et consolider le partenariat

##### Objectif opérationnel n°1 : Développer et structurer la coordination entre les acteurs

- Action 1 : Coordonner l'offre de services

#### Objectif stratégique n° 3 : Favoriser l'accompagnement des acteurs

##### Objectif opérationnel n° 1 : développer l'accompagnement de publics prioritaires

- Action 1 : Accompagner les parents des jeunes de 12-25 ans
- Action 2 : Accompagner les familles isolées et monoparentales
- Action 3 : Accompagner les jeunes parents

- Action 4 : Accompagner la « parentalité inversée » (enfants ou jeunes accompagnant leurs parents allophones dans les démarches)
- Action 5 : Accompagner les « enfants isolés » ou « sans structures adaptées hors temps scolaires »

**Objectif opérationnel n°2 : Développer l'accompagnement des agents**

- Action 1 : Développer et consolider les formations des agents à l'accompagnement au soutien à la parentalité
- Action 2 : Mettre en œuvre des groupes de supervision permettant d'échanger sur les difficultés, les problématiques, les pratiques et favorisant les regards croisés

# ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



## CHAPITRE V - Animation de la vie sociale

### Contexte 2023

La commune d'Épinay-sous-Sénart compte 1 quartier prioritaire. Ce sont 64 % de la population municipale qui y habitent (18 % dans l'Epci et 14 % en Essonne). La commune n'a pas de quartier de veille active.

La population se renouvelle moins fortement qu'au niveau départemental, avec 9 % de résidences principales occupées depuis moins de 2 ans (9 % dans l'Epci et 11 % dans le département).

*Source : Insee, Recensement de la population 2021*

### A- Politique Animation de la vie sociale de la collectivité

La ville soutient activement les actions d'animation de la vie sociale auprès de l'ensemble des publics (des plus jeunes jusqu'aux séniors), qu'elles soient portées par le Centre socioculturel (CSC) Joséphine Baker, d'autres services municipaux (vie associative et sportive, culturel, séniors, Enfance-Education-Jeunesse, etc.), et/ou des associations. L'objectif général vise à **créer du lien social, lutter contre l'isolement, prévenir et réduire les exclusions, favoriser le bien vivre ensemble et renforcer la solidarité** sur le territoire communal.

L'animation de la vie sociale permet ainsi sous une forme ludique ou festive de pouvoir toucher les habitants, échanger avec eux, communiquer, sensibiliser. Elle s'appuie notamment sur la vie associative et le centre socioculturel.

Ainsi, **la Ville organise régulièrement des événements** pour encourager la convivialité et l'implication des habitants et renforcer les liens entre les différentes tranches d'âge : actions hors les murs (« Terrasses du CSC », « caravanes d'été »), l'Education en fête, Eté d'Épinay, les balades extraordinaires, Noël à Épinay, repas partagés, soirées animées du CSC, etc. De nombreuses actions de sensibilisation sont également menées (Octobre Rose, Journée internationale des violences faites aux femmes, Téléthon).

### B- Politique Animation de la vie sociale de la Caf

Orientée vers l'avenir, la Branche famille s'investit au plus près des territoires dans un rôle d'opérateur, de régulateur, d'investisseur et d'évaluateur social. Parallèlement au versement des prestations familiales et dans une dimension partenariale marquée, la Caf contribue à l'émergence de nouveaux services et équipements en direction des familles, à **la pérennisation de l'existant** confirmant ainsi **la volonté d'un ancrage territorial fort**.

L'animation de la vie sociale, principalement développée par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, a pour **finalités l'inclusion sociale et la socialisation des personnes**, le développement des liens sociaux, la prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Outils privilégiés visant donc à faciliter l'intégration des familles dans leur environnement et à contribuer à la cohésion sociale sur les territoires, les structures d'animation de la vie sociale ont vocation à **développer des actions en faveur des familles, de l'accès aux droits, de lutte contre l'isolement, de la citoyenneté et de l'implication des jeunes.**

### Les orientations nationales et textes de référence

- **La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** : une volonté de rééquilibrage territorial afin de soutenir toutes les familles, et en particulier, celle ayant un accès moindre à leurs droits, aux services de soutien à la parentalité et à la conjugalité et aux lieux éducatifs pour leurs enfants (familles les plus pauvres et ou vivant dans les territoires défavorisés).
- **Les schémas départementaux** : les schémas départementaux d'animation de la vie sociale (Sdavs) et d'accompagnement des familles (Sdaf) vont progressivement se rapprocher, avec une déclinaison locale au travers des Ctg afin de favoriser les échanges partenariaux et les engagements des co-financeurs.

L'animation de la vie sociale est une composante importante de l'offre globale de services des Caf pour promouvoir l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

L'animation de la vie sociale s'inscrit en complémentarité des offres d'intervention sociale dans les territoires. Les structures de l'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, constituent un **outil privilégié pour faciliter l'intégration sociale** des familles dans leur environnement **et contribuer à la cohésion sociale** sur les territoires. Les champs d'intervention des centres sociaux sont orientés principalement sur des actions en faveur des familles, de l'accès aux droits, de la lutte contre l'isolement, la citoyenneté et l'implication des jeunes.

### C- Offre dédiée à l'Animation de la vie sociale

#### Offre 2023

Il y a 1 centre social et pas d'espace de vie sociale (Evs) à Epinay-sous-Sénart.

Il est à noter la présence de 6 centres sociaux et de 5 espaces de vie sociale dans la CA Val d'Yerres Val de Seine.

Au cours de l'année 2023, ont été financés :

- 30 séjours en vacances familiales\* dans le cadre du dispositif Vacaf « Aide aux vacances des familles » dont 15 avec une aide au transport

*\*Les familles concernées sont celles qui présentent un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 euros.*

*Source : Caf, Sias Afc et Vacaf 2023*

## Fonctionnement des équipements

### Le centre socioculturel Joséphine Baker

Le centre socioculturel Joséphine Baker est un équipement municipal **implanté au sein du quartier prioritaire Plaine Cinéastes** qui possède un agrément Animation Globale et Coordination (AGC) délivré par la CAF pour la période du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2025.

Il propose des activités et services aux habitants et constitue un lieu d'information, de rencontre, d'expression individuelle et collective, de coopération et d'animation pour les habitants du quartier mais également de l'ensemble des Spinoliens.

**3 axes principaux** validés par la Municipalité **en 2022** sont définis dans le projet social et permettent de développer l'animation de la vie sociale :

- Poursuivre et consolider **l'implantation du centre socioculturel** et développer **le projet social** sur le territoire.
- Développer **le partenariat** du CSC en mobilisant et impliquant les acteurs locaux.
- Elaborer et mettre en place **un projet famille** (Animations collectives familles).

Le CSC s'est développé largement au cours de ces 4 premières années d'existence et est perçu comme une structure incontournable de la vie sociale du quartier et de son animation.

**L'écoute active des habitants** développée au sein du CSC permet de répondre à leurs besoins et attentes. Sur cette base, se sont développées les soirées animées du CSC, véritable moment de convivialité, moyen de communication et de sensibilisation autour d'un apéritif dinatoire, d'un repas partagé et d'animations familiales. Ces types d'animation permettent et sont un moyen de travailler l'implication des habitants qui sont au cœur de la structure et de son projet social.

**Le concept du "pouvoir d'agir"** est travaillé au cours des animations de la vie sociale. En amont des actions, les habitants ont une place pour proposer et décider une partie du projet (choix des animations, contenu, jours, heures...). Le concept se développe de plus en plus et permet de **donner plus d'autonomie** en vue que les habitants et adhérents (189 en 2025) puissent in fine et avec l'accompagnement de l'équipe du CSC organiser et porter une action, un projet.

Le **futur comité d'usagers** donnera toute sa place à un organe consultatif dans un premier lieu et décisionnaire à plus longue échéance. L'animation de la vie sociale pourrait ainsi être aussi portée par et pour les habitants du territoire.

**A compter de l'année 2026, le projet social fera l'objet d'un renouvellement** avec la volonté de solliciter également un agrément « Accueil Collectif Famille » (ACF) qui permettra la prise en charge financière partielle d'un poste de référent famille et constituera une plus-value pour l'animation de la vie sociale avec le développement des actions destinées aux familles.

Le Centre Socioculturel Joséphine BAKER est ouvert aux publics du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30, avec une fermeture publique, les jeudis matin pour sa réunion de service.

L'équipe est composée comme suit :

- 1 directeur,
- 2 animateurs socioculturels,
- 1 agent en charge de l'accueil,
- 1 conseiller numérique France Service.

L'organigramme tel que présenté ci-dessus sera amené à évoluer à la suite du renouvellement du projet social avec le déploiement d'un Accueil Collectif Famille.

### **Les principales activités du CSC avec ses fréquentations : Chiffres de l'année 2024-2025**

Les ateliers et activités proposées par l'équipe du CSC sont nombreuses et diversifiées. Certaines activités sont régulièrement fréquentées par les mêmes adhérents permettant ainsi de constituer des groupes sur l'année.

Activités du CSC	Fréquentations	Commentaires
ASL-FLE	47 participants	4 groupes de niveau en 2024-2025 5 groupes de niveau en 2025-2026
Ateliers anglais tout public	8 par séance	Groupe parents / enfants
Ateliers Zéro Déchets	10 par atelier	Atelier toujours complet
Initiation boxe self défense	8 participants	Groupe constitué à l'année
Remise en forme	7 personnes	Groupe constitué à l'année
Soutien à la parentalité	6 à 10 personnes	Fréquentations aléatoires
Ateliers créatifs	Une moyenne de 12 personnes	Fréquentation libre
Ateliers cuisine	Une moyenne de 8 personnes	Fréquentation libre
Atelier numérique collectif	Une moyenne de 7 personnes	Fréquentation libre
Ateliers nutrition	Une moyenne de 6 personnes	Fréquentation libre
Atelier bien être	Une moyenne de 5 personnes	Fréquentation libre
Stage révision vacances	Une moyenne de 11 élèves	Vacances scolaires
Sorties familiales	Une moyenne de 45 personnes	Vacances scolaires
Rdv conseiller numérique	878 accompagnements en 2024	

### **Projets et actions partenariales avec les autres services municipaux**

Projets et actions	Partenariats
Le forum des associations	Partenariat services municipaux
Opération portes ouvertes	Partenariats services municipaux et associations locales (AbriHandicap, Croix Rouge, Saint Vincent de Paul), Information Jeunesse, services techniques et communication, écrivains publics.
Opération de sensibilisation au tri des déchets "Ménage ta résidence"	Partenariat CDC Habitat, SIVOM, Association des jardins de WILMA
Opération "Faites du Jardin"	Partenariat CDC Habitat, SAUR, Abeilles aide et entraide, ZD Création

<b>Projet "La caravane de l'été"</b>	Partenariat associations locales : Toni'Citée, ACMVY (mosquée), Art Mauny Antillaiz, Soleil d'été, Divine, Kayak, Cithéa, Auto-entreprise ALTAÏA, service vie associative
<b>Octobre rose</b>	Partenariat associations : La ligue, CRCDC Île de France et la maison de santé pluridisciplinaire
<b>8 Mars</b>	Partenariat avec le PAD, défenseur des droits, police municipale
<b>Projet avec l'EHPAD Ste Hélène</b>	EHPAD Ste Hélène
<b>Carnaval</b>	Partenariat avec la Maison des Arts et de la Culture
<b>Téléthon</b>	Partenariat AFM téléthon, Service vie associative
<b>Projet ASL</b>	Partenariat avec des associations (Secours populaire, le CREATI) et service intercommunaux (Maison de l'emploi).
<b>Les coordinations impulsées par le CSC</b>	ASL – Partenariat avec le secours populaire, association le CREATI, la Maison de l'Emploi (coordination menée par une animatrice socioculturelle). Numérique - Rencontre et échanges - ARIES Formation, MAC, Médiathèque, Association UFAVAL, Maison de l'emploi, Visières solidaires, Service jeunesse (coordination impulsée par le responsable) Coordination des bénévoles du CSC (coordination menée par une animatrice socioculturelle).

#### Les permanences sociales du CSC

Les permanences du CSC sont nombreuses et se sont développées au cours des dernières années.

Planning semainier de toutes les permanences qui se tiennent en 2025 / 2026 au CSC :

	Matin		Après-Midi	
Mardi	Atelier Sociolinguistique/FLE 9h30-11h30	Permanence emploi TZCLD 9h-11h	Aide aux démarches administratives 14h-16h	Permanence Aide au Numérique 13h30-17h30
	Permanence Aide au Numérique 9h-12h		Atelier Sociolinguistique/FLE 14h-16h	Permanence Famille : Info Écoute Conseil Orientation 15h-16h
Mercredi	Ateliers Parents -enfants 10h-11h30	Permanence Communauté d'agglomération val d'Yerres Val de Seine 9h-16h30	Loisirs Pour Tous 14h-16h	Ateliers Parents- enfants 16h30-17h30
	Permanence Aide au Numérique 9h-12h	Permanence AbriHandicap 10h-12h (*)	Permanence Aide au Numérique 13h30-17h30	Aide aux démarches administratives 14h-16h
Jeudi		Séance de remise en forme	Permanence Communauté d'agglomération val	Atelier Couture 14h-16h

	<b>Fermé au public</b>	9h-10h <i>Stade A. Mimoun</i>	d'Yerres Val de Seine 9h-16h30	<b>Atelier Sociolinguistique/FLE</b> 14h-16h
<b>Vendredi</b>	<b>Atelier Sociolinguistique</b> <b>Parcours citoyen</b> 9h-11h	<b>Aide aux démarches administratives</b> 9h-11h	<b>Permanence St Vincent de Paul</b>	<b>Permanence information Jeunesse</b> 13h30- 16h30
	<b>Permanence Aide au Numérique</b> 9h-12h	<b>Permanence CAF</b> 9h-12h (*) Un vendredi sur deux	<b>Permanence Aide au Numérique</b> 13h30-17h30	<b>Permanence Croix rouge</b> 18h-20h
<b>Samedi</b>	<b>Fermé au public</b>	<b>Permanence Abri Handicap</b> 10h-12h (*) <i>Les derniers samedis du mois</i>	<b>Loisirs Pour Tous</b> 14h-16h00	<b>Ateliers Parents Enfants</b> 16h30- 17h30
			<b>Ateliers Numériques</b> 13h30-17h30	

Fréquentations 2023-2024 des permanences tenues au sein du CSC :

<b>Permanence</b>	<b>Fréquentations</b>
<b>Association Abrihandicap</b>	2023 : 50 personnes accompagnées. 2024 : 124 personnes accompagnées.
<b>Association St Vincent de Paul</b>	2024 : 78 accompagnements – 564 tickets services donnés pour une somme de 2820€
<b>Association Cithéa</b>	Permanence débutée courant 2024 – 13 rdv honorés correspondant à 28 personnes accompagnées
<b>Permanence emploi insertion TZCLD</b>	35 permanences – 33 personnes reçues
<b>Aide administrative (écrivain public)</b>	2 permanences en 2024 qui passeront à 3 en 2025 126 rdv avec des demandes principalement en lien avec les thématiques suivantes : Préfecture, impôts, MDPH, CAF, logement, retraite, justice, mairie
<b>Permanence famille</b>	Tenue par 2 des membres de l'équipe, c'est un accompagnement personnalisé qui permet un travail approfondi. Ce sont environ 10 personnes qui ont bénéficié de cet accompagnement.
<b>Permanence Information Jeunesse</b>	Instaurée en 2025, cette nouvelle permanence devrait se développer. Une dizaine de suivis.
<b>Permanence du service social de la CAF</b>	Nouvelle permanence qui débutera en octobre 2025.
<b>Permanence de la Croix Rouge</b>	Permanence débutée en juin 2025 pour permettre aux bénéficiaires locaux des tickets CAP (Chèques d'accompagnement personnalisé) de se rendre au CSC d'Epinay en leur évitant de se déplacer sur des communes éloignées.

Fréquentation des périodes de vacances scolaires :

En 2024, le CSC a enregistré **3 040 participations** toutes activités confondues.

Fréquentation mensuelle du CSC de janvier à juin 2025 :

Etat des Fréquentations mensuelles Générales							
	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025	Avril 2025	Mai 2025	Juin 2025	Totaux
CSC Tous publics	318	345	410	220	253	350	<b>1896</b>
Conseiller Numérique	39	41	41	41	79	37	<b>278</b>
Téléphone	60	65	55	22	46	45	<b>293</b>
Permanence	75	56	98	36	89	81	<b>435</b>
Sortie	0	74	0	40	0	0	<b>114</b>
Photocopie	0	0	6	5	6	7	<b>24</b>
<b>Total</b>	<b>492</b>	<b>581</b>	<b>610</b>	<b>364</b>	<b>473</b>	<b>520</b>	<b>3040</b>

Les mises à disposition des salles du CSC :

Les locaux du CSC sont régulièrement mis à disposition des partenaires, notamment associatifs.

Le tableau présenté ci-dessous fait état des mises à disposition de locaux aux partenaires en 2024 :

	Utilisateurs	Nombre	Nombre d'heures	Demande
11 Associations	AbriHandicap	34	97	1 salle+ 1 bureau+ pc
	Toni'Citée	1	5	1 salle
	SAEMF	5	7,5	1 bureau
	Dyspraxique Mais Fantastique	2	2,5	1 cuisine
	Maison des solidarités	1	2	1 bureau
	Cithéa Médiation Familiale	14	50	1 salle+ 1 bureau
	ADPH	10	8	1 bureau + 1 salle
	CREATI	1	3	1 salle
	Canipark 322	1	2	1 salle
	La Rose de perse		12	1 salle + 1 cuisine
	Prévention Retraite Ile de France (PRIF)	20	109	1 salle + 1 cuisine
Bailleur sociaux	Vilogia	1	2	1 salle
Partenaires	Association Passerelle	28	33	1 salle
	Cité éducative	7	12	1 salle
<b>TOTAUX</b>		<b>125</b>	<b>345</b>	

Le nombre de mises à disposition de locaux a connu **une forte augmentation**, passant de 40 réservations pour 16 entités en 2023 à **125 réservations pour 17 entités en 2024**. Cette évolution peut s'expliquer par **des partenariats qui s'inscrivent dans la durée** au sein du centre socioculturel comme pour les associations AbriHandicap, Passerelle, Cithéa.

**En plus de ces demandes ponctuelles**, la Ville met à disposition les locaux du CSC durant l'année scolaire pour **l'organisation du CLAS** des élèves des écoles élémentaires géré par la Caisse des Ecoles les lundis, mardis et jeudis ainsi que du CLAS pour les collégiens, porté par l'association Passerelle les vendredis soir.

### Le service municipal de la vie associative et sportive

Le service vie associative d'Epinau-sous-Sénart est actuellement composé de trois agents :

- 1 responsable,
- 1 assistant vie associative,
- 1 assistant sport,
- 2 éducateurs sportifs.

**Les missions principales du service** se répartissent en :

- **L'accompagnement des associations** identifiées sur le territoire, que cela soit à la création la gestion courante et le soutien à l'organisation de leurs projets et événements,
- **L'organisation de certains grands événements** de la ville en partenariat ou non avec les associations spinoliennes (Chasse aux œufs, brocante, été à Epinau, feu d'artifice et déjeuner républicain, forum des associations, téléthon, Noël à Epinau),
- **La mise en place de séances de sports** à destination des séniors, du sport adapté et sur ordonnance pour les personnes de l'IME de Brunoy, du sport à destination des Spinoliens via le CSC, la gestion des stages multisports, le suivi des séances motricité avec la petite enfance.

**102 associations** sont actuellement référencées en mairie et couvrent les domaines de la culture et des loisirs, des sports, de l'éducation et de la jeunesse, sur le devoir de mémoire, les solidarités et la santé ainsi que le cadre de vie et le logement.

Thématiques	Nombre d'associations	Proportion en %
Solidarité / santé	31	30,4%
Culture et loisirs	27	26,5%
Education et jeunesse	15	14,7%
Sport	21	20,6%
Mémoire	3	2,9%
Cadre de vie / logement	5	4,9%
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>100%</b>

Les associations référencées au service vie associative peuvent bénéficier de **différents avantages (subventions indirectes)**, à savoir :

- La **mise à disposition ponctuelle de salles** pour un événement,
- La **mise à disposition de locaux** pour la pratique sportive ou de loisirs dans le cadre d'une convention sur l'année scolaire avec des créneaux dédiés,
- Le prêt de **minibus**,
- **La communication** via les canaux de diffusion de la ville (Web et print),
- La parution dans le **guide des associations**,
- Des **conseils** et un accompagnement,
- Le **soutien logistique** à leurs manifestations,
- Un quota annuel de **reprographie**.

Les associations peuvent également solliciter la ville pour l'octroi, une fois par an, d'une subvention directe pour le financement de projets et/ou la participation aux frais de fonctionnement (gestion administrative et personnel) et d'investissement (achat de matériel spécifique lié à l'activité de l'association). Le **montant global des subventions** versées aux associations s'élève à **135 000 € en 2025**.

Le service des sports propose de **nombreuses activités au sein de ses installations sportives** qui participent à l'animation de la vie sociale : des activités pour les séniors (marche nordique, remise en forme , gestion du quotidien, renfort musculaire), à destination des enfants des crèches les mardis matin et du relais petite enfance le vendredi (motricité), du sport adapté (pour les personnes à domicile le lundi après-midi, pour les personnes de l'IME de Brunoy des séances de motricité le jeudi après-midi).

Depuis 2022, le service vie associative remet en place, en lien avec le département de l'Essonne, un **plan de formation destiné aux dirigeants associatifs** afin de les accompagner sur certaines thématiques (dossier de demande de subvention, comment communiquer dans mon association...). Chaque année, le service Vie Associative transmet la programmation des formations dédié aux dirigeants et bénévoles, chaque association étant libre de suivre ou non les formations.

### La médiation culturelle

Tout au long de l'année, la **programmation culturelle** de la ville se renouvelle pour aller au-devant des publics. Elle prend racine notamment dans la Maison des Arts et de la Culture qui accueille le service culturel municipal ainsi que différents espaces d'expression, de diffusion, de soutien à la création artistique et d'action éducative et culturelle.

Les saisons culturelles sont ainsi pensées autour de spectacles, de concerts, d'expositions, d'ateliers... Une programmation **riche et variée**, portée par des artistes et des professionnels afin d'adresser une offre culturelle s'adressant à tous les publics. **La culture est ainsi envisagée comme une expérience collective, accessible à toutes et à tous**. Elle permet à chacun de trouver sa place, de s'exprimer et de s'épanouir, tout en tissant des liens entre générations et sensibilités différentes.

La saison culturelle s'exprime également dans les rues et places de la ville ainsi que dans l'enceinte d'autres équipements municipaux, lors des grands rendez-vous saisonniers (carnaval, fête de la musique...), à l'occasion de projets transversaux portés par la Municipalité ou encore à travers différents projets associatifs.

### Des exemples de la programmation culturelle :

- **Le Musée Numérique de la Micro-Folie**, offre par exemple un accès aux collections et lieux de patrimoines internationaux. Des conférences et ateliers sont ainsi organisés à destination de tous les publics au sein de la MAC. Plus de 500 œuvres d'art numérisées issues des plus prestigieuses institutions culturelles françaises (Le Louvre, le Centre Pompidou, le Musée d'Orsay, le Musée du Quai de Branly, le Grand Palais, le Musée Picasso, l'Institut du Monde Arabe, le Château de Versailles, l'Opéra national de Paris...) sont rendues accessibles à partir de tablettes numériques reliées à un écran géant.
- **Le festival « dans ma tête »** la première semaine des vacances d'hiver : il s'agit d'un évènement familial conçu pour les plus petits autour d'ateliers d'arts plastiques, de projections, de lecture de contes, d'exposition.

- **Le festival du film engagé** permet au travers de temps de projections, rencontres, débats et ateliers, autour de sujets forts, de mettre à l'honneur le cinéma, ses engagements et sa richesse.
- **Les expositions** : La Maison des Arts et de la Culture bénéficie d'espaces d'expositions : la Nef, la Mezzanine, le café bar... Chaque saison, plusieurs expositions y sont organisées accompagnées de différents types de temps forts : les vernissages, à l'occasion desquels les artistes peuvent être rencontrés pour mieux comprendre leur démarche, leur travail... Mais aussi des visites guidées, des conférences et d'autres animations surprises.
- **Le jumelage avec le Hall de la chanson** : durant 3 années, différentes actions et projets sont mis en place pour faire rayonner le patrimoine et la création de la chanson française au côté des habitants. Au programme, résidences d'artistes, cafés chantants et bal participatif.

### L'épicerie sociale

L'épicerie sociale a pour mission principale de « **proposer aux familles en grande difficulté des produits alimentaires et d'hygiène moyennant une participation financière** ». L'aide alimentaire est construite avec les bénéficiaires accompagnés par les professionnels et les bénévoles de l'épicerie sociale. La notion de projet permet aux personnes d'aller de l'avant, de chercher et d'entrevoir des solutions. Elle permet de respecter les personnes et de favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle des bénéficiaires.

L'aide alimentaire n'est pas une fin en soi, mais elle constitue également un prétexte pour aller plus loin ; il s'agit de mobiliser les ressources des individus et du territoire en vue d'une (ré) insertion durable et inclusive.

Intitulé	Année 2024	Au 30 juin 2025
Total des foyers bénéficiaires	166	215
Dont familles monoparentales	30%	18%
Nombre de personnes par foyer	3.1	3.2
Volume total des achats	25 708 Kg	16 696 Kg

L'épicerie sociale est aussi **un lieu de vie sociale** où familles, partenaires et bénévoles peuvent se rencontrer et partager leurs réflexions, proposer des actions et les mettre en œuvre ensemble. Les besoins se situent à la fois sur l'accès alimentaire et sur l'accompagnement des bénéficiaires ainsi que leurs familles. **Les actions sont organisées autour des axes suivants :**

- **Proposer aux familles en grande difficulté des produits alimentaires et d'hygiène** moyennant une participation financière ;
- **Créer un espace d'accueil, de solidarité** favorisant l'implication des bénéficiaires au travers d'ateliers d'aide à la vie quotidienne ;
- **Proposer des actions informatives et collectives** répondant aux besoins et demandes des bénéficiaires ;
- **Proposer un ensemble d'actions en matière de santé, de lien social et d'insertion professionnelle** auprès des habitants et plus spécifiquement des familles suivies par l'épicerie sociale.

**En partenariat avec le Centre Socio-Culturel Joséphine Baker**, les bénéficiaires de l'Épicerie sociale participent à des ateliers de vie quotidienne (apprentissage/renforcement du Français, médiation santé, développement durable...) :

- **Atelier culinaire** à destination des familles, afin de sensibiliser et de mettre en pratique une cuisine favorable à la santé.
- **Atelier activité physique adaptée** à destination des familles afin d'intégrer l'activité physique comme facteur d'amélioration de la santé au même titre que l'équilibre alimentaire.
- **Ateliers bien-être** avec réalisation de produits de beauté et de soins fabriqués maison, création de décoration intérieure et de produits ménagers.
- **Ateliers jardinage** afin d'encourager les familles à s'alimenter de fruits et légumes tout en pratiquant une activité physique couplés à des ateliers bricolage pour fabriquer des jardinières... retrouver le goût de créer à partir de récupération notamment de boîtes de conserve...
- **Ateliers bricolage création d'objets** à partir de récupération de boîtes de conserve, bouteilles plastiques... Atelier parents-enfants de l'épicerie pour créer du lien social et parental.
- **Favoriser les échanges** d'expérience, l'entraide et la solidarité entre les participants durant les vacances scolaires.

#### D- Financements de la Caf en direction de l'Animation de la vie sociale

##### Montants versés au titre de 2023

<b>Animation de la vie sociale</b>	Centre social	Ps Agc	73 694 €
		Ps Acf	- €
	Espace de vie sociale	Ps Animation locale	- €
	Fond public et territoire	Axe 6 Démarches innovantes	

De plus, ont été versés aux familles allocataires au cours de l'année 2023 :

- 12 474 € au titre des séjours Vacaf « Aide aux vacances des familles »
- 2 500 € au titre de l'aide au transport Vacaf

*Source :  
 Caf, Portail partenaires 2023 (Maia/Omega)  
 Caf, Sias Atl et Vacaf 2023*

#### E- Implantation des équipements Animation de la vie sociale

**Le Centre Socioculturel Joséphine Baker** est implanté **au cœur du QPV des Cinéastes** depuis 2021. Il occupe tout le rez-de-chaussée d'un bâtiment d'habitation dont le gestionnaire est CDC habitat.

Installé dans des locaux en pied d'immeuble, le Centre Socio-Culturel est souvent perçu comme un établissement administratif. Passer le seuil de la porte d'entrée demeure difficile pour les habitants qui peuvent faire preuve de "timidité" s'il n'y a pas eu de rendez-vous. Le travail de communication pour en faire connaître sa vocation (et son existence) reste encore à travailler. Il est constaté par nos adhérents que des Spinoliens n'ont pas connaissance du CSC.

Une explication peut être apportée au regard du découpage de la ville par sa départementale qui sépare littéralement la ville en deux parties. Traverser cette route est d'une part dangereuse et ne permet pas la fluidité des déplacements des habitants de "La Plaine" vers les "Cinéastes" et réciproquement. Aussi, pour faciliter le repérage de son emplacement, la collectivité pourrait mettre en place une signalétique pour mieux identifier le CSC.

**L'Épicerie Sociale** est implantée sur le quartier prioritaire La Plaine, occupant deux logements en rez-de-chaussée (4 et 6 rue J Strauss).

## F- Synthèse et préconisations

### 1. Constats

#### **Identification des équipements : le centre socio-culturel et l'Épicerie sociale**

- La sémantique pour désigner le centre socioculturel n'est pas encore commune à l'ensemble des habitants (centre social, centre socioculturel, centre Joséphine Baker).
- L'Épicerie sociale est isolée du reste des équipements.
- L'aménagement des locaux de l'épicerie doit être repensé pour y développer des activités et animations mais les locaux restent tout de même exigus pour accueillir de grands groupes.

#### **Evolution des actions**

##### **Ateliers sociolinguistiques (ASL)**

- **Forte demande pour les ateliers sociolinguistiques** : 4 ateliers par semaine, avec un maximum de 15 participants par groupe.

##### **Epicerie Sociale**

- **Nécessité de développer le volet animation sociale globale sur le quartier prioritaire Plaine-Cinéastes** à partir d'un projet de service actualisé.
- Un **partenariat à remobiliser** tant en interne auprès des services de la ville que des partenaires locaux dont la MDS et la CAF.
- **Les espaces internes doivent être repensés** et aménagés en fonction du nouveau projet de service (à venir) à partir de l'analyse des besoins des bénéficiaires.

##### **France Services (Conseiller numérique)**

- **30 accompagnements individuels** réalisés par semaine, avec deux ateliers collectifs par mois (thèmes : cybersécurité, parentalité, activités ludiques, Imprimante 3D, programmation, découverte Google MAP, jeu ludique enfants).
- **Forte demande d'accompagnement pour les déclarations d'impôts** => Uniquement pendant la période des impôts.
- De **nombreuses demandes de rendez-vous** pour : ANEF, CAF, retraites, AMELI, initiations PC
- La ville compte environ **70 postes informatiques** à destination des publics.

##### **Equipe du centre :**

- Une **équipe en besoin de formation** (DEJEPS).
- Une **équipe très motivée et engagée**.
- Environ **15 à 20 bénévoles** investis.

### ***Partenariat (interne ville et externe)***

- Le **travail en transversalité** avec certains services municipaux **nécessite** encore **des ajustements**.

### ***Investissement***

- Les **locaux sont devenus trop petits** au regard du succès des activités du CSC pour permettre un réel développement.
- Des **réservations de salle qui entraînent des perturbations** dans l'organisation des activités du centre socioculturel (gestion calendaire des espaces).

## **2. Problématiques**

### ***Identification du centre socioculturel***

- **Méconnaissance du centre socioculturel** de certains habitants dans certains quartiers.
- **Besoin d'installer des panneaux de signalisation** pour mieux identifier le centre socioculturel.

### ***Conseiller Numérique :***

- Un nombre important d'acteurs du numérique nécessitant de mettre en place une coordination.

### ***Autres problématiques***

- **Difficulté à fidéliser le public** autour des actions de soutien à la parentalité.
- **Baisse des financements** : attente des actions présentées dans le cadre de la politique de la ville.
- **Le besoin d'un lieu de vie pour les 16-25 ans** permettrait à ce public de se réunir et d'échanger.

### ***Partenariat (interne ville et externe)***

- **Pas ou peu d'assistantes sociales** sur la ville.
- **Pas de permanence sur la ville de la CPAM, CNAV, France Travail, MDS, CAF.**
- **La bougothèque décentralisée du CSC** réduit les possibilités de capter le public de la petite enfance.

## **3. Enjeux**

### ***ASL***

- Enjeu important pour le quartier en termes d'**inclusion et d'accès à l'autonomie**.
- Nécessité de **renforcer la coordination** entre les différents acteurs du territoire.
- **Promouvoir les ASL** à travers les réseaux de communication.
- **Recrutement envisagé** pour un renfort d'une intervenante / formatrice ASL / FLE.

### ***Conseiller Numérique :***

- Développer la **coordination autour du numérique**.

### ***Autres enjeux :***

- La **création d'un comité des usagers**.
- **Des bénévoles** qui demandent à être **encore plus impliqués et formés**.

- La **mise en place de permanences** CNAV, CPAM, France Travail, MDS.
- **Un projet de de soutien à la parentalité pensé par et avec les familles** pour répondre à leurs besoins et réussir à les mobiliser.
- La **professionnalisation de l'équipe** avec des formations adaptées (DEJEPS).

## G- Objectifs stratégiques et opérationnels

### Axe stratégique I : Renforcement du maillage partenarial

**Objectif opérationnel 1** : Développer et structurer la coordination entre les acteurs

- Action 1 : mise en place de permanences (caf, cnav, France travail...)
- Action 2 : déploiement d'actions de coordination (numérique, parentalité.)

### Axe stratégique II : Valorisation et développement des compétences des équipes d'animation et des bénévoles

**Objectif opérationnel 1** : Accompagner la montée en compétences des professionnels et des bénévoles engagés.

- Action 1 : Soutien à la formation qualifiante (DEJEPS, Formation référent famille : projet famille, etc.)
- Action 2 : Accompagnement individualisé des parcours de formation et d'engagement

### Axe stratégique III – Développement des actions et adaptation des locaux

**Objectif opérationnel 1** : Adapter les espaces aux besoins d'accueil, d'animation et de développement des activités.

- Action 1 : réflexion sur les travaux de rénovation ou création d'annexe

**Objectif opérationnel 2** : Obtenir l'agrément ACF (Animation Collective Famille)

# ACCÈS AUX DROITS



## CHAPITRE VI - Accès aux droits

### Contexte 2023

Parmi les demandes de prestation réalisables en ligne\*, 86 % ont été effectuées sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) par les allocataires d'Epinais-sous-Sénart. Le recours aux téléservices est inférieur de 3 points à la moyenne départementale (89 % en Essonne). La dématérialisation est plus élevée pour les demandes que pour les déclarations liées au calcul des droits (81 %). En Essonne, 82 % des démarches autres que les demandes sont réalisées en ligne.

*\* Cela concerne 27 types de pièces qui représentent un quart des pièces arrivées en 2023 (ex. déclaration de changement d'adresse ou de situation, demande de prestation, déclaration de ressources).*

*Source : Caf, Suivi des pièces 2023*

### A- Politique Accès aux droits de la collectivité

Epinais sous Sénart coordonne et pilote **une politique dynamique et active** d'accès aux droits auprès de la population. L'objectif est d'informer, d'orienter, d'accompagner et de sécuriser le public dans les démarches entreprises, avec une volonté de préserver une proximité des rendez-vous. Une **diversité importante d'informations** est mise à disposition au quotidien, **dans les domaines suivants** : juridique, social, accès numériques, rédaction d'actes administratifs. L'objectif est ainsi de construire des démarches d'insertion durable pour les publics en situation de fragilité et de développer la construction du lien social pour l'ensemble de la population. Il s'agit ainsi de mettre en cohérence les missions portées par la collectivité en structurant **un maillage de prise en charge des publics** avec les partenaires institutionnels et associatifs.

L'accès aux droits se décline à travers **les structures municipales opératrices à savoir le Centre Communal d'Action Sociale** qui intègre **une Epicerie Sociale, le Point d'Accès aux Droits** ainsi que **le Centre socioculturel Joséphine Baker**. Des permanences sont donc effectuées par les agents communaux ainsi que les partenaires présents au sein de ces structures (CAF, avocats du barreau de l'Essonne, juristes, délégué du défenseur des droits, médiatrice familiale, conciliateur de justice, conseiller numérique France services, Ecrivain public...) permettant d'assurer une bonne accessibilité à tous les habitants.

Dans le cadre de sa mission d'accueil inconditionnel des habitants, le centre socioculturel propose une aide au numérique par le biais d'accompagnements individualisés et collectifs.

Enfin, la commune s'attache à développer un axe sur l'égalité femme / homme.

#### **Plan pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale 2022-2026 :**

La Ville souhaite défendre, promouvoir et faire respecter le droit fondamental qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes, veiller dans l'ensemble de ses politiques publiques à rechercher l'égalité, la défense des droits des femmes et à lutter contre les discriminations.

Un plan pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a donc été mis en place pour une période de quatre ans.

Le plan porté par la municipalité s'articule autour de 4 grands objectifs :

- **Prendre conscience des inégalités** réelles entre les femmes et les hommes,
- **Lutter contre les stéréotypes** dès le plus jeune âge,
- **Promouvoir la mixité, la parité**, au sein des métiers, de la culture, du sport et de l'espace public,
- **Lutter contre les violences sexuelles et sexistes**.

A ce titre, des actions sont menées par les services municipaux lors de la **journée internationale des droits des femmes du 8 mars et la journée de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre**. L'objectif est de sensibiliser les acteurs du territoire, de rendre visible le repérage des violences faites aux femmes et d'être ambassadeur d'une communication portant sur le droit des femmes. Le but est de prévenir les situations d'inégalité, de violence et de discrimination au travers d'actions de sensibilisation et de prévention annuelles à destination des professionnels et des administrés. La finalité est de développer une culture commune autour de l'égalité femmes/hommes.

Par ailleurs, la Ville d'Epinau-sous-Sénart a signé en 2025 une **convention avec l'association « Un abri qui sauve des vies »**, première association nationale d'hébergement citoyen dédiée à la protection des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Grâce à l'engagement de particuliers qui prêtent une chambre ou un espace, elle apporte une solution humanisante, bienveillante et sécurisante pour mettre à l'abri des victimes, qui constitue le premier pas vers leur reconstruction. « Un abri qui sauve des vies » permet ainsi de mettre à l'abri les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales de façon rapide et encadrée, ainsi que de sensibiliser les habitant(e)s à cette cause.

## **B- Politique Accès aux droits de la Caf**

La COG 2023-2027 se donne comme objectif de garantir un accès efficace au juste droit en rénovant son modèle de délivrance des prestations et de sa stratégie.

Tout allocataire souhaitant joindre sa Caf doit pouvoir recevoir une réponse efficace. Selon ses besoins et sa situation, cette réponse est donnée au travers du site internet Caf.fr, de l'application mobile, du téléphone ou encore de l'accueil physique.

En lien avec la territorialisation de sa politique, la Caf de l'Essonne entend s'investir pleinement dans l'accès aux droits en renforçant l'attractivité de ses offres de service, en ciblant mieux les bénéficiaires potentiels et en adaptant les services aux territoires pour offrir une couverture homogène.

La Caf de l'Essonne se donne pour ambition de s'adapter aux besoins des nouveaux arrivants tout en améliorant la qualité globale de ses services sur le département. Cela passe par un investissement fort sur les canaux de contact afin de lever les différents freins à **l'accès aux droits** que peuvent être la langue, le numérique, le sentiment de stigmatisation, l'éloignement physique, le degré d'aisance avec les démarches administratives... Pour engager ce travail, la Caf active ses réseaux partenariaux et associe les usagers pour appréhender au mieux les évolutions de leurs usages et de leurs besoins.

### **Les points relais Caf.fr pour favoriser l'inclusion numérique**

L'accès aux droits et le déploiement des démarches effectuées en ligne ont conduit à élargir et renforcer les points relais numériques notamment sur Crosne et Grigny.

Un **point relais est ouvert à Epinay-sous-Sénart** au sein de l'association UFAVAL Cette association, qui soutient les familles par des activités culturelles, sportives, artistiques et sociales, accueille le public le mardi de 14h30 à 16h et le jeudi de 9h30 à 11h.

### ***Le pôle déploiement numérique de la Caf***

Un travail est mené avec les professionnels de la Caf afin d'amener les allocataires à devenir autonomes dans leur démarche en utilisant soit le site caf.fr, soit l'application disponible sur un téléphone portable. Cela se fait en étroite collaboration du Pôle Déploiement Numérique (Pdn). L'équipe du Pdn accompagne les partenaires de la Caf dans le déploiement des points numériques et des points relais.

Les points relais permettent de :

- **Faciliter l'accès** aux droits et aux services.
- **Délivrer une information générale** personnalisée, simple à tout usager désirant connaître les prestations et services susceptibles de répondre à sa situation.
- **Permettre l'accès aux sites internet** institutionnels et accompagner si besoin l'utilisateur dans l'utilisation des services qu'ils proposent.
- **Orienter** vers les partenaires ou services compétents.
- **Aider à l'organisation d'actions** collectives et/ou d'ateliers numériques avec les acteurs locaux concernés.

Les points numériques sont des espaces en libre-service (ordinateurs, scanners et imprimantes) aménagés et animés par les partenaires de la Caf.

Par ailleurs, les agents du service accueillent des allocataires, au sein des locaux du siège de la Caf situés à Evry-Courcouronnes, dans le but de les aider à naviguer sur le site caf.fr tous les après-midis.

**Plusieurs thématiques** existent afin de **convenir aux besoins des allocataires** :

- **Apprendre à faire sa déclaration** trimestrielle de ressources,
- **Effectuer un changement** de situation,
- Réaliser une **demande de remboursement** en ligne,
- Faire une **demande d'aide au logement**,
- Faire une **demande de Rsa**,
- Réaliser une **première connexion**...

Au sein de la Caf 91, le Pôle déploiement numérique développe le réseau numérique caf.fr à travers diverses activités telles que les ateliers numériques collectifs, les parcours naissances, les parcours sourds et malentendants...

Mais également en accompagnant des partenaires qui pourront aider les allocataires à naviguer sur le site caf.fr.

### ***L'offre de service social***

Conformément aux orientations stratégiques de la Cnaf, la Caf de l'Essonne propose un **accompagnement social individualisé** dans le but de **soutenir les familles** confrontées à des changements familiaux qui impactent l'équilibre familial.

Ces accompagnements concernent uniquement les allocataires avec enfant à charge.

Différents moyens sont utilisés pour proposer un accompagnement :

- **Courrier** de mise à disposition **déposé dans l'espace personnel caf** de l'allocataire avec mail précisant la présence de ce courrier.

- **Orientation directe** par les partenaires.
- **Appels téléphoniques et/ou rendez-vous physiques** qui permettent de délivrer de l'information/ conseils (sur les droits, les démarches ...) ou débouchant sur un accompagnement pour les personnes moins autonomes ou les démarches administratives nécessitant l'intervention d'un travailleur social.
- **Aide financière** si besoin et si répond aux critères du règlement intérieur (aides pour des frais d'avocat, soutien psychologique, amélioration du cadre de vie...).

OFFRES DE SERVICE	DECLINAISON LOCALE
Séparation	<p>L'<u>objectif</u> est d'aider les familles à faire face à la séparation du couple parental ou accompagner les parents qui sont en réflexion quant à une séparation.</p> <p><u>Partenaires</u> : tribunaux, MJD, service ou associations délivrant un soutien psychologique pour adulte ou enfant, médiation familiale ou conseillère conjugale, service logement des mairies ou des bailleurs sociaux, espace CAF.fr, point d'accès aux droits, épicerie sociale...</p> <p><u>Sujets traités</u> : Pension alimentaire/allocation de soutien familial, RSA/PPA, démarches administratives, logement, démarches juridiques et judiciaires.</p>
Naissance	<p>L'<u>objectif</u> est d'aider les familles à faire face à l'arrivée d'un enfant.</p> <p>Les <u>partenaires</u> de cette action sont multiples : RPE, PMI, CPAM, Pôle déploiement numérique...</p> <p>Différentes <u>questions sont abordées</u> : PAJE, mode d'accueil, Allocations familiales, démarches administratives...</p> <p>L'action naissance se décline de façon collective.</p>
Décès	<p>L'<u>objectif</u> est d'aider les familles à faire face à un décès d'un enfant (né sans vie ou jusqu'aux 25 ans si présent au foyer).</p> <p><u>Partenaires</u> : associations proposant du soutien psychologique, CPAM, associations religieuses</p> <p><u>Sujets traités</u> : Etude du droit potentiel à l'ADE (Allocation Décès Enfant), soutien psychologique, soutien budgétaire, démarches administratives...</p>
Parent seul	<p><u>Objectif</u> : soutenir les familles monoparentales (n'ayant jamais déclaré une vie de couple, non bénéficiaire du RSA et âgé de 18 à 34 ans).</p> <p><u>Partenaires</u> : tribunaux, MJD, service logement des mairies ou des bailleurs sociaux, espace CAF.fr, point d'accès aux droits, épicerie sociale...</p> <p><u>Sujets traités</u> : Vérification de l'ouverture de l'ensemble des droits (PPA, RSA, ASF, pension alimentaire, aide au logement...), suspensions de prestations, démarche logement, pension alimentaire, aide financière ou orientation épicerie sociale.</p>

## C- Offre dédiée à l'Accès aux droits

### 1. Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

En application de l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les C.C.A.S. ont la mission d'établir les dossiers de demandes d'admission à une prestation d'aide sociale légale. Le CCAS participe à ce titre à l'instruction des demandes d'aide sociale légale et les transmet ensuite à l'autorité décisionnelle compétente, le Conseil départemental.

Le CCAS d'Epinay-sous-Sénart assure la déclinaison et la mise en œuvre opérationnelle de la politique municipale en matière d'action sociale, il apporte un soutien et un accompagnement aux populations de la commune qui rencontrent des difficultés singulières dans plusieurs domaines (aides administratives, ouvertures et accès aux droits, aides financières, accès à l'épicerie sociale...). Les équipes et les travailleurs sociaux du CCAS effectuent un travail d'accompagnement social global qui se matérialise par un accueil individualisé et des actions de prévention dont le but est l'inclusion sociale des personnes suivies.

**Les aides mobilisées portent sur :**

- L'accès aux **aides sociales légales** (MDS, MDPH, CAF, CAPAM, domiciliations...),
- Le **maintien à domicile** des personnes âgées (APA, portage de repas à domicile, téléassistance...),
- Les **saisines de l'Etat** (prévention des expulsions, regroupement familial...),
- L'accès aux **titres de transports** (Pass Navigo et Locaux de la CAVYVS),
- L'accès aux **aides communales** (aides alimentaires, impayés locatifs, restauration scolaires et/ou d'énergie, complémentaire santé, aides énergie, hébergement d'urgence, etc.),
- **L'accès aux chèques-service** via les associations partenaires du CCAS.

**L'épicerie sociale** ne développe pas d'accueil dit d'urgence, elle accueille les personnes orientées par les travailleurs sociaux (CAF, MDS, CCAS, associations...). Les demandes d'orientation vers l'épicerie sociale font l'objet d'une **étude en commission « épicerie sociale »** qui se réunit les jeudis tous les 15 jours. La Maison des solidarités (MDS) reste la première structure orientant vers l'épicerie sociale.

Le CCAS propose une aide à l'ouverture des droits et à l'accomplissement des projets de vie des personnes âgées ou en situation de handicap. Une chargée de mission « Présent pour vous » fait le lien avec le CCAS pour une prise en charge sociale globale des personnes isolées et vulnérables par le biais de visites à domicile.

Le CCAS permet un accès aux aides légales (Etat, Département) et/ou aux aides facultatives sous réserve de répondre aux critères d'attribution fixés par le conseil d'administration du CCAS.

### 2. Le Point d'Accès aux Droits (P.A.D.)

Le Point d'Accès au Droit (PAD) est une structure municipale, lieu unique permettant aux Spinoliens et aux habitants du Val d'Yerres Val de Seine de **bénéficier d'informations juridiques gratuites** et confidentielles, s'inscrivant dans la politique d'accès au droit du département.

L'objectif est d'assurer à l'échelon local l'accès au droit pour tous en mettant à disposition des habitants :

- Un **service d'accueil gratuit et confidentiel**,
- Un **accompagnement administratif** personnalisé,

- **Une aide** pour l’accomplissement de démarches nécessaires à l’exercice d’un droit ou à l’exécution d’une obligation,
- **Des informations** dans différents domaines du droit,
- Un accès à des **consultations juridiques**,
- Un **accompagnement au numérique**,
- Un **service de résolutions amiables**.

Horaires d’accueil et fonctionnement du PAD :

Lundi et mardi : 9h-12h et 13h30-17h30

Mercredi : 9h30-12h30 et 13h30-18h30

Jeudi : 9h-12h et 13h30-16h30

Vendredi : 9h30-12h30. Fermé l’après-midi

En dehors des permanences, le PAD est fermé au public. Un accueil téléphonique est assuré durant les heures de bureau.

Un agent sur place, responsable de la structure assure une fonction d’accueil, une fonction d’assistance au public ainsi qu’une fonction administrative.

Liste des permanences au PAD des partenaires institutionnels, associatifs ou bénévoles :

<b>Organismes</b>	<b>Permanence</b>	<b>Horaires</b>
<b>MEDIAVIP 91 :</b> Juristes spécialisés en droit pénal	1 <sup>er</sup> jeudi du mois <b>Financement CAVYVS</b>	9h-12h
<b>CIDFF 91 :</b> Juristes généralistes et spécialisés en droit des étrangers	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois <b>Financement CDAD 91</b> 4 <sup>ème</sup> mardi du mois	9h-12h
<b>Centre d’Information sur les Droits de Femmes et des Familles</b>	4 <sup>ème</sup> mercredi du mois <b>Financement CAVYVS</b>	14h-17h
<b>A.G.E 91 :</b> Juriste généraliste <b>Association Gérontologique de l’Essonne :</b> pour la bientraitance et les droits des personnes âgées et des adultes en situation de handicap	4 <sup>ème</sup> vendredi du mois <b>Financement CDAD 91</b>	9h30-12h30
<b>AVOCAT du barreau de l’Essonne</b> Généraliste	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mercredi du mois <b>Financement CDAD 91</b>	16h30-18h30
<b>DELEGUE du DEFENSEUR DES DROITS</b> Règlement des litiges avec les administrations publiques	Tous les jeudis <b>Bénévole</b>	9h-12h
<b>CONCILIATEURS de JUSTICE</b> Règlement des litiges entre particulier et organismes privés	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> lundi du mois <b>Bénévoles</b>	9h-12h

<b>ECRIVAIN PUBLIC</b> Rédaction de courrier et instruction de dossier (préfecture, MDPH, surendettement, CAF, CPAM, Aide juridictionnelle, JAF, ...)	Tous les lundis <b>Bénévole</b>	9h-12h
<b>CAF</b> Accueil sur rdv en visioconférence pour les situations complexes.	Les 2 <sup>èmes</sup> jeudis du mois	14h-16h
<b>ASSOCIATION CITHEA</b> Médiatrice familiale	Les mardis en semaines impaires <b>Financement CAF 91</b>	9h-12h
<b>Assistante sociale du personnel (CIG)</b>	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mardi du mois <b>Financement ville</b>	9h-18h
<b>Conseiller numérique France services</b>	Tous les jeudis <b>Agent communal</b>	14h-17h

### Nombre d'interventions et profils des publics accueillis depuis 2022

		2022	2023	2024
<b>Nombre d'intervention (permanences)</b>		220	255	205
<b>Classe d'âge en moyenne</b>		877 usagers ont entre <b>41-59 ans</b>	885 usagers ont entre <b>41-59 ans</b>	882 usagers ont entre <b>41-59 ans</b>
<b>Sexe (en majorité)</b>		1 556 sont des Femmes	1 572 sont des femmes	1 411 sont des femmes
<b>Lieux de résidence des personnes reçues lors des rendez-vous avec les intervenants</b>	Epinay s/s Sénart	358	343	384
	CA VYVS	345	352	303
<b>Fréquentation totale</b>		<b>2 529</b>	<b>2 587</b>	<b>2 434</b>

#### Partenariat mis en place ou à développer :

Des actions collectives sont mises en place avec les intervenants du PAD : **l'Association Gérontologique de l'Essonne (AGE 91)** sur des thèmes concernant la bientraitance des personnes âgées, et **le CIDFF** qui lutte contre les violences sexistes et les violences conjugales, des actions de sensibilisation à destination des professionnels ont été menées cette année par un juriste du CIDFF dans le cadre des journées du 8 mars et du 25 novembre.

#### Analyse des interventions développées sur le territoire en matière d'accès aux droits

Le PAD a toute sa place sur le territoire d'Epinay-sous-Sénart, ce service de proximité très complet permet d'apporter un soutien juridique, administratif et social aux usagers, leur permettant ainsi de trouver des solutions à leurs difficultés.

Par ailleurs, la fracture numérique étant très importante sur le secteur, nous mettons à disposition des documents Cerfa en fonction de leur demande ainsi que tout autre document téléchargeable (service public.fr, préfecture ...), la présence du conseiller numérique France services, de l'écrivain public et du délégué du défenseur des droits est un réel soutien et un accompagnement indispensable sur le territoire.

On constate une légère diminution de la fréquentation entre 2022 et 2024, ceci est principalement lié à l'absence de l'écrivain public depuis juillet 2024. Néanmoins, une réponse de proximité adaptée aux besoins des usagers est maintenue par l'orientation des usagers vers le centre socioculturel Joséphine Baker et vers les villes de la CAVYVS qui proposent des services d'écrivains publics.

#### **Type d'accueil :**

- Accueil physique : **58%**
- Accueil téléphonique : 37%
- Echange par courriel : 5%

Le PAD demande encore à être connu, sur le secteur de l'agglomération notamment, d'où l'importance de continuer à améliorer la communication, le fléchage sur la ville et à l'entrée du bâtiment.

#### **Offre 2023**

A Epinay-sous-Sénart, 27 services publics ou aux particuliers\* sont implantés. En moyenne, 440 habitants sont couverts par service : cela représente une meilleure couverture que celle du département où 471 habitants sont couverts par service en moyenne.

Plus particulièrement, en matière d'accès aux droits, les habitants d'Epinay-sous-Sénart ont accès à 6 services :

- Espace France Services ou Maison de services au public (1)
- Maison de la justice et du droit ou point d'accès au droit (1)
- Centre communal d'action sociale (1)
- Point relais (1)
- Lieu de rendez-vous social (2)

De plus, 1 épicerie sociale propose des denrées alimentaires et des produits d'hygiène et d'entretien afin de lutter contre la précarité et l'isolement.

*\* Il s'agit de services tels que les écoles, la police, Pôle Emploi, les Impôts, les banques ou encore les médecins.*

*Sources :  
Insee, Base permanente des équipements 2021  
Caf, Ccas, Cпам, Conseil départemental, Justice 2023*

## Fonctionnement des équipements

### *Equipements concourant à l'accès aux droits à Epinay-sous-Sénart*

Nature	Lieu	Adresse
Point Relais CAF	Association UFAVAL	28 rue Jean-Paul Sartre
Aide au numérique	CSC Joséphine BAKER	18 rue Jean Paul Sartre
Point justice	PAD	8 rue Johann Strauss
CCAS		8 rue Sainte-Geneviève

### 3. Autres dispositifs concourant à l'accès aux droits

La Ville accompagne également les Spinoliens à travers plusieurs dispositifs :

- La **mise à disposition d'un ordinateur au sein du Relais Petite Enfance** et les animatrices du relais qui guident les familles sur la compréhension de ce qui leur est demandé par les organismes.
- La mise à disposition également **d'un ordinateur à l'accueil de la Direction Enfance, Education et Jeunesse** pour réaliser les démarches en ligne sur le portail famille, l'agent d'accueil accompagnant les familles qui la sollicitent.
- Au regard des indicateurs de précarité numérique et des besoins identifiés sur le territoire spinolien, la Ville a mis en place **un partenariat avec l'Association Action Numérique Solidaire** pour lutter contre la précarité numérique et promouvoir l'inclusion numérique. A ce titre, la Ville réalise des collectes de matériel informatique obsolète sur le territoire spinolien, remet le matériel reconditionnable à l'association et identifie les bénéficiaires sur la base de critères sociaux de précarité.
- La Ville a également souhaité renforcer **l'accompagnement des personnes allophones** avec un dispositif de traduction pour ce public financé par la Cité éducative (ISM interprétariat).
- De nombreuses **actions d'aller vers** sont également menées par les référents du service enfance et l'agent d'accueil de la Direction Enfance, Education et Jeunesse avec des barnums installés à la rentrée devant les écoles pour informer et échanger sur les dispositifs scolaires, orienter les familles vers le service ou répondre à leurs problématiques. **Des permanences** sont également tenues **aux abords du collège et du lycée** par les animateurs du club ados « Action Jeunes » et les informatrices jeunesse pour informer les jeunes des dispositifs et des actions dont ils peuvent bénéficier.
- Les **agents du service des sports** assurent également des **temps réguliers** et informels après les séances à destination des seniors pour les aider à la compréhension de certains documents administratifs mais également pour leur fournir des conseils sur les dispositifs liés à la santé et la prévention dans le cadre de la pratique sportive.
- Le **Point d'accès aux droits, le CSC et le service seniors** mènent également des actions à destination des seniors pour faciliter leur accès aux droits et à l'information ainsi que leur **accompagnement dans les démarches et l'inclusion numérique** avec notamment le conseiller numérique de la ville ou l'écrivain public. Ces axes ont également été inscrits dans le plan seniors 2026-2030 avec une volonté forte de lutter contre l'isolement des seniors avec une assistance de proximité et le développement de l'accès au numérique par le biais d'actions de sensibilisation, d'ateliers visant l'autonomie numérique, l'accompagnement dans les démarches administratives sur internet.
- Les **associations Le Vivre Ensemble, Toni'Citée** proposent des aides à la **rédaction** de CV et lettres de motivation, la rédaction de courriers ou des démarches administratives. Les personnes

prennent rendez-vous directement via la messagerie WhatsApp de chaque association. Ces associations bénéficient de locaux provisoires au 10 rue J. Strauss, mis à disposition par le bailleur ICF Habitat.

- **L'association Saint Vincent de Paul**, dont l'antenne locale est située à Brunoy, intervient au Centre Socioculturel pour des **permanences sociales** :
  - Aide aux démarches administratives, le mardi de 14h à 17h,
  - Secours d'urgence, le vendredi de 14h à 17h.
- **L'association Union des Familles du Val d'Yerres (UFAVAL)** est agréée Point Relais CAF pour venir en **aide aux allocataires** dans leurs démarches en ligne. L'association tient deux permanences hebdomadaires sur le quartier des Cinéastes :
  - Mardi de 9h30 à 11h et Jeudi de 14h30 à 16h.

## D- Synthèse et préconisations

### 1. Les constats

#### Concernant le C.C.A.S :

- Le territoire dispose de structures suffisantes et bénéficie d'un **maillage étendu et diversifié** qui permet aux habitants un accès rapide et facilité aux droits.
- **Repli des saisines** de la part des habitants, saisines qui se font à la Maison des Solidarités (MDS) pour les familles et au CCAS pour les adultes sans enfants.
- Il semblerait que les demandeurs aient **de plus en plus de difficultés à accéder à leurs droits**, beaucoup de difficultés **en lien avec la santé ou le montant des ressources**.
- Pour le CCAS, les **attentes des usagers** ciblent principalement les **ouvertures de droits CAF**, France Travail et CPAM, suivies des « **impayés** » et des **demandes de logement**.

#### Concernant le PAD :

- Sur l'organisation des services :

Le PAD est **labellisé « ministère de la justice »** depuis 2015, via le CDAD 91 (Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Essonne). Ce label est un gage de qualité quant à la tenue des permanences.

- Sur les équipements dédiés à l'accès aux droits :

Situé en plein cœur du quartier de la Plaine, le PAD est repéré principalement par les administrations (la MDS, les services de la ville dont la police municipale, les services des autres villes, la police nationale, etc.), les associations dédiées, et le bouche à oreille.

Plusieurs bureaux à disposition des intervenants avec un accès internet, copieur/scanner, etc.... Les usagers sont reçus en toute confidentialité. Le PAD est **un équipement essentiel pour la population**.

- Sur le profil des usagers accompagnés dans les démarches d'accès aux droits :

**Majoritairement des femmes entre 41 et 59 ans**, domiciliées principalement à Epinay-sous-Sénart. La majorité des personnes qui fréquente le PAD a une activité professionnelle.

Les principaux thèmes de consultation au PAD, sont dans l'ordre suivant : l'aide aux démarches, le droit des étrangers, le droit de la famille, le droit du travail.

- Sur les attentes des usagers du territoire en matière d'accès aux droits :

Un lieu, un accompagnement gratuit et confidentiel : bénéficier d'une structure d'accueil labellisée ministère de la justice qui leur assure un accompagnement et un soutien juridique, administratif ... et surtout respecter la confidentialité de chacun.

**Les usagers sont très satisfaits** de cet accompagnement.

- Sur le partenariat :

Le réseau existant sur le secteur permet le partenariat entre les différentes structures et une bonne orientation du public.

## 2. Les problématiques

### Concernant le C.C.A.S :

- **Certaines aides facultatives** mises en place par le CCAS **n'ont pas été saisies par les habitants** ce qui pose l'adéquation entre les besoins sociaux de la population et les dispositifs en place (exemples : aide à la restauration ou à l'énergie).
- **Accessibilité de l'épicerie sociale** et nécessité de mieux définir ses missions et ses finalités sociales.
- **Maillage territorial conséquent** au regard de la taille de la population communal **mais manque d'espaces de concertation** entre les différents acteurs et partenaires mais également au niveau des services municipaux.
- **Difficulté de recrutement** de travailleurs sociaux.

### Concernant le PAD :

- Nécessité d'**améliorer la lisibilité du PAD** au niveau de la CAVYVS ainsi que la communication à la fois pour faire connaître les actions du PAD mais également informer sur les évolutions et changements (ex : horaires, lieux).
- Les **difficultés d'accès** et de diffusion de l'information (fracture numérique) malgré les actions déjà mises en œuvre et le besoin d'un écrivain public numérique pour mieux accompagner la population.
- **Ressources Humaines** : un agent responsable de la structure est seul à gérer plusieurs missions ce qui réduit l'amplitude d'accueil du public.
- **Augmentation des demandes** rallongeant les délais d'obtention de rendez-vous.
- **Difficultés de traitement des dossiers des étrangers** : nombreux appels concernant les délais de traitement des dossiers par le service de la préfecture, les difficultés d'obtenir un rendez-vous sur la plateforme et l'absence d'interlocuteur physique.

Les usagers restent sans réponse, les délais dépassent 18 mois et plus, ils n'ont pas de récépissé de dépôt et ne peuvent justifier de leur situation auprès de leur employeur et/ou des administrations (notamment auprès de la CAF). Certains étudiants se retrouvent dans l'impossibilité de passer leurs examens ou concours. Cette problématique entraîne des pertes d'emplois et de prestations, des situations de surendettement et d'expulsion locative. Malheureusement, il est difficile de trouver une solution à cette problématique car cela dépend des services de la préfecture de l'Essonne. Pour l'heure, une orientation est faite vers les avocats spécialisés en droits des étrangers.

### 3. Enjeux

- **Accompagner la mobilité des publics** qui ne sont pas en quartier prioritaire de la ville et les équipes quand le CCAS sera transféré au pôle des services publics.
- **Finaliser un projet de service** et qui réponde aux différents besoins de la population.
- Améliorer **l'accessibilité de l'épicerie sociale**.
- **Développer des synergies et des complémentarités entre les acteurs** de l'action sociale sur la commune.
- **Interroger les pratiques** des structures communales en lien avec l'accueil et l'accompagnement des situations d'urgence : sociales, alimentaires, humanitaires, etc.
- **Espace de concertation** entre les différents acteurs de l'action sociale sur la ville.
- **Lutter contre la fracture numérique**.
- **Poursuivre** le développement de l'axe pour **l'égalité des femmes et des hommes**.
- **Développer la communication** sur le territoire de l'agglomération.
- **Renforcer la communication** sur les permanences et aides déployées par la collectivité.

#### E- Objectifs stratégiques et opérationnels

**Objectif stratégique n° 1 : Renforcer la politique d'accès aux droits sur le territoire**

**Objectif opérationnel n° 1 : Mettre en application le plan pour l'égalité des femmes et des hommes**

**Objectif opérationnel n° 2 : Lutter contre la fracture numérique**

**Objectif opérationnel n° 3 : Développer et entretenir la communication au niveau de la ville et de l'agglomération**

# LOGEMENT



## CHAPITRE VII - Logement

### Contexte 2023

Epinau-sous-Sénart dénombre 4 322 résidences principales. Parmi elles, 43% sont des logements sociaux (22 % dans la CA Val d'Yerres Val de Seine et 19 % en Essonne).

Parmi les 987 foyers bénéficiaires des prestations logement, **21 % sont locataires dans le parc privé et 74 % dans le parc public** (contre 29 % et 64 % dans la CA Val d'Yerres Val de Seine et 43 % et 49 % en Essonne). Les résidents en foyer\* représentent 1 % des bénéficiaires et les propriétaires accédants 4 % (contre respectivement 4 % et 2 % dans l'Epci et 6 % et 2 % dans le département).

Par ailleurs, 10 % sont en situation d'impayé de loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (9 % au niveau intercommunal et 7 % au niveau départemental).

\* *Crous, maison de retraite, foyer de jeunes travailleurs, etc.*

Sources :  
*Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2023 (FR6)*  
*Insee, Recensement de la population 2021*

### A- Politique Logement de la collectivité

#### 1. Politique logement de la ville

La commune conçoit le logement comme **un levier d'insertion durable**, garantissant la sécurisation des parcours résidentiels des ménages. Depuis le **transfert de la compétence « logement-habitat » à l'agglomération**, la ville développe sa politique de l'habitat dans le cadre de la Conférence intercommunale du Logement (CIL) adoptée par le conseil communautaire le 31 mars 2022 pour une durée de 6 ans.

Dans le cadre de la CIL, l'agglomération VYVS pilote et anime **différents dispositifs partenariaux** en matière de production de logements sur son territoire au travers du Plan Local de l'Habitat voté en conseil communautaire le 08 février 2024.

Toujours dans le cadre de la CIL, les 9 Communes de l'agglomération VYVS sont appelées à adopter la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) qui doit **décliner les objectifs réglementaires d'attribution** introduits par la loi Egalité Citoyenne de 2017. La CIL « œuvre à décliner les orientations définies par les collectivités membres pour être au plus près des enjeux locaux et répondre aux besoins des ménages les plus modestes en les accompagnant dans l'accès à un logement pérenne, notamment dans des quartiers plus aisés ».

La CIL vise également à renforcer les partenariats entre les acteurs locaux, avec les bailleurs sociaux pour faciliter la mise en œuvre des différents champs de la politique de l'habitat à l'échelle de l'agglomération VYVS :

- **Bilan annuel des attributions ;**
- Mise en place d'une **commission de coordination intercommunale pour assurer le suivi des relogements NPNRU ;**

- **Mise en place d'un groupe technique** pour le suivi et la gestion des situations complexes en lien avec les relogements notamment.

Dans ce cadre, après un premier programme de rénovation urbaine sur le quartier des Cinéastes, le quartier de La Plaine a été identifié comme Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU), comprenant sur le volet résidentiel **la démolition de 285 logements sociaux, la construction de 160 logements diversifiés et la réhabilitation de 871 logements locatifs sociaux.**

Les relogements s'inscrivent dans le **respect de principes fondamentaux** :

- La primauté de **l'intérêt du locataire**,
- Le **maintien d'un équilibre social** et d'une gestion harmonieuse des sites d'accueil,
- La **transparence des procédures**, garantissant information, concertation et accompagnement des ménages,
- Le relogement comme point de départ d'une **dynamique d'insertion**.

Pour accompagner cette démarche, la MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) coordinatrice de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine (VYVS) met à disposition **plusieurs outils de suivi** :

- Le **Tableau des Besoins en Relogement (TBR)**,
- Le **Tableau de l'Offre Mobilisable**, recensant les logements proposés par les bailleurs et les réservataires dans le cadre des relogements PRIR et PRIN.

Toutefois, au regard des spécificités locales – précarité marquée de la population spinolienne, part importante de logements sociaux situés en QPV à l'échelle de l'EPCI – **une territorialisation des objectifs a été engagée au niveau intercommunal.**

Elle vise à :

- **Renforcer la mixité sociale** dans le quartier de La Plaine,
- **Offrir des parcours résidentiels** positifs et adaptés aux besoins des ménages,
- Réinscrire les publics en difficulté dans **une trajectoire d'insertion**,
- Améliorer la **qualité résidentielle et l'attractivité du territoire**,
- **Désenclaver** durablement le quartier de La Plaine.

## 2. Politique habitat de la ville

La commune conçoit l'habitat comme **un levier essentiel de cohésion sociale, de qualité de vie et d'attractivité territoriale**. Les services municipaux, en lien avec l'intercommunalité, pilotent les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne, tels que le permis de louer et le permis de diviser, et assurent le suivi des copropriétés en difficulté.

La politique communale vise à **concilier la réhabilitation du parc existant** – public et privé – **avec l'adaptation des logements** au vieillissement de la population et aux besoins spécifiques des ménages vulnérables.

Par ailleurs, la commune intègre également la **dimension énergétique** et agit pour maintenir la mixité sociale, sécuriser les parcours résidentiels et renforcer l'attractivité des quartiers, en particulier dans les secteurs identifiés comme prioritaires, tout en mobilisant les outils intercommunaux et les partenaires institutionnels pour garantir une action coordonnée et efficace.

## B- Politique Logement de la Caf

La Caisse d'Allocations Familiales aide les personnes à faire face à leurs dépenses de logement en apportant un soutien financier avec le versement d'une des trois aides au logement : l'aide personnalisée au logement (Apl), l'allocation de logement familial (Alf) ou l'allocation de logement social (Als).

Elle œuvre également en faveur de l'amélioration du cadre de vie des familles en luttant contre la non-décence des logements et jouent un rôle dans la prévention des impayés et des expulsions locatives.

Tout propriétaire est dans l'obligation de fournir un logement décent au locataire avec les caractéristiques de confort minimum qui figurent dans le décret n° 2020-120 du 30 janvier 2022. La loi Alur du 24 mars 2014 a renforcé la place et les responsabilités des CAF en matière de lutte contre la non-décence des logements en faveur des locataires percevant des aides au logement. Dans ce cadre, en complément des actions de prévention et d'information sur les droits et devoirs des bailleurs et des locataires, les CAF disposent d'un nouveau levier : la conservation des aides au logement pour les allocataires percevant une aide au logement (ALF – ALS) lorsque le logement qu'ils occupent est non décent. Il appartient aux CAF d'habiliter les organismes partenaires œuvrant à l'établissement des constats de non-décence des logements.

## C- Offre dédiée au Logement

En 2022, le nombre de logements sur la commune est estimé à **4 662 dont 4 300 résidences principales** (Insee, RP 2022).

Parmi les résidences principales, les statuts d'occupation sont à **46,6% par des ménages propriétaires** (60,4% au sein du territoire intercommunal et 57,8% dans le département de l'Essonne) et à **50% par des locataires** (37,9% au sein du territoire communal et 40,6% dans le département de l'Essonne).

### Evolution des résidences principales spinoliennes selon le statut d'occupation

Statut d'occupation	2011	2016	2022
	Nombre de ménages	Nombre de ménages	Nombre de ménages
Propriétaire	2 129	1 996	2 006
Locataire	2 293	2 259	2 152
Dont locataire d'un logement HLM loué vide	1 815	1 794	1 660
Logé gratuitement	62	101	143
<b>TOTAL</b>	<b>4 485</b>	<b>4 356</b>	<b>4 300</b>

Sources : Insee, RP2011, RP2016, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

Après une diminution de 6,25% du nombre de ménages propriétaires entre 2011 et 2016, on constate une hausse de 0,5% entre 2016 et 2022. Le nombre de ménages locataires recule sur la période 2011-2022 de 6,15 % et de 8,54% pour les ménages locataires d'un logement HLM loué vide ce qui est à rattacher au programme de renouvellement urbain. Le nombre de ménages logés gratuitement est en constante augmentation avec une progression de 130,65% entre 2011 et 2022.

### Lieu de résidence 1 an auparavant

Lieu de résidence	2011	%	2016	%	2022	%
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant	11 905	100	12 528	100	11 579	100
Dans le même logement	10 750	90,3	11 404	91	10 701	92,4
Dans un autre logement de la même commune	388	3,3	395	3,2	288	2,5
Dans une autre commune	768	6,5	728	5,8	590	5,1

Source : Insee, RP2011, RP2016 et RP 2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

En 2022, 92,4% des personnes occupaient le même logement un an auparavant contre 5,1% résidant un an plutôt dans une autre commune.

### Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2022

Ancienneté d'emménagement	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages
Ensemble	4 300	100	11 695
Depuis moins de 2 ans	355	8,2	938
De 2 à 4 ans	780	18,2	2 430
De 5 à 9 ans	827	19,2	2 597
10 ans et plus	2 338	54,4	5 730

Source : Insee, RP2022, exploitation principale, géographie au 01/01/2025

A noter une faible rotation dans les logements puisque 54,4% des ménages ont emménagé dans leur résidence depuis 10 ans ou plus.

### **Le quartier prioritaire Plaine Cinéastes :**

Dans le quartier Plaine Cinéastes, **99,1% des résidences principales sont des appartements** et 77,4 % des ménages sont locataires.

Dans cette architecture d'habitat collectif, on recense en 2021, **33,9% de logements de type T3 et 40,7% de type T4** soit plus de 70% du parc immobilier du QPV. La part de logement de type T5 représente 17% alors que la part des ménages de 6 personnes et + s'élève à 7,7%.

Le nombre de logements du parc locatif social s'élève à 1 839 avec une part de logements de trois pièces de 34,8% et de 4 pièces de 30,5%, soit plus de 65%. La part des logements de type T1/T2 représente 19,3% alors que la part des logements de 5 pièces ou plus est de 15,6%.

## **D- Zoom sur le logement social**

### **1. Contexte de la politique logement**

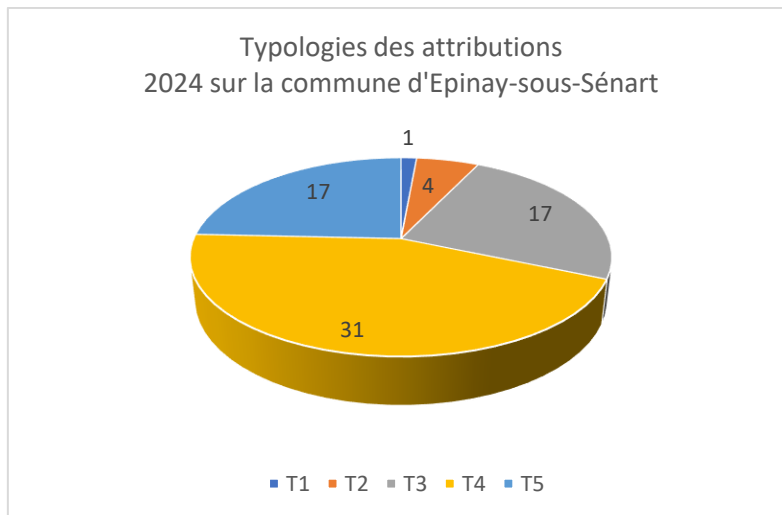
La Ville d'Épinay-sous-Sénart a un taux de parc de logements sociaux de 43% au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le nombre de logements sociaux retenu en application de l'article 55 de la loi SRU au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est de 1 835.

Trois bailleurs partagent la part de logements sociaux : CDC Habitat, VILOGIA et ICF la Sablière.

Face à une demande de logement en forte croissance, les bailleurs rencontrent des difficultés croissantes pour répondre aux besoins des ménages, et ce malgré l'implication des réservataires. Cette

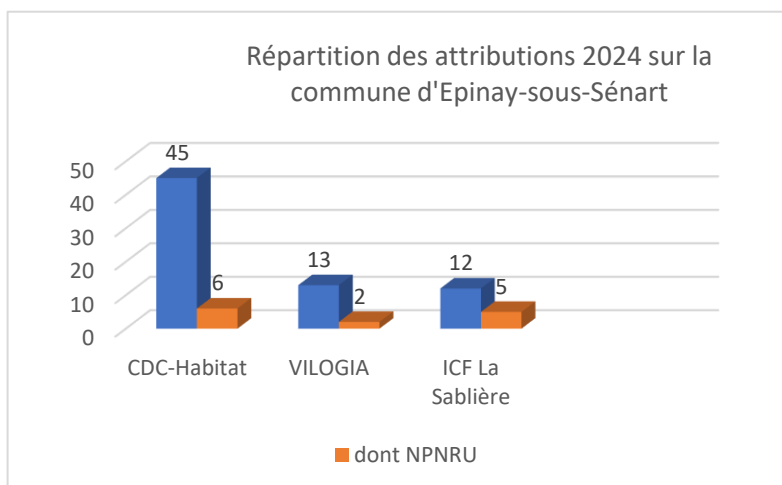
situation s'explique principalement par un taux de rotation inférieur à 4 sur la commune et par une vacance limitée à l'échelle du territoire.

En 2024, on note 70 attributions de logements sociaux sur le territoire spinolien et près de la moitié pour des logements type T3.



On remarque une baisse significative de l'attribution de logement de typologie T2 malgré une forte demande et un besoin prédominant dans le cadre de l'opération NPNRU en cours. Pour autant, les grandes typologies restent les plus sollicitées dans le cadre de l'évolution des compositions familiales.

Sur les 70 attributions, 12 ont eu lieu dans le cadre de l'opération NPNRU soit 17,14%.



## 2. Contexte politique habitat

Les services municipaux en charge du Logement et de l'Urbanisme exercent des compétences partagées en matière d'infractions au Code de la Construction et de l'Habitation et au Règlement Sanitaire Départemental. Ils assurent notamment la gestion administrative des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne, tels que le permis de louer et le permis de diviser.

Cependant, la ville se trouve confrontée à des **enjeux majeurs pour lesquels ses moyens sont limités** : la rénovation énergétique dans un contexte de réchauffement climatique, l'adaptation du logement au vieillissement de la population et la lutte contre l'habitat indigne.

Le vieillissement de la population impacte directement le parc privé mais également l'ensemble des problématiques liées au parcours résidentiel, telles que l'adaptation de l'offre, les services de proximité et le maintien dans le logement.

Par ailleurs, le parc immobilier existant présente une consommation énergétique élevée : **40 % des logements affichent un indice DPE supérieur à E**, les classant parmi les passoires énergétiques.

La compétence « Logement / Habitat » relevant de l'intercommunalité, la phase de diagnostic partagé du Plan Local de l'Habitat 2028-2033 a été lancée au deuxième trimestre 2025, avec un objectif de finalisation en 2027.

En parallèle, la ville a identifié comme axe majeur de son **Plan Seniors 2025-2030 l'adaptation et le maintien dans le logement des publics seniors**.

### ***Périmètre de l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML)***

Le « **permis de louer** » permet à la commune d'imposer des démarches administratives à un propriétaire qui envisage de mettre en location un logement, en vue de **lutter contre l'habitat indigne**. Il concerne les futures mises en location et relocation.

Il prend la forme d'une autorisation préalable à la mise en location (APML). Ce mécanisme de contrôle du parc locatif privé a pour objectif de mettre fin à la mise sur le marché de logements indignes et insalubres. A ce titre, la Ville d'Épinay-sous-Sénart poursuit son engagement dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre en mettant en place le dispositif du « permis de louer ». Il est donc demandé aux propriétaires bailleurs d'un logement privé d'obtenir un permis de louer avant toute mise en location. Cette exigence est limitée, pour le moment, à un périmètre géographique défini de la commune.

Les rues concernées par le périmètre d'application de l'APML :

- Du 4 au 12 (numéros pairs) et 5 Rue Anatole France,
- Le 1 et du 16 au 28 (numéros pairs) Avenue Victor Hugo,
- Le 1 Rue Weber,
- Du 3 au 9 (numéros impairs) Avenue Charles Gounod,
- Le 2, 4, 6 et du 1 au 25 Place du Général de Gaulle,
- Du 7 au 51 (numéros impairs) Rue Sainte Geneviève,
- L'impasse le Clos Nicolle,
- Le 1 Rue de la Forêt.

Les avantages de la mise en place du permis de louer sont multiples :

- Assurer un logement digne aux locataires,
- Lutter contre « les marchands de sommeil »,
- Mieux connaître les logements mis en location pour mieux cibler les actions de lutte contre l'habitat indigne,
- Améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire.





- Place du Général de Gaulle,
- Rue Sainte Geneviève,
- Rue de Rocheau.

## E- Synthèse et préconisations

### 1. Constats

La commune connaît une **diminution de sa population**, conséquence directe de la phase de relogement engagée depuis 2021 dans le cadre du NPNRU.

Conformément à la charte du relogement, **25 % des ménages sont relogés hors QPV**, donc en dehors de la ville, puisque la quasi-totalité du territoire spinolien est classée en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Par ailleurs, le territoire dispose d'**un parc de logements sociaux supérieur aux exigences de la loi SRU** et se caractérise par une forte densité résidentielle, liée notamment aux phénomènes de suroccupation et à la présence de familles nombreuses.

Le quartier prioritaire **Plaine Cinéastes**, bien qu'il souffre d'une image dégradée, demeure un lieu d'ancrage fort pour ses habitants, qui y expriment **un attachement marqué**.

**Concernant l'habitat privé, cinq copropriétés du quartier de La Plaine** à Épinay-sous-Sénart qui avaient fait l'objet d'un suivi **dans le cadre du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)** entre 2018 et 2021, se sont vue proposer en 2024 un Plan de Sauvegarde afin de traiter leurs difficultés :

- Guyenne
- La Colombe
- Syndicat Commercial Principal
- Les Muses
- Les Harmonies

Ces plans de sauvegarde seront élaborés en 2025 avant d'être soumis à la validation des copropriétés.

Par ailleurs, certains logements en location dans le quartier du Vieil-Épinay, notamment Place du Général de Gaulle et rue Sainte-Geneviève, font l'objet depuis plusieurs années de signalements pour troubles du voisinage, non-décence ou insalubrité.

### 2. Problématiques

La commune se caractérise par **une forte concentration de logements sociaux** (40 % du parc résidentiel), avec un quartier prioritaire identifié comme Projet de Renouvellement Urbain. De surcroît, **l'offre de logements reste peu diversifiée et insuffisamment développée** malgré la reconstruction de 24 logements collectifs et 7 maisons individuelles rue Hitchcock et 19 maisons individuelles rue Sartre. Le renouvellement du parc immobilier est limité par des contraintes foncières fortes, réduisant les capacités de construction nouvelles.

Les **copropriétés identifiées** présentent des **difficultés financières, techniques et sociales**, nécessitant une attention particulière de la commune.

### 3. Enjeux

- La commune, en lien avec l'EPCI CAVYVS doit **poursuivre l'adaptation de sa politique de l'habitat aux évolutions sociodémographiques**, marquées par le vieillissement de la population, une perte d'attractivité pour les jeunes ménages, peu ou pas de leviers pour les demandes de décohabitation ainsi qu'un besoin accru de logements lié à la monoparentalité et aux phénomènes de décohabitation.
- Dans ce contexte, il s'agit également de renforcer **l'attractivité du territoire**, non seulement en diversifiant et en améliorant l'offre de logements, mais aussi en développant les services associés et les conditions de vie dans les quartiers.
- **Qualité et sécurité de l'habitat privé** : prévenir les logements indignes, protéger les locataires et lutter contre les marchands de sommeil.
- **Rénovation énergétique** et adaptation : améliorer l'efficacité énergétique des logements, réduire les passoires énergétiques et adapter le parc au vieillissement de la population et aux besoins des ménages vulnérables.
- **Cohésion sociale et mixité résidentielle** : favoriser des parcours résidentiels stables et sécurisés, maintenir la mixité sociale dans les quartiers.
- **Réhabilitation et pilotage du parc immobilier** : accompagner les copropriétés en difficulté et renforcer l'ingénierie et le suivi local des actions habitat.
- **Attractivité du territoire** : améliorer la qualité résidentielle et le confort des logements pour renforcer l'image et l'attractivité de la commune.

#### F- Objectifs stratégiques et opérationnels

**Objectif stratégique 1 – Politique logement : Consolider le partenariat au travers de la Convention Intercommunale d'Attribution en lien notamment avec les bailleurs sociaux afin de faciliter et fluidifier les parcours de relogement.**

**Objectif opérationnel 1 : Pérenniser le partenariat avec la MOUS Relogement pour accélérer et sécuriser le relogement des 70 ménages restant à reloger**

**Objectif stratégique 2 – Politique logement : Soutenir une gestion concertée et équilibrée du peuplement, garante de la mixité sociale et de l'attractivité territoriale.**

**Objectif opérationnel 1 : Déployer de manière renforcée les outils de la Convention Intercommunale d'Attribution afin de mieux coordonner l'offre et la demande de logements sur le territoire**

**Objectif opérationnel 2 : Renforcer les moyens RH des services municipaux, en lien avec l'EPCI CAVYVS, chargés de déployer les différents outils déclinés par la CIL ou la CIA**

**Objectif stratégique 3 - Politique de l'habitat : Renforcer la coopération avec les services de l'Etat pour lutter contre les marchands de sommeil et suivre la fragilisation des copropriétés**

**Objectif opérationnel 1 : Développer une approche intégrée, pédagogique, préventive et opérationnelle, articulant** : Information et accompagnement des propriétaires, repérage des situations à risque, et suivi rigoureux du parc locatif.

**Objectif opérationnel 2 : Renforcer les moyens humains, tant en nombre qu'en habilitation (Code de la Construction et de l'Habitat).**

**Objectif opérationnel 3 : Consolider la transversalité avec les services de la communauté d'agglomération en charge de la compétence.**

- Action 1 : Intégrer les premiers éléments issus du permis de louer dans le diagnostic du volet « lutte contre l'habitat indigne » du Plan Local de l'Habitat Intercommunal.

**Objectif stratégique 4 – Politique de l'habitat : Soutenir la réhabilitation du parc existant, tant social que privé, afin d'améliorer la qualité de l'habitat.**

**Objectif opérationnel 1 : Accroître les compétences de suivi, de traitement et d'interdiction des mises en location non conformes, afin de prévenir la commercialisation de logements indignes.**

- Action 1 : Déployer des outils de partage et de coordination avec l'intercommunalité pour un suivi efficace du parc privé.
- Action 2 : Mettre en place un partenariat proactif avec la CAF de l'Essonne visant à renforcer le suivi du "Permis de louer".

# HANDICAP



## CHAPITRE VIII - Handicap

### Contexte 2023

L'allocation aux adultes handicapés (Aah) permet de garantir un revenu minimum aux **personnes handicapées âgées 20 ans ou plus**. La commune dénombre **220 bénéficiaires** de cette prestation.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) est versée aux parents d'un enfant de moins de 20 ans afin de les aider dans l'éducation et les soins à apporter. A Epinay-sous-Sénart, parmi les enfants de moins de 3 ans, moins de 5 bénéficient de l'Aeeh. Parmi les 3-11 ans, 58 y ouvrent droit, à savoir 13 enfants de 3-5 ans et 45 enfants de 6-11 ans. Enfin, parmi les 12-24 ans, 55 perçoivent l'un ou l'autre de ces prestations, à savoir 50 jeunes de 12-17 ans et 5 jeunes de 18-24 ans. Soit **118 enfants et jeunes de 0 à 24 ans**.

*Source : Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2023 (FR6)*

### A- Politique Handicap de la collectivité

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap a introduit dans le Code de l'action sociale et des familles, **une définition du handicap** : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

La loi de 2005 permet d'apporter toutes les compensations nécessaires pour que les personnes en situation de handicap accèdent à une vie sociale et professionnelle, notamment en posant le **principe d'accessibilité aux bâtiments publics, à l'éducation** (école pour tous), **à l'insertion professionnelle et aux droits à compensation du handicap**. Pour cela, la loi de 2005 a créé les maisons départementales pour les personnes en situation de handicap (MDPH).

**La ville d'Epinay-sous-Sénart** mène **une politique volontariste en direction des personnes en situation de handicap**. Cela se traduit par des actions concrètes et régulières ayant pour objectif de faire évoluer le regard porté sur le handicap et de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

### B- Politique Handicap de la Caf

La Caisse d'Allocations Familiales déploie plusieurs mesures d'inclusion afin de **faciliter la conciliation entre vie familiale et professionnelle des personnes en situation de handicap**. Elle apporte un soutien financier avec le versement de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Elle apporte également **un soutien aux structures d'accueil des enfants**, avec notamment le **déploiement du bonus « inclusion handicap » aux établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) et aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)**.

### C- Offre dédiée au Handicap

**La ville d'Epinay-sous-Sénart** mène une politique en faveur du handicap marquée par la **volonté de prendre en compte tous les aspects de la vie** : l'accueil de l'enfant et du jeune en situation de handicap, l'accompagnement des familles, le développement de l'action sociale, le sport adapté, l'accessibilité aux équipements publics et aux activités, la formation des différents acteurs, la sensibilisation de tous pour changer le regard sur le handicap, etc.

**La Ville a engagé depuis 2016, avec son agenda d'accessibilité programmée (ADAP), l'accessibilité de ses équipements publics** : maison de la petite enfance, hôtel de ville, certains équipements sportifs (complexe sportif, tennis, salle polyvalente) et des écoles (groupes scolaires Pré aux Agneaux et Jacques Brel, restaurations Georges Brassens et Jacques Brel).

**Le C.C.A.S assure un accompagnement social individuel** en direction des personnes en situation de handicap depuis plusieurs années avec une référente handicap et gérontologie qui informe, conseille, oriente et accompagne les personnes. L'association des Paralysés de France (APF) assure également des permanences les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois à la Villa Chopin.

Depuis 2023, une permanence est également tenue par **l'association AbriHandicap** au sein du centre socioculturel tous les mercredis matin et le dernier samedi du mois afin d'accompagner les familles en situation de handicap. Elle informe les parents sur les différents dispositifs et aides à leur disposition, les accompagne dans leurs démarches administratives, les oriente vers les structures et services compétents et vérifie l'avancement de leur dossier. Ces permanences d'accueil permettent de venir avec les enfants à qui peuvent être proposé un atelier d'éveil. Ce projet porté par la Ville et la Cité éducative a permis en 2024 d'accueillir 31 familles, soit 37 adultes et 33 enfants.

### *La petite enfance*

Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis au sein des structures petite enfance. Un travail d'accompagnement et de soutien est mis en place : la Protection Maternelle et Infantile (PMI) est en lien avec les responsables de structure et la référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI). L'association PARH91 intervient également pour recevoir les familles, former les équipes de professionnelles et prêter du matériel.

La mise en place du poste de RSAI a permis de développer un travail en réseau avec les écoles, le RASED et les structures petite enfance (RPE, LAEP, crèches).

De nombreuses sensibilisations et formations sont dispensées aux professionnelles :

- **En 2022, 12 professionnelles** ont bénéficié de la formation « Petrarque » et sensibilisation aux espaces et matériel SNOEZELEN **et 2 professionnelles** de la formation du CNFPT sur l'accueil d'un enfant en situation d'handicap dans les activités ludiques.
- **En 2023, 2 professionnelles** ont suivi la formation du CNFPT sur l'accueil d'un enfant en situation de handicap dans les activités ludiques.

- **En 2024, 2 professionnelles** ont participé à la formation du CNFPT sur l'accueil d'un enfant en situation de handicap dans les activités ludiques **et 1 professionnelle** sur l'accueil d'un enfant en situation de handicap en EAJE.

### *Temps scolaire, périscolaire et extrascolaire*

Le nombre d'enfants en situation de handicap dans les écoles est important et toutes sont concernées, avec notamment **une hausse du nombre d'enfants avec des troubles sévères** sans place dans des établissements spécialisés (type IME). **Les difficultés à recruter des AESH** pour accompagner les enfants en situation de handicap sont prégnantes.

De **nombreuses actions** sont menées par la commune **dont un certain nombre avec la Cité éducative** :

- **Les mallettes handicap** au sein des écoles maternelles et élémentaires et utilisables par les animateurs du service enfance : des mallettes « dys », « autisme » et « TDA » ont été élaborées avec l'aide de l'enseignante référente handicap et les membres de la Cité éducative. Elles se composent de petit matériel adapté au handicap rencontré, accompagné d'une notice d'utilisation permettant de l'utiliser au mieux. Une fiche descriptive des outils aide les professionnels dans le choix et la mise à disposition des objets aux enfants. Des temps de présentation et de formation autour de l'utilisation de la mallette ont été mis en place pour les directeurs d'école et pour les animateurs de la ville.
- **Des sensibilisations de prévention du harcèlement** avec le programme Vivascol dans les classes de CE2 avec l'association AbriHandicap, portées par la Cité éducative. L'objectif global est de sensibiliser les enfants et les enseignants à reconnaître, comprendre et éviter les comportements discriminatoires ainsi que les attitudes potentiellement préjudiciables envers les autres. Lors des ateliers de sensibilisation, les enfants découvrent des vidéos mettant en scène des personnes confrontées à divers types de handicap (troubles de l'attention, du comportement, d'humeur ou maladies chroniques)
- **L'action CAPAcité 2024 qui a permis d'associer 5 groupes scolaires en relation avec 3 IME** (Brunoy, Corbeil-Essonnes et Draveil) en partenariat avec les associations du territoire (UFAVAL, Club Handisports de Corbeil, le Comité départemental Handisport, le club de tennis de table et la Maison Sport Santé « APA de géant »). De septembre 2023 à juin 2024, ce programme a combiné un jumelage entre les établissements scolaires et des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), deux rencontres croisées par jumelage, une sensibilisation à la différence et au handicap, une semaine paralympique mise en place dans la ville dans le cadre des jeux olympiques 2024 et des ateliers d'activités physiques adaptées mis en place sur différents sites de la ville.  
Financé notamment par la Cité éducative, il a touché 30 jeunes d'ESMS, 350 élèves de CM1/CM2 de la ville et 24 élèves « ambassadeurs » issus de l'ULIS école et de l'ULIS collège et des lycées.

**L'accueil des enfants en situation de handicap au sein des temps péri et extrascolaires** ainsi que l'accompagnement des familles font également l'objet d'une attention particulière. Ainsi, en lien avec les animateurs, la responsable enfance recense les besoins en accompagnement et sollicite l'association Abeille Aide et Entraide pour mettre à disposition du personnel dédié à chaque enfant en situation de handicap.

**Au sein du service jeunesse, les jeunes sont accueillis sans distinction.** La structure Information Jeunesse est également un relais ponctuel avec la MDPH.

Le service des sports organise du **sport adapté** et sur ordonnance notamment pour les personnes de l'IME de Brunoy.

Enfin, la **Ville organise ponctuellement des événements** pour sensibiliser aux différents handicaps et changer le regard porté sur le handicap. Ainsi, le 24 mai 2025, la ville d'Epinau-sous-Sénart a accueilli un événement à la fois festif et solidaire organisée avec les associations AbriHandicap et APA de géant : la **course inclusive** en faveur du handicap, sous la forme d'une Color Run, qui a réuni **plus de 300 participants** ainsi qu'un forum du handicap organisé en village associatif composé de stands tenus par des structures engagées dans l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ce forum du handicap, qui a connu sa première édition en 2025, a vocation à être organisé chaque année.

## D- Synthèse et préconisations

### 1. Constats

- **Augmentation du nombre d'enfants** en situation de handicap ou à besoins spécifiques accueillis.
- **Manque d'AESH** sur les temps de la pause méridienne avec pour conséquence une prise en charge difficile des enfants sans connaissance préalable de leur situation
- **Nombreux partenariats avec plusieurs associations** (permanences, formations, actions).
- **Des actions diversifiées et régulières** pour faire évoluer le regard porté sur le handicap et favoriser l'accueil bienveillant et l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- **Des formations dispensées** aux professionnels de la ville encore insuffisantes pour répondre à la diversité des situations et permettre une prise en charge adaptée.
- **De nombreuses structures** mettent en place un accompagnement à l'accès aux droits **mais un manque de coordination** entre les structures.
- **Manque de places d'accueil** au sein des structures de la petite enfance pour permettre d'optimiser l'accueil des enfants à besoins spécifiques.

### 2. Les problématiques

- **Absence de prise en charge suffisante** d'enfants en situation d'handicap par des établissements spécialisés par manque de place (IME, SESSAD, etc.).
- **Absence de partage d'information suffisante** entre les écoles et le périscolaire sur les attentes des enfants ayant des besoins spécifiques.
- **Absence de temps de régulation et d'évaluation suffisante** avec les partenaires et prestataires (associations ou intervenants).
- **Difficulté à recruter du personnel dédié** et formé à l'accompagnement des enfants en situation de handicap sur les différents temps (AESH, animateur).
- **Déni ou non acceptation pour certaines familles** rendant l'accompagnement difficile.
- **Manque d'accessibilité** de certains équipements et espaces publics, et faible proposition d'activités adaptées.

### 3. Les enjeux

- **Identifier les besoins sur le handicap** pour mieux adapter les accompagnements et les ressources.
- **Faciliter l'accessibilité** aux équipements et espaces publics, aux structures et aux activités aux personnes en situation d'handicap.
- **Garantir une prise en charge adaptée** sur tous les temps de l'enfant.

- **Continuer l'accompagnement et la formation du personnel** à l'accueil inclusif et bienveillant et au travail en transversalité.
- **Renforcer la coopération** entre les différents acteurs.
- **Faire de la ville, un territoire accueillant et inclusif.**
- **Développer et renforcer les actions d'information et de sensibilisation** (aller vers/forums/animations sur l'espace public...) à destination des parents, des personnes porteuses de handicap (visible et invisible), des professionnels, des enseignants, etc. afin d'améliorer la connaissance et la lisibilité de l'offre.
- **Soutenir les familles dans leur parcours** et leur quotidien et favoriser les actions de parentalité à destination des parents d'enfants en situation de handicap : répit parental, communication sur l'existant, changement de regard sur le handicap.

## E- Objectifs stratégiques et opérationnels

### Axe stratégique I : Favoriser l'inclusion des personnes en situation d'handicap

#### Objectif opérationnel 1 : Mise en place d'une cité du handicap et de l'inclusion

- Action 1 : Identifier les besoins en établissant un diagnostic partagé
- Action 2 : Développer et valoriser le recrutement de personnes qualifiées pour l'encadrement des enfants porteurs d'handicap sur les différents temps (AESH, proches aidants...)
- Action 3 : Développer un dispositif de médiation interculturelle dans les structures accueillant les enfants porteurs d'handicap (écoles, structures périscolaires et extrascolaire)
- Action 4 : Impulser une démarche de labellisation (Epinay, Ville pilote)

#### Objectif opérationnel 2 : développer et consolider le maillage partenarial

- Action 1 : Renforcer la coopération entre les acteurs par la création d'une dynamique partenariale (Work café, réunions thématiques, forum...)
- Action 2 : Améliorer la lisibilité des dispositifs et offres par la création d'un guide accessible à tous (guide intuitif, traduit, adapté, braille, audio...)
- Action 3 : Faire connaître et faire vivre le guide (aller-vers, café rencontre, ateliers et actions existantes) pour sensibiliser les aidants aux ressources et à l'accompagnement dont ils peuvent bénéficier

#### Objectif opérationnel 3 : favoriser l'accessibilité des personnes en situation d'handicap

- Action 1 : rendre accessible l'ensemble des équipements publics
- Action 2 : Renforcer l'accessibilité aux activités et au numérique

### Axe stratégique 2 : Soutenir les familles dans leurs parcours et leur quotidien

#### Objectif opérationnel 1 : Développer des actions pour faire évoluer le regard porté sur le handicap

- Action 1 : Organiser des temps de sensibilisation par des actions de mise en situation (théâtre forum, interview, débat, handisport...)

#### Objectif opérationnel 2 : Former les différents acteurs pour mieux accompagner

- Action 1 : Etat des lieux sur la connaissance personnalisée du handicap
- Action 2 : Mise en place d'un plan de formation en priorisant les agents en lien direct avec le public puis élargir à tous les agents pour développer une culture commune du handicap

#### Objectif opérationnel 3 : Développer les actions favorisant le répit familial

- Action 1 : Définir les besoins et recenser l'offre existante afin de faire le lien entre les deux
- Action 2 : Etudier la pertinence de mettre en place un dispositif ou un service sur le modèle du dispositif de restauration à domicile des séniors
- Action 3 : Mobiliser les associations qui pourraient proposer des actions de répit familial